

SAHAM BANK
سهام بنك



SAHAM BANK

DOCUMENT DE REFERENCE **RELATIF A L'EXERCICE 2025**

Enregistrement de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC en date du 03/08/2026 sous la référence EN/EM/020/2026.

Le présent document de référence ne peut servir de base pour effectuer du démarchage ou pour la collecte des ordres dans le cadre d'une opération financière que s'il fait partie d'un prospectus dument visé par l'AMMC.

Mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de CD

A la date d'enregistrement du présent document de référence, la mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de certificats de dépôt est composée de :

- Du présent document de référence
- De la note relative au programme de certificats de dépôt enregistrée par l'AMMC en date du 25/01/2021 sous la référence EN/EM/005/2021 et disponible sur le lien suivant :
https://www.ammc.ma/sites/default/files/Note_CD_005_2021_0.pdf

AVERTISSEMENT

Le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC. L'enregistrement du document de référence n'implique pas authentification des informations présentées. Il a été effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée.

L'attention du public est attirée sur le fait que le présent document de référence ne peut servir de base pour le démarchage financier ou la collecte d'ordres de participation à une opération financière s'il ne fait pas partie d'un prospectus visé par l'AMMC.

Le présent document de référence peut faire l'objet d'actualisation ou de rectifications. Les utilisateurs de ce document de référence sont appelés à s'assurer de disposer, le cas échéant, des dites actualisations et rectifications.

SOMMAIRE

AVERTISSEMENT	3
ABREVIATIONS.....	5
DEFINITION	8
PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES.....	9
I. LE PRESIDENT DU DIRECTOIRE.....	10
II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE SAHAM BANK.....	11
III. L'ORGANISME CONSEIL	12
IV. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE DE SAHAM BANK.....	13
V. LES COORDONNEES DES AGENCES DE NOTATION.....	14
PARTIE II. PRESENTATION GENERALE DE SAHAM BANK.....	15
I. PRESENTATION GENERALE DE SAHAM BANK.....	16
II. GOUVERNANCE DE SAHAM BANK	31
PARTIE III. ACTIVITE DE SAHAM BANK.....	55
I. HISTORIQUE DE SAHAM BANK.....	56
II. APPARTENANCE DE SAHAM BANK A SAHAM FINANCES	60
III. PRINCIPALES PARTICIPATIONS DE SAHAM BANK.....	64
IV. ACTIVITE DE SAHAM BANK.....	116
V. INFORMATION ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES.....	144
VI. ORGANISATION COMMERCIALE.....	159
VII. MOYENS INFORMATIQUES	161
VIII. STRATEGIE ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	167
IX. PARTENARIATS STRATEGIQUES	169
PARTIE IV. SITUATION FINANCIERE : SAHAM BANK.....	170
PARTIE V. PERSPECTIVES	223
PARTIE VI. FAITS EXCEPTIONNELS.....	225
PARTIE VII. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES.....	227
PARTIE VIII. FACTEURS DE RISQUE.....	229
PARTIE IX. ANNEXES.....	244

ABREVIATIONS

AG	Assemblée Générale
AGE	Assemblée Générale Extraordinaire
AGO	Assemblée Générale Ordinaire
AIMR	Association for Investment Management and Research
ALM	Asset Liability Management
AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
BAM	Bank Al-Maghrib
BCP	Banque Centrale Populaire
BDT	Bons du trésor
BMCI	Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie
BNDE	Banque Nationale pour le Développement Economique
BOA	Bank Of Africa
BRD	Banque Roumaine de Développement
CA	Chiffre d'Affaires
CAM	Crédit Agricole du Maroc
CBAO	Compagnie Bancaire d'Afrique Occidentale
CBI	Crédit-Bail Immobilier
CCD	Compte courant débiteur
CCH	Compte chèques
CD	Certificat de dépôt
CDG	Caisse de Dépôt et de Gestion
CDM	Crédit Du Maroc
CGEM	Confédération Générale des Entreprises du Maroc
CGI	Code Général des Impôts
CIB	Corporate and Investment Banking
CIC	Crédit Industriel et Commercial
CIH	Crédit Immobilier et Hôtelier
CIMR	Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite
CLICOM	Clientèle commerciale (clientèle entreprise)
CLIPRI	Clientèle privée (particulier)
CLIPRO	Clientèle composée de professions libérales et de très petites et moyennes entreprises
CLT	Crédit à Long Terme
CNIA	Compagnie Nord-Africaine et Intercontinentale d'Assurances
CNRO	Coût Net du Risque Opérationnel
CMT	Crédit à Moyen Terme
CRM	Customer Relationship Management
CT	Court Terme
CVAR	Conditional Value At Risk
DAB	Distributeur Automatique de Billets
DAP	Dotations aux amortissements et provisions
DAT	Dépôt à terme

DCF	Discounted Cash-Flow
DEA	Diplôme d'Etudes Approfondies
Dh	Dirhams
ECS	Europe Computer Systems
EGP	Espace de Gestion de Patrimoine
ESSEC	Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales
ETIC	Etat des Informations Complémentaires
EUR	Euro
FPCT	Fonds de Placement Collectif en Titrisation
GES	Gaz à Effet de Serre
GLT	Global Leaders for Tomorrow
GPBM	Groupeement Professionnel des Banques du Maroc
HB	Hors Bilan
HEC	Hautes Etudes Commerciales
INDH	Initiative Nationale pour le Développement Humain
IR	Impôt sur le Revenu
IS	Impôt sur les Sociétés
K	Millier
KRI	Key Risk Indicators
LMV	La Marocaine Vie
LT	Long Terme
M	Millions
MAD	Dirham Marocain
Md	Milliards
MLT	Moyen et Long Terme
MRE	Marocains Résidents à l'Etranger
MT	Moyen Terme
NDOD	Nouvelle Définition du Défaut « NDOD » : Bucket 3
OCE	Office de Commercialisation et d'Exportation
ONA	Omnium Nord-Africain
OPA	Offre Publique d'Achat
OPCR	Organisme de Placement en Capital Risque
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
P/B	Price to Book
P/E	Price to Earnings
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Petites et Moyennes Industries
PNB	Produit Net Bancaire
PPI	Prêt Personnel Immobilier
PPO	Prêt Personnel Ordinaire
PRC	Provision pour risques et charges
RCAR	Régime Collectif d'allocation Retraite

RH	Ressources Humaines
RO	Risque Opérationnel
ROA	Return On Assets
ROE	Return On Equity
S.A	Société Anonyme
SCR	Société Centrale de Réassurance
SF	Société de Financement
SG	Société Générale
SG ABS	Société Générale African Business Services
SG ATS	Société Générale Africa Technologies & Services
SGOS	Société Générale Offshore
SG TOS	Société Générale Tanger Offshore
SGF	Sogefinancement
SGCIB	Société Générale Corporate and Investment Banking
SGMB ou SGMA	Société Générale Marocaine de Banques devenue Saham Bank
SKI	Sogecapital Investissement
SP	Surveillance Permanente
TVA	Taxe sur Valeur Ajoutée
US\$	Dollar américain
Var	Variation
Vs	Versus

DEFINITION

Notation	Correspond à la note de crédit qu'une agence de notation financière attribue à Saham Bank (ex-SCMB) après avoir évalué sa capacité à rembourser le capital et les intérêts d'une ou de l'ensemble de ses dettes (à court comme à long terme).
Société	Fait référence à Saham Bank



PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES

I. Le Président du Directoire

I.1. Coordonnées

Dénomination ou raison sociale	Saham Bank
Représentant légal	Ahmed EL YACOUBI
Fonction	Président du Directoire
Adresse	55, Bd Abdelmoumen, Casablanca
Numéro de téléphone	05 22 43 88 88
Numéro de télécopieur	05 22 29 88 09
Adresse électronique	ahmed.elyacoubi@sahambank.com

I.2. Attestation

Objet : Document de référence relatif à l'exercice 2025

Le Président du Directoire atteste que les données du présent document de référence, dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Saham Bank. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Ahmed EL YACOUBI

Président du Directoire

II. Les Commissaires aux Comptes de Saham Bank

II.1. Coordonnées des Commissaires aux Comptes

Dénomination ou raison sociale	PWC MAROC	FIDAROC GRANT THORNTON	FORVIS MAZARS
Représentant légal	Mohamed RQIBATE	Ghali GUESSOUS	Abdou Souleye DIOP Taha FERDAOUS
Fonction	Associé	Associé	Associés
Adresse	Lot 57, Tour CFC, 19e étage Casa Anfa, Hay Hassani, Casablanca	7, Boulevard Driss Slaoui Casablanca	Finance City, Tour 33, Avia Business Center, Bd Moulay Abdellah Cherif, Casablanca
Numéro de téléphone	05 22 99 98 02	05 22 54 48 00	05 22 42 34 23
Numéro de fax	05 22 23 88 70	05 22 29 66 70	05 22 42 34 00
Adresse électronique	mohamed.rqibate@pwc.com	ghali.guessous@ma.gt.com	abdou.diop@forvismazars.com
Date du 1^{er} exercice soumis au contrôle	2023	2017	2026
Date de renouvellement du mandat / désignation	AGO du 23/06/2026	AGO du 30/05/2023	AGO du 23/06/2026
Date d'expiration du mandat actuel	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2028	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2025	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2028

II.2. Attestation de concordance des Commissaires aux Comptes relative aux comptes annuels sociaux et consolidés pour les exercices clos aux 31 décembre 2023, 2024 et 2025

Objet : Document de référence relatif à l'exercice 2025

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans le présent document de référence en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec :

- Les états de synthèse annuels sociaux tels qu'audités par les soins des Co-commissaires aux comptes PwC Maroc et Fidaroc Grant Thornton au titre des exercices 2023, 2024 et 2025 ;
- Les états financiers annuels consolidés en normes IFRS tels qu'audités par les soins des Co-commissaires aux comptes PwC Maroc et Fidaroc Grant Thornton au titre des exercices 2023, 2024 et 2025.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la concordance des informations comptables et financières fournies dans le présent document de référence avec les états précités.

PWC MAROC
Mohamed RQIBATE
Associé

FORVIS MAZARS
Abdou Souleye DIOP
Associé

III. L'organisme Conseil

III.1. Coordonnées de l'organisme conseil

Dénomination ou raison sociale	Saham Bank
Représentant légal	Hamza SERGHNI
Fonction	Directeur - Corporate Finance
Adresse	55, Boulevard Abdelmoumen Casablanca
Numéro de téléphone	05 22 02 00 60
Numéro de télécopieur	05 22 29 88 09
Adresse électronique	hamza.serghini@sahambank.com

III.2. Attestation

Objet : Document de référence relatif à l'exercice 2025

Le présent document de référence a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient. Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de Saham Bank à travers :

- Les commentaires, analyses et statistiques fournis par le management de Saham Bank, recueillis lors des diligences effectuées auprès de la société selon les standards de la profession ;
- Les liasses comptables et fiscales de Saham Bank pour les exercices clos aux 31 décembre 2023, 2024 et 2025 ;
- Les comptes consolidés IFRS de Saham Bank pour les exercices clos aux 31 décembre 2023, 2024 et 2025 ;
- Les indicateurs au titre du premier trimestre 2025 et premier trimestre 2026 ;
- Les procès-verbaux des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, pour les exercices clos aux 31 décembre 2023, 2024 et 2025 ainsi que pour l'exercice en cours jusqu'à la date d'enregistrement ;
- Les procès-verbaux des Conseils de surveillance pour les exercices clos aux 31 décembre 2023, 2024 et 2025 ainsi que pour l'exercice en cours jusqu'à la date d'enregistrement ;
- Les procès-verbaux des réunions du Directoire pour les exercices clos aux 31 décembre 2023, 2024 et 2025 ainsi que pour l'exercice en cours jusqu'à la date d'enregistrement ;
- Les rapports de gestion et les rapports annuels pour les exercices 2023, 2024 et 2025 ;
- Les rapports des commissaires aux comptes pour les exercices clos aux 31 décembre 2023, 2024 et 2025 (comptes sociaux et consolidés IFRS) ;
- Les rapports spéciaux des commissaires aux comptes relatifs aux conventions réglementées des exercices clos aux 31 décembre 2023, 2024 et 2025 ;
- Les rapports de supervision bancaire de BANK AL-MAGHRIB des exercices 2023, 2024 et 2025 ;
- Les rapports de contrôle interne relatifs aux exercices 2023, 2024 et 2025 ;
- Les rapports des agences de notation ;
- Les rapports et statistiques du GPBM.

À notre connaissance, le document de référence contient toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Saham Bank. Il ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

La Direction du Conseil fait partie de Saham Bank. Nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

SAHAM BANK

Hamza SERGHINI

Directeur - Corporate Finance

IV. Le responsable de l'information et de la communication financière de Saham Bank

Pour toute information et communication financières, prière de contacter :

Dénomination ou raison sociale	Saham Bank
Responsable de l'information et de la communication financière	Lotfi KABBAJ
Fonction	Directeur Financier Groupe
Adresse	55, Bd Abdelmoumen 20100 Casablanca
Numéro de téléphone	05 22 43 88 88
Adresse électronique	lotfi.kabbaj@sahambank.com

V. Les coordonnées des agences de notation

Dénomination ou raison sociale	Fitch Ratings Limited
Adresse	60 rue Monceau 75008 Paris France
Numéro de téléphone	+33 1 44 29 91 24
Numéro de télécopieur	+33 1 44 29 91 49
Adresse électronique	emeaclientservices@fitchsolutions.com

Dénomination ou raison sociale	Moody's Analytics
Adresse	250 rue Greenwich New York États-Unis
Numéro de téléphone	+1 212 553 1653
Adresse électronique	clientservices@moodys.com



PARTIE II. PRESENTATION GENERALE DE SAHAM BANK

I. Présentation générale de Saham Bank

I.1. Renseignements à caractère général

Dénomination Sociale	Saham Bank
Siège social	55, Bd Abdelmoumen, Casablanca
Téléphone	05 22 43 88 88
Fax	05 22 29 88 09
Site web	www.sahambank.com
Adresse électronique	lotfi.kabbaj@sahambank.com
Forme juridique	Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, de droit privé marocain régie par la loi N° 17-95 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée.
Date de constitution	23 janvier 1964
Durée de vie	99 ans
Numéro et lieu d'inscription au registre de commerce	28987 - Casablanca
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Objet social (Article 3 des statuts)	« La Société a pour objet la pratique des opérations de banque, c'est-à-dire, tant pour son compte que pour le compte ou en participation avec des tiers, au Maroc ou à l'étranger, de toutes opérations financières, commerciales, mobilières ou immobilières pouvant intéresser la Banque ou se rattacher directement ou indirectement à son activité, notamment les opérations suivantes dont la liste n'a qu'un caractère énonciatif et en aucun cas limitatif : 1. Recevoir du public des dépôts de fonds, en compte ou autrement, productifs d'intérêts ou non, remboursables à vue, avec préavis ou à terme ; 2. Ouvrir à toute personne physique ou morale des crédits d'escompte et, en conséquence, escompter tout effet de commerce, lettre de change, billet à ordre, chèque, warrant, effet, bon et valeur émis par le Trésor Public ou par les collectivités publiques ou semi-publiques et assumer toute sorte d'engagement résultant d'opérations industrielles, agricoles, commerciales ou financières ou d'opérations faites par toutes administrations publiques ou semi-publiques, négociant ou réescompter les valeurs ci-dessus, fournir et accepter tout mandat, lettre de change, billet à ordre, chèque, etc. ; 3. Faire des avances ou ouvrir des crédits, sous toutes ses formes, en vue du financement d'opérations intéressant l'agriculture, le commerce ou l'industrie, notamment faire des avances mobilisables par escompte, de valeurs émises par les entreprises agricoles, industrielles, commerciales ou financières, marocaines ou étrangères ; 4. Accepter ou effectuer tout paiement et recouvrement de lettres de change, billet à ordre, chèque, warrant, coupon d'intérêts ou de dividendes, servir d'intermédiaire pour l'achat ou la vente de toute espèce de fonds publics, action, obligation, parts bénéficiaires, etc. ; 5. Accepter ou conférer à l'occasion de prêts ou d'emprunts toute affectation hypothécaire, ou toute autre garantie ; Souscrire tout engagement de garanties, caution ou aval ; Opérer toute acquisition, vente immobilière ou mobilière ou toute prise à bail ou location d'immeubles ; 6. Procéder ou participer à l'émission, au placement et à la négociation de tout titre émis par des collectivités publiques ou privées ; Soumissionner tout emprunt de ces collectivités, acquérir ou aliéner tout titre, effet public, action, part, obligation, bon ou effet de toute nature de ces collectivités ; Recevoir en dépôts tout titre, valeur et bien quelconque ; 7. Se procurer les fonds nécessaires à la réalisation de ses opérations, en plus des capitaux déposés par sa clientèle, au moyen de l'émission de billets à ordre ou de bons à court, moyen ou long terme et au moyen du réescompte des avances qui pourra lui être accordé à cet effet par tous les établissements publics ou privés ;

	8. Effectuer toute opération de location assortie d'une option d'achat, notamment le crédit-bail mobilier ou immobilier ; 9. Effectuer toute opération de vente avec faculté de rachat ou vente à réméré d'effets et de valeurs mobilières ; 10. Effectuer toute opération d'affacturage ; 11. Effectuer toute opération de change ; 12. Effectuer toute opération sur l'or, les métaux précieux, les pièces de monnaie et toute matière première ; 13. Réaliser les opérations de placement, de souscription, d'achat, de gestion, de garde ou de vente de valeurs mobilières ou de tout produit financier ; 14. Fournir du conseil et de l'assistance en matière de gestion de patrimoine ; 15. Fournir du conseil ou de l'assistance en matière de gestion financière, d'ingénierie financière, de traitement de l'information et, d'une manière générale, tous les services destinés à faciliter la création et le développement des entreprises, le tout sous réserve des dispositions légales relatives à l'exercice de certaines professions ; 16. Agir directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, en association ou en participation avec toute autre personne physique ou morale et réaliser, directement ou indirectement, au Maroc ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, les opérations entrant dans son objet ; 17. Créer au Maroc ou à l'étranger toute succursale, filiale et tout autre établissement sous quelque forme que ce soit ; Prendre sous toutes ses formes, tout intérêt ou participation dans toute société, groupement ou entreprise, marocaine ou étrangère ; 18. De manière générale, elle peut entreprendre toute opération commerciale, industrielle ou financière, mobilière ou immobilière, pouvant se rapporter directement ou indirectement à son objet social ou de nature à en faciliter la réalisation. »
Capital social (Au 31/05/2026)	2 152 500 000 MAD composé de 20 500 000 actions d'une valeur nominale de 105 MAD
Documents juridiques	Les documents juridiques de Saham Bank et notamment les statuts, les procès-verbaux des Assemblées Générales, les rapports des commissaires aux comptes, les rapports de gestion, le registre de commerce et les publications financières peuvent être consultés au siège social de Saham Bank.
Liste des textes législatifs et réglementaires applicables	De par sa forme juridique, Saham Bank est régie par le droit marocain et la loi N° 17-95 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée. De par son activité, Saham Bank est régie par : • La loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés (loi bancaire) ; De par son appel public à l'épargne, Saham Bank est régie par : • La loi n°44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne ; • La loi 35-94 relative à certains titres de créances négociables tel que modifié et complété ; • Le règlement général de l'AMMC approuvé par arrêté du ministre de l'Économie et des Finances n°2169-16 du 14 Juillet 2016 ; • La loi n°19-14 relative à la bourse des valeurs, aux sociétés de bourse, et aux conseillers en investissement financier ; • Règlement général de la bourse des valeurs approuvé par l'arrêté du ministre de l'Économie et des finances n°2202-19 ; • La loi n°35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs telle que modifiée et complétée ; • Règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 tel que modifié et complété ; • La circulaire de Bank Al-Maghrib n°2/G/96 du 30/01/96 relative aux Certificats de Dépôt ; • Le modificatif de la circulaire n°2/G/96 du 30/01/96 relative aux Certificats de Dépôt ; • La loi n° 43-12 relative à l'Autorité Marocaine des Marchés des capitaux ;

- Les circulaires de l'AMMC ;
- L'arrêté du ministère des finances et des investissements extérieurs n°2560-95 du 09 octobre 1995 relatif au titre de créances négociables tel que modifié et complété.

Source : Saham Bank

I.2. Capital Social

I.2.1 Composition du capital

Le capital social de Saham Bank s'élève au 31 mai 2026 à 2 152 500 000 MAD composé de 20.500.000 actions d'une valeur nominale de 105 MAD, toutes de même catégorie.

I.2.2 Historique du capital

Depuis 2007, le capital social de Saham Bank a fait l'objet de quatre augmentations de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 avril 2007 a décidé l'incorporation de 390 000 000 MAD de réserves accompagnées de l'attribution de 3.900.000 actions gratuites, d'une valeur nominale de 100 MAD. Cette opération a porté le capital social de la banque de 1 170 000 000 MAD à 1 560 000 000 MAD. Le nombre d'actions composant le capital est ainsi passé de 11.700.000 actions à 15.600.000 actions.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2008 a décidé l'incorporation de 240 000 000 MAD de réserves accompagnées de l'attribution de 2.400.000 actions gratuites, d'une valeur nominale de 100 MAD. Cette opération a porté le capital social de la banque de 1 560 000 000 MAD à 1 800 000 000 MAD. Le nombre d'actions est ainsi passé de 15.600.000 actions à 18.000.000 actions.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2008 a décidé l'augmentation du capital social d'un montant de 250 000 000 MAD par émission d'actions nouvelles à libérer par apport en numéraire. Cette opération a porté le capital social de la banque de 1 800 000 000 MAD à 2 050 000 000 MAD. Le nombre d'actions en circulation est ainsi passé de 18.000.000 actions à 20.500.000 actions.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 janvier 2021 a décidé l'augmentation du capital social d'un montant de 102.500.000 MAD par incorporation de réserves et augmentation du nominal des actions de 100 MAD à 105 MAD. Cette opération a porté le capital social de la banque de 2 050 000 000 MAD à 2 152 500 000 MAD. Le nombre d'actions en circulation est de 20.500.000 actions.

Date	Capital avant opération (en kMAD)	Opération sur le capital				Capital après opération (en kMAD)	Nombre d'actions final
		Nature	Nombre d'actions créées	Prix par action (en MAD)	Montant nominal (en kMAD)		
04/2007	1 170 000	Augmentation de capital par incorporation de réserves	3.900.000	100	390 000	1 560 000	15.600.000
07/2008	1 560 000	Augmentation de capital par incorporation de réserves	2.400.000	100	240 000	1 800 000	18.000.000
07/2008	1 800 000	Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles en numéraire	2.500.000	100	250 000	2 050 000	20.500.000
01/2021	2 050 000	Augmentation de capital par incorporation de réserves	-	105	102 500	2 152 500	20.500.000

Source : Saham Bank

1.2.3 Évolution de l'actionariat

Le 11 avril 2024, le Groupe Société Générale et Saham Finances ont conclu un contrat de cession et d'acquisition d'actions portant sur l'acquisition, par Saham Finances, de l'intégralité des actions détenues par le Groupe Société Générale dans Saham Bank, soit 11 823 393 actions représentant 57,68% du capital social et des droits de vote de Saham Bank.

La transaction a été finalisée le 3 décembre 2024 après que cette dernière ait été approuvée par les autorités réglementaires compétentes dont Bank Al-Maghrib (BAM), le Conseil de la Concurrence et l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC).

À la date de closing (i.e. le 3 décembre 2024), Saham Finances a également procédé à l'acquisition de huit (8) actions supplémentaires de Saham Bank auprès du Groupe Société Générale qui correspondaient à des actions de fonction des membres du Conseil de Surveillance.

À l'issue de l'obtention de l'ensemble des autorisations réglementaires requises, Monsieur Moulay Hafid ELALAMY a finalisé, en date du 10 avril 2025, l'acquisition auprès de la société Deveco Souss de 12% du capital social et des droits de vote de Saham Bank.

Le tableau suivant présente l'évolution de la structure du capital durant les cinq dernières années :

Actionnaire	2021		2022		2023	
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote ⁽¹⁾	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote ⁽¹⁾	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote ⁽¹⁾
Société Générale France	11 818 238	57,65%	11 823 256	57,67%	11 823 256	57,67%
Saham Finances ⁽²⁾	-	-	-	-	-	-
M. Moulay Hafid ELALAMY	-	-	-	-	-	-
Groupe Deveco Souss	5 644 794	27,54%	5 644 794	27,54%	5 644 794	27,54%
Divers actionnaires	3 036 968	14,81%	3 031 950	14,79%	3 031 950	14,79%
TOTAL	20 500 000	100%	20 500 000	100%	20 500 000	100%

Actionnaire	2024		2025	
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote ⁽¹⁾	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote ⁽¹⁾
Société Générale France	-	-	-	-
Saham Finances ⁽²⁾	11 823 393	57,68%	10 455 002	51,00%
M. Moulay Hafid ELALAMY	-	-	3 729 998	18,20%
Groupe Deveco Souss	5 644 794	27,54%	3 184 794	15,54%
Divers actionnaires	3 031 813	14,79%	3 130 206	15,27%
TOTAL	20 500 000	100%	20 500 000	100%

Source : Saham Bank

⁽¹⁾ Il est à noter que chaque action détenue confère à son propriétaire un droit de vote simple.

⁽²⁾ Il est à noter que 8 actions de fonctions ont été attribuées aux administrateurs.

1.2.4 Actionnariat actuel

Le capital de Saham Bank s'établit à 2 152 500 000 MAD au 31/05/2026, composé de 20.500.000 actions d'une valeur nominale de 105 MAD. L'actionnariat de Saham Bank au 31/05/2026 se présente comme suit

Actionnaire	Nombre d'actions détenues*	% du capital	% des droits de vote
Saham Finances	10 455 002	51,00%	51,00%
M. Moulay Hafid ELALAMY	3 729 998	18,20%	18,20%
Groupe Deveco Souss	3 184 794	15,54%	15,54%
Patrimoine Gestion et Placements PGP	661 764	3,23%	3,23%
Autres actionnaires ^[1]	2 330 040	11,37%	11,37%
Mme. Ghita LAHLOU	138 394	0,68%	0,68%
M. Moulay Mhamed ELALAMY	1	-	-
Mme. Layla M'ZALI	2	-	-
M. Amine LAHRICHI	1	-	-
Mme. Fadwa BEN SAAD	1	-	-
M. Abdelhalim FADIL	1	-	-
M. Otman SERRAJ	1	-	-
M. Jean-Luc PARER	1	-	-
TOTAL	20 500 000	100,00%	100,00%

Source : Saham Bank

(*) Chaque action donne un droit de vote

Nantissement d'actions

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, les actions détenues par plusieurs actionnaires sont nanties au profit de Saham Bank. Ce nantissement a été mis en place dans le cadre des garanties accordées à la banque, assurant ainsi la couverture des engagements financiers correspondants. Toutes les formalités nécessaires ont été dûment réalisées et enregistrées conformément aux exigences légales et contractuelles applicables.

À ce titre, 379 445 actions Saham Bank font l'objet de nantisements, appartenant à 8 actionnaires personnes physiques et morales, représentant 1,85% du capital.

Par ailleurs, il y a lieu de noter que, dans le cadre de l'emprunt obligataire par Placement Privé émis par Saham Finances d'un montant de 1 600 000 000 MAD, 2 569 332 actions de Saham Bank ont été nanties en faveur de la Masse des titulaires des Obligations émises par Saham Finances.

1.2.5 Pacte d'actionnaires

À la date d'enregistrement du présent Document de Référence, il n'existe pas de pacte liant les actionnaires de Saham Bank.

[1] Autres actionnaires : cette catégorie est composée de plusieurs investisseurs privés marocains. Aucun de ces actionnaires ne détient plus que 3% des actions

I.2.6 Principaux actionnaires

Saham Bank est principalement détenue par Saham Finances, par Monsieur Moulay Hafid ELALAMY et par la Holding Deveco Souss. Les deux entités personnes morales se caractérisent par les éléments suivants :

Saham Finances	
Activité	Holding de participation détenue directement et indirectement à près de 100% par Monsieur Moulay Hafid ELALAMY en qualité de Président Directeur Général et par Monsieur Moulay Mhamed ELALAMY en qualité de Directeur Général Délégué
Produits financiers au 31/12/2025 (base sociale)	109 465 051 MAD
Résultat Net au 31/12/2025 (base sociale)	69 904 814 MAD
Capitaux propres au 31/12/2025 (base sociale)	4 845 118 879 MAD
Actionnariat au 31/12/2025	• 92,847% Moulay Hafid ELALAMY • 7,152% IDEATION SA • 0,001% Autres

Source : Saham Finances

Groupe Deveco Souss	
Activité	Holding de participation
Produits financiers au 31/12/2025 (base sociale)	1 360 689 694 MAD
Résultat Net au 31/12/2025 (base sociale)	1 105 441 790 MAD
Capitaux Propres au 31/12/2025 (base sociale)	2 138 033 333 MAD
Actionnariat au 31/12/2025	• 17,13% Layla OUNEJJAR MZALI • 14,43% Abdallah OUNEJJAR MZALI • 14,26% Jamal OUNEJJAR MZALI • 14,26% El Khadir OUNEJJAR MZALI • 14,26% Héritiers de feu Said OUNEJJAR MZALI • 12,07% Héritiers Fatima ACHAFI • 6,76% Othmane OUNEJJAR MZALI • 3,39% Samya OUNEJJAR MZALI • 3,16% Jamila AGUEDACH • 0,28% Autres

Source : Saham Bank

I.2.7 Négociabilité des titres de capital

Négociabilité

Les actions ne sont négociables qu'après l'immatriculation de la société au Registre du Commerce. En cas d'augmentation de capital, les actions sont négociables à compter de la réalisation de celle-ci. Après dissolution de la société, elles demeurent négociables jusqu'à la clôture de la liquidation.

Modalités de transfert

La cession des actions s'opère à l'égard de la société par un virement du compte du cédant au compte du cessionnaire sur production d'un bordereau de transfert. Ce mouvement est inscrit sur le registre des transferts visé à l'article 9 des statuts de Saham Bank.

En référence à l'article 12 des statuts qui traite de la cession et la transmission d'actions, le titre est transmis à l'égard des tiers par une mention du transfert sur le registre des transferts, au vu d'un bulletin ou d'une déclaration de transfert signé(e) du cédant ou de son mandataire et, si l'action n'est pas entièrement libérée, accepté par le cessionnaire.

La société est tenue de procéder à cette inscription et à ce virement dès réception du bordereau de transfert.

Le bordereau de transfert, établi sur un formulaire fourni ou agréé par la société, est signé par le cédant ou son mandataire. Si les actions ne sont pas entièrement libérées, il doit être fait mention de la fraction non libérée ; la signature du cessionnaire, ou de son mandataire, sur le bordereau du transfert est nécessaire.

Sous réserve de dispositions légales ou réglementaires contraires, le Président du Conseil de Surveillance se réserve le droit d'exiger que la signature du cédant ou de son mandataire, et éventuellement celle du cessionnaire, soient certifiées par un notaire, par la préfecture ou par le consul du domicile du requérant.

Les frais de transfert des actions sont à la charge des cessionnaires, sauf convention contraire entre cédants et cessionnaires.

Les actions non libérées des versements exigibles ne sont pas admises au transfert.

Agrément préalable

• *Cessions Libres*

Sont libres, sous réserve de les porter à la connaissance du président du Conseil de Surveillance dix (10) jours au moins avant leur réalisation, les cessions d'actions :

- Au profit d'actionnaires ;
- Au profit du conjoint ;
- Au profit d'un ascendant ou descendant jusqu'au 2e degré inclus, ainsi qu'en cas de succession ;
- Au profit d'une personne nommée membre du conseil de surveillance, dans la limite du nombre d'actions nécessaires à l'exercice de ses fonctions ;
- Au profit d'une personne morale (i) détenant le contrôle de l'actionnaire cédant ou (ii) contrôlée par ce dernier, la notion de contrôle devant s'entendre au sens des dispositions de l'article 144 de la loi n° 20-05 relative aux sociétés anonymes.

• *Cessions soumises à agrément*

Sont soumises à agrément du Conseil de Surveillance, statuant à la majorité, les cessions d'actions à toutes personnes morales ou physiques non prévues dans l'article précédent.

La demande d'agrément du cessionnaire est notifiée au Président du Conseil de Surveillance par lettre recommandée avec accusé de réception, indiquant les nom, prénom et adresse du cessionnaire, le nombre d'actions dont la cession est envisagée ainsi que le prix offert et les conditions de la cession projetée.

L'agrément résulte soit d'une notification adressée au cédant par le Président du Conseil de Surveillance, soit du défaut de réponse dans le délai de trois (3) mois à compter de la réception de la demande.

Si le Conseil de surveillance n'a agréé pas le cessionnaire proposé, le Président du Conseil de Surveillance doit notifier par écrit avec accusé de réception le cédant de ce refus.

Dans le cas où le Conseil de Surveillance n'a agréé pas le cessionnaire proposé, et que le cédant ne renonce pas à son projet de cession, le Directoire est tenu, dans le délai de trois (3) mois à compter de la notification du refus, de faire acquérir les actions, soit par des actionnaires ou par des tiers agréés par le Conseil de Surveillance, soit, avec le consentement du cédant, par la société en vue d'une réduction du capital.

Ce délai peut être prorogé une seule fois et pour une même durée à la demande de la société par ordonnance du président du tribunal, statuant en référé.

Le prix des actions est, à défaut d'accord, déterminé par expert désigné par les parties ou, à défaut d'accord entre elles, par le président du tribunal, statuant en référé.

Si, à l'expiration du délai légal, l'acquisition n'est pas réalisée, l'agrément sera considéré comme donné.

1.2.8 Politique de distribution des dividendes

Conformément à l'article 28 des statuts de Saham Bank, en matière de fixation, d'affectation et de répartition du résultat :

« (...) Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserve en application de la loi et des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5% au moins pour constituer le fonds de réserve légale tel que prescrit par la loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve excède le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction. ».

L'article 29 des statuts de Saham Bank stipule en matière de politique de distribution de dividendes que :

« Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée Générale, ou à défaut, par le Directoire.

La mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf (9) mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par ordonnance du Président du Tribunal statuant en référé à la demande du Directoire.

Aucune restitution des dividendes ne peut être exigée des actionnaires sauf lorsque la distribution a été effectuée en violation des dispositions légales et que la Société établit que les bénéficiaires avaient connaissance du caractère irrégulier de cette distribution au moment de celle-ci ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans à compter de leur mise en paiement sont prescrits.

En cas de cession d'actions, l'acquéreur a droit aux dividendes non encore mis en paiement, sauf convention contraire des parties notifiée à la Société. ».

L'évolution des dividendes distribués au titre de la période 2023 – 2025 se présente comme suit :

Répartition des dividendes	2023	2024	2025
Dividendes distribués au titre de l'année N (en kMAD)	410 000	155 715	574 000
Résultat net social (en kMAD)	1 091 858	389 286	1 427 737
Nombre d'actions	20 500 000	20 500 000	20 500 000
Dividende par action (en MAD)	20,0	7,6	28,0
Bénéfice par action (en MAD)	53	19	70
Taux de distribution (en %)	37,6%	40,0%	40,2%

Source : Saham Bank

L'Assemblée Générale Ordinaire de Saham Bank du 22 mai 2024 a approuvé l'affectation et la répartition des bénéfices proposées à hauteur d'un montant global de 410 000 kMAD.

L'Assemblée Générale Ordinaire de Saham Bank du 24 juin 2025 a approuvé l'affectation et la répartition des bénéfices proposées à hauteur d'un montant global de 155 715 kMAD.

L'Assemblée Générale Ordinaire de Saham Bank du 23 juin 2026 a approuvé l'affectation et la répartition des bénéfices proposées à hauteur d'un montant global de 574 000 kMAD.

1.3. Endettement

1.3.1 Dette privée

1.3.1.1 Programme d'émission de certificats de dépôt

Le Conseil de Surveillance a autorisé, lors de sa tenue le 30 novembre 2006, le lancement du programme d'émission de certificats de dépôt dont le plafond s'élève à 1 500 000 000 MAD.

Le Conseil de Surveillance réuni en date du 27 avril 2007 a autorisé l'extension du plafond de l'émission à un montant global de 3 000 000 000 MAD. Ce plafond a ensuite été relevé à 6 000 000 000 MAD par le Conseil de Surveillance tenu le 06 mars 2008, puis à 8 000 000 000 MAD par le Conseil de Surveillance réuni le 6 juin 2008, enfin, à 10 000 000 000 MAD par le Conseil de surveillance réuni le 22 mai 2009.

L'autorisation d'émettre des certificats de dépôt à hauteur de 10 000 000 000 MAD a été réitérée par le Conseil de Surveillance réuni le 09 décembre 2009 avec la possibilité d'adosser 2 000 000 000 MAD de certificats de dépôt sur des produits structurés.

Par le biais des pouvoirs qui lui ont été conférés, le Conseil de Surveillance décide lors de sa réunion du 14 mai 2010, l'extension du plafond du programme d'émission de certificats de dépôt à 13 000 000 000 MAD avec la possibilité d'adosser 2 000 000 000 MAD de certificats de dépôt sur des produits structurés.

Lors de sa réunion du 27 mars 2020, le Conseil de surveillance a décidé l'extension du plafond du programme d'émission de certificat de dépôt à 15 000 000 000 MAD avec la possibilité d'adosser 2 000 000 000 MAD de certificats de dépôt sur des produits structurés.

Caractéristiques du programme	
Nature	Certificats de dépôt
Plafond du programme	15 000 000 000 MAD
<i>Dont produits structurés</i>	2 000 000 000 MAD
Montant de l'encours au 31/05/2026	7 595 400 000 MAD
<i>Catégorie A&B¹</i>	-
Nombre de titres en circulation	75 954
Valeur nominale des titres	100 000 MAD

Source : Saham Bank

Dans le cadre de ce programme de certificats de dépôt, les titres non échus au 31/05/2026 présentent les caractéristiques suivantes :

Date de jouissance	Date d'échéance	Code ISIN	Valeur nominal	Taux nominal	Fréquence de révision	Maturité	Nature du taux facial	Taux en vigueur	Mode de remboursement	Nombre de titres émis	Montant / encours (mMAD)
28/11/2025	28/11/2030	MA0001531286	100 000	2,00%	Annuelle	5 ans	Fixe	2,00%	In Fine	1 000	100
28/11/2025	28/11/2030	MA0001531294	100 000	2,00%	Annuelle	5 ans	Variable	2,00%	In Fine	1 000	100
16/12/2025	16/12/2030	MA0001531385	100 000	2,00%	Annuelle	5 ans	Variable	2,00%	In Fine	954	95,4
22/12/2025	22/12/2028	MA0001531401	100 000	2,87%	Annuelle	3 ans	Fixe	2,87%	In Fine	4 000	400
22/12/2025	22/12/2027	MA0001531419	100 000	2,76%	Annuelle	2 ans	Fixe	2,76%	In Fine	4 000	400
31/12/2025	31/12/2026	MA0001531450	100 000	2,58%	Annuelle	52 semaines	Fixe	2,58%	In Fine	5 000	500
31/12/2025	01/10/2026	MA0001531468	100 000	2,54%	Annuelle	9 mois	Fixe	2,54%	In Fine	5 000	500
27/02/2026	01/09/2026	MA0001531542	100 000	2,49%	Annuelle	26 semaines	Fixe	2,49%	In Fine	6 000	600
27/02/2026	02/03/2027	MA0001531559	100 000	2,61%	Annuelle	1 an	Fixe	2,61%	In Fine	9 000	900
31/03/2026	30/09/2026	MA0001531633	100 000	2,57%	Annuelle	26 semaines	Fixe	2,57%	In Fine	8 500	850
31/03/2026	02/11/2026	MA0001531641	100 000	2,60%	Annuelle	7 ans	Fixe	2,60%	In Fine	6 500	650
30/04/2026	30/04/2027	MA0001531757	100 000	2,50%	Annuelle	52 semaines	Fixe	2,50%	In Fine	10 000	1 000
26/05/2026	26/05/2027	MA0001531831	100 000	2,56%	Annuelle	52 semaines	Fixe	2,56%	In Fine	15 000	1 500
Total des encours non échus au 31/05/2026 (MAD)								7 595 400 000			

Source : Saham Bank

Saham Bank n'a procédé à aucun rachat de certificat de dépôt durant la période concernée.

¹ Catégorie A, à taux fixe / Catégorie B, à taux variable indexée aux Bons du trésor ou TMP JJ

1.3.1.2 Les titres de créances négociables émis par Saham Bank

L'encours des titres de créances négociables émis par Saham Bank sur la période 2023 - 2025 se présente comme suit :

Titres de créances négociables émis (en mMAD)	2023	2024	2025	Var 23/ 24	Var 24/25
TCN émis*	8 076	6 648	4 177	-17,7%	-37,1%

Source : Saham Bank – Comptes sociaux

*Y compris les intérêts courus

1.3.1.3 Emissions obligataires

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des émissions obligataires réalisées par Saham Bank au 31/05/2026 :

Nature de l'émission	Date de L'émission / Jouissance	Date d'échéance	Code ISIN	Valeur nominal	Taux en vigueur	Maturité	Nature du taux facial	Nbre de titres	Montant (kMAD)	Mode de remboursement
Subordonnée	28/06/2018	28/06/2028	MA0000 093692	100 000	4%	10 ans	Fixe	7 495	749 500	In fine
Subordonnée	28/06/2018	28/06/2028	MA0000 021875	100 000	4%	10 ans	Fixe	505	50 500	In fine
Total des encours hors intérêts courus au 31/05/2026 (kMAD)							800 000			

Source : Saham Bank

1.3.1.4 Dettes obligataires subordonnées de Saham Bank

Les dettes subordonnées de Saham Bank sur la période 2023 - 2025 se présentent comme suit :

Dettes subordonnées (en mMAD)	2023	2024	2025	Var 23/24	Var 24/25
Dettes subordonnées*	1 635	1 634	832	-0,1%	-49,0%

Source : Saham Bank – Comptes sociaux

*Y compris les intérêts courus

1.3.1.5 Ensemble des émissions décidées par les instances mais non encore réalisées

Lors de la réunion tenue le 26/09/2022, le Directoire a décidé de convoquer les actionnaires de Saham Bank en Assemblée Générale Ordinaire.

À la suite de cette convocation, une AGO a été réunie extraordinairement en date du 31/10/2022 afin de décider un certain nombre de projets de résolutions, notamment la décision relative à l'extension de la date d'échéance de réalisation d'une émission obligataire, d'un montant de 1 Mds MAD, jusqu'au 31/12/2025. Cette décision est arrivée à échéance le 31 décembre 2025 et aucun programme d'émission obligataire n'est en cours à la date d'enregistrement du présent document de référence.

1.3.2 Dette bancaire

Au regard de l'activité de la Banque, Saham Bank a recours notamment aux dettes envers les établissements de crédit et assimilés pour se financer. Les dettes envers les établissements de crédits et assimilés de Saham Bank entre 2023 et 2025 se présentent comme suit :

Dettes envers les établissements de crédit et assimilés (en mMAD)	2023	2024	2025	Var 23/24	Var 24/25
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	7 842	6 068	9 777	-23%	61%

Source : Saham Bank – Comptes sociaux

Saham Bank n'est pas assujettie à des covenants spécifiques en vertu de ses dettes bancaires.

I.4. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan de Saham Bank sur la période 2023 - 2025 se présentent comme suit :

Engagements Hors Bilan (en mMAD)	2023	2024	2025	Var 23/24	Var 24/25
Total des engagements de financement donnés	8 228	5 999	7 614	-27%	27%
Total des engagements de financement reçus	-	-	-	-	-
Total des engagements de garantie donnés	16 129	16 242	17 657	1%	9%
Total des engagements de garantie reçus	14 269	12 846	12 529	-10%	-2%

Source : Saham Bank – comptes sociaux

Engagements de financement

Engagements de financement (mMAD)	2023	2024	2025	Var 23/24	Var 24/25
Engagements de financements donnés					
A la clientèle	8 228	5 747	7 348	-30%	28%
Autres titres à livrer	-	252	266	>100%	5%
Total des engagements de financement donnés	8 228	5 999	7 614	-27%	27%
Engagements de financement reçus					
Des établissements de crédits	-	-	-	-	-
De la clientèle	-	-	-	-	-
Total des engagements de financement reçus	-	-	-	-	-

Source : Saham Bank – comptes sociaux

Analyse 2023 – 2024 :

Au 31 décembre 2024, les engagements de financement donnés ont enregistré une baisse de 27% et passent de 8 228 mMAD en 2023 à 5 999 mMAD en 2024. Ils se composent principalement d'engagements donnés à la clientèle.

A fin décembre 2024, il n'existait pas d'engagements de financement reçus non encore débloqués.

Analyse 2024 – 2025 :

Au 31 décembre 2025, les engagements de financement donnés ont enregistré une augmentation de 27% et passent de 5 999 mMAD en 2024 à 7 614 mMAD en 2025. Ils se composent principalement d'engagements donnés à la clientèle.

A fin décembre 2025, il n'existait pas d'engagements de financement reçus non encore débloqués.

Engagements de garantie

Engagements de garantie (en mMAD)	2023	2024	2025	Var 23/24	Var 24/25
Engagements de garantie donnés					
D'ordre des établissements de crédit	3 806	3 051	2 907	-20%	-5%
D'ordre de la clientèle	12 323	13 191	14 750	7%	12%
Cautions administratives et fiscales et autres cautions	-	-	-	-	-
Autres garanties d'ordre à la clientèle	-	-	-	-	-
Total des engagements de garantie donnés	16 129	16 242	17 657	1%	9%
Engagements de garantie reçus					
Des établissements de crédit	6 288	4 712	4 943	-25%	5%
De l'Etat et d'autres organismes de garantie	7 981	8 134	6 815	2%	-16%
Autres titres à recevoir	-	-	771	-	>100,0%
Total des engagements de garantie reçus	14 269	12 846	12 529	-10%	-2%

Source : Saham Bank – comptes sociaux

Analyse 2023 – 2024

Les engagements de garantie donnés sont passés de 16 129 mMAD en 2023 à 16 242 mMAD en 2024, soit une légère hausse de 1%. Les engagements de garantie donnés à la clientèle ont enregistré une augmentation de 7% pour s'établir à 13 191 mMAD. Les engagements de garantie donnés à des établissements de crédit ont baissé de 20% pour afficher un montant de 3 051 mMAD.

Durant la même période, les engagements de garantie reçus, ont enregistré une baisse de 10% pour s'établir à 12 846 mMAD à la suite de la baisse de 25% des engagements de garantie reçus des établissements de crédit qui sont passés de 6 288 mMAD en 2023 à 4 712 mMAD en 2024 compensée par une hausse de 2% observée sur les engagements de garantie reçus de l'Etat et d'autres organismes de garantie qui sont passés de 7 981 mMAD en 2023 à 8 134 mMAD en 2024.

Analyse 2024 – 2025

Les engagements de garantie donnés sont passés de 16 242 mMAD en 2024 à 17 657 mMAD en 2025, en hausse de 9%. Les engagements de garantie donnés à la clientèle ont enregistré une augmentation de 12% pour s'établir à 14 750 mMAD. Les engagements de garantie donnés à des établissements de crédit ont baissé de 5% pour afficher un montant de 2 907 mMAD.

Durant la même période, les engagements de garantie reçus, ont enregistré une baisse de 8% pour s'établir à 11 758 mMAD à la suite de la baisse de 16% observée sur les engagements de garantie reçus de l'Etat et d'autres organismes de garantie qui sont passés de 8 134 mMAD en 2024 à 6 815 mMAD en 2025, compensée par une hausse de 5% des engagements de garantie reçus des établissements de crédit qui sont passés de 4 712 mMAD en 2024 à 4 943 mMAD en 2025.

Nantissement d'actifs

La situation des valeurs et sûretés données et reçues en garantie en 2025 se présente comme suit :

En mMAD	2025
Valeurs et sûretés données en garantie	
Bons de Trésor et valeurs assimilées	4 408
Autres titres	-
Hypothèques	-
Autres valeurs et sûretés	1 530
Valeurs et sûretés reçues en garantie	
Bons de Trésor et valeurs assimilées	4 884
Autres titres	-
Hypothèques	-
Autres valeurs et sûretés	-

Source : Saham Bank

I.5. Notations

Fitch

La notation crédit attribuée par **Fitch Ratings** à Saham Bank le 02 octobre 2025 se présente comme suit :

Note long terme	Note court terme	Perspective de la note
AA (mar)	F1+ (mar)	Stable

Source : Fitch Ratings

Tableau récapitulatif de la notation de Saham Bank durant les trois dernières années :

Date	National Note à long terme	National Note à court terme	Perspectives
02 octobre 2025	AA (mar)	F1+ (mar)	Stable
21 janvier 2025	AA (mar)	F1+ (mar)	Stable
04 juillet 2024	AAA (mar)	F1+ (mar)	Sous surveillance avec perspectives négatives (RWN)*
24 avril 2024	AAA (mar)	F1+ (mar)	Sous surveillance avec perspectives négatives (RWN)*
09 février 2024	AAA (mar)	F1+ (mar)	Stable
29 janvier 2024	AAA (mar)	F1+ (mar)	Stable

* À la suite de l'annonce par Groupe Société Générale de la vente de sa participation de 57,7% dans SGMB et ses filiales à Saham Finances

Source : Fitch Ratings

Les traductions de l'extrait du communiqué de presse de Fitch se présente comme suit :

PRINCIPAUX FACTEURS DE NOTATION – NOTES NATIONALES ET DE SOUTIEN – OCTOBRE 2025

Fitch Ratings a confirmé les notations internationales à long terme en devises étrangères et locales (Issuer Default Ratings – IDRs) de la Société Générale Marocaine de Banques (devenue Saham Bank) à « BB » avec perspectives stables. Fitch a également confirmé la Viability Rating (VR) à « BB- ». Fitch a également attribué des notations en devises étrangère et locale, excluant le soutien gouvernemental, de « BB-(xgs) » à long terme et « B(xgs) » à court terme.

Les facteurs clés de la notation sont détaillés ci-dessous :

Les notations IDRs de la Société Générale Marocaine de Banques (devenue Saham Bank) sont guidées par le soutien potentiel des autorités marocaines, tel que reflété par la note de soutien gouvernemental (« Government Support Rating » ou GSR) de « BB », fondée sur l'importance systémique de la banque. Les perspectives stables reflètent celles attribuées à la notation souveraine du Maroc.

Probabilité modérée de soutien gouvernemental : La note de soutien gouvernemental (GSR) de la Société Générale Marocaine de Banques (devenue Saham Bank) est en ligne avec celle attribuée aux banques domestiques d'importance systémique au Maroc, qui est inférieure d'un cran à la notation souveraine en raison de la flexibilité financière limitée de l'État. Fitch considère la banque comme une institution d'importance systémique domestique, compte tenu de sa position de cinquième banque commerciale du Maroc en part de marché des crédits (7,7%) et de quatrième banque en revenu d'exploitation.

Bonnes opportunités de croissance : L'environnement opérationnel favorable du Maroc est soutenu par une croissance économique solide (prévision 2026 : 3,9%), la stabilité macroéconomique et des projets d'infrastructures ambitieux stimulant la demande de crédit. La diversification des moteurs de croissance et l'investissement public soutiennent la performance du secteur bancaire, tandis qu'une réglementation prudente renforce la résilience des banques face à d'éventuels chocs de qualité d'actifs.

Franchise en croissance : La Société Générale Marocaine de Banques (devenue Saham Bank) dispose d'une franchise solide et d'une reconnaissance de marque, se classant quatrième banque domestique par revenu d'exploitation et cinquième par part de marché des crédits (fin S1 2025 : 7,7%). Son bilan est dominé par des expositions aux grandes entreprises, bénéficiant de liens historiques avec Société Générale S.A. (SG), tout en développant ses activités sur les segments PME et retail. Fitch anticipe un

renforcement du profil d'activité sous le nouvel actionnariat, avec une croissance plus rapide, des gains de parts de marché et une amélioration de la rentabilité.

Gestion prudente du bilan : La concentration sur un seul débiteur (« single obligor concentration ») est plus élevée que celle des pairs, la banque étant orientée corporate dans une économie de petite taille. Néanmoins, le risque de concentration est atténué par la bonne qualité des principales expositions, un cadre de contrôle des risques développé et des standards d'octroi plus prudents que ceux de certains pairs de taille comparable.

Qualité des actifs en amélioration : Le portefeuille de prêts présente une qualité jugée saine, reflétant une clientèle composée de multinationales et de grandes organisations domestiques. Le ratio élevé de créances douteuses consolidées (fin S1 2025 : 12,5%) provient d'une classification plus stricte des prêts et d'un niveau élevé de prêts en « Stage 3 » au niveau de la filiale de crédit à la consommation. Fitch prévoit une baisse modérée du ratio d'ici fin 2026, soutenue par les recouvrements, un rapprochement des pratiques de classification avec les standards domestiques et des radiations sélectives permettant de poursuivre la réduction du stock de prêts en « Stage 3 ».

Rentabilité saine : L'indicateur de rentabilité de Fitch (résultat d'exploitation / actifs pondérés des risques) s'est renforcé à 2,7% au S1 2025 (contre 2% en 2024), soutenu par une forte baisse du coût du risque (charges d'insolvabilité en baisse de 62% par rapport au S1 2024) et une hausse des revenus (10% par rapport au S1 2024). Fitch anticipe une amélioration progressive vers un niveau plus proche de 3% d'ici 2027, grâce à l'augmentation des volumes d'activité et à des pertes de crédit plus faibles.

Capitalisation solide : Le ratio CET1 de 14% à fin S1 2025 est le plus élevé du secteur et dépasse de 590 points de base l'exigence réglementaire minimale. Fitch anticipe un maintien du ratio CET1 au-dessus de 14% d'ici fin 2026, soutenu par une génération interne de capital solide, en ligne avec la croissance des actifs.

Financement et liquidité adéquats : Saham Bank est principalement financée par les dépôts de la clientèle (fin S1 2025 : 81% du financement total hors fonds propres). La franchise de la banque lui permet d'attirer une part importante de comptes courants non rémunérés, soutenant un coût de financement faible. La concentration des dépôts est faible selon les standards des marchés émergents.

Sensibilités à la notation

Facteurs susceptibles, individuellement ou collectivement, d'entraîner une notation négative ou un abaissement de la note

Les notations IDRs de Saham Bank seraient abaissées si la capacité ou la propension de l'État à soutenir la banque diminuait. Une dégradation de la notation souveraine du Maroc entraînerait une dégradation de la note de soutien gouvernemental (GSR) et de la notation IDR de la banque. La Viability Rating pourrait être abaissée si une croissance des prêts supérieure aux attentes conduisait à une dégradation significative de la qualité des actifs et du capital. Les notations nationales pourraient être abaissées si Fitch estime que la solvabilité de la banque s'est affaiblie relativement aux autres émetteurs marocains.

Facteurs susceptibles, individuellement ou collectivement, d'entraîner une évaluation positive ou un relèvement de la note

Un relèvement de la notation IDR long terme pourrait faire suite à un relèvement de la note de soutien gouvernemental (GSR), ce qui nécessiterait un relèvement de la notation souveraine du Maroc. Un relèvement de la Viability Rating pourrait résulter d'un renforcement de la franchise de la banque. Les notations nationales pourraient être relevées si Fitch estime que la solvabilité de la banque s'est améliorée relativement à celle des autres émetteurs marocains notés.

AUTRES DETTES ET NOTATIONS DE L'ÉMETTEUR – PRINCIPAUX FACTEURS DE NOTATION

L'IDR à long terme en devises étrangères (xgs) de la Banque Saham est au niveau de sa VR. Son IDR en monnaie locale à long terme (xgs) est conforme à son IDR en devises étrangères à long terme (xgs). Ses IDR à court terme en devise étrangère et locale (xgs) correspondent respectivement à ses IDR à long terme en monnaie étrangère et locale (xgs).

AUTRES DETTES ET NOTATIONS DE L'ÉMETTEUR – FACTEURS DE SENSIBILITÉ DE LA NOTATION

Les IDR à long terme (xgs) de la Banque Saham pourraient être rétrogradés si la VR est déclassée. Ses IDR à court terme étranger et local (xgs) sont principalement sensibles aux variations de leurs IDR à long terme étranger et local (xgs) et pourraient être dégradés si les notations à long terme sont abaissées et que les nouvelles notations à long terme sont attribuées à des notes à court terme plus basses, conformément aux critères de Fitch.

Un relèvement des IDR à long terme (xgs) de Saham Bank nécessiterait un relèvement du VR. Ses IDR à court terme en monnaie étrangère et locale (xgs) pourraient être améliorés si ses IDR à long terme

étranger et local (xgs) sont améliorés et si les nouvelles notations à long terme sont attribuées à des notations à court terme plus élevées, conformément aux critères de Fitch.

Moody's

Moody's Ratings a attribué à Saham Bank, pour la première fois le 18 mars 2026, une notation long terme Ba1, et se présente comme suit :

Note long terme	Perspective de la note
Ba1	Positive

Source : Moody's

Extrait du communiqué de notation traduit de Moody's – mars 2026

Les notations « Ba1 » attribuées aux dépôts à long terme de Saham Bank intègrent une majoration de deux crans par rapport à l'évaluation de crédit de référence (BCA) « ba3 » de la banque, sur la base de notre estimation d'une très forte probabilité de soutien gouvernemental en cas de besoin. Cette évaluation reflète notre perception de l'importance de la banque pour le système financier national.

La note BCA ba3 de la Saham Bank reflète la solide rentabilité de la banque, soutenue par sa présence bien établie auprès des multinationales et des clients particuliers fortunés, sa forte capitalisation et sa bonne gouvernance, étayées par son histoire de longue date en tant qu'ancienne filiale de la Société Générale.

Ces atouts sont contrebalancés par le retrait en 2024 de la Société Générale de la structure de l'actionnariat, ce qui introduit des risques pour le profil de crédit de Saham Bank. En outre, la banque dispose d'une capacité modeste de collecte de dépôts, tandis que ses réserves de liquidité relativement limitées pèsent davantage sur son profil de crédit. Le niveau élevé de prêts problématiques de la banque reflète en partie son approche historiquement conservatrice en matière de classification.

Points forts :

- rentabilité solide, soutenue par une franchise bien établie auprès des grandes entreprises multinationales et de la clientèle de particuliers aisés ;
- capitalisation robuste ;
- gouvernance saine, adossée à une longue histoire en tant qu'ancienne filiale de Société Générale ;
- très forte probabilité de soutien de l'État en cas de besoin.

Challenges :

- la sortie de Société Générale du tour de table introduit des risques sur le profil de crédit de la banque ;
- franchise de collecte de dépôts modeste ;
- réserves de liquidité relativement modestes ;
- niveau élevé de créances en souffrance, partiellement atténué par une approche de classification historiquement prudente.

Perspectives :

Les perspectives positives sur les notations à long terme des dépôts de la banque reflètent (a) le renforcement potentiel du profil de crédit de l'État et de sa capacité de soutien, comme l'indiquent les perspectives positives sur la dette souveraine ; (b) les liens étroits entre la solvabilité de l'État et les bilans de la banque, compte tenu des importantes positions de la banque en titres de dette souveraine ; et (c) le renforcement potentiel de l'environnement opérationnel, qui se traduirait par une amélioration de notre profil macroéconomique pour le Maroc

Éléments pouvant entraîner une amélioration de la notation :

Une pression à la hausse sur les notations de dépôt à long terme de la banque pourrait résulter (a) d'un renforcement de la capacité du gouvernement à apporter un soutien financier à la banque, comme pourrait l'indiquer une révision à la hausse de la notation souveraine, et/ou (b) d'un renforcement de l'environnement opérationnel du pays, comme pourraient l'indiquer à la fois une révision à la hausse de la notation souveraine et une amélioration du profil macroéconomique.

Facteurs susceptibles d'entraîner un abaissement de la notation :

Les pressions à la baisse sur les notes de dépôt à long terme de la banque sont limitées compte tenu des perspectives positives. Une stabilisation des perspectives sur les notes de dépôt à long terme de la banque pourrait résulter d'une stabilisation des perspectives sur la dette souveraine.

II. Gouvernance de Saham Bank

II.1. Assemblées Générales

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales qui sont qualifiées d'Ordinaires ou d'Extraordinaires, selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre. Toute Assemblée Générale représente l'universalité des actionnaires et leurs délibérations obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents, incapables ou privés de droit de vote.

Aucune disposition spécifique d'acquisition de droits de vote doubles n'est prévue par les statuts.

En outre, les statuts ne prévoient pas d'autres dispositions spécifiques et dérogatoires à la loi 17-95 relative à la SA telle que modifiée et complétée régissant les Assemblées Générales.

II.1.1 Mode de convocation

L'article 17 des Statuts de Saham Bank stipule en matière d'Assemblée des actionnaires que : « les Assemblées Générales sont convoquées par le Directoire. (...) La convocation est faite, trente (30) jours au moins avant la réunion de l'Assemblée des actionnaires, par un avis inséré dans un journal figurant dans la liste fixée par la loi n° 44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne, (...) ».

II.1.2 Conditions d'admission

L'article 19 des Statuts de Saham Bank prévoit que « l'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions. Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et à la condition d'une inscription de ses actions au registre des actions nominatives tenu par la société, cinq jours au moins avant la réunion de l'Assemblée.

Nul ne peut représenter un actionnaire s'il n'est pas lui-même actionnaire. Toutefois, en plus de pouvoir se faire représenter par un autre actionnaire justifiant d'un mandat, tout actionnaire peut aussi se faire représenter par son conjoint, un ascendant ou descendant ou par la personne morale dûment habilitée gérant le portefeuille des valeurs mobilières de l'actionnaire concerné.

Le mandat est donné pour une seule Assemblée d'actionnaires. Toutefois, il peut être donné pour deux Assemblées, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire, tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux Assemblées qu'ils soient ou non personnellement actionnaires.

Tout actionnaire peut recevoir les pouvoirs émis par d'autres actionnaires en vue de les représenter à une Assemblée et ce sans limitation du nombre de mandats ni des voix dont peut disposer une même personne, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Pour toute procuration d'un actionnaire adressée à la société sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés par le Conseil de Surveillance et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens qu'il lui indique ».

II.1.3 Ordre du jour

Selon l'article 18 des Statuts de Saham Bank :

« L'ordre du jour des Assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation ».

Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social fixée par la loi et agissant dans les conditions et délais légaux, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de projets de résolutions.

L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut néanmoins, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs membres du Directoire et procéder à leur remplacement ».

II.1.4 Conditions d'exercice de droit de vote

Selon l'article 21 des Statuts de Saham Bank :

« Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action donne droit à une voix. Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Au cas où des actions seraient nanties, le droit de vote est exercé par leur propriétaire.

La société ne peut valablement voter avec ses propres actions par elle souscrites, acquises ou prises en gage. »

II.1.5 Calcul du quorum

Selon l'article 21 des Statuts de Saham Bank :

« Dans les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les assemblées spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée. Dans tous les cas, il est fait déduction des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi, (...) La Société ne peut valablement voter avec ses propres actions par elle souscrites, acquises ou prises en gage. Il n'est pas tenu compte de ces actions pour le calcul du quorum. (...) »

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par des moyens de visioconférence ou par des moyens équivalents permettant leur identification conformément à la loi ».

II.1.6 Assemblées Générales Ordinaires

Attributions de l'AGO :

Selon l'article 22 des Statuts de Saham Bank :

« L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statue sur toutes les questions qui excèdent la compétence du Directoire ou du Conseil de Surveillance et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire. (...) »

- Elle discute, approuve, redresse ou rejette les états de synthèse ;
- Elle fixe les prélèvements à effectuer pour la constitution ou l'augmentation de tous les fonds de réserve et de prévoyance et décide tous reports à nouveau, totaux ou partiels, des bénéfices d'un exercice sur un exercice suivant ;
- Elle fixe les dividendes à répartir sur proposition du Directoire ;
- Elle nomme, révoque, remplace ou réélit les Commissaires aux Comptes ; elle leur donne quitus ou décharge ; Elle nomme les membres du Conseil de Surveillance ; (...) » ;
- Elle détermine le montant des jetons de présence alloués au Conseil de Surveillance et la rémunération des Commissaires aux Comptes ;
- Elle approuve les conventions prévues par l'article 95 de la loi sur les sociétés anonymes ;
- Elle autorise tout emprunt par voie d'émission d'obligations autres que celles convertibles en actions ;
- Et, d'une manière générale, elle délibère et statue souverainement sur la conduite des affaires sociales ;

Quorum de l'AGO :

Selon l'article 22 des Statuts de Saham Bank :

« (...) L'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote. Si elle ne réunit pas ce quorum, une nouvelle assemblée est réunie sur une deuxième convocation, auquel cas aucun quorum n'est requis et elle délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés ».

II.1.7 Assemblées Générales Extraordinaires

Attributions de l'AGE :

Selon l'article 23 des Statuts de Saham Bank :

« L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à apporter aux statuts toutes modifications, quelles qu'elles soient, autorisées par la loi.

Elle peut décider notamment de :

- La fusion avec d'autres sociétés constituées ou à constituer ou l'absorption de toutes sociétés quel que soit leur objet ;
- Le transfert ou la vente à tout tiers ou l'apport à toute société de l'ensemble des biens, droits et obligations, actifs et passifs de la société ;
- La dissolution anticipée de la société ;
- La transformation de la société en société de toute autre forme ;
- L'émission d'emprunts sous forme d'obligations convertibles en actions ;
- L'émission d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote ;
- La modification du capital et la délégation au Directoire de tous pouvoirs pour réaliser une augmentation ou une réduction de capital, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts ;
- La prorogation ou la dissolution anticipée de la société ;
- La division du capital social en actions d'un autre type, le changement de forme des actions, l'échange des actions ou regroupement des actions d'une valeur nominale différente.

Quorum de l'AGE :

Selon l'article 23 des Statuts de Saham Bank :

« (...) L'Assemblée Générale Extraordinaire n'est régulièrement constituée et ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation la moitié et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée et se tenir valablement avec la présence ou la représentation d'un nombre d'actionnaires représentant le quart au moins du capital social. Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés. »

II.2. Organes de surveillance

Saham Bank est une Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance de droit privé et régie par la loi 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés et également par la loi 17-95 relative aux Sociétés Anonymes telle que modifiée et complétée.

Le Conseil de Surveillance a pour mission principale de s'assurer que la marche de la banque s'exerce conformément à la réglementation et à la stratégie arrêtée. Il est le responsable en dernier ressort de la solidité financière de l'établissement et opère, à cet effet, à toute période de l'année, aux vérifications et contrôles qu'il juge opportuns.

II.2.1 Composition du Conseil de Surveillance

Selon l'article 14 des statuts de Saham Bank, le Conseil de Surveillance est composé de trois (3) membres au moins et au plus du nombre de membres fixé par la loi, tous choisis parmi ou en dehors des actionnaires

En cas de fusion, le nombre maximum pourra être porté à vingt-quatre (24) ou vingt-sept (27) dans le cas de fusion de la Société avec une autre société dont les actions sont inscrites à la cote de la bourse des valeurs.

La proportion des membres du Conseil de Surveillance de chaque sexe ne peut être inférieure à 30%.

A l'issue de la réunion de la première Assemblée Générale qui se tiendra en 2027, la proportion des membres du Conseil de Surveillance de chaque sexe ne peut être inférieure à 40%.

Nomination et révocation

Selon l'article 14 des statuts de Saham Bank : « Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire. (...) La durée des fonctions des membres du Conseil de Surveillance est fixée à quatre années. Les membres du Conseil de Surveillance sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire. »

Nombre d'actions requis pour siéger au Conseil de Surveillance

Hormis les membres indépendants, chaque membre du Conseil de Surveillance doit être propriétaire d'au moins une (1) action de la Société pendant toute la durée de ses fonctions.

Si, au jour de sa nomination, un membre du Conseil de Surveillance n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans un délai de trois mois. (...) »

Pouvoirs du Conseil de Surveillance

Selon l'article 14 des statuts de Saham Bank : « Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société faite par le Directoire, dans les conditions prévues par la loi. A cet effet, il opère, à toute époque de l'année, les vérifications et contrôles qu'il juge opportun et se fait communiquer les documents qu'il estime utiles pour l'accomplissement de ses missions. (...) »

Quorum et majorité

Selon l'article 14 des statuts de Saham Bank : « Pour la validité des délibérations, la présence effective de la moitié au moins des membres du Conseil de Surveillance est requise. (...) Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre du Conseil de Surveillance disposant d'une voix ; la voix du Président de séance est prépondérante en cas de partage. (...) »

A la date d'enregistrement du document de référence, le Conseil de Surveillance se compose des membres suivants :

Statut au sein du Conseil de Surveillance	Prénom, Nom	Date de cooptation par le CS / ratification lors de l'AGO	Date de l'AGO ayant renouvelé le mandat	Date de fin du mandat en cours	Fonction Principale
Président	Moulay Hafid ELALAMY	Cooptation CS du 3 décembre 2024 Ratification AGO du 13 janvier 2025	-	AGO statuant sur les comptes 2027	Président et fondateur de Saham Finances
Vice-Président	Moulay Mhamed ELALAMY	Cooptation CS du 3 décembre 2024 Ratification AGO du 13 janvier 2025	-	AGO statuant sur les comptes 2026	Directeur Général Délégué de Saham Finances
Membre	Layla M'ZALI	Cooptation CS du 09 décembre 2009 Ratification AGO du 08 juin 2010	22 mai 2024	AGO statuant sur les comptes 2027	Administrateur Devenco Souss
Membre	Jean-Luc PARER	Cooptation CS du 15 juin 2012 Ratification AGO du 14 mai 2013	-	AGO statuant sur les comptes 2026	-
Membre	Ghita LAHLOU	Cooptation CS du 3 décembre 2024 Ratification AGO du 13 janvier 2025	-	AGO statuant sur les comptes 2026	-
Membre Indépendant	Driss BENHIMA	Cooptation CS du 22 mai 2015 Ratification AGO du 30 juin 2015	30 mai 2023	AGO statuant sur les comptes 2026	Président du Conseil d'Administration Amakine De Travaux Rbatis
Membre Indépendant	Sophie ELKRIEF	Cooptation : CS du 26 novembre 2025 Ratification AGO de juin 2026	-	AGO statuant sur les comptes 2026	Présidente Directrice Générale SP Vie
Membre	Fadwa BEN SAAD	Cooptation CS du 3 décembre 2024 Ratification AGO du 13 janvier 2025	-	AGO statuant sur les comptes 2026	Directrice de cabinet et M&A de SAHAM
Membre	Moulay Abdelaziz ELALAMY	Cooptation CS du 30 mars 2026 Ratification AGO du 23 juin 2026	-	AGO statuant sur les comptes 2029	-
Membre	Abdelhalim FADIL	Cooptation CS du 3 décembre 2024 Ratification AGO du 13 janvier 2025	24 juin 2025	AGO statuant sur les comptes 2028	Directeur Supervision de SAHAM FINANCES
Membre Indépendant	Mehdi GHISSASSI	Cooptation CS du 3 décembre 2024 Ratification AGO du 13 janvier 2025	-	AGO statuant sur les comptes 2027	Chief Product and Technology Officer De AI71
Membre	Otmane SERRAJ	Nomination AGO 13 janvier 2025	-	AGO statuant sur les comptes 2028	CFO EMEA APAC - Group Teleperformance

Source : Saham Bank

Au cours de l'exercice 2025, Mme Sophie ELKRIEF a été nommée membre indépendant du Conseil de Surveillance en remplacement de Mme Caroline ZANARET-GIROS, démissionnaire.

En 2026, M. Moulay Abdelaziz ELALAMY a été nommé membre du Conseil de Surveillance en remplacement de M. Amine LAHRICHI, démissionnaire.

II.2.2 Curriculum Vitae des membres du Conseil de Surveillance

M. Moulay Hafid ELALAMY - Président du Conseil de Surveillance

Moulay Hafid ELALAMY est Président Directeur Général et fondateur de Saham Finances, entreprise qu'il a créée en 1995 avec l'acquisition du courtier AGMA. Pendant plus de deux décennies, il développe l'activité d'assurance, avant de conclure en 2018, la cession de cette activité au groupe sud-africain Sanlam.

En parallèle, il crée Phone Assistance en 1999, puis Majorel en 2019, en fusionnant les activités de Saham dans les services externalisés avec celles du groupe Bertelsmann. En 2023, Majorel fusionne avec Teleperformance.

En 2013, Moulay Hafid ELALAMY a été nommé ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Verte et numérique. Durant son mandat, il a notamment lancé en 2014 le « Plan d'Accélération Industriel (PAI) ».

Fonctions précédentes :

- 2013 - Présent : Diversification de Saham avec le lancement des Pôles Immobilier, Agriculture, Education et Santé
- A partir de 1999 : Lancement, développement puis introduction en bourse de l'activité Services Externalisés
- 1995 - 2018 : Création et développement de Saham Assurance
- 1994 : Secrétaire Général du Groupe O.N.A. (devenu Al Mada)
- 1989 : Directeur Général de la Compagnie Africaine d'Assurance (C.A.A), une filiale du Groupe O.N.A. (devenu Al Mada)
- 1987 - 1988 : Vice-président du Groupe Solidarité-Unique (secteur des assurances)
- 1985 - 1987 : Ministère des Finances du Québec - Enseignant à l'Université Laval, Québec.

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

- Président Directeur Général et Administrateur de Saham Finances
- Président Directeur Général et Administrateur de Saham Horizon
- Président Directeur Général et Administrateur de Saham Real Estate Fund
- Président du Conseil d'Administration - Président du Comité Exécutif de la Fondation Saham
- Président du Conseil d'Administration et Administrateur de Teleperformance SE
- Président du Conseil d'Administration et Administrateur d'Ideation
- Président Directeur Général et Administrateur de Saham Management Company
- Administrateur de Saham Immo.

M. Moulay Mhamed ELALAMY – Vice-Président du Conseil de Surveillance

Diplômé de l'Université de Colombie-Britannique au Canada et ayant pris part à des programmes d'échange à Harvard et à Sciences Po Paris, Moulay Mhamed ELALAMY est Directeur Général Délégué de Saham Finances depuis 2018.

Moulay Mhamed ELALAMY a occupé plusieurs positions au sein de Saham. Il a notamment été Directeur Général de Saham Assurance Maroc et Directeur Général de Saham Assistance.

Il a également piloté la cession du pôle Assurance à Sanlam, la création de Majorel (JV avec le groupe Bertelsmann), l'introduction en bourse de Majorel en 2021 et sa fusion en 2023 avec Téléperformance.

Fonctions précédentes :

- 2018 - Présent : Directeur Général de Saham Finances
- 2018 - 2023 : Administrateur et Président du Conseil de Surveillance de Majorel
- 2017 - 2018 : Directeur Général de Saham Assurance Maroc
- 2015 - 2017 : Secrétaire Général de Saham
- 2014 - 2015 : Directeur Général du Saham Assistance.

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

- Président et Membre du Conseil d'Administration d'Eqdom

- Directeur Général Délégué de Saham Horizon
- Directeur Général Délégué et Administrateur de Saham Real Estate Fund
- Directeur Général Délégué et Administrateur de Saham Management Company
- Directeur Général Délégué et Administrateur de Saham Finances
- Président du Conseil d'Administration et Administrateur de Saham Immo
- Président du Conseil d'Administration et Administrateur de Oasis Industrie
- Président du Conseil d'Administration et Administrateur de Medjool Star
- Président du Conseil d'Administration et Administrateur de M-Care, anciennement dénommée Meden Healthcare
- Président du Conseil d'Administration et Administrateur de Saham Europe
- Président Directeur Général et Administrateur de Saham Investissement
- Président Directeur Général et Administrateur de Idéation Développement
- Président Directeur Général et Administrateur de Saham Participations
- Administrateur de Saham Paiements
- Administrateur de La Marocaine Vie
- Administrateur de Fondation Saham
- Administrateur de S-Venture, anciennement dénommée Saham Venture Capital
- Administrateur de Saham International
- Gérant de Idéation Participation
- Gérant de Saham Luxembourg
- Gérant de Saham Capital Management
- Gérant de Saham Développement.

M. Moulay Abdelaziz ELALAMY – Membre du Conseil de Surveillance

Diplômé de l'Ecole Supérieure de Gestion de Paris, Moulay Abdelaziz ELALAMY occupe actuellement le poste de Directeur chargé de mission auprès du Directeur Général, en charge du Business Développement de Saham. Son parcours au sein du groupe Saham est marqué par plusieurs postes à hautes responsabilités.

Fonctions précédentes :

- 2017 - 2019 : Directeur Général adjoint au sein de Saham Assurance Maroc
- 2014 - 2017 : Directeur Réseau et membre du Comité Exécutif au sein de Saham Assurance Maroc
- 2013 - 2014 : Directeur Général adjoint au sein de Saham Assurance Sénégal
- 2012 - 2013 : Directeur des Opérations au sein de Saham Assurance Bénin
- 2007 - 2013 : plusieurs postes de responsabilités au sein de Gras Savoye.

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

- Administrateur de Eqdom
- Administrateur de La Marocaine Vie
- Administrateur de Athena Courtage
- Co-Gérant de Saham Skhirat SARL

Mme. Layla M'ZALI - Membre du Conseil de Surveillance

Médecin et gérante des sociétés du Groupe M'ZALI.

Fonctions précédentes :

Néant.

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

- Directeur Général de DEVECO SOUSS
- Président du Conseil d'Administration de GAMMA MOTORS
- Cogérante de Nord Sud
- Cogérante de OMA HOLDING
- Cogérante de MARIMBO
- Cogérante de YASMINA BUS
- Cogérante de MZALIA SARL
- Cogérante de E.M.C.G SARL
- Cogérante de FIBULE IMMO SARL
- Cogérante de OUMZA SARL
- Cogérante de MZALI BOUGRIA SARL
- Cogérante de RESIDENCE CTM SARL
- Cogérante de LES PREMICES SARL
- Cogérante de AFRIQUE STAR SARL
- Cogérante de GERONIMO SARL
- Cogérante de ECLIPSE IMMO SARL
- Cogérante de VEHICULE CENTER SARL.

M. Jean-Luc PARER – Membre du Conseil de Surveillance

Diplômé de HEC Paris en 1976 et titulaire d'un master en droit de l'université Paris I en 1977.

Fonctions précédentes :

- Co-chef et chef de la division des marchés financiers et du financement de SG Banque de Financement et d'Investissement
- Responsable du pôle Global Finance de Société Générale Banque de Financement et d'Investissement
- Directeur de la Banque de détail à l'international de Société Générale
- Co-Responsable des services bancaires et financiers internationaux et de l'assurance de Société Générale
- Conseiller du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués du Groupe Société Générale
- Président du conseil de surveillance de SPLITSKA BANKA (banque croate vendue par Société Générale en juin 2017)
- Membre du Bureau de la COFACE
- Président du Conseil d'Administration du CALIF (banque française du groupe Société Générale)
- Président du Conseil d'Administration de SOGEPROM (promoteur immobilier du groupe Société Générale)
- Administrateur PJSC ROSBANK (avant Cession par Groupe Société Générale).

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

- Membre du Conseil de Surveillance du groupement interproducteurs COLLIOURE BANYULS.

Mme. Ghita LAHLOU - Membre du Conseil de Surveillance

Diplômée de l'Ecole Centrale de Paris en 1991.

Fonctions précédentes :

- Administrateur Directeur Général de filiales de Saham (Phone Group, Saham Assurance Maroc, Pôle Distribution, Saham Santé, Saham Education, Saham SA, Fondation Saham)

- Membre du Conseil d'Administration de la CGEM entre 2012-2015
- Directeur des Achats, des Ressources Humaines et du Marketing de MARJANE
- Directeur des Ressources Humaines et de la communication du Groupe ONA (devenu Al Mada)
- Chargée de Mission auprès du Directeur Général du Groupe ONA
- Administrateur Directeur Financier d'ALTAIR Maroc
- Consultante Finances et Organisation chez ARTHUR ANDERSEN
- Membre du Comité Directeur de la FMSAR (Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurances et de Réassurances) entre 2007 et 2011

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

- Président du Conseil d'Administration MEDIA NETWORK FUND
- Administrateur SAHAM MEDIA FUND
- Administrateur SAHAM CONTACT
- Administrateur HOLDING CASABLANCA MEDICALE DEVELOPPEMENT
- Administrateur SAHAM HORIZON
- Administrateur IMMORIENTE
- Administrateur WITAMAX
- Administrateur UNICONFORT MAROC DOLIDOL
- Administrateur FONDATION SAHAM
- Administrateur indépendant de TOTAL ENERGY MARKETING MAROC
- Administrateur indépendant de GROUPE CMGP
- Administrateur indépendant TGCC
- Gérant de KIDS FASHION.

M. Driss BENHIMA - Membre indépendant du Conseil de Surveillance

Ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique de Paris en 1977 et des Mines de Paris en 1978.

Fonctions précédentes :

- Président Directeur Général de la Royal Air Maroc (RAM)
- Directeur Général de l'Agence de Développement des Préfectures et Provinces du Nord du Royaume
- Gouverneur de la Région du Grand Casablanca
- Ministre des Transports, du Tourisme et de la Marine Marchande, de l'Energie et des Mines
- Directeur Général de l'Office Nationale de l'Eau et l'Electricité (ONEE)
- Administrateur Délégué de la filiale marocaine du Groupe Air Liquide
- Administrateur de ASK GRAS SAVOYE
- Directeur des exploitations minières de Khouribga au sein de l'OCP.

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

- Président du Conseil d'Administration d'AIR LIQUIDE MAROC
- Président du Conseil d'Administration d'AMAKINE DE TRAVAUX RBATIS SA
- Président du Conseil d'Administration de TDM AEROSPACE
- Administrateur de NEXANS MAROC
- Administrateur de Société Générale Cameroun
- Administrateur MGH France
- Administrateur de ASK GRAS SAVOYE
- Gérant de NATEEJ SARL.

Mme. Sophie ELKRIEF - Membre indépendant du Conseil de Surveillance

Diplômée de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées et titulaire d'un MBA INSEAD.

Fonctions précédentes :

- Directrice Générale déléguée - AÉMA Groupe
- Directrice Générale - AESIO Mutuelle
- Directrice des investissements - MAIF
- Directrice Générale Adjointe – Meeschaert Asset Management
- Chief Investment Officer – CANDRIAM Investors Group
- Analyste en fusions acquisitions – Salomon Smith Barney
- Analyste en financement de projets énergétiques – Crédit Lyonnais USA.

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

- Présidente Directrice Générale – Groupe SP Vie
- Administratrice Indépendante & Présidente du Comité d'Audit – Natixis Investment Managers
- Administratrice Indépendante – La Française de l'Energie
- Présidente Exécutive – NewCo SKY.

Mme. Fadwa BEN SAAD - Membre du Conseil de Surveillance

Diplômée d'un Master en Management de l'ESCP Business School, Fadwa BEN SAAD occupe depuis 2018 les fonctions de Directrice de Cabinet et M&A au sein de Saham.

Fonctions précédentes :

- 2014 - 2018 : Directrice Administrative et Financière du Pôle Santé de Saham
- 2010 - 2014 : Responsable gestion des participations auprès de la Direction des Partenariats au sein de OCP
- 2007 - 2010 : Responsable contrôle de gestion sur les sites industriels de Vichy et La Roche Posay à l'Oréal
- 2005 - 2006 : Auditeur consultant senior secteur bancaire à PricewaterhouseCoopers (PwC)
- 2004 : Analyste Financements structurés à BNP Paribas.

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

- Administrateur Eqdom
- Administrateur Saham Leasing
- Administrateur Saham Paiements
- Directeur Général M-Care, anciennement Meden Healthcare.

M. Amine LAHRICHI - Membre du Conseil de Surveillance

Diplômé d'un Master en Management de l'ESCP Business School et d'un European MSc en Management de la City University of London, Amine LAHRICHI est actuellement Directeur Général d'Eqdom.

Fonctions précédentes :

- 2021 - 2025 : Directeur des Opérations de Saham
- 2018 - 2021 : Directeur Général de International Education Group (IEG), Pôle Education de Saham
- 2015 - 2018 : Directeur et membre du Comité Exécutif au sein de Saham Assurance Maroc
- 2012 - 2015 : Consultant au sein du The Boston Consulting Group.

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

- Administrateur Media Network Fund
- Représentant permanent de la société Idéation, Administrateur Palmiers Sur Mer.

M. Abdelhalim FADIL - Membre du Conseil de Surveillance

Diplômé de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole Nationale des Ponts & Chaussées, Abdelhalim FADIL est Directeur de la cellule de supervision de Saham Finances.

Fonctions précédentes :

- 2023 - 09/2024 : Directeur du Risque chez Binance
- 2020 - 2022 : Directeur des Risques, de la Conformité et du Contrôle chez FLOA (Groupe BNP Paribas)
- 2014 - 2019 : Directeur de la Gestion du Risques Stratégiques et Réglementaires chez Dexia
- 2011 - 2014 : Directeur de la Gestion Transversale des Risques chez Dexia
- 2009 - 2011 : Directeur de la Gestion du Risque du Portefeuille de Crédits chez Dexia
- 2005 - 2008 : Département de Banque d'Investissement et de Financement (CIB) chez Dexia
- 1999 - 2005 : Directeur Adjoint de la Gestion des Risques de Marché et d'ALM chez Dexia Crédit Local - Paris
- 1997 - 1999 : Consultant en stratégie chez A.T. Kearney – Paris.

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

- Administrateur Eqdom
- Administrateur Saham Leasing
- Administrateur Saham Bank Offshore.

M. Mehdi GHISSASSI - Membre indépendant du Conseil de Surveillance

Diplômé de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées, Mehdi GHISSASSI est également titulaire d'un MBA de Columbia Business School et d'un Master en Affaires Internationales de Sciences Po Paris.

Mehdi GHISSASSI est un spécialiste de l'Intelligence Artificielle, actuellement Directeur du Product Management chez Google DeepMind et Google Brain.

Fonctions précédentes :

- 2017 - 2021 : Responsable de l'incubation de Produits et des Partenariats Stratégiques – Google DeepMind
- 2014 - 2017 : Principal en Stratégie et Opérations pour les Marchés Emergents - Google
- 2012 - 2014 : Enterprise New Products & Strategy Operations - Google
- 2008 - 2010 : Project Manager au sein de l'équipe Technology, Strategy et Corporate Development chez SFR
- 2007 - 2008 : Business Analyst in Investment Banking et Private Equity chez Macquarie Capital Londres
- 2005 - 2007 : Consultant en stratégie chez Booz & Co Paris et Londres.

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

- Administrateur Téléperformance
- Membre du Conseil Consultatif QUIBIM
- Membre du Conseil Consultatif GRAPhTX.

M. Otmane SERRAJ - Membre du Conseil de Surveillance

Diplômé de l'Ecole Polytechnique (Paris) et de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications (Paris).

Fonctions précédentes :

- 2023 - Présent : Directeur Financier Europe Moyen-Orient Afrique Asie-Pacifique du Groupe Téléperformance, leader mondial du secteur de la Relation Client

- 2019 - 2023 : Directeur Finance et Services Partagés du Groupe Majorel, filiale commune Saham / Bertelsmann
- 2015 - 2018 : Directeur Général du Pôle Services Externalisés du Groupe Saham
- 2012 - 2014 : Directeur Général Maghreb du Groupe Bull, leader historique français des services informatiques
- 2007 - 2012 : Directeur Général Maroc chez DELL, leader global des systèmes et services informatiques
- 2005 - 2007 : Directeur des Opérations Europe du Sud chez ALPHYRA, acteur européen majeur dans le domaine de la monétique.

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

Administrateur d'Arktika Capital.

II.2.3 Critère d'indépendance et de parité Hommes / Femmes des membres du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance sont désignés par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le processus de nomination et de renouvellement des membres du Conseil de Surveillance est pris en charge par le Comité des Nominations et de Rémunération qui soumet ses propositions au Conseil de Surveillance, à charge de ce dernier de les soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le Conseil de Surveillance de Saham Bank compte 3 membres indépendants :

- M. Driss BENHIMA
- M. Mehdi GHISSASSI
- Mme. Sophie EL KRIEF

Ainsi qu'un membre intuitu personae :

- M. Jean-Luc PARER

La qualité d'Administrateur Indépendant ainsi que les conditions et les modalités de désignation répondent à l'ensemble des critères fixés.

Par ailleurs, au 31/12/2025, le Conseil de Surveillance est composé de 12 administrateurs dont 4 femmes, soit un taux de représentation féminine de 33%.

II.2.4 Rémunérations octroyées aux membres des organes de surveillance

Au cours des 3 derniers exercices, l'Assemblée Générale Ordinaire statuant conformément aux dispositions légales et statutaires, a fixé le montant brut des jetons de présence alloués au Conseil de Surveillance.

Le montant brut des jetons de présence à allouer au Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2025 à un montant global de 6,3 mMAD.

La rémunération du Conseil de Surveillance au titre des trois derniers exercices se détaille comme suit :

En mMAD	2023	2024	2025
Jetons de présence	5,8	6,0	6,3

Source : Saham Bank

Il est à noter que les membres du Conseil de Surveillance n'ont perçu aucune rémunération exceptionnelle au cours des 3 derniers exercices outre les jetons de présence.

II.2.5 Prêts accordés aux membres des organes de surveillance

L'encours de crédits accordés aux membres du Conseil de Surveillance s'élève à 10 mMAD à fin 2024 et à 8,4 mMAD à fin 2025. Les prêts accordés sur les trois derniers exercices se présentent comme suit :

En mMAD	2023	2024	2025
Prêts accordés aux membres du Conseil de Surveillance	9,1	10,0	8,4

Source : Saham Bank

II.2.6 Comités issus du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance peut constituer en son sein et avec le concours de ses membres, des Comités Techniques chargés d'étudier les questions qu'il leur soumet pour avis.

Il est rendu compte aux séances du Conseil de Surveillance de l'activité de ces Comités et des avis ou recommandations formulés.

Le Conseil de Surveillance fixe la composition, les attributions et, le cas échéant, la rémunération des conseillers et des membres des Comités Techniques qui exercent leurs activités sous sa responsabilité.

Saham Bank compte 5 Comités Techniques spécialisés et 2 sous-comités :

- Le Comité des Risques & sous-comité des Risques Dar Al Amane ;
- Le Comité d'Audit et des Comptes & sous-comité d'Audit et des Comptes Dar Al Amane ;
- Le Comité des Rémunérations et des Nominations ;
- Le Comité des Grandes Expositions ;
- Le Comité Stratégique Intelligence Artificielle & Data.

II.2.6.1 Comité des Risques

Date de référence	31/05/2026
Membres du comité	▪ Le Comité des Risques est composé d'un minimum de 3 membres du Conseil de Surveillance. ▪ Le Comité est présidé par un membre, qui n'est pas le Président du Conseil de Surveillance ni d'un autre comité. Le comité comprend des membres disposant d'une expérience professionnelle pratique et suffisante dans le domaine bancaire et de gestion des risques. ▪ 4 membres du Conseil de Surveillance : ✓ M. Jean-Luc PARER, Président ✓ M. Moulay Hafid ELALAMY ✓ M. Moulay Mhamed ELALAMY ✓ M. Abdelhalim FADIL
Secrétaire	Le Directeur des Risques
Périodicité	Trimestrielle
Attributions	Le Comité des Risques est chargé notamment d'assister le Conseil de Surveillance dans son rôle de surveillance des risques auxquels Saham Bank est exposée au regard de l'appétit pour le risque préalablement défini, du respect de la stratégie et de la conformité à la réglementation relative au risque. Il est chargé d' : ▪ analyser périodiquement l'organisation et le fonctionnement de la filière risques de la banque ; ▪ valider les orientations de la politique de crédit de la banque ; ▪ examiner le portefeuille d'engagements : ✓ analyse du portefeuille de Risques Souverains et de Crédits ; Retail et non Retail ; ✓ suivi et évolution des plus importantes expositions de la banque ; ✓ suivi des engagements irréguliers ; ✓ suivi des principaux risques sensibles ; ✓ suivi des engagements Retail et non Retail en défaut ; ✓ suivi et appréciation du niveau de provisionnement des contreparties ainsi que de l'efficacité du recouvrement.

	- analyser le Coût Net du Risque de la banque et son évolution au regard de la politique de crédit ; - suivre le respect des ratios réglementaires (division des risques, concentration...); - établir un reporting spécifique au Conseil de Surveillance sur les risques encourus sur les apparentés et les parties liées (en cas d'irrégularité) ; - faire part au Conseil de Surveillance des résultats des stress tests.
Réunions tenues	Le comité a tenu 4 réunions courant l'exercice 2025 et 1 réunion courant le premier trimestre 2026. Les principaux points examinés sont les suivants : ✓ approbation des orientations de la politique de crédit de la banque et des seuils et limites d'encadrement des différents risques (risques de crédit, structurels, de marché et opérationnels), définis dans le cadre de l'appétit pour le risque. ✓ suivi du respect de ces seuils et limites d'encadrement et des ratios réglementaires. ✓ analyse du dispositif de gestion des risques et du fonctionnement du recouvrement. ✓ examen du portefeuille d'engagements, des principaux indicateurs de risques et des décisions prises par la Direction des Risques du Siège sur les grands dossiers. ✓ analyse des résultats des stress tests.

II.2.6.2 Comité d'Audit et des Comptes

Date de référence	31/05/2026
Membres du comité	- Le Comité d'Audit et des comptes est composé d'un minimum de 3 membres du Conseil de Surveillance. - Le Comité est présidé par un membre, qui n'est pas le Président du Conseil de Surveillance ni d'un autre comité. Le comité comprend des membres disposant d'une expérience professionnelle pratique et suffisante dans le domaine bancaire, de l'audit, de l'information financière et de la comptabilité. 4 membres du Conseil de Surveillance : ✓ Mme. Sophie ELKRIEF – Présidente (Nomination survenue lors du Conseil de Surveillance du 26 novembre 2025) ✓ Mme. Ghita LAHLOU ✓ Mme. Fadwa BEN SAAD ✓ M. Otmane SERRAJ
Secrétaire	Le Secrétaire du Comité d'Audit et des Comptes est Mme. Sofia RASSAM
Périodicité	Trimestrielle
Attributions	- Le Comité d'Audit et des Comptes est responsable de la surveillance et de l'évaluation de la mise en œuvre des dispositifs de contrôle permanent et de contrôle périodique. Il donne périodiquement son avis sur l'organisation et le fonctionnement du contrôle interne (périodique et permanent) de la banque et propose au Conseil de Surveillance les adaptations pertinentes ; <u>Examine les travaux du Contrôle Permanent :</u> ○ Suivi de l'efficacité de la Surveillance Managériale : ✓ respect des procédures ; ✓ surveillance des comptes sensibles ; ✓ gestion des suspens. ○ Suivi de la gestion et de la prévention des Risques Opérationnels : ✓ risques de fraude internes et externes ; ✓ risques d'exécution ; ✓ sécurité du personnel et des équipements ; ✓ gestion de la continuité d'activité et gestion de crise ;

	✓ sécurité des systèmes d'information. ○ Suivi des risques de non-conformité : ✓ suivi de l'évolution de l'environnement légal et réglementaire ; ✓ respect des obligations en matière de Connaissance client (KYC) ; ✓ suivi des règles de lutte contre le blanchiment d'argent et la lutte contre le financement du terrorisme. ○ Suivi des Risques juridiques majeurs ; ○ Examen des travaux du Contrôle Permanent niveau 2. ▪ <u>Examine les travaux du Contrôle Périodique :</u> ○ appréciation du plan d'audit annuel en s'assurant que la méthodologie d'élaboration permette une détection et une couverture adéquates des zones de risques et proposition au Conseil de Surveillance pour validation ; ○ suivi des moyens et de la réalisation du plan d'audit interne ; ○ examen des synthèses des missions achevées depuis le dernier comité et des plans d'actions proposés ; ○ suivi de la mise en œuvre, selon les échéances fixées, des préconisations du contrôle périodique. ▪ <u>Autres sujets entrant dans les attributions du comité :</u> ○ examiner les synthèses des missions externes (régulateur...) ainsi que les préconisations effectuées et les plans de mise en œuvre ; ○ examiner les risques structurels de la banque (liquidité et refinancement, risque de taux) ; ○ proposer au Conseil de Surveillance la nomination des Commissaires aux Comptes ; ○ examiner le projet d'arrêté des comptes annuels, semestriels, et trimestriels, les conditions de leur établissement (principes, méthodes), et les réserves éventuelles ; ○ examiner le dispositif de traitement des réclamations, l'évolution de celles-ci et les actions correctrices mises en place ; ○ examiner les délais de délivrance des mainlevées.
Réunions tenues	Dans le cadre de ses missions, le Comité d'Audit et des Comptes s'est tenu 4 fois courant l'année 2025 et 1 réunion courant le premier trimestre 2026 et a fait part au Conseil de Surveillance de : ✓ son avis sur l'organisation et le fonctionnement du contrôle interne ; ✓ Son appréciation des travaux effectués par le Contrôle Permanent et le Contrôle Périodique (efficacité de la Supervision Managériale, gestion des Risques Opérationnels, adéquation des dispositifs de sécurité, de suivi des risques de non-conformité et des risques juridiques, principales faiblesses relevées par l'audit interne et externe ainsi que la pertinence et l'état de mise en œuvre des préconisations de l'audit interne et externe) ; ✓ son appréciation du plan d'audit annuel (méthodologie, couverture des zones de risques et suivi des moyens pour sa réalisation) ; ✓ son appréciation du dispositif de gestion des réclamations, des délais de délivrance des mainlevées et des clôtures de compte.

II.2.6.3 Comité des Nominations et des Rémunérations

Date de référence	31/05/2026
Membres du comité	- Le Comité des Nominations et des Rémunérations est composé d'un minimum de 3 membres du Conseil de Surveillance. - Le Comité est présidé par un membre qui n'est pas le Président du Conseil de Surveillance ni d'un autre comité. 3 membres du Conseil de Surveillance : ✓ M. Driss BENHIMA - Président ✓ M. Moulay Hafid ELALAMY ✓ Mme. Ghita LAHLOU
Périodicité	Semestrielle ou plus lorsqu'il est nécessaire
Attributions	Le Comité des Nominations et des Rémunérations est en charge notamment de conseiller et d'assister le Conseil de Surveillance dans la conception et le suivi des systèmes de rémunération ainsi que le processus de nomination, de rémunération et de renouvellement de ses membres, de ceux du Directoire ainsi que des Directeurs Généraux Adjointes de la banque. Ce comité est chargé notamment d' : - évaluer annuellement la structure, la taille et la composition du Conseil de Surveillance et de soumettre des recommandations à ce dernier en vue de modifications éventuelles concernant la nomination ou la réélection de ses membres ; - proposer la désignation des membres du Conseil de Surveillance à l'Assemblée Générale ; - identifier et soumettre au Conseil de Surveillance les situations de conflits d'intérêts qui émaneraient du processus de nomination ; - fixer la rémunération des membres du Conseil de Surveillance ; - fixer la rémunération des principaux dirigeants de la banque (membres du Directoire et du Comité de Direction de la banque) ; - répartir l'enveloppe des jetons de présence, fixée par l'Assemblée Générale, entre les membres du Conseil de Surveillance ; - proposer la liste des bénéficiaires de stock-options. Le comité est en charge également d' : - examiner la politique générale d'évolution des rémunérations de la banque (au regard du contexte local) ainsi que les enveloppes de parts variables annuelles ; - examiner les dispositifs d'intéressement à long terme (Épargne salariale...) ; - analyser périodiquement les autres avantages consentis au personnel (véhicules de fonction, retraites complémentaires, etc.).
Réunions tenues	Dans le cadre de ses missions, Le Comité des Nominations et des Rémunérations s'est tenu 4 fois courant l'année 2025 et 1 fois courant le premier trimestre 2026.

II.2.6.4 Sous-comité d'Audit des Comptes de Dar Al Amane

Date de référence	31/05/2026
Membres du sous-comité	4 membres du Conseil de Surveillance : ✓ Mme. Sophie ELKRIEF - Présidente ✓ Mme. Ghita LAHLOU ✓ Mme. Fadwa BEN SAAD ✓ M. Otmane SERRAJ
Périodicité	Semestrielle

Attributions	Le sous-comité d'Audit et des Comptes est chargé de la surveillance et de l'évaluation de la mise en œuvre du dispositif de contrôle Interne de la fenêtre participative « Dar Al Amane ». Ce comité a été tenu 2 fois courant l'exercice 2025 et 1 réunion courant le premier trimestre 2026
---------------------	---

II.2.6.5 Sous-comité des risques Dar Al Amane

Date de référence	31/05/2026
Membres du sous-comité	■ 4 membres du Conseil de Surveillance : ✓ M. Jean-Luc PARER, Président ✓ M. Moulay Hafid ELALAMY ✓ M. Moulay Mhamed ELALAMY ✓ M. Abdelhalim FADIL
Périodicité	Semestrielle
Attributions	Le sous-comité des Risques est chargé du suivi du processus d'identification et de gestion des risques de la fenêtre participative « Dar Al Amane ». Ce comité a été tenu 2 fois courant l'exercice 2025 et 1 fois courant le premier trimestre 2026.

II.2.6.6 Comité des Grandes Expositions

Date de référence	31/05/2026
Membres du comité	Membres permanents : 3 membres du Conseil de Surveillance ✓ M. Moulay Hafid ELALAMY - Président ; ✓ M. Moulay Mhamed ELALAMY ; ✓ M. Abdelhalim FADIL.
Secrétaire	Le Directeur des Risques
Périodicité	Trimestrielle
Attributions	Le Comité des Grandes Expositions a pour mission d'examiner et de revoir régulièrement les principaux risques de crédit et grandes expositions du Groupe afin de s'assurer que ceux-ci sont compatibles avec la stratégie et les politiques des risques approuvées ainsi qu'avec le degré d'aversion au risque défini.
Réunions tenues	Le comité a tenu 3 réunions courant l'exercice 2025 et 1 réunion courant le premier trimestre 2026.

II.2.6.7 Comité stratégique Intelligence Artificielle & Data

Date de référence	31/05/2026
Membres du comité	Membres permanents : 3 membres du Conseil de Surveillance ✓ M. Mehdi GHISSASSI – Président ; ✓ M. Moulay MHAMED ELALAMY ; ✓ Mme. Fadwa BEN SAAD ; ✓ M. Abdelhalim FADIL.
Secrétaire	Le Directeur de la Stratégie
Périodicité	Le Comité se tient sur une base ad-hoc, dès que nécessaire

Attributions

Le Comité Stratégique Intelligence Artificielle & DATA a été créé dans un contexte où l'émergence de l'intelligence artificielle représente une transformation majeure pour le secteur bancaire, soulevant des enjeux stratégiques et opérationnels qui nécessitent un cadre de gouvernance adapté au sein du Conseil de Surveillance.

Il a pour missions principales de :

- valider les orientations et les impacts stratégiques de l'IA ;
- proposer des recommandations stratégiques au Conseil de Surveillance ;
- suivre la conformité et l'éthique des usages de l'IA.

Réunions tenues

Ce comité a été institué en fin d'année 2025. Il a tenu 1 réunion courant le premier trimestre 2026.

II.3. Organes de direction

II.3.1 Pouvoir des organes de direction

L'article 13 des Statuts de Saham Bank stipule que :

« Le Directoire est composé de deux (2) membres au moins et de cinq (5) membres au plus. Le nombre des membres du Directoire est fixé par le Conseil de Surveillance.

Les membres du Directoire sont des personnes physiques ; ils peuvent être choisis (i) parmi les actionnaires, (ii) en dehors des actionnaires ou (iii) parmi les membres du personnel de la Société. (...) Les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance. Ils sont rééligibles (...)

La durée des fonctions du Directoire est de trois (3) ans, renouvelable sur décision du Conseil de Surveillance. A l'expiration de ce délai, les fonctions de tous les membres du Directoire cessent, y compris de ceux qui auraient été nommés, en cours de mandat, à la suite de vacance de siège.

(...) Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour prendre en toute circonstance, au nom de la Société, toute décision concourant à la réalisation de son objet social et pour faire ou autoriser tout acte de gestion ou de disposition et ce, sous réserve des pouvoirs attribués par la loi et les statuts au Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'actionnaires. (...) Sous réserve des pouvoirs que la loi ou les statuts confèrent expressément aux Assemblées d'actionnaires, au Conseil de Surveillance ou au Directoire, le Président du Directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Le Conseil de Surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs autres membres du Directoire, qui portent alors le titre de Directeur Général (...). »

Conformément à la Loi 17-95 et aux statuts de la Banque, le Directoire dirige, dans les limites instaurées, la Banque et est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Banque.

Le Directoire présente, une fois par trimestre au moins, au Conseil de Surveillance, un rapport qui retrace les principaux actes ou faits intervenus dans la gestion de la Banque.

Enfin, conformément aux dispositions de la Loi 17-95, le Directoire arrête, chaque année, les comptes de la Banque et établit un rapport de gestion qui est soumis au Conseil de Surveillance et à l'Assemblée Générale.

II.3.2 Le Directoire

A la veille de l'enregistrement du document de référence, la liste des membres du Directoire de Saham Bank se décline comme suit :

Noms et prénoms	Fonctions	Date de première nomination	Date du dernier Renouvellement	Date de fin de mandat
M. Ahmed EL YACOUBI	Président du Directoire	16/03/2018	03/12/2024	03/12/2027
M. François MARCHAL	Directeur Général et membre du Directoire	16/03/2018	03/12/2024	03/12/2027
Mme. Asmae HAJJAMI	Directrice Générale et membre du Directoire	23/11/2018	03/12/2024	03/12/2027
M. Mehdi BENBACHIR	Directeur Général et membre du Directoire	09/12/2022	03/12/2024	03/12/2027
M. Jérôme BRUN	Directeur Général et membre du Directoire	03/12/2024	-	03/12/2027

Source : Saham Bank

II.3.3 Comités issus du Directoire

II.3.3.1 Le Comité de Directoire

Le Comité de Directoire est composé des membres du Directoire ; d'autres invités peuvent y participer selon les besoins.

Le secrétariat du Comité de Directoire est assuré par le Cabinet du Directoire.

Le Directoire se réunit à cadence régulière, usuellement une fois par semaine et aussi souvent que l'intérêt de la banque l'exige, afin de partager les sujets d'actualité et les décisions importantes.

Le Comité du Directoire a pour principales missions de :

- piloter les performances des entités de la banque et décider des actions susceptibles d'en améliorer les indicateurs ;
- partager les sujets d'actualité dans les périmètres de chacun des membres ;
- partager les décisions importantes prises par les membres du Directoire ou à prendre (forum d'arbitrage si besoin).

Dans son processus de gestion et d'animation, le Directoire s'appuie notamment sur les instances suivantes :

- Comité Senior Management ;
- Communauté des Leaders.

Par ailleurs, un certain nombre de comités internes transverses à portée stratégique et/ ou décisionnelle justifiant la nécessaire collégialité se tiennent également tout au long de l'année, sur des sujets spécifiques aux activités métiers : Comité Stratégie, Comité Digital & Data, Comité des Risques Groupe, Comité du Contrôle Interne Groupe, Comité ALM, Comité Pilotage Financier, Comité Expérience Client, Comité RH Groupe, Comité Résultats Mensuels Groupe, Comité Schéma Directeur IT, Business reviews SU.

Enfin, et de façon à s'assurer d'un niveau adéquat de pilotage global et resserré d'animation commerciale, de suivi des projets, de protection contre les risques auxquels est exposée la banque, le Directoire s'appuie également, dans sa gestion, sur un certain nombre de comités internes spécialisés réunissant les personnes en charge des questions à traiter. Ce dispositif de pilotage et d'animation en cascade de l'ensemble des entités (BU, SU, filiales, etc.) repose sur le principe de subsidiarité entre les membres du Directoire. De ce fait, les comités internes spécialisés sont organisés, en la présence et sous la présidence du membre du Directoire auquel sont rattachées les 'entités owners' des comités. Entrent notamment dans la catégorie des comités internes spécialisés, les comités suivants : Comité Nouveaux Produits, Comité des Affaires Juridiques, Comité Sécurité des Systèmes d'Information, Comité Immobilier, Comité Conformité Groupe, Comité des grands Risques, Comité Contrôle

permanent et Risques Opérationnels, Comité de Pilotage des Risques de Marché des Capitaux, Comité PCA.

Cette organisation assure ainsi un bon niveau de partage d'expertise et de synergies, permettant de facto de garantir la cohérence des activités au regard des enjeux stratégiques.

II.3.3.2 Comité Senior Management

Le Comité Senior Management est composé, en plus des membres du Directoire, des responsables BU/SU, délégués régionaux et responsables des filiales. Il a pour objectif d'analyser et piloter l'activité et les résultats de la banque. Il fait partie des principales instances de gestion de la banque. Il a une vocation décisionnaire et informative et se réunit à fréquence mensuelle.

Il permet également de partager les sujets d'actualité dans les périmètres de chacun des membres, d'échanger sur les enjeux et sujets majeurs de la banque et de ses filiales ainsi que de renforcer la cohésion et la synergie du Senior Management et des filiales.

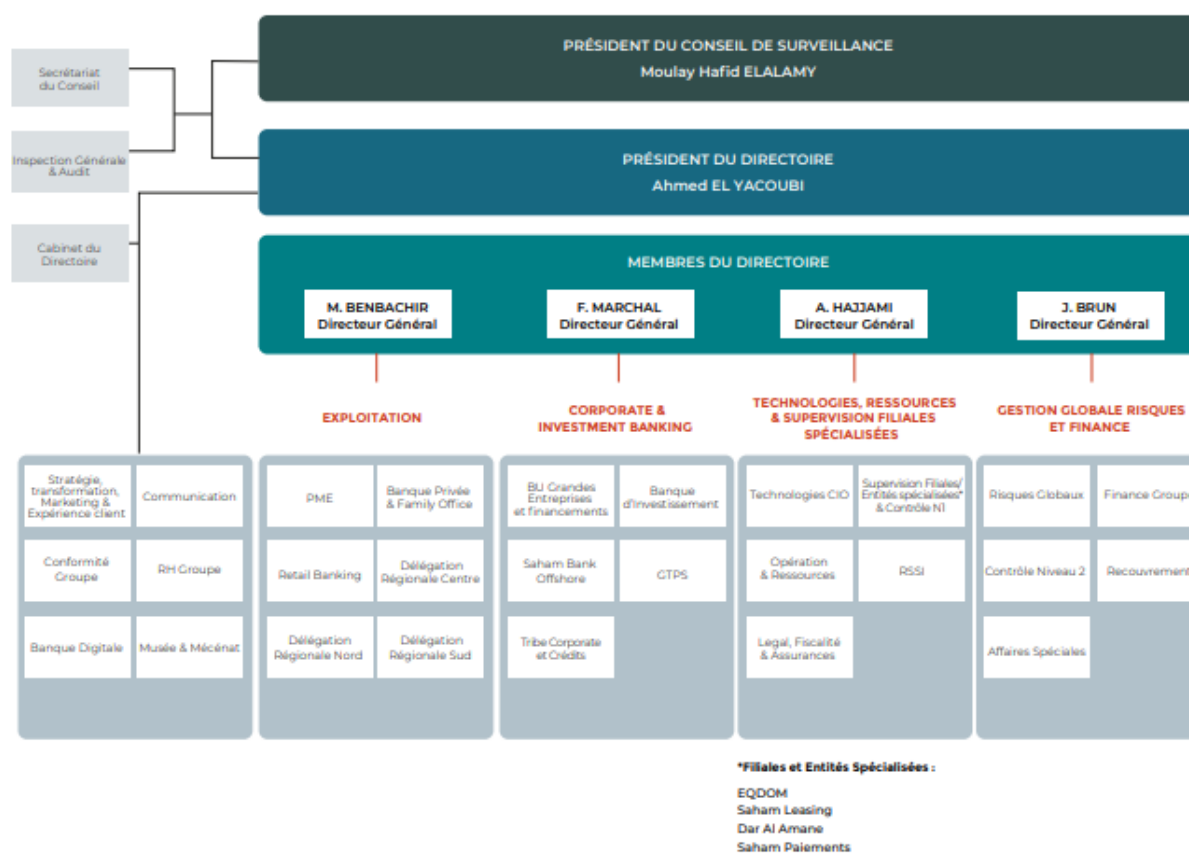
II.3.3.3 La Communauté des Leaders

Le Directoire a instauré la Communauté des Leaders, un cadre de rencontre trimestriel visant à partager les réalisations de la banque et échanger sur les sujets d'actualité. Il contribue à renforcer la cohésion entre les managers de la banque et des filiales. Avec une vocation informative, ces réunions favorisent également une dynamique collaborative au sein des équipes de direction.

Ce Comité est composé des :

- Membres du Directoire ;
- Membres du Senior Management ;
- Membres du Comité, nommés par le Président du Directoire en fonction de leur posture managériale et de leur expérience et leadership ou en tant que talents.

A la date d'enregistre du document de référence, l'organigramme fonctionnel simplifié de Saham Bank se présente comme suit :



Source : Saham Bank

Entre filières centrales et filières commerciales, l'organisation de Saham Bank répond à un double enjeu :

- être agile, pour capter les opportunités de croissance en particulier dans le digital, réagir rapidement aux attentes du marché et favoriser de nouveaux modes de travail et d'interactions, sources d'innovation ;
- faire jouer les synergies entre les métiers et les filiales spécialisées.

Le modèle organisationnel en place repose sur des principes directeurs s'appuyant sur des niveaux de délégations clairs de bout en bout sur chaque activité de la banque, des obligations de résultat et de transparence sur l'exercice des délégations, une coopération efficace entre les entités, un bon niveau de fluidité dans la prise de décision et les arbitrages.

Concrètement, Saham Bank (périmètre banque) est organisée autour d' :

- un Directoire, assurant un pilotage collégial de la stratégie de Saham Bank, comprenant 5 membres : le Président du Directoire, 4 Directeurs Généraux ;
- des Services Units qui jouent un rôle essentiel en tant que filières normatives, de contrôle et de mutualisation. Elles assurent la définition et l'application des normes tout en favorisant l'optimisation des pratiques et ressources au niveau de l'ensemble du Groupe (banque et filiales) ;
- des Business Units responsables de la gestion transversale de leur périmètre d'activité ; elles interviennent ainsi tant au niveau des décisions et de l'activité commerciale (développement du PNB, croissance du fonds de commerce, maîtrise du coût du risque) que de l'exécution au quotidien (qualité des opérations, satisfaction clients...) ;
- 3 « Délégations Régionales », dont le rôle a été renforcé pour plus de rapidité de décision et de pertinence locale. L'axe régional est ainsi affirmé, en donnant plus d'autonomie aux Délégations Régionales.

CV des principaux dirigeants

M. Ahmed EL YACoubi, Président du Directoire

Ahmed EL YACoubi est diplômé de l'école supérieure d'Ingénieurs d'Annecy et d'un EMBA HEC Paris. Il a débuté sa carrière chez SGMB en 1996, au sein de la Direction des Systèmes d'Information. En 2007, il prend la responsabilité du Secrétariat Général de la banque, avant d'être nommé en 2012 Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Ressources Générales et Banque de Flux.

Ahmed EL YACoubi intègre en 2014 le siège du Groupe Société Générale à Paris, en tant que Directeur Régional de l'Afrique de l'Ouest. Au-delà du développement commercial de la région, il participe au déploiement d'une stratégie d'innovation ambitieuse pour tout le continent africain, avec notamment la création du premier Laboratoire Innovation à Dakar ou encore le lancement de YUP, une solution de « mobile money » qui permet d'accéder à une gamme complète de services transactionnels et financiers, même sans avoir de compte bancaire.

Ahmed EL YACoubi prend ses fonctions de Directeur Général et membre du Directoire de Saham Bank à compter du 1^{er} février 2018.

Depuis le 2 avril 2018, Ahmed EL YACoubi occupe la fonction de Président du Directoire de Saham Bank.

MANDATS	
Type de mandats	Sociétés
Président du Directoire Saham Bank	SAHAM BANK (2018)
Président du Conseil d'Administration	SAHAM LEASING (2024)
Administrateur	EQDOM (2018)
	SAHAM CAPITAL PLACEMENT (2024)
	VENTEC (2024)
Membre du Conseil de Surveillance	SAHAM CAPITAL GESTION (2018)
Administrateur représentant de Saham Bank	LA MAROCAINE VIE (2018)

Source : Saham Bank

M. François MARCHAL, Directeur Général et membre du Directoire en charge du Corporate et de la Banque de financement et d'Investissement

François MARCHAL est diplômé de HEC Paris et est titulaire d'un DESS de Fiscalité Internationale de Paris II-Assas. Il a débuté sa carrière chez Société Générale en 2005, au sein de l'Inspection Générale. En 2011, il est nommé Inspecteur Principal.

En 2014, François MARCHAL est nommé Directeur Général Adjoint et Directeur Commercial de Société Générale Ghana. Il supervise les équipes dédiées à la clientèle Entreprises ainsi que le réseau d'agences de la banque présent dans les 10 régions du pays et contribue au Programme de Transformation de la filiale (recentrage du rôle des agences, centralisation des back-offices, création d'une équipe de Business Development Retail afin de développer la clientèle de salariés et fonctionnaires, mise à niveau et développement de l'offre Cash Management, déploiement de YUP Ghana, Etc.).

Depuis mars 2018, François MARCHAL occupe la fonction de Directeur Général et membre du Directoire de Saham Bank.

MANDATS	
Type de mandats	Sociétés
Directeur Général et Membre du Directoire	SAHAM BANK (2018)
	INVESTIMA (2019)
	SAHAM BANK OFFSHORE (2018)
Membre du Conseil de Surveillance	SAHAM CAPITAL BOURSE (2018)
	SAHAM CAPITAL GESTION (2018)
Administrateur représentant de Saham Bank	CHAMBRE FRANÇAISE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE AU MAROC (CFCIM) (2023)
Administrateur représentant de Saham Bank	SAHAM CAPITAL PLACEMENT (2018)

Source : Saham Bank

Mme. Asmae HAJJAMI, Directeur Général et membre du Directoire en charge des Technologies, des Ressources et de la Supervision des filiales du Groupe

Titulaire d'un Diplôme d'ingénieur d'Etat de l'Ecole Mohammedia des Ingénieurs en 1995, Asmae HAJJAMI a débuté sa carrière dans le conseil aux entreprises avant d'intégrer en 1999 Saham Bank où elle a occupé plusieurs postes.

En 2007, Asmae HAJJAMI est nommée Directeur des Flux Domestiques et du Cash Management, puis Directeur Régional Agadir en 2011.

En 2014, Asmae HAJJAMI est nommée Adjoint au Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Ressources Générales et Banque de Flux en charge de la DPO, la DSI, la qualité et l'innovation.

En juin 2015, Asmae HAJJAMI est nommée Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Ressources Générales et Banque de Flux.

En novembre 2018, Asmae HAJJAMI intègre le Directoire et devient Directeur Général de Saham Bank.

MANDATS	
Type de mandats	Sociétés
Directeur Général et Membre du Directoire	SAHAM BANK (2018)
Présidente du Conseil d'Administration et Administrateur	SAHAM PAIEMENTS (2025)
Administrateur	SAHAM LEASING (2018)
	SAHAM BANK OFFSHORE (2018)
	SAHAM LEASING (2024)
Administrateur représentant de Saham Bank	EQDOM (2024)
	SAHAM BANK OFFSHORE (2020)
	EH ACMAR (2019)
	CMI (2015)

Source : Saham Bank

M. Mehdi BENBACHIR, Directeur Général et membre du Directoire en charge de l'Exploitation

Mehdi BENBACHIR est titulaire d'un Bachelor en Finance et Systèmes d'Information de Stern School of Business à New York University en 1999. Il débute sa carrière en banque d'affaires à New York pendant 5 ans. Il a ensuite participé au montage d'un fonds d'investissement spécialisé dans le financement de projets d'infrastructure au Maroc, avant de rejoindre Saham Bank en 2005 au sein de la Direction des Grandes Entreprises puis en tant que Directeur des activités Conseil (fusions-acquisitions, opérations de marchés de capitaux action et dette, conseil en financement et restructuration financière).

En 2013, il est nommé Directeur de la Banque d'Investissement qui regroupe les métiers de Conseil, Gestion d'Actifs, Salles des Marchés, Intermédiation Boursière, Titres, Analyse et recherche et Capital Investissement.

En 2018, Mehdi BENBACHIR est nommé Directeur Général Adjoint en charge de la Banque d'Investissement, de la Stratégie, de la Qualité et de l'innovation.

En 2020, il est nommé Directeur Général Adjoint en charge du Retail (clientèle des particuliers, des professionnels et de la TPE).

En 2024, Mehdi BENBACHIR est nommé Directeur Général en charge de la supervision directe des Délégations Régionales et de la Direction Marketing & Expérience Clients.

MANDATS	
Type de mandats	Sociétés
Directeur Général et Membre du Directoire	SAHAM BANK (2022)
Membre du Conseil de Surveillance	SAHAM CAPITAL GESTION (2013)
Président du Conseil d'Administration	SAHAM CONTACT (2024)
	ATHENA COURTAGE (2023)
Administrateur	LA MAROCAINE VIE (2022)
	SAHAM LEASING (2022)
	SAHAM PAIEMENTS (2025)

Source : Saham Bank

M. Jérôme BRUN, Directeur Général et membre du Directoire en charge de la Supervision et du Pilotage des Risques et de la Finance

Jérôme Brun est ingénieur hydraulique diplômé de l'ENSHGM Grenoble, il est également titulaire d'un Master Stratégie et Ingénierie des Affaires Internationales - ESSEC Paris.

Avant de rejoindre Saham Bank en septembre 2019, Jérôme a occupé diverses fonctions dans le Groupe Société Générale, essentiellement liées à la gestion des risques.

Il a été notamment Directeur des Risques de la BRD en Roumanie de 2016 à 2019 et Directeur des Risques de SKB en Slovénie de 2011 à 2016. Il a également occupé différents postes de gestion des risques en France et en République Tchèque (Komerční Banka).

Nommé en 2024 Directeur Général Adjoint et membre du Directoire en charge de la supervision et du pilotage des risques et de la finance, Jérôme Brun a pris en 2026 la fonction de Directeur Général, poursuivant la même mission stratégique.

MANDATS	
Type de mandats	Sociétés
Directeur Général et Membre du Directoire	SAHAM BANK (2024)

Source : Saham Bank

II.3.3.4 Rémunération brute

La rémunération annuelle brute attribuée aux membres du comité exécutif / comité Senior Management de Saham Bank au titre des trois derniers exercices s'établit comme suit :

En mMAD	2023	2024	2025
Rémunération annuelle brute attribuée aux membres du comité exécutif / Comité Senior Management	51,3	59,2	73,8

Source : Saham Bank

II.3.3.5 Prêts accordés aux membres du comité Senior Management

Les prêts accordés aux membres du comité exécutif / comité Senior Management sur les trois derniers exercices s'établissent comme suit :

En mMAD	2023	2024	2025
Prêts accordés aux membres du comité exécutif / comité Senior Management	52,8	82,8	75,2

Source : Saham Bank



PARTIE III. ACTIVITE DE SAHAM BANK

I. Historique de Saham Bank

Année	Fait marquant
1913	Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) a ouvert ses premières agences à Tanger et Casablanca.
1956	Saham Bank compte 3 agences et un effectif d'une quarantaine de personnes.
1962	La banque se transforme en établissement de droit marocain, appelé Société Générale Marocaine de Banques.
1965 - 1971	En 1965, SGMB fusionne avec la Société Marseillaise de Crédit et procède à l'acquisition de 20% de la Société de Banque du Maghreb en 1971, marquant une nouvelle étape importante du développement de la banque en élargissant son réseau et étendant ses activités.
1973	Promulgation du dahir sur la marocanisation du capital et du conseil d'administration des sociétés exerçant au Maroc, donnant lieu à plusieurs changements au niveau de la gestion (notamment la présence de capitaux nationaux à hauteur de 51%) et de la redéfinition des lignes stratégiques de Saham Bank.
1974	Création d'INVESTIMA holding de participations dédiée à l'accompagnement des investisseurs marocains ou multinationaux dans des projets industriels et commerciaux à travers des prises de participations financières.
1981	Création de Saham Leasing, société de financement par crédit-bail.
1995	Création de Saham Capital Bourse (ex-Sogebourse), société d'intermédiation en bourse.
1996	Création de Saham Capital Gestion (ex-GESTAR), société spécialisée dans la gestion de l'épargne collective. GESTAR est certifiée AIMR en 2002.
1999	- Le groupe Société Générale rachète les parts d'Al Watanya et devient majoritaire dans Saham Bank en détenant 51,9% des parts. - Création de FONCIMMO, Société immobilière et foncière du Groupe au Maroc.
2001	- SOGECAP Saham Bank acquièrent la majorité du capital de La Marocaine Vie. - Rachat d'ALD Automotive, société spécialisée dans la location longue durée et la gestion de flotte de véhicules, par Société Générale France. Le Groupe Société Générale devient alors propriétaire de la filiale marocaine d'ALD Automotive.
2002	- Le Groupe Société Générale rachète la participation du Groupe ONA dans Eqdom et, via une OPA, porte sa participation totale à 54%, positionnant ainsi le Groupe sur le crédit à la consommation. - Création de Saham Bank Offshore (ex- Société Générale Tanger Offshore).
2003	Réorganisation du réseau de distribution et mise en place de neuf Directions Régionales.
2005	Création d'Athena Courtage, courtier en assurance.
2006	Le Groupe Société Générale (France) rachète des actions détenues par la Mutuelle d'Assurance des Transports Unis et porte sa part dans le capital de Saham Bank à 53,2%.
2007	Adoption d'une nouvelle plateforme de marque.
2008	Deux opérations sur le capital sont réalisées : augmentation de capital par incorporation de réserves et augmentation de capital par apport en numéraire avec droit de souscription réservée aux actionnaires, portant ainsi le capital de la Banque au niveau actuel de 2 050 000 000 MAD.
2009	Saham Bank et Sogecap initient une offre publique de retrait volontaire sur les titres constituant le flottant en bourse de La Marocaine Vie, dont la radiation de la cote est effective le 22 mai de la même année.

	Lancement de Sogefactoring, ligne métier « Affacturage » de Saham Bank, offrant un service de gestion, de sécurisation et de financement des créances clients.
2010	Changement de dénomination des filiales Gestar, Sogebourse et Sogeplacement, qui deviennent respectivement SOGECAPITAL GESTION, SOGECAPITAL BOURSE et SOGECAPITAL PLACEMENT.
2011	Acquisition complémentaire de 40% du capital de Saham Leasing, portant la participation de la banque dans sa filiale à 100%.
2012	- Signature d'un partenariat avec la BERD pour le soutien des TPE et des PME, portant sur une enveloppe de financement de 20 MEuro. - Saham Bank est nommée « Meilleure banque au Maroc » par le magazine financier de référence internationale Euromoney.
2013	Création d'une structure dédiée à l'activité Banque Privée, en partenariat avec Société Générale Private Banking (SGPB), et ouverture de 8 agences Banque Privée dans les principales villes du Royaume.
2015	Rénovation de l'agence historique de la banque, datant de 1923 et située au Boulevard Mohammed V à Casablanca, dans le respect de sa façade art déco des années 1920.
2016	Transformation digitale de la banque : déploiement en interne du plan « Digital for all » et lancement de l'application mobile grand public, permettant la gestion des comptes, la géolocalisation des agences, les simulations de crédit et les transactions à distance.
2017	- Lancement de Bankaty, plateforme de banque en ligne permettant l'ouverture et la gestion de comptes à distance. - Approbation par le Comité de Direction de la création de Sogecapital Investissement, société de gestion d'OPCC.
2018	- Lancement par la Banque Privée du premier produit structuré en partenariat avec SGPB et IRB-AFMO. - Acquisition d'un bloc de 34,95% du capital d'Eqdom auprès de SG Financial Services Holding, portant la participation de Saham Bank à 55,21% du capital social d'Eqdom.
2019	- Présentation du nouveau plan stratégique 2019-2023, visant à délivrer une croissance soutenue, rentable et durable. - Acquisition de 23,2% du capital de La Marocaine Vie auprès de SOGECAP, portant la participation de Saham Bank à 49% du capital social. - Obtention de l'agrément de l'AMMC pour l'exercice de l'activité de gestion d'Organismes de Placement Collectif Immobilier par NEMA Capital, joint-venture détenue à 50-50 avec YAMED Capital.
2020	- Activation du Plan de Continuité de l'Activité (PCA) dès les prémices de la crise Covid-19, avec adaptation agile aux mutations imposées par la pandémie. - Contribution de 110 mMAD au « Fonds Spécial pour la gestion de la pandémie du coronavirus ». Concomitamment, la banque a assuré la collecte et la remontée des participations de ses clients à ce fonds spécial, de même que la distribution des aides étatiques au bénéfice de larges franges de la population - Mesures d'accompagnement des clients face à la crise Covid-19 : dispositif de report d'échéances des crédits, promotion des outils à distance, offres de financement garanties par l'état (Damane Oxygène, offre Damane Relance...). - Lancement de SoGé pour appuyer le nouveau modèle relationnel 100% distant. - Lancement de nouvelles applications Mobile Banking : Mobiwan (particuliers), SogePro (professionnels) et Sopay (mobile paiement). - Le dispositif d'Espaces Libre-Service (ELS) s'est étoffé pour atteindre 18 ELS à fin décembre 2020. - Saham Bank est primée à trois reprises par EMEA Finance Magazine lors des African Banking Awards 2020 : Meilleure banque étrangère, Meilleure banque d'investissement au Maroc et Best CEO of the Year pour M. Ahmed EL YACOUBI (prix panafricain).

2021	- Saham Capital Gestion lance le fonds commun de placement « SG Social Impact Fund » pour soutenir des projets solidaires portés par des associations et rejoint le réseau des signataires des principes pour l'investissement responsable soutenus par les Nations Unies. - Saham Bank remporte trois prix lors des African Banking Awards 2021 : Meilleure banque étrangère, Meilleur gestionnaire d'actifs pour Saham Capital Gestion et Meilleur courtier pour Saham Capital Bourse. - Lancement du plan stratégique « Jossour 21-25 », articulé autour de la transformation relationnelle, de l'ajustement du modèle opérationnel, de la transformation IT & digitale et d'une stratégie RSE volontariste. Lancement de la construction du nouveau Campus CFC.
2022	- Signature d'un deuxième emprunt avec la BERD d'un montant de 25 millions d'euros dans le cadre du programme GEFF (Green Economy Financing Facility), destiné au financement d'investissements dans l'économie verte. - Saham Bank se distingue lors des African Banking Awards 2022 d'EMEA Finance en remportant plusieurs prix : Meilleur lancement Produit pour SoGé (prix panafricain), Meilleure banque étrangère, Meilleure banque d'investissement étrangère, Best Asset Manager pour Saham Capital Gestion et Best Broker pour Saham Capital Bourse. - Saham Bank se distingue comme banque de référence en cash management à l'issue de l'enquête annuelle EUROMONEY Cash Management. - Obtention du « Sustainability Gold Award for Financial Intermediaries » de la BERD lors des "EBRD Sustainability Awards 2022". - Intégration de NEMA CAPITAL et Sogepaiement au périmètre de consolidation. - Création de SG Social Impact Fund, fonds à portée sociale et solidaire, via la filiale Saham Capital Gestion. En juin 2023 la banque a dévoilé le lancement du 1^{er} appel à projet au profit des associations partenaire et ce en faveur des porteurs de projets favorisant l'insertion socioprofessionnelle et l'autonomisation des jeunes.
2023	- Saham Bank remporte plusieurs prix lors des African Banking Awards 2023 d'EMEA Finance : Meilleure banque étrangère, Meilleure banque d'investissement, Meilleure société de gestion pour Saham Capital Gestion et Meilleure société de bourse pour Saham Capital Bourse. - Obtention de la certification EDGE (Economic Dividends for Gender Equality) au niveau MOVE, de la certification ISO 37001 (système de management anti-corruption) et de la certification PCI-DSS (sécurité des données bancaires et monétique).
2024	- Le Groupe Société Générale a conclu un accord avec Saham en vue de la cession de Société Générale Marocaine de Banques. L'accord prévoyait la cession à Saham des parts de Société Générale (57,67%) dans Société Générale Marocaine de Banques (SGMB). - La finalisation de l'opération est intervenue le 3 décembre 2024, après avoir obtenu toutes les autorisations réglementaires nécessaires notamment Bank Al-Maghrib (BAM), le Conseil de la Concurrence, et l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC).
2025	- Lancement d'une Offre publique d'achat (OPA) obligatoire sur Eqdom, initiée conjointement par Saham Finances, Saham Bank et Investima. - À l'issue de l'obtention de l'ensemble des autorisations réglementaires requises, Monsieur Moulay Hafid ELALAMY a finalisé, en date du 10 avril 2025, l'acquisition auprès de la société Deveco Souss de 12% du capital social et des droits de vote de Saham Bank. - L'Assemblée Générale Mixte de Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) en date du 24 juin 2025 a adopté le changement de la dénomination sociale de la banque. Société Générale Marocaine de Banques devient Saham Bank. - Première notation de Moody's, attribuant à Saham Bank une notation long terme Ba1, assorti d'une perspective stable. - Sortie (en cours de liquidation) de Sogecapital Investissement et SOGEFINANCEMENT. - Création de Saham Paiements, filiale du groupe Saham Bank. - Fusion-absorption de FONCIMMO par Saham Bank, conformément à la décision de l'AGE du 20 novembre 2025. - Sortie du périmètre de Nema Capital.
2026	Saham Bank scelle un partenariat stratégique de 55 mEUR avec la BERD dans le cadre du nouveau programme GEFF Plus (Green Economy Financing Facility) sous forme de deux lignes de crédit

dédiées au financement de projets privés marocains orientés vers la transition énergétique et le développement durable.

- SoGé, la banque digitale de Saham Bank, devient nabD
 - Saham Bank remporte le prix « Design & Expérience Utilisateurs » aux Fix The Future Digital CX Awards 2026 ;
 - Dar Al Amane est élue « SERVICE CLIENT DE L'ANNÉE 2026 », pour la 5^e année consécutive, dans la catégorie banque participative.
-

II. Appartenance de Saham Bank à Saham Finances

II.1. Présentation de Saham Finances

Fondé en 1995 par Moulay Hafid ELALAMY, le Groupe Saham est aujourd'hui un acteur économique diversifié, avec une forte capacité à bâtir et transformer des plateformes de croissance durable.

Initialement centré sur une compagnie d'assurance au Maroc, le Groupe s'est progressivement développé pour se transformer en opérateur majeur du secteur, sur le continent africain.

En 2018, le Groupe a choisi de réorienter ses activités afin de renforcer sa diversification et sa capacité d'adaptation aux dynamiques économiques.

Depuis, Saham a renforcé sa dimension internationale et multisectorielle, en s'appuyant sur des partenariats de premier plan. Le Groupe intervient désormais dans des secteurs tels que l'expérience client, l'immobilier, l'éducation et l'agriculture.

L'année 2024 a marqué une étape structurante avec la prise de contrôle de Société Générale Maroc, devenue Saham Bank en 2025. Cette opération stratégique ouvre un nouveau chapitre dans le développement du Groupe, en positionnant la banque et ses filiales comme un pilier central de sa trajectoire de croissance à long terme.

A travers Saham Bank, le Groupe affirme sa volonté de bâtir une banque solide, responsable et pérenne, reposant sur des fondamentaux financiers robustes et une gestion rigoureuse des risques. Saham s'est fixé pour priorité de renforcer les fondamentaux de la banque et ses filiales, notamment leurs ratios prudentiels, contribuant ainsi de façon saine au développement de l'économie nationale.

Au cœur de cette stratégie, l'expérience client constitue un axe structurant. Le Groupe Saham ambitionne d'offrir une qualité de service et des parcours clients alignés sur les meilleurs standards, avec pour objectif de renforcer durablement la satisfaction et la confiance de ses clients. Cet engagement se traduit par une forte dynamique d'innovation, de digitalisation et d'amélioration continue de la qualité de service.

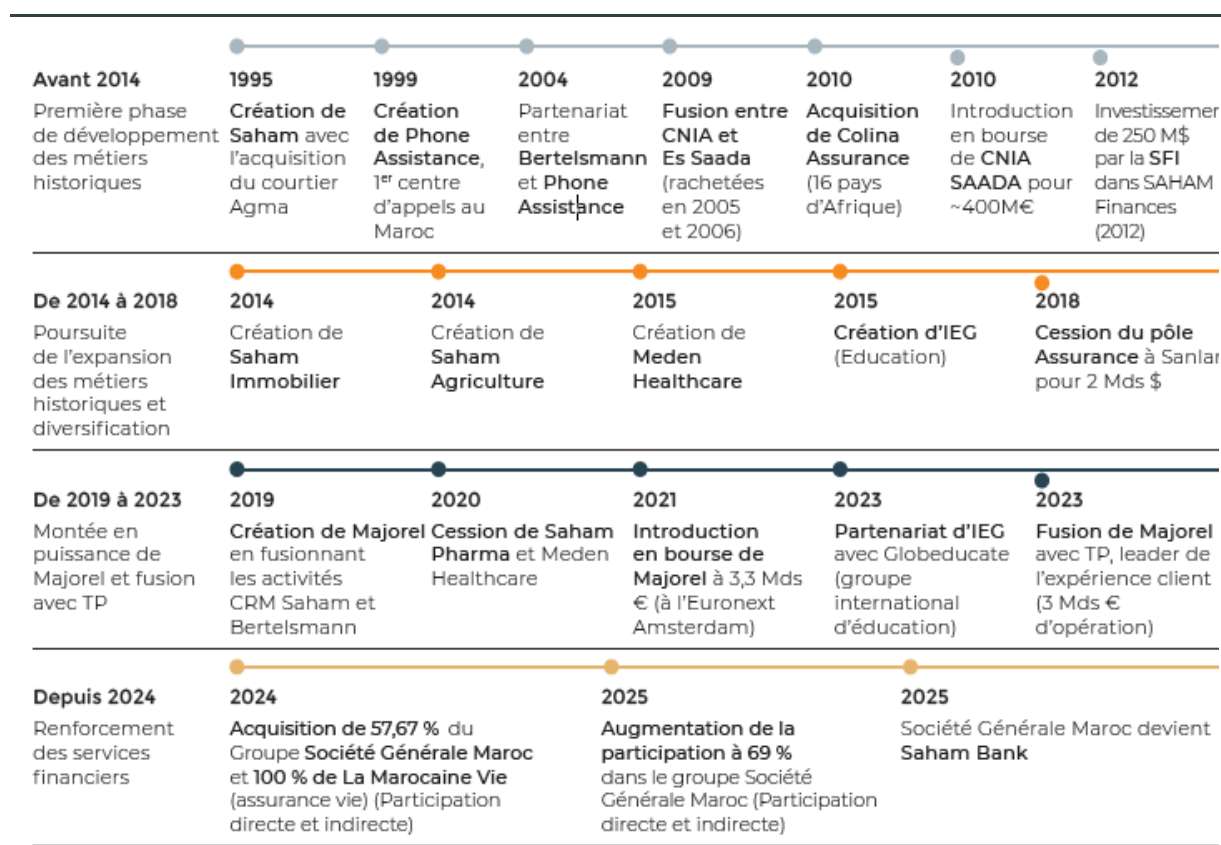
Saham accompagne ainsi le développement de Saham Bank dans une trajectoire de croissance maîtrisée, alliant performance économique, solidité financière et excellence relationnelle, au service de ses clients et de l'économie du Royaume.

	SERVICES FINANCIERS		> Rachat en 2024 de Société Générale Maroc, devenue Saham Bank, financé en fonds propres. > Groupe bancaire diversifié opérant dans la banque, l'assurance, le crédit à la consommation, le leasing et les services financiers. > 4^e banque du Maroc, au service de clients particuliers, professionnels et entreprises sur l'ensemble des marchés.
	IMMOBILIER		> Entité dédiée au développement de projets immobiliers d'envergure novateurs au Maroc. > 176 hectares en développement à Casablanca (intra-muros).
	AGRICULTURE		> Une des plus grandes fermes de palmiers dattiers Mejhoul au monde, plantée en 2015, entrée en production en 2021. > Une unité de conditionnement aux standards internationaux, la seule au Maroc pour le palmier.
	ÉDUCATION		> Réseau scolaire international né de l'alliance entre Saham, le fonds souverain singapourien Temasek et la famille Oppenheimer. > Développement d'un réseau de 10 écoles (Pays-Bas, Maroc, Éthiopie) avant le partenariat avec Globeducate* en 2023.
	CX / BPO		> Majorel a fusionné avec TP fin 2023 et Saham est devenu un actionnaire de référence. > TP est le leader mondial de la gestion de l'expérience client omnicanal avec plus de 500 000 collaborateurs (8^{ème} employeur mondial) et un chiffre d'affaires de 10,3 MDS € en 2024.

* Leader mondial en éducation K12

Source : Saham Finances

Une histoire qui s'articule autour de trois grandes étapes



Source : Saham Finances

Opérations de cession des participations du Groupe Société Générale et de Deveco Souss au profit du Groupe Saham, via Saham Finances

Saham Finances est une holding de participation détenue directement et indirectement à près de 100% par M. Moulay Hafid ELALAMY. Elle est dirigée par M. Moulay Hafid ELALAMY en qualité de Président Directeur Général et par M. Moulay Mhamed ELALAMY en qualité de Directeur Général Délégué.

En avril 2024, le Groupe Société Générale et Saham Finances ont signé un contrat de cession et d'acquisition d'actions portant sur la cession, par le Groupe Société Générale, de la participation détenue dans Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) incluant ses filiales² au profit de Saham Finances.

Société Générale et Saham Finances ont également tracé les contours d'un partenariat commercial de long terme qui permettrait aux clients « Corporate » de Société Générale intervenant au Maroc de faire appel à un partenaire bancaire localement. Pour Saham Finances, ce partenariat offrirait à ses futurs grands clients des solutions d'accompagnement et de financements apportées par les experts du Groupe Société Générale.

L'acquisition a été approuvée par les autorités réglementaires compétentes dont Bank Al-Maghrib (BAM), le Conseil de la Concurrence, et l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC).

L'acquisition a été finalisée le 3 décembre 2024 et par conséquent Saham Finances avec la détention, par Saham Finances, de 57,67% du capital de Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques).

² Principales entités régulées au Maroc incluses dans le périmètre de cession : Société Générale Marocaine de Banques dont le nom commercial est Société Générale Maroc, Société d'équipement Domestique et Ménager « Eqdom » (Financements Spécialisés), La Marocaine Vie (Assurance), Société Générale de Leasing au Maroc (Financements Spécialisés), Investima SA (Banque), Sogecapital Gestion (Société Financière), Saham capital placement (Société De Portefeuille), Sogecapital Bourse (Intermédiation boursière).

À l'issue de l'obtention de l'ensemble des autorisations réglementaires requises, M. Moulay Hafid ELALAMY a finalisé, en date du 10 avril 2025, l'acquisition auprès de la société Deveco Souss de 12% du capital social et des droits de vote de Saham Bank.

Les principales participations cotées du groupe Saham sont les suivantes :

Participations cotées	Ticker	Activité
Société d'Équipement Domestique et Ménager (Eqdom)	CBSE:EQD	Société spécialisée dans le crédit à la consommation
TELEPERFORMANCE	XPAR:TEP	Société française spécialisée dans l'externalisation de la relation client

Source : Saham Finances

Structure de l'actionnariat de Saham Finances au 31 décembre 2025

La structure d'actionnariat de Saham Finances se présente comme suit :

Actionnaires	Nombre de titres	Pourcentage du capital social	Pourcentage des droits de vote
M. Moulay Hafid ELALAMY	11 446 478	92,847%	92,847%
IDEATION SA	881 674	7,152%	7,1512%
Autres	99	0,001%	0,001%
Total	12 328 251	100,0%	100,0%

Source : Saham Finances

Principaux indicateurs financiers et bilantiels de Saham Finances :

En mMAD	2023	2024	2025	Var 23/24	Var 24/25
Chiffre d'affaires	-	0,4	20	n.s.	>100%
Résultat d'exploitation	-9	-30	-47	<-100%	-56,7%
Résultat financier	44	3 555	62	>100%	-98,3%
Résultat net	35	3 515	70	>100%	-98,0%
Total des capitaux propres	688	4 775	4 845	>100%	1,5%

Source : Saham Finances

II.2. Relation entre Saham Bank et Saham Finances

Avant la cession de sa participation dans SGMB à Saham Finances, Saham Bank (ex-SGMA) était la plus grande filiale africaine de SG, elle était utilisée comme plaque tournante du groupe pour le développement et le déploiement de plusieurs projets panafricains.

II.2.1. Conventions conclues au cours de l'exercice

II.2.1.1. Contrat de prestation de services entre SAHAM FINANCES ET SAHAM BANK (Management fees)

- ✓ Personne concernée : SAHAM BANK représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Date de la convention : 20 janvier 2025
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention : Accompagnement en matière de stratégie, d'organisation et de développement.
- ✓ Prestations ou produits livrés ou fournis : le montant comptabilisé en produits dans les comptes de Saham Bank au titre de l'exercice 2025 s'élève à 15 581 kMAD HT.
- ✓ Somme reçue : le montant décaissé au 31/12/2025 est de 18 000 KMDH TTC.

II.2.1.1. Convention de mise à disposition de noms de Domaines entre SAHAM FINANCES ET SAHAM BANK

- ✓ Personne concernée : SAHAM BANK représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Date de la convention : 25 mars 2025
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention : Mise à disposition de noms de domaines par SAHAM FINANCE.
- ✓ Prestations ou produits livrés ou fournis : aucun produit n'est comptabilisé au cours de l'exercice 2025.
- ✓ Somme reçue : aucun montant n'a été encaissé au 31/12/2025.

II.2.1.1. Convention de mise à disposition de Marques entre SAHAM FINANCES ET SAHAM BANK

- ✓ Personne concernée : SAHAM BANK représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Date de la convention : 25 mars 2025
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention : Mise à disposition de noms de marques par SAHAM FINANCE.
- ✓ Prestations ou produits livrés ou fournis : aucun produit n'est comptabilisé au cours de l'exercice 2025.
- ✓ Somme reçue : aucun montant n'a été encaissé au 31/12/2025.

II.3. Flux entre Saham Bank et Saham Finances

Les flux entre Saham Bank et Saham Finances sur l'exercice 2025 s'établissent comme suit :

En kMAD			2025	
Relation	Nature de la convention	Sociétés Concernées	Encaiss/ Décaiss	Prdts/ Chrgs
Saham Bank et Saham Finances	Contrat de prestation de services	Saham Finances	-18 000	15 581
Saham Bank et Saham Finances	Convention de mise à disposition de nom de Domaines	Saham Finances	-	-
Saham Bank et Saham Finances	Convention de mise à disposition de Marques	Saham Finances	-	-
Total	N/A	N/A	-18 000	15 581

Source : Saham Bank

III. Principales participations de Saham Bank

III.1. Organigramme des filiales de Saham Bank

Saham Bank est composée de 13 principales participations, qui couvrent quasiment tous les domaines de l'activité financière.

L'organigramme des filiales de Saham Bank se présente au 31/05/2026 comme suit :

Filiale	Activité	% d'intérêt
Foncière Saham	Foncière	100,0%
Saham Leasing	Leasing	99,9%
Saham Paiements	Etablissement de paiement	99,9%
Saham Capital Bourse	Intermédiation boursière	99,9%
Saham Capital Placement	Fonds commun de placement	99,9%
Saham Capital Gestion	Gestion d'actifs	99,9%
Saham Capital Offshore	Banque offshore	99,9%
Saham Courtage*	Agents et courtiers d'assurances	99,9%
Athena Courtage	Courtage en assurance	96,9%
Saham Contact	Centre de relation client	99,9%
Investima	Société de portefeuille	58,4%
Eqdom	Crédit à la consommation	57,0%
La Marocaine Vie	Assurance-vie	49,0%

Source : Saham Bank

Saham Bank a procédé à la fusion-absorption de FONCIMMO, conformément à la décision prise lors de l'AGE du 20 novembre 2025.

Le Conseil de Surveillance de Saham Bank, réuni le 3 décembre 2024, a décidé d'initier la liquidation de la société Sogecapital Investissement. A la date d'enregistrement du présent document de référence la société Sogecapital Investissement est radiée des registres depuis février 2026.

* à la date d'enregistrement du document de référence, Saham Courtage n'a pas encore démarré son activité

III.2. Présentation des filiales

1. La Marocaine Vie

La Marocaine Vie est une compagnie spécialisée dans les branches d'assurance de personnes, présente sur le marché marocain depuis 1978. Via les produits de bancassurance, l'entreprise profite du réseau ainsi que de l'expérience de Saham Bank. Sogécapital investissement

Informations générales :

Dénomination sociale	LA MAROCAINE VIE S.A
Activité	Assurance de personnes
Siège social	37, boulevard Moulay Youssef, Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	26 décembre 1977
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Objet social	Selon l'article 3 des statuts, la société a pour objet : - toutes opérations d'assurances et de réassurances contre tout risque, soit par elle-même, soit pour le compte de tiers ou encore en participation ; - la participation en tous pays, à toutes opérations financières, commerciales, industrielles et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'industrie de la société par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de fusion de souscription, d'achat de titres, de parts d'intérêts ou autrement ; - toutes autres opérations d'assurances, de financement, de gestion pour le compte d'autrui, que les sociétés d'assurances sont ou seraient autorisées à pratiquer.
Capital social au 31/12/2025	Le capital social est de 231 750 000 MAD répartis en 2.317.500 actions de valeur nominale de 100 MAD. Les actions sont toutes de même catégorie et entièrement libérées
Date d'acquisition par Saham Bank	2001
Dividendes distribués à Saham Bank en 2025 au titre de l'exercice 2024	9 312 002 MAD

Source : La Marocaine Vie

Répartition du capital de La Marocaine Vie au 31/12/2025 :

Actionnaire	Nombre d'actions	Montant du capital détenu (MAD)	% du capital et des droits de votes
Saham Horizon	1 181 412	118 141 200	50,98%
Saham Bank	1 135 610	113 561 000	49,00%
Autres	478	47 800	0,02%
TOTAL	2 317 500	231 750 000	100%

Source : La Marocaine Vie

Chiffres clés :

kMAD	2023	2024	2025	Var 23/24	Var 24/25
Chiffre d'affaires	2 306 328	2 164 659	2 537 707	-6,1%	17,2%
Résultat net	72 058	47 515	79 922	-34,1%	68,2%
Dividendes versés à Saham Bank en n au titre de l'exercice n-1	15 972	15 899	9 312	-0,5%	-41,4%
Situation nette	921 463	936 533	997 451	1,6%	6,5%

Source : La Marocaine Vie

Analyse 2024 - 2025

Au terme de l'exercice 2025, La Marocaine Vie enregistre une amélioration significative de ses performances, avec un résultat net de 80 mMAD, en progression de 68% par rapport à 2024. La hausse du chiffre d'affaires de 17% s'explique essentiellement par une hausse importante de l'activité épargne (+20%) ;

Le résultat technique s'établit à 86 mMAD, en hausse de 47% par rapport à 2024, porté principalement par l'amélioration de la performance de l'activité Prévoyance, dont le résultat atteint 74 mMAD, soit une progression de 81%. Cette évolution s'explique notamment par une amélioration de la marge sur primes et par une baisse de la charge de sinistres.

L'activité Epargne affiche pour sa part un résultat technique de 12 mMAD, en retrait de 32% par rapport à 2024. Cette évolution s'explique principalement par l'impact d'éléments exceptionnels ainsi que par l'augmentation des frais généraux liée à la progression de l'activité et aux dépenses associées à certains projets structurants.

Le résultat financier s'élève à 39 mMAD, en hausse de 41% par rapport à 2025, soutenu par l'amélioration de la marge financière sur les placements obligataires et par la progression des dividendes perçus sur les portefeuilles actions. Cette évolution est toutefois partiellement atténuée par la hausse de la charge de la participation aux bénéfices.

Analyse 2023 - 2024

Au terme de l'exercice 2024, La Marocaine Vie a réalisé un chiffre d'affaires de 2 165 milliards de dirhams, en baisse de 6% par rapport à 2023.

Le chiffre d'affaires de l'activité Epargne & Retraite s'élève à 1 802 mMAD, en baisse de 8% par rapport à 2023, principalement en raison de la baisse de l'activité d'Epargne patrimoniale. Tandis que la part unités de compte (UC) a augmenté de 2 points en 2024 pour atteindre 11%.

Quant au chiffre d'affaires de l'activité Prévoyance & Santé, il atteint 363 mMAD, soit une hausse de 3% par rapport aux réalisations de 2023 (+7 mMAD sur l'ADE et +2 mMAD sur la prévoyance Groupe) et de -6% par rapport aux objectifs, principalement en raison de la baisse sur Eqdom (-10 mMAD) et sur l'Hospitalisation.

Le PNB est resté stable par rapport à 2023. L'amélioration du PNB Épargne, due à une meilleure performance financière, n'a pas compensé la baisse de la prévoyance, causée par une augmentation de la sinistralité.

Les frais généraux ont enregistré une hausse de 18% par rapport à 2023 en lien avec le plan de migration.

Le résultat net ressort à 48 mMAD en recul de 34% par rapport à 2023.

2. Saham Leasing

Fondée en 1979, Saham Leasing, 3e société de leasing créée au Maroc, s'adresse aux Professionnels, TPE, PME et Grandes Entreprises en leur permettant de financer leurs biens mobiliers et immobiliers.

Présente dans toutes les régions du Royaume, Saham Leasing se positionne, aux côtés de Saham Bank, sa maison mère, en tant que spécialiste du leasing au Maroc, mais aussi et surtout en tant que partenaire de référence proposant des solutions de financement qui répondent aux besoins de ses clients. L'entreprise profite ainsi du réseau et de l'expérience de Saham Bank.

Informations générales :

Dénomination sociale	Saham Leasing S.A
Activité	Financement en leasing de biens mobiliers et immobiliers
Siège social	Immeuble Atrium, 374 Bd Abdelmoumen, Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	07 juin 1979
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Objet social	La société a pour objet le financement par voie de crédit-bail de tout bien mobilier ou immobilier. Elle peut effectuer, en particulier, l'achat, l'importation, la vente ou la location de tout matériel, atelier ou usine et, d'une manière générale, toute opération industrielle, financière, mobilière ou immobilière se rapportant directement à cet objet. La société pourra notamment : • prendre toute participation directe ou indirecte dans toute opération quelconque pouvant se rattacher à l'objet ci-dessus, à cet effet créer tout syndicat de garantie, ou association en participation. • se procurer les fonds nécessaires à la réalisation de ses opérations au moyen d'emprunts, tant au Maroc qu'à l'étranger par l'émission de billets à ordre ou de bons à court ou long terme et par le réescompte des avances qui pourra lui être accordé à cet effet par tout établissement public ou privé ; • accepter ou conférer à l'occasion de toute opération de crédit ou d'emprunt, toute affectation hypothécaire ou toute autre garantie, souscrire tout engagement de garantie caution ou aval, opérer toute acquisition, vente mobilière et immobilière et toute prise de bail ou location d'immeuble ; • traiter pour le compte de tiers et les représenter dans toute opération sans exception se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société et permettant d'en assurer le développement.
Capital social au 31/12/2025	140 000 000 MAD
Date d'acquisition par Saham Bank	2011 (100%)
Dividendes distribués à Saham Bank en 2025 au titre de l'exercice 2024	14 000 000 MAD

Source : Saham Leasing

Répartition du capital de Saham Leasing au 31/12/2025

Actionnaire	Nombre d'actions	Montant du capital détenu (MAD)	% du capital et des droits de votes
Saham Bank	1 399 988	139 998 800	99,999%
Autres	12	1 200	0,001%
TOTAL	1 400 000	140 000 000	100%

Source : Saham Leasing

Chiffres clés

kMAD	2023	2024	2025	Var 23/24	Var 24/25
PNB	197 066	183 315	206 939	-7,0%	12,9%
Résultat net	65 622	26 407	68 241	-59,8%	>100%
Dividendes versés à Saham Bank en n au titre de l'exercice n-1	42 000	46 200	14 000	10,0%	-69,7%
Situation nette	614 300	594 507	648 748	-3,2%	9,1%

Source : Saham Leasing

Analyse 2024 – 2025 :

Saham Leasing entame une dynamique de croissance et affiche des performances solides au titre de l'exercice 2025.

La production atteint 2 792 mMAD à fin décembre 2025, contre 2 180 mMAD en décembre 2024, soit une progression de 28,1%.

L'encours financier poursuit également sa croissance, avec une hausse de 6%, s'établissant à 7,2 Mds MAD, contre 6,9 Mds MAD à fin 2024.

Le PNB social est en hausse de 12,9% et passe de 183,3 mMAD à 206,9 mMAD portée principalement par un effet volume positif.

Analyse 2023 – 2024 :

Malgré un environnement fortement concurrentiel, Saham Leasing a su faire preuve de résilience en confortant son positionnement de référence sur le marché du leasing (4e place sur le marché) et en affichant des indicateurs commerciaux et financiers positifs.

Le PNB social s'élève à 183,3 mMAD en décembre 2024, en baisse de 7,0% vs décembre 2023. Cette évolution s'explique par la baisse de 2,6% de la marge d'intérêts en lien avec un léger retrait des encours en 2024.

Le résultat net affiche une baisse de 59,8% s'établissant ainsi à 26,4 mMAD en 2024 contre 65,6 mMAD en 2023 du fait de la baisse du PNB et de la hausse des provisions pour créances en souffrance.

3. Eqdom

Pionnier du crédit à la consommation au Maroc, Eqdom est un acteur historique et structurant du financement des ménages, reconnu pour son expertise, la solidité de son modèle et sa capacité d'adaptation aux évolutions du marché.

Créé par l'Etat marocain en 1974, Eqdom a rejoint le périmètre du Groupe Société Générale en 2002.

Eqdom est coté à la bourse de Casablanca.

Informations générales :

Dénomination sociale	Eqdom
Activité	Crédit à la consommation
Siège social	127, Angle Bd Zerktouni et Rue Ibnou Bouraid, Casablanca
Forme juridique	Société anonyme
Date de création	2 septembre 1974
Durée de vie	99 Ans
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Objet social	Eqdom a pour vocation de : • faciliter l'accès au financement des biens et services de consommation (automobile, électroménager, équipements, services à caractère économique ou socioculturel). • concevoir et exploiter des solutions de crédit innovantes, adaptées aux besoins des particuliers. • déployer des dispositifs de Location avec Option d'Achat (LOA). • réaliser toute opération financière, commerciale ou immobilière en lien direct ou indirect avec son activité. • collecter des fonds du public à terme supérieur à deux ans, conformément à la réglementation en vigueur.
Capital social au 31/12/2025	167 025 000 MAD
Date d'acquisition par Saham Bank	2018
Dividendes distribués à Saham Bank en 2025 au titre de l'exercice 2024	Néant

Source : Eqdom

Répartition du capital d'Eqdom au 31/05/2026

Actionnaire	Nombre d'actions	Montant du capital détenu (MAD)	% du capital et des droits de votes
Saham Bank	951 981	95 198 100	57,0%
RCAR	169 962	16 996 200	10,2%
CIMR	100 605	10 060 500	6,0%
Atlantic Re (anciennement SCR)	86 518	8 651 800	5,2%
Autres actionnaires	361 184	36 118 400	21,6%
Total	1 670 250	167 025 000	100,00%

Source : Eqdom

Chiffres clés sociaux

kMAD	2023	2024	2025	Var 23/24	Var 24/25
PNB	545 273	539 602	589 865	-1,0%	9,3%
Résultat net	89 894	- 6 963	95 498	<-100%	>100%
Dividendes versés à Saham Bank en n au titre de l'exercice n-1	49 349	49 349	-	0,0%	-100%
Situation nette	1 468 051	1 369 225	1 464 722	-6,7%	6,9%

Source : Eqdom

Analyse 2024 - 2025

En 2025, la production nette d'Eqdom s'est élevée à 3 436 mMAD, en hausse de +22% par rapport à l'année 2024. Les encours bruts client ont atteint 11.376 mMAD, franchissant la barre des 11 Mds MAD en juillet 2025 et enregistrant une progression de 11%, portée principalement par le crédit automobile.

Le Produit Net Bancaire s'est établi à 589,8 mMAD, en hausse de +9,3% par rapport à l'année précédente.

Le résultat net s'élève à 95,5 mMAD est en hausse de 32,6% par rapport au résultat normatif 2024 de 72 mMAD (hors impact contrôle fiscal & éléments exceptionnels). L'amélioration du résultat net en 2025 correspond également à la bonne progression du PNB de 50 mMAD et la baisse significative du CNR (-43%).

Fort du plan stratégique lancé en 2025, Eqdom s'engage résolument dans une trajectoire de croissance durable et performante, articulée autour de trois axes : le renforcement de son leadership sur ses métiers clés, la diversification de ses relais de croissance, et la modernisation de son modèle opérationnel et de gestion des risques, en poursuivant sa transformation digitale et en consolidant ses fondamentaux organisationnels et financiers.

Analyse 2023 - 2024

En 2024, la production nette d'Eqdom s'est élevée à 2 808 mMAD, en hausse de +17% par rapport à l'année 2023. Les encours brut client ont atteint 10 221 mMAD, enregistrant une progression de +3%, portée principalement par le crédit automobile.

Le Produit Net Bancaire s'est établi à 539,6 mMAD, en quasi-stabilité par rapport à l'année précédente. La hausse des encours et la forte croissance des commissions ont été atténuées principalement par la hausse des coûts de refinancement.

Quant au Résultat net, il s'établit à -6,9 mMAD, impacté par des éléments exceptionnels, dont un contrôle fiscal.

4. Saham Capital Bourse

Saham Capital Bourse est une société d'intermédiation en bourse créée en 1995. En plus de l'intermédiation boursière, elle offre aux investisseurs des conseils et des recherches en investissement financier. Elle a participé de manière significative à toutes les dernières introductions en bourse, notamment celles réalisées par les équipes de Saham Bank en tant qu'organismes de conseil et de placement.

Informations générales :

Dénomination sociale	SAHAM CAPITAL BOURSE
Activité	Intermédiation boursière
Siège social	55, Boulevard Abdelmoumen Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	1995
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Objet social	La société a pour objet, à titre principal, l'exécution des transactions sur les valeurs mobilières. Elle peut également effectuer les opérations suivantes : • le placement des titres émis par des personnes morales faisant appel public à l'épargne ; • la garde des titres, soit directement, soit par l'intermédiaire d'une banque ou de tout autre établissement agréé ; • la gestion des portefeuilles de valeurs en vertu d'un mandat ; • le conseil et le démarchage de la clientèle pour l'acquisition des valeurs mobilières ; • aux effets ci-dessus, la création, l'acquisition, la location, l'installation, la gestion de tout établissement, la participation à toute opération ou entreprise se rattachant à l'exploitation de la société, sous réserve de respecter les obligations d'information mises à sa charge par la réglementation en vigueur. Toute modification qui affecte la nature des activités ci-dessus est subordonnée à l'octroi d'un nouvel agrément dans les conditions de l'article 38 alinéa premier du Dahir N° 1-93-211 du 21 Septembre 1993. En raison de son objet propre, la société encourt les risques et responsabilités tels que prévus par la réglementation qui lui est spécialement applicable.
Capital social au 31/12/2025	15 000 000 MAD
Date d'acquisition par Saham Bank	1995
Dividendes distribués à Saham Bank en 2025 au titre de l'exercice 2024	-

Source : Saham Capital Bourse

Répartition du capital de Saham Capital Bourse au 31/12/2025

Actionnaire	Nombre d'actions	Montant du capital détenu (MAD)	% du capital et des droits de votes
Saham Bank	149 994	14 999 400	99,9%
Autres	6	600	0,1%
TOTAL	150 000	15 000 000	100,0%

Source : Saham Capital Bourse

Chiffres clés

kMAD	2023	2024	2025	Var 23/24	Var 24/25
Chiffre d'affaires	10 329	14 585	35 152	41,2%	>100%
Résultat net	248	3 190	17 812	>100%	>100%
Dividendes versés à Saham Bank en n au titre de l'exercice n-1	-	-	-	-	-
Situation nette	23 067	26 505	43 689	14,9%	64,8%

Source : Saham Capital Bourse

Analyse 2024 - 2025

Le chiffre d'affaires a enregistré une hausse de >100% grâce à un effet combiné entre la hausse de la volumétrie du marché central ainsi qu'à un gain de part de marché et à la participation à l'ensemble des offres publiques durant l'année 2025.

Le résultat net a fortement augmenté en raison de la hausse du chiffre d'affaires et une stabilité des charges.

Analyse 2023 - 2024

Le chiffre d'affaires a enregistré une hausse de 41,2% grâce à la progression des commissions d'intermédiation expliquée par un volume de transactions plus important et à la hausse des produits sur les opérations publiques.

Le résultat net a fortement augmenté en raison de la hausse du chiffre d'affaires qui a été bien plus importante que celle des charges.

5.

5. Saham Capital Gestion

Saham Capital Gestion, filiale de Saham Bank, est une société de gestion d'actifs créée en 1996. Elle est spécialisée dans la gestion de l'épargne collective, proposant une gamme diversifiée de fonds. L'entreprise gère 34 fonds dont 21 fonds grand public et 13 fonds dédiés, pour un encours moyen sous gestion de 39 Mds MAD au 31/12/2025.

Informations générales :

Dénomination sociale	SAHAM CAPITAL GESTION
Activité	Gestion d'actifs
Siège social	55 Bd Abdelmoumen. Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	21 septembre 1996
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Objet social	La Société a pour objet exclusif, en conformité avec la loi n° 1-93-213 du 4 Rabia II 1414 (21 septembre 1993) relatif aux OPCVM, la gestion d'Organismes de placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM).
Capital social au 31/12/2025	1 000 000 MAD
Date d'acquisition par Saham Bank	1996
Dividendes distribués à Saham Bank en 2025 au titre de l'exercice 2024	53 855 957 MAD

Source : Saham Capital Gestion

Répartition du capital de Saham Capital Gestion au 31/12/2025

Actionnaire	Nombre d'actions	Montant du capital détenu (MAD)	% du capital et des droits de votes
Saham Bank	9 994	999 400	99,9%
Autres	6	600	0,1%
TOTAL	10 000	1 000 000	100,0%

Source : Saham Capital Gestion

Chiffres clés

kMAD	2023	2024	2025	Var 23/24	Var 24/25
Chiffre d'affaires	83 160	97 622	126 871	17,4%	30,0%
Résultat net	43 302	53 860	50 109	24,4%	-7,0%
Dividendes versés à Saham Bank en n au titre de l'exercice n-1	28 008	43 297	53 856	54,6%	24,4%
Situation nette	44 407	54 967	51 216	23,8%	-6,8%

Source : Saham Capital Gestion

Analyse 2024 – 2025 :

L'encours moyen sous gestion a connu ainsi une hausse de 19% pour s'établir à 39 Mds MAD sur l'année 2025.

Le chiffre d'affaires de Saham Capital Gestion s'établit à 127 mMAD à fin 2025 (fixes et variables), en hausse de 30% par rapport à 2024. Cette progression significative du chiffre d'affaires résulte d'une combinaison de plusieurs dynamiques : amélioration à la fois quantitative (hausse des encours sous gestion) et qualitative (meilleure allocation et rendement des fonds), consolidant la position de la société sur son marché.

Les charges d'exploitation augmentent de 160% atteignant 59 845 kMAD. De ce fait, le résultat d'exploitation recule de 10% s'établissant à 67 025 kMAD contre 74 596 kMAD en 2024.

Compte tenu d'un résultat financier de 2 408 kMAD, et d'un résultat non courant négatif de 3 311 kMAD correspondant au règlement de la Contribution Sociale de Solidarité, le résultat net s'établit à 50 109 kMAD, soit une légère baisse de 7,0% par rapport à 2024.

Analyse 2023 - 2024 :

L'année 2024 se caractérise par l'optimisme et le contexte favorable du marché à la suite de l'annonce de l'organisation de la coupe du monde 2030 par le trio Maroc-Espagne-Portugal.

Cet optimisme a été davantage stimulé par la détente sur les taux (deux baisses des Taux Directeur en 2024), et du regain d'attractivité sur le marché action.

Saham Capital Gestion a ainsi profité de ce contexte pour afficher de bonnes performances de ses fonds sous gestion, et en collectant ainsi de l'actif : en effet, l'année de 2024 a connu une évolution de l'encours sous gestion, avec une moyenne de 33 Mds MAD, en hausse de 10% par rapport à l'année précédente.

Dans un autre registre, le chiffre d'affaires de Saham Capital Gestion s'établit à 98 740 kMAD en 2024, en hausse de 19% par rapport à 2023.

Cette hausse significative est due à (i) l'évolution importante des encours sous gestion, (ii) aux arbitrages vers des fonds à meilleure rémunération, mais également (iii) aux performance fees significatives en 2024, grâce à des surperformances des fonds comparativement à leurs indices de références.

Les charges d'exploitation progressent à un rythme plus modéré de 12% atteignant 24 144 kMAD.

De ce fait le résultat d'exploitation a progressé de 21% s'établissant à 74 596 kMAD.

Compte tenu d'un résultat financier positif (ayant doublé par rapport à 2023 pour s'établir à près de 3 mMAD), et d'un résultat non courant négatif de -3 646 kMAD du au règlement de la Contribution Sociale de Solidarité, le résultat net s'établit à 53 860 kMAD, soit une hausse de 24,4%.

Enfin, Saham Capital Gestion conserve le titre de « Best Asset Manager 2024 » au Maroc par le magazine spécialisé EMEA Finance lors des « African Banking Awards ».

6. Saham Bank Offshore

Saham Bank Offshore est une filiale du groupe Saham Bank créée en 2001. Elle se spécialise dans :

- Le financement en devises des projets portés principalement par des sociétés installées dans les zones d'accélération industrielle du Royaume, mais aussi par des entreprises étrangères non-résidentes ;
- La gestion des flux à l'international à travers son Trade Center ;
- Le financement des opérations du commerce extérieur.

Informations générales :

Dénomination sociale	Saham Bank Offshore SA
Activité	Banque Offshore
Siège social	58, Avenue Mohamed V Tanger
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	2001
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Objet social	La société a pour objet de recevoir des dépôts en monnaies étrangères convertibles et d'effectuer, en ces mêmes monnaies, pour son propre compte ou pour le compte de ses clients toute opération financière, de crédit, de bourse ou de change. La société peut notamment : • collecter toute forme de ressources en monnaies étrangères convertibles appartenant à des non-résidents ; • effectuer, pour son propre compte ou pour le compte de sa clientèle non-résidente, toute opération de placement financier, d'arbitrage, de couverture et de transfert en devises ou en or ; • accorder tout concours financier aux non-résidents ; • participer au capital d'entreprises non-résidentes et souscrire aux emprunts émis par ces dernières ; • émettre des emprunts obligataires en monnaies étrangères convertibles ; • délivrer toute forme d'aval ou de cautions et notamment des cautions de soumission, de garantie et de bonne fin aux entreprises non-résidentes ; • accorder aux résidents des crédits de toute nature et effectuer toute autre opération entrant dans le cadre de son objet et conformément à la réglementation des changes ; • effectuer librement toute opération financière ou bancaire en monnaies pour des personnes physiques ou morales non-résidentes.
Capital social au 31/12/2025	500 000 USD
Date d'acquisition par Saham Bank	2001
Dividendes distribués à Saham Bank en 2025 au titre de l'exercice 2024	28 330 402 MAD

Source : Saham Bank Offshore

Répartition du capital de Saham Bank Offshore au 31/12/2025

Actionnaire	Nombre d'actions	Montant du capital détenu (MAD)	% du capital et des droits de votes
Saham Bank	9 992	4 560 499	99,9%
Autres	8	3 651	0,1%
TOTAL	10 000	4 564 150	100%

Source : Saham Bank Offshore

Taux de change

	31 déc.-23	31 déc.-24	31 déc.-25
USD / MAD	9,89	10,11	9,13

Source : Salle des Marchés de Saham Bank

Chiffres clés

kMAD	2023	2024	2025	Var 23/24	Var 24/25
PNB	59 344	67 368	65 396	13,5%	-2,9%
Résultat net	26 868	32 899	29 262	22,4%	-11,1%
Dividendes versés à Saham Bank en n au titre de l'exercice n-1	7 528	25 987	28 330	>100%	9,0%
Situation nette	102 443	110 143	98 996	7,5%	-10,1%

Source : Saham Bank Offshore

Analyse 2024 - 2025

En termes d'indicateurs de performances, la filiale affiche un pnb de l'ordre de 65,4 mMAD, en léger recul par rapport à 2024 correspondant à 2,9%, porté principalement par :

- La hausse des produits d'intérêts grâce à l'évolution de l'activité crédits spécialement les financements à court terme et l'escompte sans recours
- Le maintien du bon niveau des commissions notamment sur l'activité de l'international

L'année 2025 a été marquée aussi par une hausse exceptionnelle de +27% des frais généraux expliquée par les investissements assurés dans le cadre des projets d'autonomisation de la filiale.

Sur ces bases, la filiale a pu réaliser un résultat net de près de 29,3 mMAD.

Analyse 2023 - 2024

L'exercice 2024 a été marqué par des réalisations commerciales exceptionnelles traduites par un PNB de l'ordre de 67 mMAD en progression de +14% par rapport à 2023. Cette évolution positive est le résultat direct de :

- La performance de l'activité crédits spécialement les financements à court terme et l'escompte sans recours ;
- La hausse des commissions de +12% par rapport à 2023 grâce à la performance réalisée au niveau de l'activité de l'international.

Cette année a été caractérisée aussi par une bonne maîtrise des frais généraux.

La combinaison des performances commerciales et des charges maîtrisées a permis de dégager un Résultat Net de près de 33 mMAD en évolution de +22% par rapport à l'exercice écoulé.

7. INVESTIMA

INVESTIMA est une société d'investissement créée en 1974 qui vise à accompagner la PME marocaine affichant un potentiel de développement intéressant et une gestion saine dans ses différents cycles de vie en jouant un rôle de Capital Investisseur à travers des prises de participations financières minoritaires. L'entreprise profite du réseau de Saham Bank ainsi que de son expertise en conseil financier.

Informations générales :

Dénomination sociale	INVESTIMA
Activité	Capital Investissement
Siège social	55 Boulevard Abdelmoumen Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	1974
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Objet social	La société a pour objet, tant au Maroc qu'à l'étranger : • La prise de participation par toute voie de droit dans toute société, existante ou en formation, quel que soit leur objet ; • L'achat de toute valeur mobilière, la participation à tout syndicat financier ; • La gestion du portefeuille ainsi acquis ; • L'étude, la mise au point et la réalisation, directement ou indirectement, seule ou en association, de tout projet financier, touristique, immobilier ou autre ; • D'une manière générale, la société peut effectuer, pour elle-même et pour le compte de tiers ou en participation, toute opération financière, commerciale, industrielle ou agricole, mobilière ou immobilière pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou susceptible d'en faciliter l'accomplissement.
Capital social au 31/12/2025	15 000 000 MAD
Date d'acquisition par Saham Bank	1974
Dividendes distribués à Saham Bank en 2025 au titre de l'exercice 2024	45,2 mMAD

Source : Investima

Répartition du capital d'INVESTIMA au 31/12/2025

	Nombre d'actions	Montant du capital détenu (MAD)	% du capital et des droits de votes
Saham Bank	87 710	8 771 000	58,473%
Mme. Naima Cheddadi ép MEKOUAR	13 633	1 363 300	9,089%
Autres	48 657	4 865 700	32,438%
TOTAL	150 000	15 000 000	100,00%

Source : Investima

Chiffres clés

kMAD	2023	2024	2025	Var 23/24	Var 24/25
Produits de titres de participation	13 379	14 745	11 130	10,2%	-24,5%
Résultat net	8 045	6 015	29 100	-25,2%	>100%
Dividendes versés à Saham Bank en n au titre de l'exercice n-1	3 027	3 531	45 200	16,7%	>100%
Situation nette	196 279	196 944	54 250	0,3%	-72,5%

Source : Investima

Analyse 2024 – 2025 :

Au cours de l'exercice 2025, le bilan d'Investima a connu plusieurs opérations structurantes, notamment une réduction de capital de 90 mMAD, dont 52,6 mMAD versé à Saham Bank, une distribution des dividendes de 45,2 mMAD perçue par Saham Bank, ainsi que la distribution des dividendes 2024.

Ces opérations s'inscrivent dans une logique d'optimisation de la structure financière et d'une rationalisation du portefeuille des titres avec la cession des titres d'Eqdom et la vente des SICAV ;

Le résultat d'Investima s'établit à 29,1 mMAD et provient essentiellement des produits de cessions des **SICAV (21,4 mMAD)** et de l'encaissement des dividendes de 14,7 mMAD. Un résultat qui demeure majoritairement expliqué par des événements exceptionnels non récurrents.

Analyse 2023 - 2024 :

En 2024, Investima a encaissé 14,7 mMAD au titre des dividendes, contre 13,4 mMAD en 2023, soit une hausse de 10,2%.

Le résultat net de l'exercice se solde par un bénéfice net comptable de 6,0 mMAD contre 8,0 mMAD à fin 2023, soit un retrait de 25,2% par rapport à l'exercice 2023. Cette performance s'explique principalement par les effets suivants :

- Baisse du résultat financier de 7,2 mMAD, essentiellement due à l'augmentation des dotations financières de 6,8 mMAD face à des produits financiers en léger retrait -1,1%.
- La hausse du résultat non courant de 2,4 mMAD compense légèrement le retrait du résultat financier.

Au 31/12/2024, les titres de participations nets d'Investima sont en baisse (-4,9%) et s'élèvent à 131,0 mMAD contre 137,7 mMAD à fin 2023.

8. Saham Paiements

Saham Paiements est dédiée au développement et à la gestion de solutions de paiement électronique, destinées à une clientèle variée : commerçants, artisans, professions libérales, très petites entreprises, grandes entreprises, associations et coopératives.

Informations générales :

Dénomination sociale	Saham Paiements
Activité	Acquisition commerçant
Siège social	55, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	10 juillet 2025
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1er janvier au 31 décembre
Objet social	Toutes les opérations autorisées aux Etablissements de paiements par la législation et la réglementation en vigueur incluant l'acquisition des Terminaux de Paiement Electroniques « TPE » pour l'acceptation de toutes les cartes ouvertes aux paiements ainsi qu'aux wallets émis par les banques et les établissements de paiement.
Capital social au 31/12/2025	20 000 000 MAD
Dividendes distribués à Saham Bank en 2025 au titre de l'exercice 2024	Néant

Source : Saham Paiements

Répartition du capital de Saham Paiements au 31/12/2025

	Nombre d'actions	Montant du capital détenu (MAD)	% du capital et des droits de votes
Saham Bank	199 990	19 999 000	n.a.
Autres	10	1 000	n.a.
TOTAL	200 000	20 000 000	100%

Source : Saham Paiements

Chiffres clés

kMAD	2025	Var 23/24	Var 24/25
Produits de titres de participation	n.a.	n.a.	n.a.
Résultat net	-2 895	n.a.	n.a.
Dividendes versés à Saham Bank en n au titre de l'exercice n-1	n.a.	n.a.	n.a.
Situation nette	17 104	n.a.	n.a.

Source : Saham Paiements

9. Saham Capital Placement

Saham Capital Placement est spécialisée dans la gestion exclusive des fonds communs de placement. Elle propose une gamme diversifiée d'OPCVM, qui enregistre régulièrement des performances financières parmi les plus remarquables de la place.

Informations générales :

Dénomination sociale	Saham Capital Placement
Activité	Gestion des fonds communs de placement
Siège social	55 Bd Abdelmoumen. Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	1998
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Objet social	La société a pour objet la gestion exclusive de fonds commun de placement. Pour les besoins de cette gestion elle pourra d'une manière générale effectuer toute opération financière, mobilière, immobilière, commerciale pouvant se rapporter directement ou indirectement ou être utile à l'objet social ou susceptible d'en faciliter la réalisation.
Capital social au 31/12/2025	1 000 000 MAD
Date d'acquisition par Saham Bank	1998
Dividendes distribués à Saham Bank en 2025 au titre de l'exercice 2024	489 926 MAD

Source : Saham Capital Placement

Répartition du capital de Saham Capital Placement au 31/12/2025

Actionnaire	Nombre d'actions	Montant du capital détenu (MAD)	% du capital et des droits de votes
Saham Bank	9 995	999 500	99,9%
Divers	5	500	0,1%
TOTAL	10 000	1 000 000	100,0%

Source : Saham Capital Placement

Chiffres clés

kMAD	2023	2024	2025	Var 23/24	Var 24/25
Chiffre d'affaires	4 075	3 839	10 554	-5,8%	>100%
Résultat net	522	488	1 489	-6,6%	>100%
Dividendes versés à Saham Bank en n au titre de l'exercice n-1	499	519	489	4,0%	-5,8%
Situation nette	1 625	1 594	2 593	-1,9%	62,7%

Source : Saham Capital Placement

Analyse 2024 - 2025 :

Saham Capital Placement a vu son chiffre d'affaires augmenter de +100% principalement grâce à la très bonne collecte réalisée sur le fonds Horizon Al Baraka dont l'actif net est passé de 79 mMAD à 626 mMAD entre 2024 et 2025.

Saham Capital Placement a terminé l'année 2025 avec un résultat net de 1 490 kMAD, en hausse de 205% par rapport à 2024.

Analyse 2023 - 2024 :

Saham Capital Placement a vu son chiffre d'affaires baisser de -5,8% en raison d'une décollecte sur le fonds Sg Tresor Plus au profit d'autres fonds plus rémunérateurs gérés par Saham Capital Gestion. La collecte et l'effet marché positif sur le fonds Al Baraka Actions ont atténué partiellement ce recul.

Saham Capital Placement a ainsi terminé l'année 2024 avec un résultat net de 488 kMAD, en baisse de -6,6% par rapport à 2023.

10. Athena Courtage

Créée en 2005, Athena Courtage est une société spécialisée dans le courtage et l'intermédiation en assurance toutes branches. Elle a développé pour Saham Bank les activités bancassurance et corporate et a accéléré la commercialisation d'autres produits dommage.

Informations générales :

Dénomination sociale	ATHENA COURTAGES
Activité	Courtage en assurances
Siège social	Angle rue Abdelkader El Mazini & Boulevard Moulay Youssef
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	2005
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Objet social	L'objet de la société se limite à l'exercice de la profession de courtier d'assurance dans les branches autorisées et aux activités qui sont réputées liées à la profession d'intermédiaire d'assurance, par la réglementation régissant cette profession.
Capital social au 31/12/2025	300 000 MAD
Date d'acquisition par Saham Bank	2005
Dividendes distribués à Saham Bank en 2025 au titre de l'exercice 2024	64 299 950 MAD

Source : Athena Courtage

Répartition du capital d'Athena Courtage au 31/12/2025 :

Actionnaire	Nombre d'actions	Montant du capital détenu (MAD)	% du capital et des droits de votes
Saham Bank	2 906	290 600	96,87%
Autres ³	94	9 400	3,13%
TOTAL	3 000	300 000	100,00%

Source : Athena Courtage

³ Autres : La Marocaine Vie détient 90 actions, le reste étant détenu par les administrateurs de la société

Chiffres clés

kMAD	2023	2024	2025	Var 23/24	Var 24/25
Chiffre d'affaires	96 723	103 743	103 935	7,3%	0,2%
Résultat net	63 354	60 567	70 765	-4,4%	16,8%
Dividendes versés à Saham Bank en n au titre de l'exercice n-1	60 230	61 104	64 300	1,5%	5,2%
Situation nette	63 869	61 436	71 211	-3,8%	15,9%

Source : Athena Courtage

Analyse 2024 – 2025 :

En 2025, le chiffre d'affaires d'Athena Courtage affiche une quasi-stabilité (0,2%). Ce ralentissement de la croissance s'explique par le transfert (décommissionnement) du produit Vital Protection Pack au profit de SAHAM BANK, pour un montant de 8 mMAD.

Les affaires Bancassurance ont maintenu leur position de dominance, représentant 97% du chiffre d'affaires global, contre 3% pour les affaires corporate.

Une progression de 7% a été constatée sur les produits financiers, soutenue par une hausse du volume des opérations de rachat de SICAV durant l'année.

Le résultat net affiche une hausse de 16,8% sur la période 2024-2025. Cette amélioration est principalement imputable à la détente fiscale, le taux d'IS étant passé de 25,50% en 2024 à 22,75% en 2025.

La situation nette s'établit à 71,2 mMAD, marquant une progression de 15,9% en 2025 par rapport à l'exercice précédent.

Analyse 2023 - 2024 :

En 2024, le chiffre d'affaires d'Athena Courtage a connu une progression de 7%. Cette performance est principalement attribuable à la dynamique favorable des produits d'assurance des emprunteurs.

Les affaires Bancassurance ont maintenu leur position de dominance, représentant 96% du chiffre d'affaires global, contre 4% pour les affaires corporate.

Les produits financiers ont connu une croissance de 3%, consécutive à une augmentation des opérations de rachat

Le résultat net a affiché une croissance de 4% sur la période 2023-2024, cette amélioration est attribuable à la diminution du taux de l'IS, qui est passé de 28,25% en 2023 à 25,50% en 2024.

Par ailleurs, la situation nette s'élève à 66,8 mMAD, marquant une hausse de 5% en 2024 par rapport à l'exercice 2023.

11. Saham Contact

Créée en 2005, Saham Contact est une filiale spécialisée dans l'exploitation d'un centre d'appels en vue de renforcer le développement commercial du réseau de Saham.

Informations générales :

Dénomination sociale	SAHAM CONTACT
Activité	Centre d'appels dédié
Siège social	71, Immeuble Contempo, Angle Boulevard Mohamed V et Rue Azilal-Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	2005
Durée de vie	99 Ans
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Objet social	La société a pour objet, au Maroc et dans tout pays : • l'exploitation d'un centre d'appels ; • le développement des relations clientèles par l'exploitation des réseaux de télécommunication ; • le traitement des appels sortants et entrants par un service d'information on-line donnant accès à des informations en ligne, en temps réel et sans intervalles d'attente ; • la réalisation des prestations de conseil en utilisant les capacités des réseaux publics de télécommunication ; • la réalisation des opérations dans le cadre des activités non liées à l'activité sus indiquée sous réserve du respect de la réglementation applicable en la matière ; • la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tout établissement, fonds de commerce, se rapportant à l'activité sus indiquée ; • la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tout procédé et brevet concernant ces activités ; • la participation directe ou indirecte de la société dans toute opération financière, immobilière ou mobilière ou entreprise pouvant se rattacher à l'objet social ; • toute opération de quelque nature contribuant à la réalisation de cet objet ; • la participation de la société par tout moyen à toute entreprise ou société créée ou à créer pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou à tout objet similaire ou connexe, notamment par voie de création, d'apport de souscription ou achat d'actions, de parts sociales ou de parts d'intérêts, de fusion, d'association en participations de groupement d'intérêt économique d'alliance ou de commandite ; • plus généralement, toute opération commerciale, industrielle, financière, mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement aux activités sus énoncées ou susceptible de favoriser le développement de la société.
Capital social au 31/12/2025	300 000 MAD
Date de création par Saham Bank	2005
Dividendes distribués à Saham Bank en 2025 au titre de l'exercice 2024	Néant

Source : Saham Contact

Répartition du capital de Saham Contact au 31/12/2025 :

	Nombre d'actions	Montant du capital détenu (MAD)	% du capital et des droits de votes
Saham Bank	2 995	299 500	99,9%
Divers	5	500	0,1%
TOTAL	3 000	300 000	100,0%

Source : Saham Contact

Chiffres clés

kMAD	2023	2024	2025	Var 23/24	Var 24/25
Chiffre d'affaires	21 786	25 952	33 047	19,1%	27,3%
Résultat net	3 537	5 340	9 605	51,0%	79,9%
Dividendes versés à Saham Bank en n au titre de l'exercice n-1	-	-	-	-	-
Situation nette	5 718	11 058	20 664	93,4%	86,9%

Source : Saham Contact

Analyse 2024 – 2025 :

2025 a été marquée par le développement de nouvelles prestations à forte valeur ajoutée dans les domaines de la valorisation des données clients, l'appui au développement commercial, la mesure et le pilotage de la satisfaction client.

Le chiffre d'affaires a progressé de 27,3% pour atteindre 33,0 mMAD et le résultat s'affiche à 9,6 mMAD soit une augmentation de près de 79,9%, témoignant d'une bonne maîtrise des charges d'exploitation.

En conclusion, l'évolution positive des indicateurs d'activité et de résultat a permis de renforcer encore plus la situation financière de Saham Contact.

Analyse 2023 - 2024 :

Sur le plan de l'activité et du résultat de Saham Contact, l'exercice 2024 s'est soldé par la réalisation d'un chiffre d'affaires de 25,9 mMAD en évolution de plus de 19% par rapport à 2023 et d'un résultat net de 3,5 à 5,3 mMAD.

Cette performance réalisée en 2024 est la résultante d'un renforcement significatif des positions de travail et d'une bonne maîtrise des charges principales d'exploitation.

Ce résultat bénéficiaire consistant a permis de renforcer davantage la situation nette comptable de Saham Contact qui s'élève à plus de 11 mMAD.

L'année 2024 a été également marquée par la poursuite de l'effort de remboursement de l'arriéré de la dette fournisseurs antérieure à 2023, affichant ainsi le règlement total de cette dette et une gestion optimale de la trésorerie ayant permis le paiement régulier des charges d'exploitation en respect total des délais contractuels et réglementaires.

En conclusion, la situation financière de 2024 s'est inscrite dans une optique de renforcement significatif de la structure de Saham Contact et de ses soldes intermédiaires de gestion de niveau très satisfaisants.

12. Foncière Saham

Foncière Saham est une Société à Responsabilité Limitée (S.A.R.L) à associé unique créée en 2021 par Saham Bank. L'entreprise opère dans le secteur de l'immobilier. Elle a pour principale mission de développer le projet de construction du nouveau Bâtiment situé à CFC.

Informations générales :

Dénomination sociale	FONCIERE SAHAM
Activité	L'achat, la vente, le commerce en général de tout bien meuble ou immeuble
Siège social	55 Boulevard Abdelmoumen
Forme juridique	SARL à associé unique
Date de création	2021
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Objet social	La société a pour objet, tant au Maroc qu'à l'étranger : - la location d'immeubles professionnels ; - la location d'établissements commerciaux ; - l'acquisition de terrains, la construction, le développement de tous projets immobiliers et la commercialisation et ou, la mise en location de projets ; - la construction, l'édification, l'entretien, la rénovation, l'extension, l'aménagement de tous immeubles ; - la réalisation de tous travaux se rapportant au domaine de l'immobilier ; - la prise à bail de tous baux ou immeubles ; - la réalisation de toutes prestations de services ; - la prise de participations, directe ou indirecte, dans toutes sociétés à créer par voie de souscription au capital ou déjà existantes par voie d'augmentation de capital ou par rachats de titres ou droits sociaux, et ce dans toutes sociétés civiles ou commerciales, en qualité d'associé, d'actionnaire, de commanditaire ou de commandité.
Capital social au 31/12/2025	655 000 000 MAD
Date d'acquisition par Saham Bank	2021
Dividendes distribués à Saham Bank en 2025 au titre de l'exercice 2024	Néant

Source : Foncière Saham

Répartition du capital de Foncière Saham au 31/12/2025 :

	Nombre d'actions	Montant du capital détenu (MAD)	% du capital et des droits de votes
Saham Bank	6 550 000	655 000 000	100%
TOTAL	6 550 000	655 000 000	100%

Source : Foncière Saham

Chiffres clés

kMAD	2023	2024	2025	Var 23/24	Var 24/25
Chiffre d'affaires	-	-	-	-	-
Résultat net	-2 498	-2 442	- 2 517	2%	3,07%
Dividendes versés à Saham Bank en n au titre de l'exercice n-1	-	-	-	-	-
Situation nette	347 668	345 226	492 709	-0.7%	42,7%

Source : Foncière Saham

La société Foncière Saham a engagé diverses dépenses, comptabilisées dans le compte « immobilisation en cours » portant sur des honoraires d'architectes, des frais de gestion de projet, des frais de terrassement ainsi que des frais d'assistance à la maîtrise d'ouvrage.
En novembre 2025, Foncière Saham a été absorbée par Saham Bank.

III.3. Rôle de chaque filiale dans la stratégie du groupe

Saham Bank consolide ses relations commerciales auprès de sa clientèle en s'appuyant sur l'expertise de ses filiales spécialisées dans divers métiers financiers.

Saham Capital Gestion

L'année 2025 le groupe a connu une évolution de son actionnariat, conduisant à la nouvelle dénomination sociale Saham Capital Gestion. Ce changement d'identité, porté par une vision stratégique renouvelée, a été conduit auprès des clients et partenaires. L'identité visuelle, l'ensemble des supports de communication, outils de reporting et plateformes digitales ont été mis à jour avec succès, garantissant une continuité de service et une visibilité accrue de la nouvelle signature de marque.

Sur le plan opérationnel, Saham Capital Gestion a bénéficié d'un contexte de marché favorable, marqué par une dynamique positive sur les compartiments actions et obligataires. Dans le cadre de sa mission de conseil, la société a orienté ses clients vers des supports adaptés à leurs objectifs de rendement et à leur profil de risque.

Cette évolution s'est traduite par une progression du chiffre d'affaires de 31% et une hausse de 19% de l'actif sous gestion moyen par rapport à l'année précédente. Ces résultats reflètent la stabilité du modèle et l'accueil positif du marché.

Depuis 2021, Saham Capital Gestion est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI). L'intégration des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) reste au cœur de sa politique de sélection d'actifs, visant à associer performance financière et impact durable. En 2025, la société confirme sa présence sur la place financière marocaine, avec une ambition renforcée et une gestion reconnue.

Saham Capital Bourse

En 2025, la Bourse de Casablanca a enregistré une progression notable. L'indice MASI a augmenté de 27,57%, atteignant 20 233 points à la fin du troisième trimestre, tandis que le MASI 20 a progressé de 24,53%. Les secteurs les plus dynamiques ont été la banque, le BTP et le transport. La progression du MASI a toutefois connu des phases de consolidation, avec des replis ponctuels en avril (-2,06%), septembre (-5,14%) et novembre (-5,3%), après avoir franchi le seuil des 20 000 points en août.

Le marché primaire a été marqué par trois introductions en bourse : Vicenne en juillet (500 millions de dirhams), Cash Plus en décembre (750 millions de dirhams) et SGTm en décembre (5,04 milliards de dirhams), cette dernière constituant la plus importante IPO privée depuis vingt ans. Les augmentations de capital ont concerné TGCC, Sothema et CIH, pour un montant global d'environ 4,3 milliards de dirhams.

Sur le marché secondaire, le volume des échanges en actions sur le marché central a atteint près de 121 milliards de dirhams, en hausse de 94% par rapport à 2024. Le marché de blocs a enregistré un volume de 17 milliards de dirhams, en baisse de 41% par rapport à l'année précédente.

Dans ce contexte, Saham Capital Bourse a accru son volume de transactions et son PNB, soutenu par une activité commerciale renforcée et la confiance des investisseurs.

Saham Capital Bourse a pris part à l'ensemble des offres publiques en tant que membre des syndicats de placement et a participé à l'introduction en bourse de SGTm en tant que co-chef de file pour un montant de 5 milliards de dirhams.

Saham Leasing

Saham Leasing, société spécialisée dans le crédit-bail au Maroc depuis 1979 (anciennement Sogelease), a poursuivi sa croissance en 2025 et enregistré des résultats positifs.

Saham Leasing propose des financements en crédit-bail de biens mobiliers et immobiliers destinés aux professionnels et aux entreprises.

A fin décembre 2025, la production Leasing enregistre une progression de 28% par rapport à 2024, pour atteindre 2 793 mMAD, contre 2 180 mMAD un an plus tôt. L'encours financier a poursuivi également sa croissance, avec une hausse de 6%, s'établissant à 7,23 milliards de MAD, contre 6,86 milliards de MAD à fin 2024.

Cette évolution positive de l'activité se traduit par une augmentation de 10% du PNB financier à fin décembre 2025, confirmant la solidité du modèle économique de Saham Leasing.

Saham Leasing réaffirme son ambition d'inscrire sa croissance dans la durée, en s'appuyant sur une stratégie centrée sur le client, le développement équilibré de l'ensemble de ses marchés et la conquête de nouveaux secteurs à fort potentiel. Cette ambition repose également sur le renforcement des synergies avec Saham Bank, visant à accroître le taux d'équipement des clients en solution de leasing. Parallèlement, Saham Leasing poursuit ses efforts de transformation et d'amélioration opérationnelle, à travers une gestion rigoureuse du risque, l'amélioration continue du recouvrement et l'optimisation des coûts, afin de soutenir une croissance rentable et durable.

Saham Bank Offshore

Saham Bank Offshore (SBOS) a confirmé en 2025 son orientation stratégique dédiée à l'accompagnement des opérateurs économiques établis au sein des Zones d'Accélération Industrielle (ZAI) du Royaume.

À travers ses centres d'affaires à Tanger Free Zone et Atlantic Free Zone (Kénitra), la filiale déploie une gamme complète de produits et services structurés autour de deux axes majeurs :

- La gestion optimisée des flux internationaux via un Trade Center spécialisé et des outils de cash management de pointe ;
- Le financement des cycles d'exploitation et des projets d'investissement.

L'année 2025 a été marquée par des réalisations commerciales et financières probantes, résultant de la nouvelle dynamique commerciale insufflée par le Groupe Saham et de la conjonction de plusieurs facteurs en l'occurrence :

- L'accroissement du portefeuille clients et le renforcement des parts de marché sur les périmètres ciblés ;
- Une évolution positive des encours crédits, associée à un niveau de rentabilité satisfaisant ;
- L'évolution intéressante des volumes de flux internationaux traités pour le compte de la clientèle ;
- La performance de l'activité d'Escompte Sans Recours (ESR), corrélée à une gestion optimisée de la trésorerie devises de la banque.

Pour l'année 2026, SBOS maintient un cap ambitieux :

- Soutien aux écosystèmes ZAI : Poursuivre l'accompagnement des opérateurs, tout en assurant une veille permanente pour intégrer toute nouvelle zone lancée dans le Royaume ;
- Politique de crédit : Capitaliser sur la dynamique animée par le Groupe Saham et continuer d'exploiter le potentiel commercial avéré des ZAI en développant davantage l'activité crédits ;
- Optimisation des ressources : Accroître davantage l'activité dépôts clientèle en devises et optimiser les ressources de financement de la filiale ;
- Synergies Groupe : Maintenir une collaboration étroite avec les différentes lignes métiers et entités du groupe Saham Bank (Retail, Corporate, filiales spécialisées).

EQDOM

En 2025, Eqdom confirme le redressement de sa trajectoire et enregistre une amélioration notable de ses performances, dans un environnement demeuré exigeant.

La production nette atteint 3 436 mMAD, en progression de 22%, tandis que les encours s'établissent à 11 376 mMAD, en hausse de 11%. Le Produit Net Bancaire s'inscrit en croissance de 9,3% à 590 mMAD, porté par l'amélioration de la marge nette d'intérêt et la progression des commissions.

Dans ce contexte, Eqdom renoue avec la rentabilité et dégage un résultat net de 95,5 mMAD, après un exercice 2024 affecté par des éléments exceptionnels. Cette évolution résulte d'une croissance maîtrisée de l'activité, d'une gestion plus stricte des charges et d'un coût du risque favorable, lié notamment à l'issue de plusieurs actions de recouvrement ciblées.

Eqdom entend poursuivre en 2026 l'accélération de sa trajectoire de croissance. Cette orientation stratégique se décline à travers :

- Le développement de partenariats structurants au service de la croissance commerciale ;
- La transformation du modèle opérationnel et technologique ;
- L'amélioration des parcours et de l'expérience client ;
- Le renforcement de la maîtrise du risque sur l'ensemble de la chaîne de valeur et de l'octroi du recouvrement.

La Marocaine vie

L'exercice 2025 a constitué une étape significative pour La Marocaine Vie, marqué par la consolidation de son modèle opérationnel, la poursuite de son autonomisation et le renforcement de sa gouvernance. Sur le plan financier et commercial, la compagnie a enregistré des résultats en progression, portés par une gestion prudente et une allocation optimisée des actifs. Le résultat net s'est établi à 79,9 millions de dirhams, en hausse de 68% par rapport à 2024, portant les fonds propres à 997,5 millions de dirhams à fin 2025.

Le chiffre d'affaires a atteint 2,538 milliards de dirhams, en augmentation de plus de 17% par rapport à l'exercice précédent, une croissance supérieure à celle du marché de l'assurance vie (+8,6%). Cette évolution s'explique principalement par la progression de l'activité épargne (+20%), tandis que l'activité prévoyance a poursuivi sa croissance (+2%).

La bancassurance, représentant plus de 70% du chiffre d'affaires, a confirmé son rôle central, avec une hausse de plus de 20% en 2025, portée notamment par l'épargne patrimoniale (+31%). Les activités en direct et avec partenaires externes ont également progressé (+9,4%), et la retraite complémentaire a enregistré une croissance de près de 15%.

Dans un environnement économique favorable, marqué par une inflation maîtrisée et une politique monétaire accommodante, le marché boursier a enregistré une performance annuelle de +27,6%. Ce contexte a soutenu le développement de l'épargne en unités de compte, dont l'encours a atteint 2,172 milliards de dirhams (+34%), avec une progression notable de la collecte (+106%). Les fonds diversifiés et actions proposés dans ces produits ont affiché des performances respectives allant jusqu'à 11,2% et 22,8%. Parallèlement, malgré la baisse des taux sur les marchés financiers, La Marocaine Vie a maintenu la stabilité des taux de rendement servis à ses clients (jusqu'à 3,4%), illustrant la qualité de sa gestion financière.

L'encours global géré a franchi la barre des 16 milliards de dirhams (+9,1% vs 2024), avec une part croissante des unités de compte (13,6% en 2025 contre 11,1% en 2024). La compagnie a également renforcé son positionnement en matière d'innovation, en lançant avec Saham Bank la première souscription 100% en ligne de produits d'épargne au Maroc. Cette initiative a été distinguée par un prix dans la catégorie Innovation Parcours Client lors des Trophées de l'Assurance d'Afrique. Enfin, La Marocaine Vie a été labellisée Société Sportive par la Fédération Marocaine des Professionnels du Sport, consacrant son engagement en faveur de la santé et de la cohésion sociale.

III.4. Relations entre Saham Bank et ses filiales

Les principales conventions régissant les relations entre Saham Bank et ses filiales se présentent de la manière suivante :

Prestations entre Saham Bank et ses filiales

III.4.1. Conventions conclues au cours de l'exercice 2025

Contrat de prestations de services EQDOM (Management fees)

- ✓ Personne concernée : SAHAM BANK représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Date de la convention : 06 avril 2025
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention : Accompagnement en matière de stratégie, d'organisation et de développement.
- ✓ Prestations ou produits livrés ou fournis : le montant comptabilisé en produits dans les comptes de Saham Bank au titre de l'exercice 2025 s'élève à 3 900 kMAD HT.
- ✓ Somme reçue : le montant encaissé au 31/12/2025 est de 3 510 kMAD TTC.

Convention de couverture des risques SI EQDOM

- ✓ Personne concernée : SAHAM BANK représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Date de la convention : 28 mars 2025
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention : Couverture des risques SI de EQDOM par le CN2 SAHAM BANK par mutualisation de l'expertise SAHAM BANK
- ✓ Prestations ou produits livrés ou fournis : aucun produit n'est comptabilisé au cours de l'exercice 2025.
- ✓ Somme reçue : aucun montant n'a été encaissé au 31/12/2025.

Contrat Infra & Prod – EQDOM

- ✓ Personne concernée : SAHAM BANK représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Date de la convention : 01 janvier 2025
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention : Fourniture de services Infrastructures et Production (RUN & CHANGE)
- ✓ Prestations ou produits livrés ou fournis : aucun produit n'est comptabilisé au cours de l'exercice 2025.
- ✓ Somme reçue : aucun montant n'a été encaissé au 31/12/2025.

Contrat assistance IGAD – EQDOM

- ✓ Personne concernée : SAHAM BANK représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Date de la convention : 21 janvier 2026 (entrée en vigueur avec effet rétroactif au 1er janvier 2025)
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention : Cette convention définit le périmètre d'intervention de la SU IGAD de Saham Bank dans le cadre des travaux d'assistance apportés à Eqdom dans l'exercice de l'activité « Contrôle périodique ».
- ✓ Prestations ou produits livrés ou fournis : aucun produit n'est comptabilisé au cours de l'exercice 2025.
- ✓ Somme reçue : aucun montant n'a été encaissé au 31/12/2025.

Contrat Infra & Prod – SAHAM LEASING

- ✓ Personne concernée : SAHAM BANK représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Date de la convention : 28 mai 2025
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention : Fourniture de services Infrastructures et Production (RUN & CHANGE).
- ✓ Prestations ou produits livrés ou fournis : le montant comptabilisé en produits dans les comptes de Saham Bank au titre de l'exercice 2025 s'élève à 1 016 kMAD HT.
- ✓ Somme reçue : aucun montant n'a été encaissé au 31/12/2025.

Contrat Infra & Prod – LA MAROCAINE VIE

- ✓ Personne concernée : SAHAM BANK représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Date de la convention : 23 mai 2025
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention : Fourniture de services Infrastructures et Production (RUN & CHANGE).
- ✓ Prestations ou produits livrés ou fournis : aucun produit n'est comptabilisé au cours de l'exercice 2025.
- ✓ Somme reçue : aucun montant n'a été encaissé au 31/12/2025.

Contrat de Management Fees – ATHENA COURTAGE

- ✓ Personne concernée : SAHAM BANK représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Date de la convention : 09 octobre 2025
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention : Accompagnement en matière de stratégie, d'organisation et de développement
- ✓ Prestations ou produits livrés ou fournis : le montant comptabilisé en produits dans les comptes de Saham Bank au titre de l'exercice 2025 s'élève à 5 783 kMAD HT.
- ✓ Somme reçue : aucun montant n'a été encaissé au 31/12/2025.

Contrat de Management Fees – SAHAM CAPITAL BOURSE

- ✓ Personne concernée : SAHAM BANK représentée par M. François Marchal.
- ✓ Date de la convention : 09 octobre 2025

- ✓ Nature, objet et modalités de la convention : Accompagnement en matière de stratégie, d'organisation et de développement.
- ✓ Prestations ou produits livrés ou fournis : le montant comptabilisé en produits dans les comptes de Saham Bank au titre de l'exercice 2025 s'élève à 1 082 kMAD HT.
- ✓ Somme reçue : aucun montant n'a été encaissé au 31/12/2025.

Contrat de service level agreement (Recherche financière) - SAHAM CAPITAL BOURSE

- ✓ Personne concernée : SAHAM BANK représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Date de la convention : 18 juillet 2025
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention : Fourniture de prestations de recherche financière au profit de Saham Capital Bourse.
- ✓ Prestations ou produits livrés ou fournis : aucun produit n'est comptabilisé au cours de l'exercice 2025.
- ✓ Somme reçue : aucun montant n'a été encaissé au 31/12/2025.

Contrat de Management Fees – SAHAM CAPITAL GESTION

- ✓ Personne concernée : SAHAM BANK représentée par M. François Marchal.
- ✓ Date de la convention : 26 décembre 2025
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention : Accompagnement en matière de stratégie, d'organisation et de développement.
- ✓ Prestations ou produits livrés ou fournis : le montant comptabilisé en produits dans les comptes de Saham Bank au titre de l'exercice 2025 s'élève à 3 147 kMAD HT.
- ✓ Somme reçue : aucun montant n'a été encaissé au 31/12/2025.

Convention de Partenariat – SAHAM CAPITAL GESTION

- ✓ Personne concernée : SAHAM BANK représentée par M. François Marchal.
- ✓ Date de la convention : 17 décembre 2025
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention : Définir les conditions dans lesquelles Saham Bank intervient en qualité de partenaire commercial pour la commercialisation des OPVCM gérés par Saham Capital Gestion.
- ✓ Prestations ou produits livrés ou fournis : le montant comptabilisé en produits dans les comptes de Saham Bank au titre de l'exercice 2025 s'élève à 29 916 kMAD HT.
- ✓ Somme reçue : aucun montant n'a été encaissé au 31/12/2025.

Contrat cadre de cession partielle de fonds de commerce entre le CMI, les établissements de paiements et les banques

- ✓ Personne concernée : SAHAM BANK représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Date de la convention : 25 novembre 2025
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :
 - Fixer les principes convenus entre les parties prenantes dans le cadre de la reprise du portefeuille clients du CMI :
 - définition du périmètre du portefeuille clients objet de cession ;
 - définition des modalités de répartition du portefeuille clients entre les EDP;
 - définition de la valorisation globale du portefeuille et des modalités de fixation du prix à payer par chaque EDP acquéreur ;
 - définition des modalités de transmission des portefeuilles à chaque EDP.
- ✓ Prestations ou produits livrés ou fournis : aucun produit n'est comptabilisé au cours de l'exercice 2025.
- ✓ Somme reçue : aucun montant n'a été encaissé au 31/12/2025.

III.4.2. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Conventions conclues entre SAHAM BANK et SAHAM LEASING

Convention de garantie SOGEQUIP

- ✓ Personne concernée : SAHAM BANK représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention : Une convention a été conclue entre SAHAM BANK et SAHAM LEASING. Cette convention, modifiée en juin 2000, prévoit le développement du produit « SOGEQUIP » destiné au financement en crédit-bail de divers biens meubles et immeubles à usage professionnel et dont le prix ne dépasse pas MAD 2.000.000 HT.

Les contrats SOGEQUIP dont le financement est assuré par SAHAM LEASING sont placés exclusivement par les agences SAHAM BANK auprès de leur clientèle commerciale et professions libérales.

kMAD	2023	2024	2025
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : Saham Bank

Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc SSSC conclue entre SAHAM BANK et SAHAM LEASING

- ✓ Personne concernée : SAHAM BANK représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Date de la convention : 01/01/2010
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention : Cette convention prévoit la mise à disposition par SAHAM BANK au profit de SAHAM LEASING d'un Centre de Service Partagé Achat (Sourcing Shared Service Centre) S.S.S.C.

Ce service permet à SAHAM LEASING de gérer ses achats dans un objectif de maîtrise des dépenses et des risques contractuels.

kMAD	2023	2024	2025
Montant constaté en produits (HT)	111	114	114
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	133	162	-

Source : Saham Bank

Convention de prestation juridique conclue entre SAHAM BANK et SAHAM LEASING

- ✓ Personne concernée : SAHAM BANK représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Date de la convention : Le 24/02/2016
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention : La convention a pour objet de définir les conditions d'exécution des prestations et obligations convenues entre les Parties. Elle a pour but de lier les deux Parties dans une démarche d'amélioration du niveau de service rendu par le Prestataire, en fonction des moyens dont il dispose, et en respectant les engagements mentionnés dans le contrat.

L'intérêt de la mise en place de la Convention est d'établir une relation de type Client/Fournisseur classique, tendant à une meilleure maîtrise des principaux éléments de gestion du risque juridique (Qualité-Délais-Coûts), en vue de sécuriser l'activité juridique du Bénéficiaire conformément aux normes Groupe.

kMAD	2023	2024	2025
Montant constaté en produits (HT)	300	300	300
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	360	720	-

Source : Saham Bank

Convention de vérification de Lutte Anti-Blanchiment (LAB) conclue entre SAHAM BANK et SAHAM LEASING

- ✓ Personne concernée : SAHAM BANK représentée par Monsieur Ahmed EL YACOUBI
- ✓ Date de la Convention : Le 08/05/2012.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention : la présente convention définit les modalités de coopération entre l'entité chargée du contrôle permanent de SAHAM BANK et celle de SAHAM LEASING. Elle a pour objectif de définir notamment les modalités de filtrage LAB-LFT par SAHAM BANK des clients SAHAM LEASING hors clients SAHAM BANK.

Cette convention est applicable pour toute nouvelle entrée en relation avec SAHAM LEASING concernant un client hors SAHAM BANK, quel que soit le montant du crédit à octroyer.

L'article 3 de ladite convention définit le coût opérationnel des contrôles et le coût de validation dus par SAHAM LEASING à SAHAM BANK.

kMAD	2023	2024	2025
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : Saham Bank

Prestations de contrôle niveau 2

- ✓ Personne concernée : SAHAM BANK représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Date de la convention : 28/04/2020
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention : Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 SAHAM BANK procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle validé, et aux termes de la convention qui sera signée par SAHAM BANK avec ses filiales.

kMAD	2023	2024	2025
Montant constaté en produits (HT)	86	81	388
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	87	200	-

Source : Saham Bank

Contrat de prestation de service pour la mise en place d'un dispositif de support informatique

- ✓ Personne concernée : SAHAM BANK représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Date de la convention : 23/09/2020
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention : SAHAM BANK se positionne en tant que prestataire de service dont les principales prestations sont :
 - Tous conseils, prestations de services, expertises, études, enseignements se rapportant à l'organisation des entreprises et au traitement de l'information.

- L'assistance pour la réalisation et la commercialisation de services de développement informatiques.
- Le support, la maintenance, l'exploitation et l'hébergement des plateformes informatiques. En considération du/des Service(s) rendus par le Prestataire au Client en vertu de ce Contrat, le Prestataire doit recevoir une rémunération de pleine concurrence en fonction de la nature du service. L'ensemble des jours / homme consommés seront facturés au client sur base d'un taux journalier interne moyen ou du taux journalier externe. Le Taux journalier interne moyen pourra être revu chaque année, il est calculé par la Direction Financière du Prestataire et soumis à validation du client. Le taux journalier externe s'applique dans le cadre de prestations projets, dans le cas où une ressource externe est amenée à intervenir sur les Projets du Client. L'intervention d'une ressource externe est sujet à une validation préalable par le client de la fiche d'engagement de dépenses.
- Une estimation de la charge Jours hommes est donnée au début du projet, le client est notifié de toute éventuelle réévaluation de la charge au cours du projet.

kMAD	2023	2024	2025
Montant constaté en produits (HT)	2 532	1 541	1 500
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	4 950	1 666	1 224

Source : Saham Bank

Convention de Conseil Fiscal

- ✓ Personne concernée : SAHAM BANK représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
 - ✓ Date de la convention : 17 septembre 2021
 - ✓ Nature, objet et modalités de la convention : La mise en place de conventions fiscales avec les filiales SAHAM BANK s'inscrit dans le cadre du projet Filière Finance Maroc. Ce partenariat a pour objectif de partager les connaissances et expériences en matière de fiscalité et améliorer l'efficacité et performance fiscale du Groupe Saham Bank. Dans le cadre de la présente convention, La Cellule Fiscalité de SAHAM BANK dispensera aux Filiales SAHAM BANK ses services de conseil en matière de réglementation fiscale marocaine et portant sur les aspects de sa gestion courante ; ainsi que leur assistance dans le cadre de missions ponctuelles (contrôle fiscal, études spéciales, audit fiscal, ...).
- La facturation se fera sur une base forfaitaire annuelle de 30.000 MAD correspondant aux consultations à degré de complexité faible et moyen et à la veille fiscale. Pour les consultations à degré de complexité élevé et missions ponctuelles : rémunération de pleine concurrence établie à partir des coûts complets réels engagés augmentés d'un mark up de 10%.

kMAD	2023	2024	2025
Montant constaté en produits (HT)	-	30	30
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	54	18

Source : Saham Bank

Convention Contrôle Permanent Niveau 2 Finance

- ✓ Personne concernée : SAHAM BANK représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Date de la convention : 22/07/2020
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention : Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe SAHAM BANK et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 SAHAM BANK procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle 2020 validé, et aux termes de la convention qui sera signée par SAHAM BANK avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

kMAD	2023	2024	2025
Montant constaté en produits (HT)	21	37	62
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	99	69	-

Source : Saham Bank

Convention d'accompagnement des filiales par SAHAM BANK sur le volet conformité entre SAHAM BANK et SAHAM LEASING

- ✓ Personne concernée : SAHAM BANK représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Date de la convention : 21/10/2021
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention : Cette convention est mise en place dans le cadre de l'accompagnement des filiales par SAHAM BANK sur le volet conformité. La mission de SAHAM BANK, telle que convenue est de : (i) Conseiller et accompagner les filiales dans la mise en place du dispositif de la sécurité financière et de la conformité réglementaire (ii) Veiller à la déclinaison des procédures et politiques Groupe et (iii) Assister et conseiller les filiales dans leur relation avec les autorités locales.

kMAD	2023	2024	2025
Montant constaté en produits (HT)	-	60	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	72	-

Source : Saham Bank

Convention de contrôle périodique entre SAHAM BANK & SAHAM LEASING

- ✓ Personne concernée : SAHAM BANK représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Date de la convention : 13/03/2023
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention : Cette convention est mise en place pour matérialiser des prestations d'audit réalisées par l'équipe d'audit IGAD/SAHAM BANK (le Prestataire) dans les filiales auditées. Les principales missions sont : (1) Mener une revue annuelle des risques (Risk Assessment) ; (2) Réaliser les missions prévues au plan d'audit annuel et évaluer l'éventuelle réalisation de toute mission ponctuelle (non inscrite au plan d'audit) demandée par la Direction Générale de l'Audit ; (3) Suivre la mise en œuvre des préconisations émises par les missions ; (4) Organiser des comités de coordination / rendre compte à la Direction Générale de l'Audit de tout événement, dysfonctionnement ou fraude détectés lors des missions.
- ✓ Facturation : L'ensemble des coûts liés aux prestations d'audit fournies à l'Audit fait l'objet d'une facturation annuelle par le Prestataire selon la méthode coût complet plus marge nette selon le principe de pleine concurrence.

kMAD	2023	2024	2025
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : Saham Bank

Conventions conclues entre SAHAM BANK et LA MAROCAINE-VIE

Convention de prestations de services conclue entre SAHAM BANK et la société La Marocaine-Vie

- ✓ Personne concernée : SAHAM BANK représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.

- ✓ Date de la convention : 01/01/2004
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention : La Marocaine-Vie et la banque ont convenu de mettre en place une convention de services bancaires, d'une part sur les comptes de La Marocaine-Vie et d'autre part sur les comptes bancaires domiciliés par les clients de La Marocaine-Vie auprès de la banque. L'article 9 de ladite convention, fixe les modalités de facturation des services à La Marocaine-Vie en fonction de la nature de la prestation.

kMAD	2023	2024	2025
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : Saham Bank

Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc SSSC conclue entre SAHAM BANK et La Marocaine-Vie

- ✓ Personnes concernées : SAHAM BANK représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Date de la convention : 01/01/2010
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention : Cette convention prévoit la mise à disposition par Saham Bank, au profit de La Marocaine Vie, d'un Centre de Service Partagé Achat (Sourcing Shared Service Centre) S.S.C.

Ce service permet à La Marocaine Vie de gérer ses achats dans un objectif de maîtrise des dépenses et des risques contractuels.

kMAD	2023	2024	2025
Montant constaté en produits (HT)	202	235	235
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	712	-

Source : Saham Bank

Convention de vérification de Lutte Anti-Blanchiment conclue entre SAHAM BANK et La Marocaine-Vie

- ✓ Personne concernée : SAHAM BANK représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Date de la convention : 01/07/2011
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention : Ce contrat a pour objet de définir les modalités dans lesquelles SAHAM BANK procède au contrôle et vérification dans le cadre :

- Des souscriptions des personnes morales ou physiques à un contrat d'assurance vie via le réseau d'agences de SAHAM BANK.
- Des demandes de paiement de prestation, de rachat ou de versement d'un contrat de capitalisation / Assurance Vie dès lors que le contrat en question a été souscrit via le réseau d'agences de SAHAM BANK.

L'article 7 de ladite convention, fixe les modalités de facturation des services au bénéficiaire en fonction de la nature de la prestation.

- ✓ Prestations ou produits livrés ou fournis : aucun produit n'est comptabilisé au cours de l'exercice 2025.
- ✓ Somme reçue : aucun montant n'a été encaissé au 31/12/2025.

kMAD	2023	2024	2025
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : Saham Bank

Convention de prestation juridique conclue entre SAHAM BANK et La Marocaine-Vie

- ✓ Personne concernée : SAHAM BANK représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Date de la convention : Le 07/04/2016
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention : La convention a pour objet de définir les conditions d'exécution des prestations et obligations convenues entre les Parties. Elle a également pour but de lier les deux Parties dans une démarche d'amélioration du niveau de service rendu par le Prestataire, en fonction des moyens dont il dispose, et en respectant les engagements mentionnés dans le contrat.

L'intérêt de la mise en place de la Convention est d'établir une relation de type Client/Fournisseur classique, tendant à une meilleure maîtrise des principaux éléments de gestion du risque juridique (Qualité-Délais-Coûts), en vue de sécuriser l'activité juridique du Bénéficiaire conformément aux normes Groupe.

kMAD	2023	2024	2025
Montant constaté en produits (HT)	70	70	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : Saham Bank

Convention conclue entre SAHAM BANK et La Marocaine-Vie sur la prestation de service pour la mise en place d'un dispositif de support informatique

- ✓ Personne concernée : SAHAM BANK représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Date de la convention : 01/01/2020
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention : SAHAM BANK se positionne en tant que prestataire de service dont les principales prestations :
 - Tous conseils, prestations de services, expertises, études, enseignements se rapportant à l'organisation des entreprises et au traitement de l'information.
 - L'assistance pour la réalisation et la commercialisation de services de développement informatiques.
 - Le support, la maintenance, l'exploitation et l'hébergement des plateformes informatiques

En considération du/des Service(s) rendus par le Prestataire au Client en vertu de ce Contrat, le Prestataire doit recevoir une rémunération de pleine concurrence en fonction de la nature du service.

L'ensemble des jours / homme consommés seront facturés au client sur base d'un taux journalier interne moyen ou du taux journalier externe. Le Taux journalier interne moyen pourra être revu chaque année, il est calculé par la direction financière du Prestataire et soumis à validation du client. Le taux journalier externe s'applique dans le cadre de prestations projets, dans le cas où une ressource externe est amenée à intervenir sur les Projets du Client. L'intervention d'une ressource externe est sujet à une validation préalable par le client de la fiche d'engagement de dépenses. Une estimation de la charge Jours hommes est donnée au début du projet le client est notifié de toute éventuelle réévaluation de la charge au cours du projet.

kMAD	2023	2024	2025
Montant constaté en produits (HT)	1 605	1 227	3 131
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	3 618	1 954

Source : Saham Bank

Convention d'audit conclue entre SAHAM BANK et La Marocaine- Vie

- ✓ Personne concernée : SAHAM BANK représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Date de la convention : 01/02/2011

- ✓ Nature, objet et modalités de la convention : Ce contrat a pour objet de définir les conditions d'exercice de l'activité de contrôle périodique par SAHAM BANK au profit de la Marocaine Vie moyennant une rémunération semestrielle. Ce contrat est entré en vigueur le 1er février 2011.

kMAD	2023	2024	2025
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : Saham Bank

II.2.1.1. Conventions conclues entre SAHAM BANK et la société SAHAM CAPITAL GESTION

Contrat de bail à usage commercial conclu entre SAHAM BANK et SAHAM CAPITAL GESTION

- ✓ Personne concernée : SAHAM BANK représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Date de la convention : 21/04/2001
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention : Ce contrat stipule la mise à disposition par SAHAM BANK au profit de SAHAM CAPITAL GESTION d'un local à usage de bureau y compris l'eau, l'électricité, le téléphone et l'entretien des locaux moyennant une rémunération trimestrielle

kMAD	2023	2024	2025
Montant constaté en produits (HT)	373	354	399
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	840	410	455

Source : Saham Bank

Contrat de prestation de service pour la mise en place d'un dispositif de support informatique entre SAHAM BANK et SAHAM CAPITAL GESTION

- ✓ Personne concernée : SAHAM BANK représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Date de la convention : 01/12/2020
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention : SAHAM BANK se positionne en tant que prestataire de service dont les principales prestations :
 - Tous conseils, prestations de services, expertises, études, enseignements se rapportant à l'organisation des entreprises et au traitement de l'information.
 - L'assistance pour la réalisation et la commercialisation de services de développement informatiques.
 - Le support, la maintenance, l'exploitation et l'hébergement des plateformes informatiques.

En considération du/des Service(s) rendus par le Prestataire au Client en vertu de ce Contrat, le Prestataire doit recevoir une rémunération de pleine concurrence en fonction de la nature du service.

L'ensemble des jours / homme consommés seront facturés au client sur base d'un taux journalier interne moyen ou du taux journalier externe. Le Taux journalier interne moyen pourra être revu chaque année, il est calculé par la direction financière du Prestataire et soumis à validation du client. Le taux journalier externe s'applique dans le cadre de prestations projets, dans le cas où une ressource externe est amenée à intervenir sur les Projets du Client. L'intervention d'une ressource externe est sujet à une validation préalable par le client de la fiche d'engagement de dépenses.

Une estimation de la charge Jours hommes est donnée au début du projet le client est notifié de toute éventuelle réévaluation de la charge au cours du projet.

kMAD	2023	2024	2025
Montant constaté en produits (HT)	169	470	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	508	633	-

Source : Saham Bank

Conventions conclues entre SAHAM BANK et la société SAHAM CAPITAL BOURSE

Contrat de bail à usage commercial

- ✓ Personne concernée : SAHAM BANK représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
 - ✓ Date de la convention : 21/04/2001
- A compter du 1er janvier 2008, les parties ont décidé de modifier article par article le contrat de bail initial et d'adopter un nouveau contrat le 28 Juin 2011.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention : Ce contrat stipule la mise à disposition par SAHAM BANK au profit de SAHAM CAPITAL BOURSE d'un local à usage de bureau y compris l'eau, le téléphone et l'entretien des locaux moyennant une rémunération trimestrielle.

kMAD	2023	2024	2025
Montant constaté en produits (HT)	378	361	406
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	851	419	464

Source : Saham Bank

Convention de rétrocession de commissions de courtage

- ✓ Personne concernée : SAHAM BANK représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Date de la convention : 31/12/1996
- ✓ Date de l'avenant de la convention du 31.12.1996 : 01/01/2013
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention : Cette convention prévoit que SAHAM CAPITAL BOURSE rétrocède à SAHAM BANK 5% des commissions de courtage perçues par elle.

kMAD	2023	2024	2025
Montant constaté en produits (HT)	34	70	34
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	40	38	327

Source : Saham Bank

Contrat de prestation de service pour la mise en place d'un dispositif de support informatique

- ✓ Personne concernée : SAHAM BANK représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Date de la convention : 29/12/2020
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention : SAHAM BANK se positionne en tant que prestataire de service dont les principales prestations :
 - Tous conseils, prestations de services, expertises, études, enseignements se rapportant à l'organisation des entreprises et au traitement de l'information.
 - L'assistance pour la réalisation et la commercialisation de services de développement informatiques.
 - Le support, la maintenance, l'exploitation et l'hébergement des plateformes informatiques.

En considération du/des Service(s) rendus par le Prestataire au Client en vertu de ce Contrat, le Prestataire doit recevoir une rémunération de pleine concurrence en fonction de la nature du service.

L'ensemble des jours / homme consommés seront facturés au client sur base d'un taux journalier interne moyen ou du taux journalier externe. Le Taux journalier interne moyen pourra être revu chaque année, il est calculé par la direction financière du Prestataire et soumis à validation du client. Le taux journalier externe s'applique dans le cadre de prestations projets, dans le cas où une ressource externe est amenée à intervenir sur les Projets du Client. L'intervention d'une ressource externe est sujet à une validation préalable par le client de la fiche d'engagement de dépenses.

Une estimation de la charge Jours hommes est donnée au début du projet le client est notifié de toute éventuelle réévaluation de la charge au cours du projet.

kMAD	2023	2024	2025
Montant constaté en produits (HT)	1 005	222	88
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	547	106

Source : Saham Bank

Conventions conclues entre SAHAM BANK et la société SAHAM CONTACT

Contrat de prestation de service pour la mise en place d'un dispositif de support informatique

- ✓ Personne concernée : SAHAM BANK représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Date de la convention : 02/10/2020
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention : SAHAM BANK se positionne en tant que prestataire de service dont les principales prestations :
 - Tous conseils, prestations de services, expertises, études, enseignements se rapportant à l'organisation des entreprises et au traitement de l'information.
 - L'assistance pour la réalisation et la commercialisation de services de développement informatiques.
 - Le support, la maintenance, l'exploitation et l'hébergement des plateformes informatiques.

En considération du/des Service(s) rendus par le Prestataire au Client en vertu de ce Contrat, le Prestataire doit recevoir une rémunération de pleine concurrence en fonction de la nature du service.

L'ensemble des jours / homme consommés seront facturés au client sur base d'un taux journalier interne moyen ou du taux journalier externe. Le Taux journalier interne moyen pourra être revu chaque année, il est calculé par la direction financière du Prestataire et soumis à validation du client. Le taux journalier externe s'applique dans le cadre de prestations projets, dans le cas où une ressource externe est amenée à intervenir sur les Projets du Client. L'intervention d'une ressource externe est sujet à une validation préalable par le client de la fiche d'engagement de dépenses.

Une estimation de la charge Jours hommes est donnée au début du projet le client est notifié de toute éventuelle réévaluation de la charge au cours du projet.

kMAD	2023	2024	2025
Montant constaté en produits (HT)	540	540	544
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	1 368	971	324

Source : Saham Bank

Traitement des EER à distance

- ✓ Personne concernée : SAHAM BANK représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Date de la convention : 07/07/2020

- ✓ Nature, objet et modalités de la convention : Dans un contexte de pandémie mondiale, les régulateurs (BAM & CNDP) ont mis en place un ensemble d'assouplissements réglementaires permettant d'encourager l'ouverture de compte à distance. Dans ce cadre, Saham Bank a initié la mise en place d'un nouveau modèle relationnel, dont la première brique est la mise en place d'une nouvelle offre d'Entrée En Relation 100% à distance, commercialisée mi-juillet sous une marque différenciée de l'offre classique. A cet effet, SAHAM BANK et SAHAM CONTACT ont décidé de conclure un contrat de service, pour formalisation du cadre de collaboration et définition des conditions d'exécution des prestations et obligations convenues entre les Parties. La convention prévoit :

- Fourniture à SAHAM BANK d'un service complet permettant de répondre à la prise en charge et à la gestion des entrées en relation à distance des prospects appartenant à la cible, conformément aux procédures convenues,
- Analyse de la demande d'entrée en relation (Contrôles de complétude, indices d'américanité, conformité...)
- Entretien téléphonique avec le client
- Ouverture de compte et son activation en ligne.
- Création de la carte bancaire et envoi au domicile du client

Le prix de la position a été arrêté d'un commun accord entre les Parties sur la base d'un montant forfaitaire mensuel égal à la somme de 24 000 DH.

kMAD	2023	2024	2025
Montant constaté en charges (HT)	5 350	6 567	-
Sommes décaissées au cours de l'exercice (TTC)	5 789	9 897	9 598

Source : Saham Bank

Contrôle Permanent Niveau 2

- ✓ Personne concernée : SAHAM BANK représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Date de la convention : 15/03/2021
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention : Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe Saham Bank, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 SAHAM BANK procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle 2020 validé, et aux termes de la convention qui sera signée par SAHAM BANK avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

kMAD	2023	2024	2025
Montant constaté en produits (HT)	22	13	29
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	142	-

Source : Saham Bank

Convention d'accompagnement des filiales par SAHAM BANK sur le volet Conformité

- ✓ Personne concernée : SAHAM BANK représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Date de la convention : 01/03/2022
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention : Ces conventions sont mises en place dans le cadre de l'accompagnement des filiales par SAHAM BANK sur le volet conformité. La mission de SAHAM BANK, telle que convenue est de : (i) Conseiller et accompagner les filiales dans la mise en place du dispositif de la sécurité financière et de la conformité réglementaire (ii) Veiller à la déclinaison des procédures et politiques Groupe et (iii) Assister et conseiller les filiales dans leur relation avec les autorités locales.

kMAD	2023	2024	2025
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : Saham Bank

II.2.1.1. Conventions conclues entre SAHAM BANK et la société EQDOM

Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc SSSC conclue entre SAHAM BANK et EQDOM

- ✓ Personne concernée : SAHAM BANK représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Date de la convention : 01/01/2010
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention : Cette convention prévoit la mise à disposition par SAHAM BANK au profit d'EQDOM d'un Centre de Service Partagé Achat (Sourcing Shared Service Centre) S.S.S.C.

Ce service permet à EQDOM de gérer ses achats dans un objectif de maîtrise des dépenses et des risques contractuels.

kMAD	2023	2024	2025
Montant constaté en produits (HT)	313	362	362
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	376	357	-

Source : Saham Bank

Convention de gestion et de centralisation du service titres conclue avec SAHAM BANK

- ✓ Personne concernée : SAHAM BANK représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Date de la convention : 15 décembre 2003 - Avenant en date du 25/09/2018
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention : Cette convention a pour objet d'assurer la gestion et la centralisation du service titres EQDOM par SAHAM BANK moyennant une rémunération annuelle forfaitaire. Un avenant a été conclu entre les parties en date du 25 Septembre 2018 afin d'apporter un amendement à l'annexe 1. En rémunération de l'ensemble des prestations définies, SAHAM BANK prélèvera sur présentation de facture une commission forfaitaire annuelle de 150.000 MAD HT

kMAD	2023	2024	2025
Montant constaté en produits (HT)	150	150	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	165	165	-

Source : Saham Bank

Convention de prestation juridique conclue entre SAHAM BANK et la Société EQDOM

- ✓ Personne concernée : SAHAM BANK représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Date de la convention : Le 25/05/2017
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention : La convention a pour objet de définir les conditions d'exécution des prestations et obligations convenues entre les Parties. Elle a également pour but de lier les deux Parties dans une démarche d'amélioration du niveau de service rendu par le Prestataire, en fonction des moyens dont il dispose, et en respectant les engagements mentionnés dans le contrat.

L'intérêt de la mise en place de la Convention est d'établir une relation de type Client/Fournisseur classique, tendant à une meilleure maîtrise des principaux éléments de gestion du risque juridique (Qualité-Délais-Coûts), en vue de sécuriser l'activité juridique du Bénéficiaire conformément aux normes Groupe.

kMAD	2023	2024	2025
Montant constaté en produits (HT)	250	250	250
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	600	-

Source : Saham Bank

Convention conclue entre SAHAM BANK et la Société EQDOM sur la prestation de service pour la mise en place d'un dispositif de support informatique

- ✓ Personne concernée : SAHAM BANK représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Date de la convention : 01/01/2020
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention : SAHAM BANK se positionne en tant que prestataire de service dont les principales prestations :
 - Tous conseils, prestations de services, expertises, études, enseignements se rapportant à l'organisation des entreprises et au traitement de l'information.
 - L'assistance pour la réalisation et la commercialisation de services de développement informatiques.
 - Le support, la maintenance, l'exploitation et l'hébergement des plateformes informatiques.

En considération du/des Service(s) rendus par le Prestataire au Client en vertu de ce Contrat, le Prestataire doit recevoir une rémunération de pleine concurrence en fonction de la nature du service.

L'ensemble des jours / homme consommés seront facturés au client sur base d'un taux journalier interne moyen ou du taux journalier externe. Le Taux journalier interne moyen pourra être revu chaque année, il est calculé par la direction financière du Prestataire et soumis à validation du client.

kMAD	2023	2024	2025
Montant constaté en produits (HT)	987	1 203	5 089
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	668	2 277

Source : Saham Bank

Convention de Contrôle Permanent Niveau 2-Finance

- ✓ Personne concernée : SAHAM BANK représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Date de la convention : 03/09/2020
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention : Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe SAHAM BANK et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 SAHAM BANK procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle 2020 validé, et aux termes de la convention qui sera signée par SAHAM BANK avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

kMAD	2023	2024	2025
Montant constaté en produits (HT)	47	103	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : Saham Bank

Convention Prestation de Service SOGECONSO VI

- ✓ Personne concernée : SAHAM BANK représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.

- ✓ Date de la convention : 15/03/2022
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention : la présente prestation de service a été conclue en vue de fixer les modalités de gestion, par EQDOM, des crédits à la consommation non affectés au profit des clients SAHAM BANK. En rémunération de cette prestation, les parties procéderont sur une base au moins annuelle au partage suivant du Résultat Avant Impôts (RAI) : 70% du RAI retenu par EQDOM et 30% du RAI versé à SAHAM BANK.

kMAD	2023	2024	2025
Montant constaté en produits (HT)	846	-	-
Sommes décaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	77	-1 021

Source : Saham Bank

Convention Prestation de Service SOGECONSO V2

- ✓ Personne concernée : SAHAM BANK représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Date de la convention : 15/03/2022
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention : la présente prestation de service a été conclue en vue de fixer les modalités de gestion, par EQDOM, des crédits à la consommation non affectés au profit des clients SAHAM BANK. Les conditions de rémunérations sont fixées sur l'annexe 1.

kMAD	2023	2024	2025
Montant constaté en charges (HT)	-	2 325	2 549
Sommes décaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	2 547	-

Source : Saham Bank

Conventions conclues entre SAHAM BANK et INVESTIMA

Convention Contrôle Permanent Niveau 2 Finance

- ✓ Personne concernée : SAHAM BANK représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Date de la convention : 07/05/2021
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention : Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe Saham Bank, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 SAHAM BANK procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle 2020 validé, et aux termes de la convention qui sera signée par SAHAM BANK avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

kMAD	2023	2024	2025
Montant constaté en produits (HT)	16	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	32	-

Source : Saham Bank

Conventions conclues entre SAHAM BANK et SAHAM BANK OFFSHORE

Convention de mise à disposition de moyens humains et techniques conclue entre SAHAM BANK et Saham Bank Offshore

- ✓ Personne concernée : SAHAM BANK représentée par M. Ahmed EL YACOUBI
- ✓ Date de la convention : 03/01/2011

- ✓ Nature, objet et modalités de la convention : Ce contrat prévoit la mise à disposition par Saham Bank, au profit de Saham Bank Offshore, des moyens humains et techniques dans le cadre de ses activités professionnelles (en termes de gestion administrative, financière et commerciale) moyennant une rémunération mensuelle pour la mise à disposition des moyens humains et trimestrielle pour la mise à disposition des moyens techniques.

kMAD	2023	2024	2025
Montant constaté en produits (HT)	6 586	428	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	8 892	526	-

Source : Saham Bank

Convention de prestation de services conclue entre SAHAM BANK et Saham Bank Offshore pour la collaboration dans le domaine juridique

- ✓ Personne concernée : SAHAM BANK représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Date de la convention : Le 11/12/2017
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention : La convention a pour objet de définir les conditions d'exécution des prestations et obligations convenues entre les Parties. Elle a également pour but de lier les deux Parties dans une démarche d'amélioration du niveau de service rendu par le Prestataire, en fonction des moyens dont il dispose, et en respectant les engagements mentionnés dans le contrat.

L'intérêt de la mise en place de la Convention est d'établir une relation de type Client/Fournisseur classique, tendant à une meilleure maîtrise des principaux éléments de gestion du risque juridique (Qualité-Délais-Coûts), en vue de sécuriser l'activité juridique du Bénéficiaire conformément aux normes Groupe.

kMAD	2023	2024	2025
Montant constaté en produits (HT)	60	60	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : Saham Bank

Convention de prestation de services conclue pour la mise en place d'un dispositif de Gestion des ressources humaines

- ✓ Personne concernée : SAHAM BANK représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Date de la convention : 11/12/2018
- ✓ Nature et objet de la convention : la direction des ressources humaines SAHAM BANK s'engage à prendre en charge, pour le compte SAHAM BANK OFFSHORE, la gestion administrative et sociale, ainsi que le recrutement et la gestion de carrière.

kMAD	2023	2024	2025
Montant constaté en produits (HT)	25	25	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : Saham Bank

Convention de prestation de services conclue pour la mise en place d'un dispositif de l'activité de recouvrement

- ✓ Personne concernée : SAHAM BANK représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Date de la convention : 11/12/2018
- ✓ Nature et objet de la convention : Cette convention a pour objet de définir les services, les outils et les procédures mis en place par SAHAM BANK auprès de SAHAM BANK OFFSHORE dans l'objectif de l'assister dans l'exécution de ses obligations en

application des dispositions réglementaires et des normes du groupe en matière de recouvrement des créances.

kMAD	2023	2024	2025
Montant constaté en produits (HT)	38	38	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : Saham Bank

Convention de prestation de services conclue pour la mise en place d'un dispositif de gestion comptable et financière

- ✓ Personne concernée : SAHAM BANK représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Date de la convention : 11/12/2018
- ✓ Nature et objet de la convention : par ce contrat, La direction financière SAHAM BANK s'engage à accompagner SAHAM BANK OFFSHORE pour tout besoin de gestion comptable, couvrant notamment la fiscalité et le reporting réglementaire, ainsi elle intervient pour assurer la cotation et le financement de prêts court et moyen terme en faveur du client, et produire le calcul du RBO par dossier, à la demande du client.

kMAD	2023	2024	2025
Montant constaté en produits (HT)	69	69	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : Saham Bank

Convention de prestation de services conclue pour la mise en place d'un dispositif de gestion des moyens généraux

- ✓ Personne concernée : SAHAM BANK représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Date de la convention : 12/10/2018
- ✓ Nature et objet de la convention : par ce contrat, la direction de gestion des moyens généraux SAHAM BANK s'engage à gérer pour le compte de SAHAM BANK OFFSHORE les moyens généraux dont elle a la responsabilité et l'assister dans la gestion au quotidien des moyens généraux nécessaire pour le fonctionnement normal de ses activités.

kMAD	2023	2024	2025
Montant constaté en produits (HT)	540	540	727
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	2 617

Source : Saham Bank

Convention de prestation de services conclue pour la mise en place d'un dispositif de gestion des projets

- ✓ Personne concernée : SAHAM BANK représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Date de la convention : 15/11/2018
- ✓ Nature et objet de la convention : Cette convention a pour objet de définir les services et les procédures mis en place par SAHAM BANK auprès de SAHAM BANK OFFSHORE dans l'objectif de l'assister dans le pilotage et l'encadrement de ses projets bancaires.

kMAD	2023	2024	2025
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : Saham Bank

Convention de prestation de services conclue pour la mise en place d'un dispositif de supervision managériale, de maîtrise des risques opérationnels et de PCA

- ✓ Personne concernée : SAHAM BANK représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Date de la convention : 12/10/2018
- ✓ Nature et objet de la convention : SAHAM BANK s'engage à accompagner le client pour le déploiement des dispositifs de contrôle permanent et de gestion des risques opérationnels conformément aux obligations réglementaires et aux normes Groupe ; ainsi d'assurer le maintien en conditions opérationnelles des dispositifs de continuité d'activité et gestion de crise du client.

kMAD	2023	2024	2025
Montant constaté en produits (HT)	54	54	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : Saham Bank

Risques structurels pour Saham Bank Offshore

- ✓ Personne concernée : SAHAM BANK représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Date de la convention : 16/12/2019
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention : la convention a pour objet de définir les services, les outils et les procédures mises en place par SAHAM BANK dans l'objectif d'une assistance des processus de reportings, métiers et réglementaires.

kMAD	2023	2024	2025
Montant constaté en produits (HT)	54	54	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : Saham Bank

Convention de sous location conclue entre SAHAM BANK et SAHAM BANK OFFSHORE

- ✓ Personne concernée : SAHAM BANK représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Date de la convention : 12/11/2019
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention : Ce contrat de sous location stipule la mise à disposition par la Société SAHAM BANK OFFSHORE au profit de SAHAM BANK d'un local à usage de bureaux d'une superficie de 242 m2 et sise à la zone franche de Kenitra moyennant un loyer mensuel de 20.873,00 hors taxes.

kMAD	2023	2024	2025
Montant constaté en charges HT	277	277	-
Sommes décaissement au cours de l'exercice TTC	277	138	-

Source : Saham Bank

Prestations CN2

- ✓ Personne concernée : SAHAM BANK représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Date de la convention : 16/04/2020
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention : Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe SAHAM BANK et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 SAHAM BANK procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle 2020 validé, et aux termes de la

convention qui sera signée par SAHAM BANK avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

kMAD	2023	2024	2025
Montant constaté en produits (HT)	117	104	80
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	47	140	125

Source : Saham Bank

Contrat de prestation de service pour la mise en place d'un dispositif de support informatique

- ✓ Personne concernée : SAHAM BANK représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Date de la convention : 01/01/2020
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention : SAHAM BANK se positionne en tant que prestataire de service dont les principales prestations :
 - Tous conseils, prestations de services, expertises, études, enseignements se rapportant à l'organisation des entreprises et au traitement de l'information.
 - L'assistance pour la réalisation et la commercialisation de services de développement informatiques.
 - Le support, la maintenance, l'exploitation et l'hébergement des plateformes informatiques.

En considération du/des Service(s) rendus par le Prestataire au Client en vertu de ce Contrat, le Prestataire doit recevoir une rémunération de pleine concurrence en fonction de la nature du service.

L'ensemble des jours / homme consommés seront facturés au client sur base d'un taux journalier interne moyen ou du taux journalier externe. Le Taux journalier interne moyen pourra être revu chaque année, il est calculé par la direction financière du Prestataire et soumis à validation du client. Le taux journalier externe s'applique dans le cadre de prestations projets, dans le cas où une ressource externe est amenée à intervenir sur les Projets du Client. L'intervention d'une ressource externe est sujet à une validation préalable par le client de la fiche d'engagement de dépenses.

Une estimation de la charge Jours hommes est donnée au début du projet le client est notifié de toute éventuelle réévaluation de la charge au cours du projet.

kMAD	2023	2024	2025
Montant constaté en produits (HT)	1 737	1 608	2 454
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	1 195	2 185	2 945

Source : Saham Bank

Convention de conseil fiscal

- ✓ Personne concernée : SAHAM BANK représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Date de la convention : 17/09/2021
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention : La mise en place de conventions fiscales avec les filiales SAHAM BANK s'inscrit dans le cadre du projet Filière Finance Maroc. Ce partenariat a pour objectif de formaliser la relation déjà existence entre la cellule fiscalité et les filiales, de partager les connaissances et expériences en matière de fiscalité et améliorer l'efficacité et performance fiscale du Groupe Saham Bank. Dans le cadre de la présente convention, La Cellule Fiscalité de SAHAM BANK dispensera aux Filiales SAHAM BANK ses services de conseil en matière de réglementation fiscale marocaine et portant sur les aspects de sa gestion courante ; ainsi que leur assistance dans le cadre de mission ponctuelles (contrôle fiscale, études spéciales, audit fiscal, ...).

La facturation se fera sur une base forfaitaire annuel de 30.000 MAD correspondant aux consultations à degré de complexité faible et moyen et à la veille fiscale. Pour les consultations à degré de complexité élevé et missions ponctuelles : rémunération de

pleine concurrence établie à partir des coûts complets réels engagés augmentés d'un mark up de 10%.

kMAD	2023	2024	2025
Montant constaté en produits (HT)	30	30	30
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	54	36	36

Source : Saham Bank

Contrôle Permanent Niveau 2 Finance

- ✓ Personne concernée : SAHAM BANK représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Date de la convention : 30/09/2020
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention : Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe SAHAM BANK et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 SAHAM BANK procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle 2020 validé, et aux termes de la convention qui sera signée par SAHAM BANK avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

kMAD	2023	2024	2025
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : Saham Bank

Convention d'accompagnement des filiales par SAHAM BANK sur le volet conformité.

- ✓ Personne concernée : SAHAM BANK représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Date de la convention : 24/08/2022
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention : Ces conventions sont mises en place dans le cadre de l'accompagnement des filiales par SAHAM BANK sur le volet conformité. La mission de SAHAM BANK, telle que convenue est de : (i) Conseiller et accompagner les filiales dans la mise en place du dispositif de la sécurité financière et de la conformité réglementaire (ii) Veiller à la déclinaison des procédures et politiques Groupe et (iii) Assister et conseiller les filiales dans leur relation avec les autorités locales.

kMAD	2023	2024	2025
Montant constaté en produits (HT)	60	60	60
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	72	72

Source : Saham Bank

Convention de contrôle périodique entre SAHAM BANK & SAHAM BANK OFFSHORE

- ✓ Personne concernée : SAHAM BANK représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Date de la convention : 14/12/2022
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention : Ces conventions sont mises en place pour matérialiser des prestations d'audit réalisées par l'équipe d'audit IGAD/SAHAM BANK (le Prestataire) dans les filiales auditées. Les principales missions sont : (1) Mener une revue annuelle des risques (Risk Assessment) ; (2) Réaliser les missions prévues au plan d'audit annuel et évaluer l'éventuelle réalisation de toute mission ponctuelle (non inscrite au plan d'audit) demandée par la Direction Générale de l'Audit ; (3) Suivre la mise en œuvre des préconisations émises par les missions ; (4) Organiser des comités

de coordination / rendre compte à la Direction Générale de l'Audit de tout évènement, dysfonctionnement ou fraude détectés lors des missions.

- ✓ **Facturation** : L'ensemble des coûts liés aux prestations d'audit fournies à l'Audit fait l'objet d'une facturation annuelle par le Prestataire selon la méthode coût complet plus marge nette selon le principe de pleine concurrence. Sauf accord contraire entre le Prestataire et l'Audit, l'ensemble des frais de séjour et de déplacement engagés par le Prestataire au titre des prestations susvisées sont refacturés par le Prestataire.

kMAD	2023	2024	2025
Montant constaté en produits (HT)	60	60	60
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	72	72

Source : Saham Bank

Convention Conclues entre SAHAM BANK et la Société SAHAM CAPITAL PLACEMENT

Convention relative à la tierce introduction en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

- ✓ **Personne concernée** : SAHAM BANK représentée par M. Abderrazak HASSOUNI en sa qualité de Directeur de la BU DAR AL AMANE
- ✓ **Date de la convention** : 28/06/2023.
- ✓ **Nature, objet et modalités de la convention** : Ce contrat prévoit la mise à disposition par SAHAM BANK au profit de SAHAM CAPITAL PLACEMENT d'un local à usage de bureau y compris l'eau, l'électricité, le téléphone, la maintenance informatique et l'entretien des locaux moyennant une rémunération trimestrielle.
- ✓ **Prestations ou produits livrés ou fournis** : Le montant comptabilisé en produits par SAHAM BANK au titre de l'exercice 2025 s'élève à 69 kMAD HT.
- ✓ **Somme reçue** : Le montant encaissé au 31/12/2025 est de 78 kMAD TTC.

Convention Conclues entre SAHAM BANK et la Société ATHENA COURTAGE

➤ **Contrat de bail à usage commercial**

- ✓ **Personne concernée** : SAHAM BANK représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ **Date de la convention** : 03/06/2014.
- ✓ **Nature, objet et modalités de la convention** : Définir les obligations et modalités d'échange d'information et de documents entre DAR AL AMANE, ATHENA et AL MAGHRIBIA TAKAFUL dans le cadre de la présentation des produits d'assurance Takaful.
- ✓ **Prestations ou produits livrés ou fournis** : aucun produit n'est comptabilisé au cours de l'exercice 2025.
- ✓ **Somme reçue** : aucun montant n'a été encaissé au 31/12/2025.

➤ **Convention de prestation de services en matière d'animation commerciale**

- ✓ **Personne concernée** : SAHAM BANK représentée par M. M. Mohamed TAHRI en sa qualité de Directeur Général.
- ✓ **Date de la convention** : 06/2022. **Nature, objet et modalités de la convention** : Convention de prestation de services en matière d'animation commerciale avec SAHAM BANK.
- ✓ **Prestations ou produits livrés ou fournis** : aucun produit n'est comptabilisé au cours de l'exercice 2025.
- ✓ **Somme reçue** : aucun montant n'a été encaissé au 31/12/2025.

III.4.3. Flux entre Saham Bank et ses filiales

Les flux entre Saham Bank (ex-Société Générale Marocaine de Banques) et ses filiales sur les trois derniers exercices s'établissent comme suit :

Nature de la convention	Type de la convention	Société concernée	2023		2024		2025	
			Encais. / Décais.	Produits / Charges	Encais. / Décais.	Produits / Charges	Encais. / Décais.	Produits / Charges
			kMAD TTC	kMAD HT	kMAD TTC	kMAD HT	kMAD TTC	kMAD HT
Conventions réglementées	Convention de mise à disposition de moyens humains et techniques	Saham Bank Offshore	8 892	6 586	526	428	-	-
	Convention de prestations de services pour la collaboration dans le domaine juridique	Saham Bank Offshore	-	60	-	60	-	-
	Mise en place d'un dispositif de gestion des ressources humaines	Saham Bank Offshore	-	25	-	25	-	-
	Mise en place d'un dispositif de l'activité de recouvrement	Saham Bank Offshore	-	38	-	38	-	-
	Mise en place d'un dispositif de gestion comptable et financière	Saham Bank Offshore	-	69	-	69	-	-
	Mise en place d'un dispositif de gestion des moyens généraux	Saham Bank Offshore	-	540	-	540	2 617	727
	Mise en place d'un dispositif de gestion des projets	Saham Bank Offshore	-	-	-	-	-	-
	Mise en place d'un dispositif de support informatique	Saham Bank Offshore	1 195	1 737	2 185	1 608	2 945	2 454
	Mise en place d'un dispositif de supervision managériale, de maîtrise de risques opérationnels et de PCA	Saham Bank Offshore	-	54	-	54	-	-
	Conventions de sous location	Saham Bank Offshore	-277	-277	-138	-277	-138	-
	Risque structurels, convention d'assistance des processus de reportings, métiers et réglementaires	Saham Bank Offshore	-	-	-	-	-	-
	Convention de contrôle périodique avec la Société Générale Offshore	Saham Bank Offshore	-	-	-	-	-	-
	Convention fiscale	Saham Bank Offshore	54	30	36	30	36	30
	Prestations CN2	Saham Bank Offshore	-	-	140	104	125	80
	Convention d'accompagnement des filiales par Saham Bank sur le volet conformité	Saham Bank Offshore	-	60	72	60	72	60

Contrôle Permanent Niveau 2 Finance	Saham Bank Offshore	-	-	-	-	-	-
Convention de garantie « PROLEASE »	Saham Leasing	-	-	-	-	-	-
Convention de garantie « SOGEQUIP »	Saham Leasing	-	-	-	-	-	-
Convention d'apporteur « PMELEASE »	Saham Leasing	-	-	-	-	-	-
Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc SSSC	Saham Leasing	133	111	162	114	-	114
Convention d'accès CLUB DAR BOUAZZA	Saham Leasing	64	28	-	-	-	-
Convention de mise à disposition du personnel par SOGELEASE au profit de Saham Bank	Saham Leasing	9 312	5 921	-	-	-	-
Convention de contrôle périodique avec Sogelease	Saham Leasing	-	-	-	-	-	-
Convention de prestation juridique	Saham Leasing	360	300	720	300	-	300
Convention de vérification de Lutte Anti-Blanchiment (LAB)	Saham Leasing	-	-	-	-	-	-
Convention de mise en place de support informatique	Saham Leasing	4 950	2 532	1 666	1 541	1 224	1 500
Convention fiscale	Saham Leasing	54	30	54	30	18	30
Contrôle Permanent Niveau 2 Finance	Saham Leasing	99	21	69	37	-	-
Prestations de contrôle niveau 2	Saham Leasing	-	-	200	81	-	388
Convention d'accompagnement des filiales	Saham Leasing	-	-	72	60	-	-
Convention Infra & Prod	Saham Leasing	-	-	-	-	-	1 016
Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc SSSC	La Marocaine Vie	-	202	712	235	-	235
Convention d'audit	La Marocaine Vie	-	-	-	-	-	-
Convention de Lutte Anti-Blanchiment	La Marocaine Vie	-	-	-	-	-	-
Convention d'accès CLUB DAR BOUAZZA	La Marocaine Vie	165	62	-	-	59	49
Convention de prestation juridique	La Marocaine Vie	-	70	-	70	-	-
Convention de mise en place de	La Marocaine Vie	-	1 605	3 618	1 227	1 954	3 131

	support informatique							
	Convention Infra & Prod	La Marocaine Vie	-	-	-	-	-	-
	Contrat de bail à usage commercial	Saham Capital Gestion	840	373	410	354	455	399
	Convention de prestation de conformité	Saham Capital Gestion	-	-	144	60	-	-
	Convention de mise à disposition du personnel	Saham Capital Gestion	14 910	12 879	-	-	-	-
	Convention de renforcement du dispositif de Contrôle 2	Saham Capital Gestion	87	34	82	34	-	-
	Convention de mise en place de support informatique	Saham Capital Gestion	508	169	633	470	-	-
	Convention fiscale	Saham Capital Gestion	108	60	108	60	-	-
	Contrôle Permanent Niveau 2 Finance	Saham Capital Gestion	49	16	20	-	-	-
	Convention de partenariat	Saham Capital Gestion	-	-	-	-	-	29 916
	Contrat de Management fees SKG	Saham Capital Gestion	-	-	-	-	-	3 147
	Contrat de bail à usage commercial	Saham Capital Bourse	851	378	419	361	464	406
	Convention de mise à disposition du personnel	Saham Capital Bourse	9 324	6 483	-	-	-	-
	Convention de rétrocession de commissions de courtage	Saham Capital Bourse	40	34	38	70	327	34
	Convention de prestations de conformité conclue avec Sogecapital Bourse	Saham Capital Bourse	32	18	126	60	-	-
	Prestations Contrôle Permanent Niveau 2	Saham Capital Bourse	-	-	2	13	-	-
	Convention de mise en place de support informatique	Saham Capital Bourse	45	1 005	547	222	106	88
	Convention fiscale	Saham Capital Bourse	54	30	54	30	-	-
	Contrôle Permanent Niveau 2 Finance	Saham Capital Bourse	-	-	20	-	-	-
	Contrat Management Fees	Saham Capital Bourse	-	-	-	-	-	1 082
	Contrat service level agreement	Saham Capital Bourse	-	-	-	-	-	-
	Convention de prestation de service	SAHAM CONTACT	-14 364	-11 158	-	-	-	-
	Convention d'accompagnement des filiales par Saham Bank sur le volet conformité	Saham Contact	-	-	-	-	-	-
	Convention de mise en place de	Saham Contact	1 368	540	971	540	324	540

	support informatique							
	Traitement des EER à distance	Saham Contact	-5 789	-6 503	-9 897	-6 567	-9 598	-
	Convention de renforcement du dispositif de Contrôle 2	Saham Contact	-	-	142	13	-	-
	Contrôle Permanent Niveau 2 Finance	Saham Contact	-	22	49	-	-	-
	Convention de garantie	EQDOM	-	-	-	-	-	-
	Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc SSSC	EQDOM	376	313	357	362	-	362
	Convention de détachement du personnel	EQDOM	15 997	14 336	-	-	-	-
	Convention Prestation de service SOGECONSO V2	EQDOM	-	-	2 547	2 325	-	- 2 549
	Convention d'audit	EQDOM	-	-	308	256	-	-
	Convention de gestion et de centralisation du service titres	EQDOM	165	150	165	150	-	-
	Contrat de bail à usage commercial	EQDOM	-	-	-	-	-	-
	Convention de prestations juridiques	EQDOM	-	250	600	250	-	-
	Convention de mise en place de support informatique	EQDOM	-	987	668	1 203	2 277	5 089
	Convention fiscale	EQDOM	-	-	-	-	-	-
	Convention d'accompagnement des filiales sur le volet conformité	EQDOM	-	-	-	-	-	-
	Contrôle Permanent Niveau 2 Finance	EQDOM	-	47	-	103	-	-
	Convention Prestation de service SOGECONSO V1	EQDOM	-	846	-77	-	-1 021	-
	Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc SSSC	ALD AUTOMOTIVE	106	49	-	51	-	-
	Convention de commissionnement sur opérations avec les clients	ALD AUTOMOTIVE	781	292	620	258	-	-
	Convention d'Audit	ALD AUTOMOTIVE	-	-	-	-	-	-
	Contrat de bail à usage commercial	ALD AUTOMOTIVE	33	94	18	-	-	-
	Contrat de prestation de conseil juridique	ALD AUTOMOTIVE	-	50	-	50	-	-
	Contrat de bail	FONCIMMO	12	10	12	10	-	-
	Convention d'accompagnement des filiales par	FONCIMMO	-	-	-	-	-	-

	sur le volet conformité							
	Convention de recouvrement commercial	FONCIMMO	-	-	-	-	-	-
	Convention d'intermédiation dans la cession d'actifs immobiliers SGM Assistance	FONCIMMO	-274	-267	-510	-425	-	-
	Convention de renforcement du dispositif de Contrôle 2	FONCIMMO	15	18	2	13	-	-
	Convention fiscale	FONCIMMO	54	30	36	30	-	-
	Contrôle Permanent Niveau 2 Finance	FONCIMMO	-		20	-	-	-
	Contrat de prestation de services	EQDOM	-	-	-	-	3 510	3 900
	Convention de couverture des risques	EQDOM	-	-	-	-	-	-
	Contrat Infra & Prod	EQDOM	-	-	-	-	-	-
	Contrat assistance IGAD	EQDOM	-	-	-	-	-	-
	Convention conclue avec la Société Investima / Prestations CN2 Hors Finance	INVESTIMA	-	-	-	-	-	-
	Convention de fourniture de services et d'assistance	INVESTIMA	3 451	947	-	188	-	-
	Contrôle Permanent Niveau 2 Finance	INVESTIMA	-	18	32	-	-	-
	Convention de prestation de conformité	ATHENA Courtage	-	-	72	60	-	-
	Convention fiscale	ATHENA Courtage	54	30	36	30	-	-
	Prestations contrôle niveau 2	ATHENA Courtage	-	-	43	23	-	-
	Contrôle Permanent Niveau 2 Finance	ATHENA Courtage	-	-	20	-	-	-
	Contrat de bail à usage commercial	Saham Capital Placement	145	64	69	60	--	-
	Convention de bail	Sogecapital Investissement	121	58	-	58	-	-
	Convention de mise en place de support informatique	Nema Capital	297	1 581	-	-	-	-
	Total		54 397	44 087	9 000	7 209	5 756	52 528

Source : Saham Bank

IV. Activité de Saham Bank

IV.1. Le secteur bancaire au Maroc

IV.1.1 Cadre légal et réglementaire

Les établissements bancaires sont placés sous la supervision de Bank Al-Maghrib et du ministère de l'Economie et des Finances agissant sous la recommandation du Conseil National de la Monnaie et de l'Épargne et du Conseil des Établissements de Crédit.

Le secteur bancaire marocain a entamé, depuis 1993, un ensemble de réformes qui se sont traduites par une refonte de la loi bancaire visant la libéralisation et la modernisation du secteur. Ainsi, la loi bancaire de 1967 révisée en 1993 a été remplacée par la loi n°34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés.

Dans ce cadre, plusieurs amendements ont été effectués afin de renforcer les dispositifs de veille et de surveillance prudentielles en accordant plus d'autonomie à Bank Al-Maghrib en matière de politiques monétaires, de change et de fixation des niveaux des ratios prudentiels à respecter par l'ensemble des banques marocaines.

La loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés a été promulguée par le dahir n°1-14-193 du 24 décembre 2014 et publiée au Bulletin Officiel du 5 mars 2015. En 2025, Bank Al-Maghrib a finalisé un projet d'amendement de cette loi ainsi que de la loi n°40-17 portant statut de Bank Al-Maghrib, actuellement en cours d'examen au Parlement. Les principaux apports de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés portent notamment sur :

- ✓ L'élargissement du périmètre de la supervision bancaire : Supervision intégrale des Associations de Micro-Crédit et Banques offshore y compris agrément, réglementation, traitement des difficultés et application des sanctions ;
- ✓ L'introduction de dispositions régissant l'activité de banques participatives, exercée à travers une banque dédiée ou par une banque conventionnelle dans le cadre de fenêtres ;
- ✓ Le renforcement des règles relatives à la gouvernance bancaire : introduction des administrateurs indépendants, consécration des comités d'audit et institution d'un comité risque émanant de l'organe d'administration ;
- ✓ La mise en place d'un nouveau dispositif de surveillance macroprudentielle couvrant l'ensemble du secteur financier : Institution d'un Comité inter-autorités chargé de la coordination des actions de ses membres, l'évaluation des risques systémiques et la mise en œuvre de toutes mesures pour les prévenir et en atténuer les effets ;
- ✓ Le renforcement du régime de résolution des crises bancaires à travers l'élargissement des instruments juridiques pour le traitement des difficultés d'établissements de crédit et l'introduction d'une procédure d'urgence, si les circonstances le nécessitent ;
- ✓ Le renforcement de la protection de la clientèle à travers l'élargissement des prérogatives de Bank Al-Maghrib en la matière et le renforcement du système de garantie des dépôts ;
- ✓ Le renforcement des règles relatives à la prise en compte de l'aspect genre dans les établissements de crédit ;
- ✓ Le renforcement des règles minimales en matière d'externalisation vers le cloud par les établissements de crédit ;
- ✓ Le renforcement des règles relatives à la prévention et la gestion par les établissements de crédit des risques de corruption ;
- ✓ La mise en conformité de la loi bancaire avec d'autres textes législatifs.

Le tableau suivant présente plusieurs indicateurs pris en compte pour évaluer la stabilité financière des institutions financières, leurs définitions, ainsi que les seuils fixés par BAM :

Critères	Définitions	Taux
Ratio de solvabilité	Rapport entre les fonds propres et assimilés d'une banque et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature. Ce ratio a été relevé à 12% par décision de Bank Al-Maghrib d'avril 2012, applicable à partir de fin juin 2013 (circulaire n°14/G/2013).	≥ 12%
Ratio Tier I	Rapport entre les fonds propres de catégorie 1 d'une banque et le total des risques de marché et de crédit pondérés.	≥ 9%
Ratio de fonds propres de base (CET1)	Rapport entre les fonds propres de base d'une banque, servant à l'absorption des pertes en continuité d'exploitation, et le total de ses risques pondérés.	≥ 8%
Ratio de levier	Rapport entre les fonds propres de catégorie 1 d'une banque et le total de ses expositions au bilan et au hors-bilan. Ratio introduit en 2021, applicable sur base sociale et consolidée.	≥ 3%
Ratio de liquidité des banques (LCR)	Rapport entre le montant des actifs liquides de haute qualité et les sorties nettes de trésorerie, sur les 30 jours calendaire.	≥ 100% à partir du 01/07/2019
Ratio de division des risques	Rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction de leur degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets de la banque.	≤ 20%
Classification des créances en souffrance et leur couverture par des provisions	Les créances en souffrance sont réparties en 3 catégories selon leur degré de risque : créances pré-douteuses, douteuses et contentieuses. Les provisions doivent être constatées déduction faite des garanties détenues (sûretés, hypothèques) et des agios réservés selon les niveaux suivants.	Pré-douteuses : ≥ 20% Douteuses : ≥ 50% Contentieuses : ≥ 100%
Ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR)	Rapport entre le montant de financement stable disponible et le montant de financement stable exigé (circulaire BAM n°4/W/2024 dont les dispositions sont entrées en application à partir du 20 décembre 2024)	≥ 100%
Processus d'évaluation de l'adéquation de la liquidité (ILAAP)	Processus interne d'évaluation de l'adéquation de la liquidité permettant de s'assurer que la banque dispose de ressources suffisantes et durables en liquidité pour faire face à ses obligations, y compris en situation de stress (Directive n°1/W/2024 entrée en vigueur à partir du 20 décembre 2024)	-

Source : Bank Al-Maghrib

IV.1.2 Principales autorités de réglementation

Les établissements bancaires au Maroc sont :

- Soumis à une réglementation comptable spécifique. Les règles et normes comptables qui leur sont appliquées sont arrêtées par Bank Al Maghrib (BAM) après avis du comité des établissements de crédit et du Conseil National de la Comptabilité ;

- Contrôlés et supervisés par BAM et le Ministère des Finances. Ces deux institutions agissent sous la recommandation du Conseil National du crédit et de l'Épargne et du Conseil des Établissements de Crédit.

IV.1.3 Principales évolutions réglementaires

Année	Evolutions réglementaires
2017	En juillet 2017, le conseil de gouvernement a examiné et adopté deux projets de décrets relatifs aux Sukuk et au Takaful, présentés par le ministre de l'Economie et des Finances. Ce dernier, a également adopté le projet de décret 2.17.180 complétant le décret 2.08.530 du 17 Rajab 1431 (30 juin 2010) portant application de la loi 33.06 sur la titrisation des actifs. Le Conseil de gouvernement a également adopté le projet de loi n°40-17 portant statut de Bank Al Maghrib, présenté par le ministre de l'Economie et des Finances. Ce projet consacre la refonte du statut de Bank Al Maghrib à travers l'élargissement de ses missions à la contribution à la prévention du risque systémique et au renforcement de la stabilité financière. Le texte prévoit ainsi d'attribuer à la banque centrale une autonomie totale en lui conférant le pouvoir de définir l'objectif de stabilité des prix, qui devient son objectif principal, et de conduire la politique monétaire en toute indépendance. Le projet précise que Bank Al Maghrib met en œuvre la politique du taux de change dans le cadre du régime de change et ses orientations fixées par le ministre chargé des finances après avis de la banque. Dans ce cadre, la banque a été également autorisée à utiliser les réserves de change dans un objectif de défense ou de préservation de la valeur du dirham en cas de régime de change flexible.
2018	L'introduction d'un régime de change flexible a été lancée en janvier 2018. Ce régime est basé sur une bande horizontale (+/-2,5%), à l'intérieur de laquelle le dirham peut fluctuer librement en fonction de l'offre et la demande sur le marché interbancaire des changes. Bank Al-Maghrib interviendra sur le marché uniquement si nécessaire afin de défendre l'intervalle ciblé. Sur le plan de la consolidation des comptes, Bank Al-Maghrib a accompagné les établissements de crédit, dans le cadre du chantier d'adoption de la norme comptable internationale « IFRS 9 » portant sur les instruments financiers et dont l'entrée en vigueur est fixée au 1er janvier 2018. Cette norme introduit notamment une rupture dans l'approche de dépréciation des portefeuilles de crédits bancaires, en instaurant, en particulier, un provisionnement prospectif des crédits dès leur octroi.
2019	Adoption de la norme comptable internationale IFRS 16 « locations » venant remplacer l'IAS 17 « contrats de location » et toutes les interprétations afférentes à la comptabilisation de tels contrats. Applicable à compter du 1er janvier 2019, à la différence de l'IAS 17, l'IFRS 16 instaure un modèle visant à uniformiser le traitement comptable accordé aux contrats de location simple et de location financement. Ainsi, la comptabilisation d'un actif loué impliquera la constatation d'un « droit d'utilisation » à l'actif et d'une « dette locative » au passif. L'application de l'IFRIC 23 à partir du 1er janvier 2019 clarifiant l'application des dispositions d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » concernant la comptabilisation et l'évaluation des actifs et passifs d'impôts en situation d'incertitude dans les traitements fiscaux. La finalisation de nouvelles réglementations dans le domaine de la finance participative, de l'intégrité financière et de la protection du consommateur de la part de Bank Al Maghrib qui concernent notamment : - L'accompagnement du développement de l'industrie de la finance participative et la poursuite du parachèvement du cadre contractuel et réglementaire. Dans ce cadre, BAM a délivré à la Caisse Centrale de Garantie (CCG) un agrément à l'effet d'exercer, à travers une fenêtre dédiée, les activités de la garantie participative et a œuvré à faciliter l'élaboration des contrats produits de financement et d'épargne et leur labellisation par le Conseil Supérieur des Ouléma. Le dispositif réglementaire de cette activité a été également complété par l'élaboration de la circulaire sur le fonctionnement du fonds de garantie des dépôts des banques participatives. - Dans le cadre des initiatives lancées au niveau national au cours du 4e trimestre 2019 pour l'amélioration de l'accès des TPE au financement bancaire, Bank Al-Maghrib a engagé une réforme, entrée en vigueur début de 2020, visant à amender la réglementation en vigueur à travers l'introduction d'un facteur de soutien prudentiel destiné à réduire les exigences en fonds propres au titre du risque de crédit, requises des établissements de crédit au titre du financement des TPE. - Bank Al-Maghrib a modifié et complété en 2019 la circulaire relative au devoir de vigilance incombant aux établissements de crédit et organismes assimilés. Elle a également publié deux directives portant respectivement sur l'approche fondée sur les risques ainsi que sur les modalités d'identification et de connaissance des relations d'affaires, des bénéficiaires, des effectifs et des clients occasionnels. Elle a aussi élaboré un guide relatif aux exigences applicables aux Associations

	de Micro-Crédit (AMC) en matière de LBC/FT⁴, afin de renforcer la compréhension de leurs obligations en matière de devoir de vigilance et les aider à appliquer les mesures nationales édictées à ce sujet. - Bank Al-Maghrib a continué d'œuvrer pour le renforcement de la protection de la clientèle et son ancrage dans les priorités stratégiques des établissements assujettis. Dans ce cadre, elle a fixé les règles de délivrance des mainlevées sur garantie visant notamment à optimiser leur délai de traitement et réduire le nombre de différends y afférents. Dans le prolongement de ses actions visant à renforcer la concurrence bancaire, elle a édicté une nouvelle directive portant sur la mobilité bancaire. Elle a par ailleurs établi une convention de coopération avec le Conseil de la Concurrence, conclue début 2020, à l'effet de renforcer l'action conjointe des deux autorités.
2020	Au lundi 9 mars 2020, la bande de fluctuation du dirham marocain passe de plus ou moins 2,5% à plus ou moins 5% par rapport à un cours central fixé par Bank Al-Maghrib. Cet élargissement s'inscrit dans le cadre de la poursuite du processus de réforme du régime de change, qui a été initié en janvier 2018, et intervient après l'atteinte des objectifs assignés à la première phase.
2021	Bank Al-Maghrib a introduit courant 2021 de nouvelles circulaires et directives en vue de renforcer le cadre réglementaire et prudentiel bancaire. Ce dispositif comprend : - la directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 2/W/2021 relative à la gestion du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire ; - la directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 3/W/2021 relative au processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes ; - la directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 4/W/2021 relative aux opérations de dation en paiement et de vente à réméré ; - la directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 5/W/2021 relative au dispositif de gestion des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement ; - la directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 6/W/2021 relative aux modalités d'application à l'échelle du groupe des mesures de vigilance ; - la circulaire n° 1/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank-Al Maghrib n°26/G/2006, telle que modifiée, relative aux exigences en fonds propres au titre des risques de crédit, marché et opérationnels des établissements de crédit, selon l'approche standard ; - la circulaire n° 2/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°14/G/2013 relative aux fonds propres des établissements de crédit ; - la circulaire n° 3/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°9/W/2018, relative aux exigences en fonds propres portant sur les risques de crédit, marché et opérationnels des banques participatives, selon l'approche standard ; - la circulaire n° 4/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°10/W/2018 relative aux fonds propres des banques et sociétés de financement participatives ; - la circulaire n° 5/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 15/G/2013 relative au ratio de liquidité des banques ; - la circulaire n° 6/W/2021 relative au ratio de levier des banques ; - la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 7/W/2021 relative à la mesure du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire. 2021 a connu la promulgation des lois modifiant et complétant la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés qui concernent : - loi n°50-20 relative à la microfinance comprenant des dispositions modifiant et complétant la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ; - loi n°51-20 modifiant et complétant la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés. Les amendements de la loi bancaire adoptés par le parlement en juillet 2021 concernent : - L'ajout, au niveau de l'article 21, de la possibilité d'homologation de la circulaire conjointe des autorités de supervision du secteur financier concernant les conglomérats financiers.

⁴ Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

	La publication de ladite circulaire lui donnerait la force réglementaire en termes d'opposabilité aux tiers ; • l'introduction, au niveau de l'article 51, de la possibilité d'application d'un taux maximum des intérêts conventionnels (TMIC) différencié pour chaque type d'instrument de financement (crédit à l'équipement ou d'investissement, crédit consommation ou crédit immobilier) et pour chaque type d'établissement ; • l'ajout, au niveau de l'article 112, d'une disposition prévoyant que les informations qui proviennent des autorités étrangères ne peuvent être divulguées par Bank Al-Maghrib sans l'accord exprès de ces autorités ou, le cas échéant, exclusivement aux fins pour lesquelles ces autorités ont marqué leur accord. Cet amendement a pour objectif d'assurer l'équivalence du régime de la confidentialité bancaire aux standards internationaux.
2022	En 2022, Bank Al-Maghrib a mis en place de nouvelles circulaires et directives en vue de renforcer le cadre réglementaire et prudentiel bancaire. Ce dispositif comprend : • la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°1/W/2022 modifiant la circulaire n°6/W/2016 fixant les conditions et modalités d'application de l'article 22 de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ; • la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°2/W/2022 modifiant la circulaire n°7/W/2016 fixant les modalités d'exercice des services de paiement ; • la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°3/W/2022 fixant la liste des documents et des informations que doit contenir le dossier de la demande d'agrément pour la création d'une société de financement collaboratif réalisant des opérations de catégorie « prêt » ou « don » ; • la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°4/W/2022 relative au contrôle interne de la société de financement collaboratif réalisant les opérations de catégorie « prêt » ou « don » ; • la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°5/W/2022 relative à la forme et au contenu du rapport annuel à établir par les sociétés de financement collaboratif réalisant les opérations de catégorie « prêt » ou « don » ; • la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°6/W/2022 relative aux modalités d'information des contributeurs par le porteur du projet, à l'issue de la clôture de l'opération de financement pour les catégories « prêt » ou « don » ; • la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°7/W/2022 relative aux documents et renseignements devant être transmis par les sociétés de financement collaboratif à Bank Al-Maghrib ; • la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°8/W/2022 relative aux conditions et modalités de réalisation des opérations de financement collaboratif de catégorie « prêt » ; • la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°9/W/2022 relative aux modalités de communication par les sociétés de financement collaboratif aux contributeurs de la situation périodique de suivi de l'avancement de la collecte des fonds au titre des opérations de financement collaboratif de catégorie "prêt" ou "don" ; • la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°10/W/2022 fixant les clauses minimales du contrat de prestation de service conclu entre la société de financement collaboratif et l'établissement de crédit teneur de comptes ; • la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°11/W/2022 fixant les clauses minimales du contrat de financement collaboratif de catégorie « prêt » ou « don » ; • la recommandation n°1/W/2022 relative à la prise en compte de l'aspect genre dans les établissements de crédit ; • la directive n°1/W/2022 relative à la prévention et la gestion par les établissements de crédit des risques de corruption ; • la directive n°2/W/2022 relative aux conditions et modalités de la clôture des comptes à vue ; • la directive n°3/W/2022 fixant les modalités d'information des demandeurs de crédit ; • la directive n°4/W/2022 fixant les règles minimales en matière d'externalisation vers le cloud par les établissements de crédit.
2023	En 2023, Bank Al -Maghrib a introduit de nouvelles circulaires et directives : • la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 1/W/2023 complétant la circulaire du Gouverneur de Bank Al-Maghrib n°20/G/2006 du 30 novembre 2006 relative au capital

	minimum ou la dotation minimum des établissements de crédit, telle que modifiée et complétée ; - la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 2/W/2023 relative aux conditions spécifiques applicables aux institutions de micro finance agréées en tant qu'établissement de crédit ; - la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 3/W/2023 fixant les conditions et modalités d'application de l'article 9 de la loi n°50-20 relative à la micro finance ; - la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 4/W/2023 modifiant la circulaire n°3/W/2018 relative aux conditions spécifiques d'application aux associations de micro-crédit de certaines dispositions de la loi bancaire n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ; - la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 5/W/2023 relative à la classification des créances des institutions de micro finance et leur couverture par des provisions. Lors de la deuxième réunion trimestrielle du 20 juin 2023, le conseil de Bank-Al-Maghrib a approuvé le rapport annuel sur la situation économique, monétaire et financière ainsi que sur les activités de la Banque au titre de l'exercice 2022. Au regard des évolutions macro-économiques et en prenant en compte les délais de transmission de ses décisions à l'économie réelle, le Conseil a décidé, après trois hausses successives du taux directeur d'un total de 150 points de base, de marquer une pause dans le cycle de resserrement de la politique monétaire, maintenant ainsi le taux directeur inchangé à 3%. De plus et à compter du 1er janvier 2023, une nouvelle circulaire a été adoptée à l'effet de définir la mesure du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire auquel les marges et les fonds propres des banques sont exposés. En vertu de cette nouvelle circulaire, les banques doivent veiller à ce que les impacts des différents chocs de taux d'intérêt n'excèdent pas un seuil maximum de 15% de leurs fonds propres de catégorie 1. Enfin et courant 2023, le texte portant sur le projet de directive fixant les modalités d'information des demandeurs de crédit est entré en vigueur. Initialement lancé en 2021, Bank Al Maghrib a préparé une directive qui impose aux établissements de crédit de fournir des informations aux demandeurs de crédit. Cette directive couvre les aspects tels que les types de crédit adaptés, les mécanismes d'éligibilité, la communication des projets de contrat en cas d'approbation et les raisons de refus. De plus, les établissements doivent tenir un registre des demandes de crédit refusées et mettre en place des procédures pour suivre les délais d'évaluation adaptés à chaque type de financement
2024	En 2024, Bank Al -Maghrib a introduit de nouvelles circulaires et directives : - la circulaire 4W2024 du 20 décembre 2024 relative au ratio structurel de liquidité à long terme ; - la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 2/W/2023 relative aux conditions spécifiques applicables aux institutions de micro finance agréées en tant qu'établissement de crédit ; - la circulaire 3W2024 du 20 décembre 2024 - modifiant et complétant C5W2017 du 24 juillet 2017 relative à l'obligation de vigilance incombant aux ECOA. Au 19 mars 2024, le conseil de Bank-Al-Maghrib a jugé que le niveau du taux directeur reste approprié pour renforcer l'ancrage des anticipations d'inflation et soutenir son retour à des niveaux en ligne avec l'objectif de stabilité des prix. En conséquence, il a décidé de maintenir inchangé le niveau de 3% tout en continuant de suivre de près l'évolution de la conjoncture économique et de l'inflation. Le 5 avril 2024, la banque centrale a publié la lettre circulaire LC-BKAM-2024-2 relative au programme de soutien au financement des TPME. La lettre circulaire fixe les modalités relatives au refinancement des crédits accordés par les banques dans le programme de soutien au financement des très petites, petites et moyennes entreprises (TPME). Bank Al-Maghrib met en place une ligne de refinancement des nouveaux crédits décaissés en faveur des TPME et n'ayant pas bénéficié d'un refinancement auprès de Bank Al-Maghrib dans le cadre du programme intégré d'appui et de financement des entreprises. Les banques participant à ce programme peuvent bénéficier trimestriellement d'un refinancement auprès de Bank Al-Maghrib pour un montant maximum égal à leur production éligible de crédits de fonctionnement et d'investissement Lors de la deuxième réunion trimestrielle, soit le 25 juin 2024, sur la base de l'ensemble des considérations macro-économiques, et après avoir maintenu le taux directeur inchangé pendant quatre réunions consécutives, le conseil de Bank-Al-Maghrib a décidé de réduire le taux directeur de 25 points de base à 2,75%. Lors de sa troisième réunion trimestrielle, le 26 septembre 2024, Bank Al-Maghrib a maintenu le taux directeur à 2,75 %. Quant à la quatrième réunion trimestrielle, le 17 décembre 2024, le Conseil a décidé de réduire le taux directeur de 25 points de base, le ramenant à 2,50 %, en réponse à l'évolution favorable de l'inflation et pour soutenir l'activité économique.

	Dispositif régissant le NSFR et l'ILAAP : La circulaire 4/W/2024 de Bank Al-Maghrib, en date du 20 décembre 2024, fixe le cadre réglementaire du ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) applicable aux établissements de crédit. Elle impose un seuil minimum de 100 %, avec des modalités de calcul précises fondées sur la stabilité des ressources et la liquidité des actifs, et encadre également les obligations de reporting auprès de la banque centrale. La directive 1/W/2024 du 20 décembre 2024 émise par Bank Al-Maghrib établit le cadre réglementaire relatif à la gestion du risque de liquidité et au processus interne d'évaluation de l'adéquation de la liquidité (ILAAP) au sein des établissements de crédit. Elle impose à ces derniers la mise en place d'un dispositif de gestion du risque de liquidité structuré, couvrant l'identification, la mesure, le suivi et le contrôle de ce risque. La directive précise également que les établissements doivent élaborer un dispositif ILAAP documenté et validé par l'organe de direction, incluant notamment des scénarios de stress, des indicateurs de suivi internes, des seuils d'alerte et un plan de financement en situation de tension. Ce dispositif doit faire l'objet d'un examen régulier et être intégré dans le cadre de la surveillance prudentielle exercée par Bank Al-Maghrib.
2025	Lors de sa première réunion trimestrielle, le 18 mars 2025, Bank Al-Maghrib a abaissé le taux directeur de 25 points de base à 2,25%, pour soutenir l'économie dans un contexte de faible inflation. Un nouveau programme de soutien au financement des TPE a également été lancé. En 2025, Bank-Al-Maghrib a mis en place des programmes de soutien au financement des petites et moyennes entreprises (PME) et des très petites entreprises (TPE). Ces initiatives visaient à améliorer l'accès au crédit pour ces entreprises, en offrant aux banques participantes un refinancement à un taux préférentiel. Au cours de l'année 2025, Bank Al-Maghrib a maintenu le taux directeur à 2,25% lors des réunions ultérieures (juin et septembre).
2026	En 2026, le secteur bancaire marocain évolue principalement dans une logique de continuité et d'approfondissement des réformes engagées par Bank Al-Maghrib, sans nouvelle réforme bancaire majeure. La politique monétaire reste stable avec un taux directeur maintenu à 2,25%, dans un contexte de désinflation et de croissance économique attendue autour de 4% à 5%, ce qui soutient le financement de l'économie. Les principales nouveautés concernent l'accélération de la digitalisation bancaire, avec une généralisation des paiements électroniques et du mobile banking, ainsi qu'un renforcement des exigences en matière de cybersécurité et de protection des données. Bank Al-Maghrib poursuit également l'encadrement des fintechs à travers un cadre réglementaire plus lisible, notamment via la publication de guides facilitant les procédures d'agrément et d'intégration dans le système financier. Le cadre prudentiel est renforcé dans la continuité des normes de la loi n°103-12, avec une surveillance accrue des risques bancaires et une attention particulière portée au financement des TPME. Enfin, les réformes de 2026 s'inscrivent dans la feuille de route stratégique de Bank Al-Maghrib 2026-2027, axée sur la modernisation du système financier, l'inclusion financière et la consolidation de la stabilité du secteur bancaire.

IV.1.4 Aperçu du secteur bancaire marocain

Le secteur bancaire joue un rôle important dans l'économie marocaine. A travers ses deux principales activités, collecte de l'épargne et allocation des crédits, il est la locomotive du développement de l'économie nationale.

IV.1.4.1 Faits marquants

Les principaux faits marquants relatifs au secteur bancaire survenus entre 2023 et 2025 sont les suivants :

Année	Faits marquants
2023	- Mise en place, par le GPBM et sous l'impulsion de Bank Al-Maghrib, d'un comparateur permettant aux usagers des services bancaires de disposer d'information sur les tarifs bancaires appliqués par les établissements bancaires ainsi que les dates de valeur relatives à une sélection d'opérations et de services destinés à la clientèle personne physique. Le communiqué relatif à ce lancement a été publié le 1er mars 2023. - Hausse du taux directeur de 2,5% à 3% (+50 points de base) à la suite de la décision du Conseil de Bank Al-Maghrib tenu le 21 mars 2023.

	Lancement du virement interbancaire instantané à partir du 1^{er} juin 2023 par Bank Al-Maghrib et GSIMT (« Groupement pour un Système Interbancaire Marocain et Télécompensation »).
2024	- Le 11 avril 2024, le Conseil d'administration de Société Générale, réuni sous la présidence de Lorenzo Bini Smaghi, a approuvé la signature de deux contrats qui prévoient la cession des parts du groupe Société Générale (57,67%) dans Société Générale Marocaine de Banques incluant ses filiales et la cession de l'intégralité des parts détenues par Sogécap dans la compagnie d'assurance La Marocaine Vie. Saham reprend ainsi la totalité des activités opérées par ces filiales et de leurs portefeuilles clients, ainsi que l'ensemble des collaborateurs de ces entités. - En 2024, Crédit Agricole S.A. annonce avoir cédé sa participation résiduelle de 15% dans Crédit du Maroc au groupe marocain Holmarcom. Cette opération intervient dans le cadre du contrat de cession annoncé en avril 2022 de la participation totale de Crédit Agricole S.A. dans Crédit du Maroc au groupe Holmarcom après avoir cédé une première tranche de 63,7% en décembre 2022. - Au 25 juin 2024, le conseil de Bank Al-Maghrib a décidé de réduire le taux directeur de 25 points de base à 2,75%. - Au 17 décembre 2024, Bank Al-Maghrib a réduit le taux directeur de 25 points de base, le ramenant à 2,50 %
2025	- Au 18 mars 2025, Bank Al-Maghrib a réduit son taux directeur à 2,25%. Cette décision visait à soutenir l'activité économique et à maintenir l'inflation à des niveaux compatibles avec l'objectif de stabilité des prix. - Au 24 juin 2025, le Conseil de Bank Al-Maghrib a maintenu ce taux inchangé à 2,25%. - Au 16 décembre 2025, le Conseil de Bank Al-Maghrib a maintenu ce taux inchangé à 2,25%.
2026	- Au 17 mars 2026, Bank Al-Maghrib maintient son taux directeur à 2,25%. Cette décision justifie la décision par la dynamique de l'activité et des perspectives d'inflation modérées. - Holmarcom Finance Company reprendra la totalité des parts (67%) de BNP Paribas dans la BMCI. L'accord a été signé le mercredi 29 avril 2026. La finalisation est annoncée pour le quatrième trimestre 2026, sous réserve de l'autorisation préalable des instances réglementaires compétentes.

IV.1.4.2 Paysage bancaire marocain

En 2023, l'infrastructure bancaire continue d'être marquée par la baisse tendancielle du réseau d'agences bancaires physiques. En effet, le nombre d'agences bancaires s'est réduit de 103 unités pour ressortir à 5.802 à fin 2023. Cette évolution reflète une baisse de 109 agences pour les banques conventionnelles et une hausse de 6 agences pour les banques participatives.

Parallèlement à cela, le réseau des autres points de cash, couvrant les guichets automatiques bancaires et les réseaux des établissements de paiement, a pour sa part, poursuivi sa progression (+1% en 2023, soit +79 unités).

Le nombre d'établissements de crédit et organismes assujettis au contrôle de Bank Al- Maghrib est passé de 88 établissements en 2023 à 93 établissements en 2024, répartis entre 19 banques conventionnelles, 5 banques participatives, 29 sociétés de financement, 6 banques offshore, 11 institutions de microfinance, 18 établissements de paiement, la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) et la Société Nationale de Garantie et du Financement de l'Entreprise (SNGFE). Sont également soumises au contrôle de Bank Al-Maghrib, 4 fenêtres participatives, dont une spécialisée dans la garantie des financements.⁵

En 2024, le réseau bancaire poursuit sa tendance baissière sous l'effet de la digitalisation croissante des services bancaires et de la mise en œuvre par les banques de stratégies visant à réorganiser et optimiser leurs réseaux de distribution sur le plan géographique et des services offerts à la clientèle.

A fin 2024, le nombre d'agences bancaires s'est réduit de 113 unités pour ressortir à 5.692. Cette évolution reflète une baisse de 120 agences pour les banques conventionnelles et une hausse de 7 agences pour les banques participatives.

⁵ Source : Rapport de supervision bancaire pour l'exercice 2023.

Le réseau des établissements de paiement a poursuivi sa croissance pour s'établir à 32.221 points physiques à fin 2024, hors agences bancaires, soit un additionnel de 6.328 points physiques, dont 6.240 points physiques de mandataires. La part des points de cash en zone rurale est stable à 9%.

Le nombre d'établissements de crédit et organismes assujettis au contrôle de Bank Al- Maghrib est passé de 88 établissements en 2023 à 93 en 2024, répartis entre 19 banques conventionnelles, 5 banques participatives, 29 sociétés de financement, 6 banques offshore, 11 associations de microfinance, 18 établissements de paiement, 3 sociétés de financement collaboratif, la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) et la Société Nationale de Garantie et du Financement de l'Entreprise (SNGFE). Sont également soumises au contrôle de Bank Al-Maghrib, 4 fenêtres participatives, dont une spécialisée dans la garantie des financements.⁶

En 2025, le réseau bancaire poursuit son recul, en lien avec l'intensification de la digitalisation des services bancaires et la stratégie des banques d'optimisation du réseau de distribution dans le milieu urbain.

A fin 2025, le nombre d'agences bancaires s'est réduit de 151 unités pour ressortir à 5.541. Cette évolution reflète une baisse de 180 agences pour les banques conventionnelles, atténuée par l'ouverture de 29 nouvelles agences, dont 25 par les banques conventionnelles et 4 par les banques participatives.

Le réseau des établissements de paiement a été étendu à 34.337 points physiques à fin 2025, hors agences bancaires et institutions de microfinance, soit un additionnel de 2.116 points physiques, dont 2.051 points physiques de mandataires. La part des points de cash en zone rurale s'est renforcée de 2 points à 11%.

Le nombre d'établissements de crédit et organismes assujettis au contrôle de Bank Al-Maghrib est passé de 92 établissements en 2024 à 95 en 2025, répartis entre 19 banques conventionnelles, 5 banques participatives, 30 sociétés de financement, 6 banques offshore, 10 institutions de microfinance, 20 établissements de paiement, 3 sociétés de financement collaboratif, la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) et la Société Nationale de Garantie et du Financement de l'Entreprise (SNGFE). Sont également soumises au contrôle de Bank Al-Maghrib, 4 fenêtres participatives, dont une spécialisée dans la garantie des financements.⁷

Le secteur bancaire marocain se décline en quatre catégories d'établissements :

Les banques de dépôts classiques :

Les principales banques de dépôts classiques sont au nombre de 9. Attijariwafa Bank, Bank Of Africa, Banque Centrale Populaire, BMCI, CFG Bank, Crédit du Maroc, Crédit agricole du Maroc, CIH Bank, et Saham Bank constituent ce groupement.

Les ex-organismes financiers spécialisés :

Ces établissements sont spécialisés dans le financement de secteurs d'activités particuliers. Il s'agit de CIH Bank et de CAM.

Diverses autres banques :

La création de ce type d'établissement répond à des besoins spécifiques. Il s'agit d'Al Barid Bank, de Bank Al Amal, Citibank, MediaFinance et le Fonds d'Équipement Communal.

Par ailleurs, des banques étrangères détiennent des participations dans les banques locales :

- La BMCI est détenue à hauteur de 66,7% par BNP Paribas ;
- Le capital de Bank Of Africa est détenu à 24,56% par la Banque Fédérative du Crédit Mutuel ;
- Santusa Holding (Groupe Santander) détient 5,10% d'Attijariwafa Bank ;
- BPCE détient 4,05% du capital de BCP.

⁶ Source : Rapport de supervision bancaire pour l'exercice 2024.

⁷ Source : Rapport de supervision bancaire pour l'exercice 2025.

IV.1.5 Evolution du secteur bancaire marocain

Sont comprises dans le secteur bancaire : Al Barid Bank, Arab Bank, Attijariwafa Bank (AWB), Bank Al Amal, Bank Of Africa (BOA), BMCI, BCP, CAM, CDG Capital, CDM, CFG Bank, CIH Bank, Citibank, FEC, La Caixa, BCP2S, Sabadell, Saham Bank et Union Marocaine des Banques (UMB).

Répartition du marché bancaire au 31 décembre 2025

Principaux agrégats (en mMAD)	BCP	AWB	BOA	CAM	SAHAM BANK	CIH BANK	Autres	Total secteur bancaire
Dépôts	327 778	364 825	170 062	114 421	83 462	85 433	227 832	1 373 812
Crédits	241 441	328 735	165 063	128 488	90 575	93 628	194 013	1 241 943
Engagements hors bilan donnés	89 088	239 496	39 848	27 938	24 963	26 339	88 040	535 711
Engagements hors bilan reçus	44 102	48 384	17 115	7 452	11 734	14 130	43 881	186 798

Source : GPBM

Au titre de l'exercice 2025, les encours des six premières banques du Royaume, représentent 83,4% des dépôts, 84,4% des crédits et 83,6% des engagements hors bilan donnés.

IV.1.5.1 Ressources bancaires

Au cours de ces dernières années, les ressources du secteur bancaire marocain ont évolué comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Ressources	2023		2024		2025		Var 23/24	Var 24/25
	mMAD	Part %	mMAD	Part %	mMAD	Part %		
Dettes envers les Sociétés de Financement	3 329	0,3%	2 473	0,2%	3 049	0,2%	-25,7%	23,3%
Comptes ordinaires des SF	1 930	0,2%	1 627	0,1%	2 544	0,2%	-15,7%	56,4%
Valeurs données en pension au jour le jour et à terme aux SF	150	n.s	182	n.s	16	n.s	21,3%	-91,2%
Emprunts de trésorerie SF (J/J et à terme)	60	n.s	10	n.s	10	n.s	-83,3%	0,0%
Emprunt Financier SF	865	n.s	515	n.s	204	n.s	-40,4%	-60,5%
Autres Comptes Crédeurs et Dettes Diverses en Instance	159	n.s	2	n.s	33	n.s	-98,7%	>100%
Dépôts de la clientèle	1 164 773	93,6%	1 276 584	94,0%	1 373 812	94,8%	9,6%	7,6%
Comptes chèques	574 550	46,2%	630 687	46,4%	682 514	47,1%	9,8%	8,2%
Comptes courants	234 524	18,8%	270 179	19,9%	314 701	21,7%	15,2%	16,5%
Comptes d'épargne	181 914	14,6%	186 762	13,8%	191 523	13,2%	2,7%	2,5%
Dépôts à terme	123 507	9,9%	130 917	9,6%	125 569	8,7%	6,0%	-4,1%
Autres dépôts et comptes crédeurs	50 278	4,0%	58 038	4,3%	59 506	4,1%	15,4%	2,5%
Emprunts Financiers Extérieurs	12 802	1,0%	12 433	0,9%	14 289	1,0%	-2,9%	14,9%
Titres de créances émis	63 896	5,1%	66 582	4,9%	58 533	4,0%	4,2%	-12,1%
Certificats de Dépôt	55 804	4,5%	59 385	4,4%	50 359	3,5%	6,4%	-15,2%
Emprunts obligataires émis	8 092	0,7%	7 198	0,5%	8 175	0,6%	-11,0%	13,6%
Autres titres émis	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Ressources secteur bancaire	1 244 799	100%	1 358 072	100%	1 449 683	100%	9,1%	6,7%

Source : GPBM

Evolution entre 2024 et 2025 :

Au 31 décembre 2025, le secteur bancaire a enregistré 1 449,6 Mds MAD de ressources, en augmentation de 6,7% par rapport à 2024. Ces ressources sont constituées majoritairement de dépôts de clientèle qui représentent 94,8% du total ressources et des titres de créances émis représentant 4,0% du total ressources. Les dettes envers les sociétés de financement et les emprunts financiers extérieurs représentent 0,2% du total des ressources du secteur bancaire.

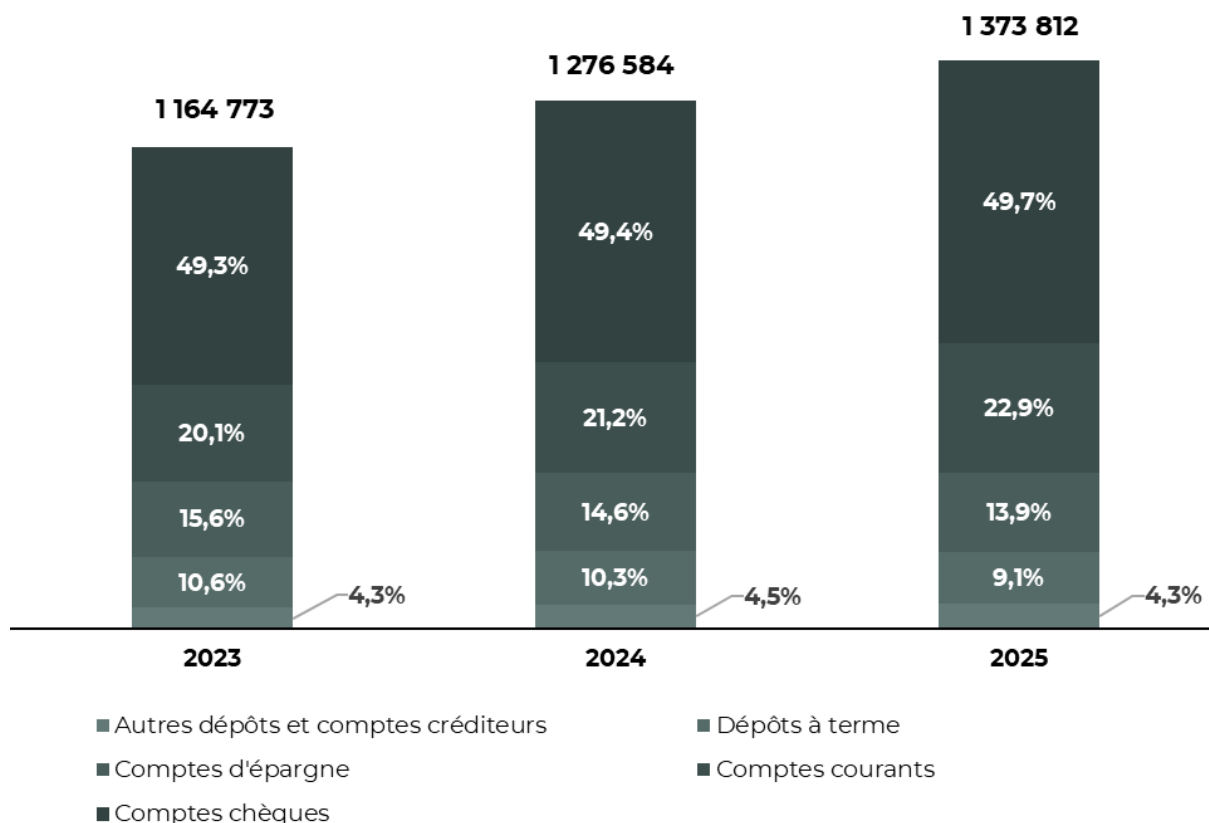
La hausse des ressources au 31 décembre 2025 est expliquée principalement par l'augmentation des dépôts de la clientèle de 7,6% pour s'établir à 1 373,8 Mds MAD.

Evolution entre 2023 et 2024 :

Au 31 décembre 2024, le secteur bancaire a récolté 1 358,0 Mds MAD de ressources, en augmentation de 9,1% par rapport à 2023. Les ressources sont constituées majoritairement de dépôts de clientèle qui représentent 94,8% du total ressources et des titres de créances émis représentant 4,9% du total ressources. Les dettes envers les sociétés de financement et les emprunts financiers extérieurs représentent 0,2% du total des ressources du secteur bancaire.

La hausse des ressources au 31 décembre 2024 est expliquée principalement par l'augmentation des dépôts de la clientèle de 9,6% pour s'établir à 1 276,5 Mds MAD.

Répartition des dépôts :



Source : GPBM

Evolution entre 2024 et 2025 :

Au 31 décembre 2025, les dépôts de la clientèle dans le secteur bancaire se sont établis à 1 373,8 Mds MAD contre 1 276,5 Mds MAD en 2024, en augmentation de +8% par rapport à 2024. Les dépôts de la clientèle sont constitués majoritairement des comptes chèques (avec une part de 49,7%), des comptes courants (avec une part de 22,9%) et des comptes d'épargne pour 13,9%.

L'augmentation des dépôts de la clientèle au 31 décembre 2025 est principalement expliquée par :

- La hausse des comptes courants de +44,5 Mds MAD au 31/12/2025, soit une évolution de 16% ;
- La hausse des comptes chèques qui sont passés de 630,7 Mds MAD au 31/12/2024 à 682,5 Mds MAD au 31/12/2025 (+8%) ;
- L'augmentation des comptes d'épargne qui sont passés de 186,8 Mds MAD au 31/12/2024 à 191,5 Mds MAD au 31/12/2025 (+3%).

Evolution entre 2023 et 2024 :

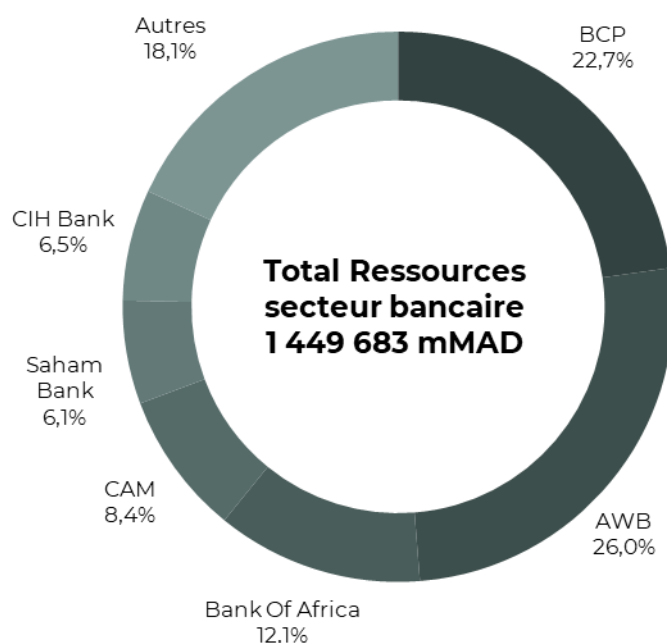
Au 31 décembre 2024, les dépôts de la clientèle dans le secteur bancaire se sont établis à 1 276,5 Mds MAD contre 1 164,7 Mds MAD en 2023, en augmentation de +10% par rapport à 2023. Les dépôts de la clientèle sont constitués majoritairement des comptes chèques (avec une part de 49,4%), des comptes courants (avec une part de 21,2%) et des comptes d'épargne pour 14,6%.

L'augmentation des dépôts de la clientèle au 31 décembre 2023 est principalement expliquée par :

- La hausse des comptes courants de +35,7 Mds MAD au 31/12/2024, soit une évolution de 15% ;
- La hausse des comptes chèques qui sont passés de 574,5 Mds MAD au 31/12/2023 à 630,7 Mds MAD au 31/12/2024 (+10%) ;
- L'augmentation des comptes d'épargne qui sont passés de 181,9 Mds MAD au 31/12/2023 à 186,8 Mds MAD au 31/12/2024 (+3%).

Répartition des ressources

Au 31 décembre 2025, BCP et AWB, se partagent 48,7% des ressources du marché bancaire marocain. Bank Of Africa arrive en troisième place avec 12,1% des dépôts, suivie par Crédit Agricole du Maroc avec 8,4% des dépôts, Saham Bank arrive en 7e position avec 6,1% des ressources du marché bancaire marocain.



Source : GPBM

Les parts de marché des six premières banques marocaines au cours des trois dernières années évoluent comme suit :

Évolution des parts de marché des ressources (en mMAD) :

En mMAD		2023		2024		2025
AWB	24,3%	302 801	25,5%	346 120	26,0%	376 892
BCP	23,8%	296 711	23,2%	315 572	22,7%	329 620
Bank Of Africa	12,7%	158 004	12,5%	169 199	12,1%	175 824
CAM	8,3%	103 484	8,4%	113 790	8,4%	122 125
Saham Bank	6,5%	80 538	6,2%	84 792	6,1%	88 095
CIH	6,3%	78 703	6,1%	82 363	6,5%	94 699
Autres	18,0%	224 556	18,1%	246 236	18,1%	262 428
Total	100%	1 244 799	100%	1 358 072	100%	1 449 683

Source : GPBM

IV.1.5.2 Emplois bancaires

Au cours des trois dernières années, les emplois du secteur bancaire marocain ont évolué comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Emplois	2023		2024		2025		Var 23/24	Var 24/25
	mMAD	Part %	mMAD	Part %	mMAD	Part %		
Créances sur les Sociétés de Financement	68 651	5,7%	70 463	6,0%	77 669	6,3%	2,6%	10,2%
Comptes ordinaires des SF	2 826	0,2%	4 999	0,4%	5 507	0,4%	76,9%	10,2%
Valeurs reçues en pension au jour le jour et à terme des SF	500	0,04%	530	0,05%	552	0,04%	6,0%	4,3%
Comptes et prêts de trésorerie aux SF	8 107	0,7%	8 549	0,7%	9 596	0,8%	5,4%	12,2%
Prêts financiers aux SF	57 218	4,8%	56 385	4,8%	62 013	5,0%	-1,5%	10,0%
Créances en souffrance sur SF nettes de provisions et d'agios réservés	n.s	n.s	n.s	n.s	n.s	n.s	-	-
Créances sur la clientèle	1 131 648	94,3%	1 099 977	94,0%	1 164 274	93,7%	-2,8%	5,8%
Comptes Chèques débiteurs	8 438	0,7%	8 608	0,7%	9 841	0,8%	2,0%	14,3%
Comptes Courants débiteurs	82 496	6,9%	80 684	6,9%	81 667	6,6%	-2,2%	1,2%
Crédits de trésorerie	172 230	14,3%	179 965	15,4%	165 254	13,3%	4,5%	-8,2%
Crédits à l'équipement	308 862	25,7%	272 058	23,2%	344 620	27,7%	-11,9%	26,7%
Crédits à la consommation	55 660	4,6%	56 142	4,8%	58 447	4,7%	0,9%	4,1%
Crédits immobiliers	280 936	23,4%	282 390	24,1%	287 042	23,1%	0,5%	1,6%
Autres crédits	129 566	10,8%	122 812	10,5%	116 962	9,4%	-5,2%	-4,8%
Créances en souffrance brutes sur la clientèle	93 460	7,8%	97 318	8,3%	100 441	8,1%	4,1%	3,2%
Total Emplois Secteur Bancaire	1 200 299	100%	1 170 439	100%	1 241 943	100%	-2,5%	6,1%

Source : GPBM

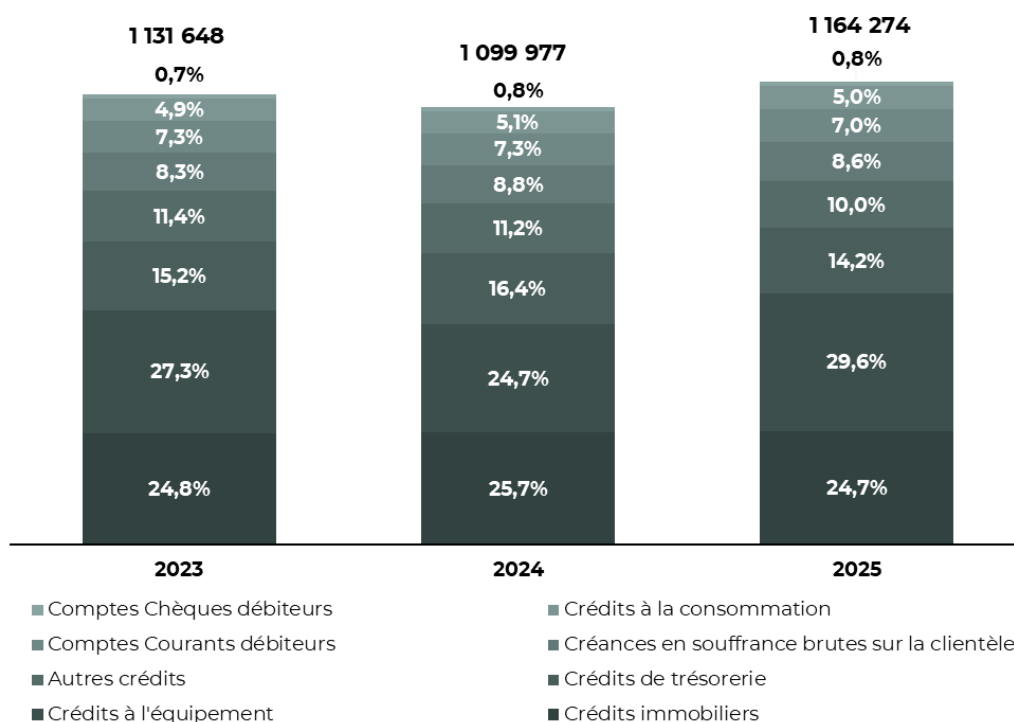
Evolution entre 2024 et 2025 :

Au 31 décembre 2025, le secteur affiche un total d'emplois de 1 241,9 Mds MAD en hausse de 6,1% par rapport 2024. Cette hausse est expliquée principalement par la hausse des crédits d'équipements de 72,5 Mds MAD (soit 26,7%) passant de 272,0 Mds MAD en 2024 à 344,6 Mds MAD en 2025.

Evolution entre 2023 et 2024 :

Au 31 décembre 2024, le secteur affiche un total emplois de 1 170,4 Mds MAD en baisse de 2,5% par rapport 2023. Cette baisse est expliquée principalement par la baisse des crédits d'équipements de 37 Mds MAD (soit 11,9%) passant de 308,8 Mds MAD en 2023 à 272,0 Mds MAD en 2024.

Répartition des créances sur la clientèle :

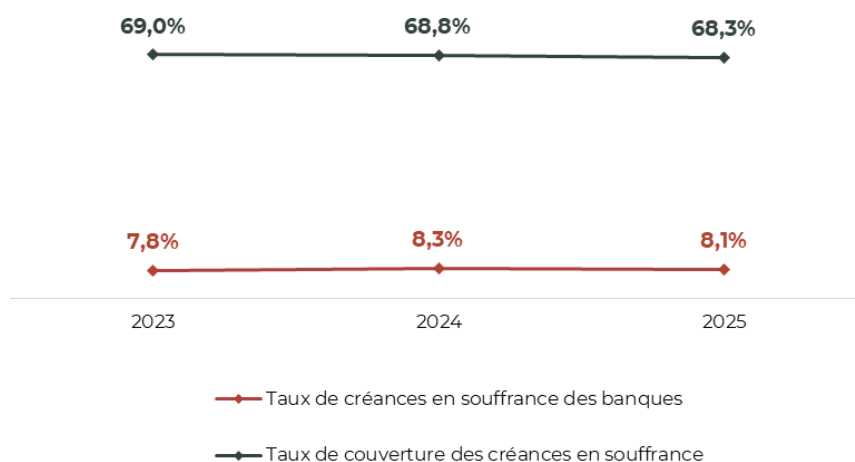


Source : GPBM

En 2025, les crédits immobiliers représentent 24,7% de la part des crédits octroyés à la clientèle. Les crédits à l'équipement affichent une appréciation de 5,0% par rapport à 2024 et représentent 29,6% de la part des crédits octroyés à la clientèle, suivi des crédits de trésorerie avec 14,2%. Les créances en souffrance se maintiennent à 8,6% en 2025, au même niveau que 2024.

En 2024, les crédits immobiliers représentent 25,7% de la part des crédits octroyés à la clientèle. Les crédits à l'équipement affichent un recul de 2,6% par rapport à 2023 et représentent 24,7% de la part des crédits octroyés à la clientèle, suivi des crédits de trésorerie avec 16,4%. Les créances en souffrance ont enregistré une hausse de 1% passant de 8,3% en 2023 à 8,8% en 2024.

Le taux de créances en souffrance⁸ et le taux de couverture des créances en souffrance⁹ sur la période 2023 – 2025 se présentent comme suit :



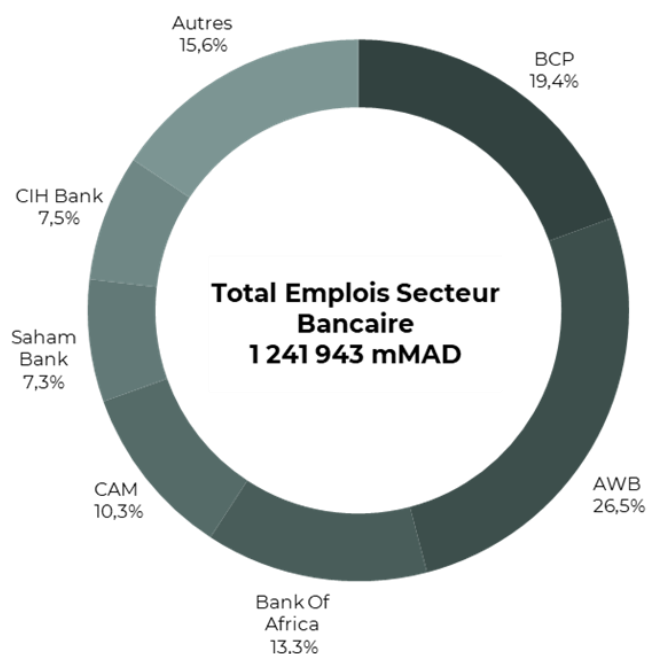
Source : GPBM

⁸Taux de créances en souffrance = Créances en souffrance brutes / Crédits à l'économie

⁹Taux de couverture créances en souffrance = Total des provisions et agios réserves / Créances en souffrance brutes sur la clientèle

Répartition des crédits :

En ce qui concerne les encours de crédit, les parts de marché de chacune des six banques précédemment citées se rapprochent des parts observées sur les ressources du marché. En effet, au 31 décembre 2025, AWB détient 26,5% du total des encours crédits, suivie par la BCP qui en détient 19,4%. Saham Bank arrive en 7e position avec 7,3% de parts des encours de crédit du secteur.



Source : GPBM

Évolution des parts de marché des crédits (en mMAD) :

Les parts de marché détenues par les établissements du secteur bancaire relatif au crédit s'établissent comme suit :

En mMAD		2023		2024		2025
AWB	24,1%	289 346	26,4%	309 202	26,5%	328 735
BCP	20,1%	241 732	20,4%	238 663	19,4%	241 441
Bank Of Africa	12,1%	144 871	13,9%	162 106	13,3%	165 063
CAM	8,7%	104 758	9,3%	108 488	10,3%	128 488
Saham Bank	7,2%	86 972	7,3%	84 883	7,3%	90 575
CIH Bank	6,4%	76 844	7,1%	82 821	7,5%	93 628
Autres	21,3%	255 776	15,7%	184 276	15,6%	194 013
Total	100%	1 200 299	100%	1 170 439	100%	1 241 943

Source : GPBM

IV.1.5.3 Engagements hors bilan

Les engagements par signature concernent les engagements de financement ou de garanties données ou reçus par les banques en faveur de leur clientèle ou d'autres intermédiaires financiers.

Il s'agit notamment de crédits documentaires à l'import ou à l'export, des accréditifs, avals, cautions de marchés, cautions de douanes et autres obligations cautionnées.

L'évolution des engagements hors bilan du secteur entre 2023 et 2025 se détaille comme suit :

En mMAD	2023	2024	2025	Var 23/24	Var 24/25
Engagements de financement donnés	198 760	258 353	297 127	30,0%	15,0%
Dont engagements de financement en faveur des EC	5 374	14 182	10 815	>100%	-23,7%
Dont engagements de financement en faveur de la clientèle	193 387	244 171	286 311	26,3%	17,3%
Engagements de garantie donnés	184 300	203 465	238 584	10,4%	17,3%
Dont engagements de garantie d'ordre des EC	56 589	58 479	74 743	3,3%	27,8%
Dont engagements de garantie d'ordre de la clientèle	127 711	144 986	163 842	13,5%	13,0%
Total Engagements hors bilan donnés	383 060	461 818	535 711	20,6%	16,0%
Engagements de financement reçus	5 711	13 169	8 651	>100%	-34,3%
Dont engagements de financement reçus des EC	3 578	4 849	3 247	35,5%	-33,0%
Engagements de garantie reçus	160 113	162 571	178 148	1,5%	9,6%
Dont engagements de garantie reçus des EC	104 534	103 430	111 308	-1,1%	7,6%
Dont engagements de garantie reçus de la clientèle	55 579	59 141	66 840	6,4%	13,0%
Engagements hors bilan reçus	165 824	175 740	186 798	6,0%	6,3%
Engagements hors bilan en souffrance	4 401	5 169	5 399	17,5%	4,4%
Dont provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	3 252	3 900	4 168	19,9%	6,9%

Source : GPBM

Evolution entre 2024 et 2025 :

Le volume global des engagements donnés par les banques s'est établi à 535,7 Mds MAD en 2025 contre 461,8 Mds MAD en 2024, une hausse qui s'explique essentiellement par la hausse de 16,0% des engagements de financement donnés.

A fin 2025, les engagements hors bilan reçus par les banques se sont établis à 186,7 Mds MAD contre 175,7 Mds MAD en 2024. Cette hausse de 6,3% s'explique principalement par la hausse des engagements de garantie reçus de 16 Mds MAD qui passent de 162,5 Mds MAD en 2024 à 178,1 Mds MAD à fin 2025.

Les engagements hors bilan en souffrance ont enregistré une hausse de 4,4% en passant de 5,1 Mds MAD en 2024 à 5,3 Mds MAD en 2025

Evolution entre 2023 et 2024 :

Le volume global des engagements donnés par les banques s'est établi à 461,8 Mds MAD en 2024 contre 383,0 Mds MAD en 2023. Une baisse qui s'explique essentiellement par la hausse de 30,0% des engagements de financement donnés.

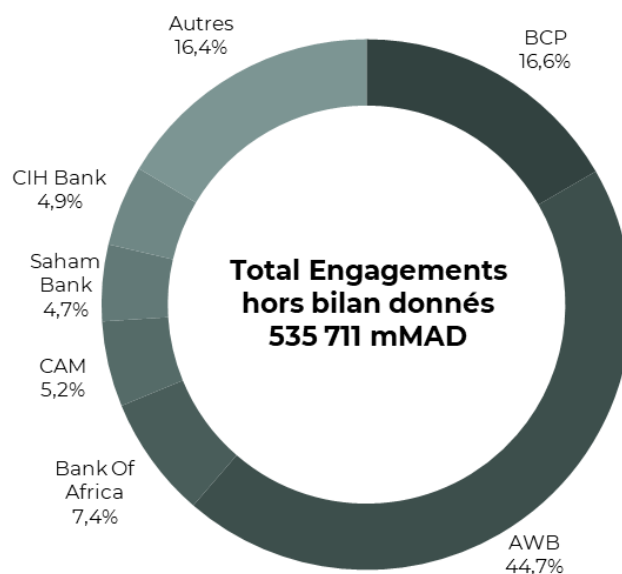
A fin 2024, les engagements hors bilan reçus par les banques se sont établis à 175,7 Mds MAD contre 165,8 Mds MAD en 2023. Cette hausse de 6,0% s'explique principalement par la hausse des

engagements de financement reçus de 7,4 Mds MAD qui passent de 5,7 Mds MAD en 2023 à 13,1 Mds MAD à fin 2024.

Les engagements hors bilan en souffrance ont enregistré une hausse de 17,5% en passant de 4,4 Mds MAD en 2023 à 5,3 Mds MAD en 2024.

Engagements hors bilan donnés

AWB et BCP concentrent 61,3% des engagements hors bilan donnés. Bank Of Africa, CAM, CIH Bank, Saham Bank disposent respectivement de 7,4%, 5,2%, 4,9% et 4,7% des parts de marché des engagements hors bilan donnés en 2025.



Source : GPBM

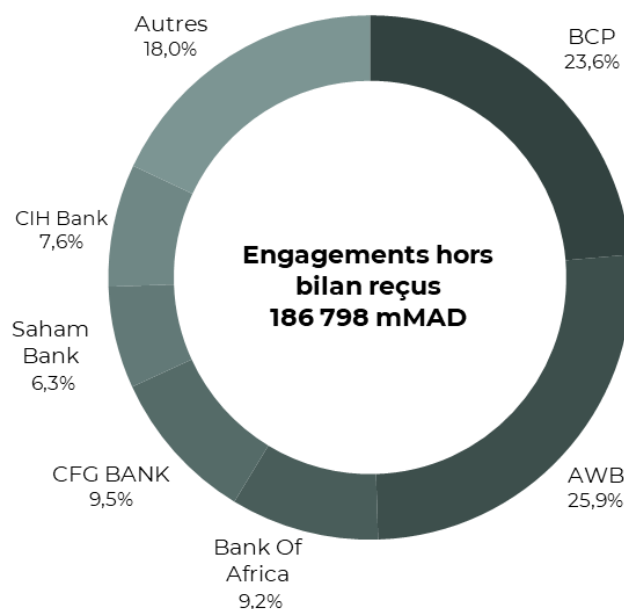
Évolution des parts de marché des engagements hors bilan donnés (en mMAD) :

En mMAD		2023		2024		2025
AWB	47,1%	217 439	47,1%	217 439	44,7%	239 496
BCP	20,7%	95 369	20,7%	95 369	16,6%	89 088
Bank Of Africa	6,7%	31 160	6,7%	31 160	7,4%	39 848
CAM	4,5%	20 960	4,5%	20 960	5,2%	27 938
Saham Bank	4,8%	21 948	4,8%	21 948	4,7%	24 963
CIH Bank	4,1%	18 717	4,1%	18 717	4,9%	26 339
Autres	12,2%	56 225	12,2%	56 225	16,4%	88 040
Total	100%	383 060	100%	461 818	100%	535 711

Source : GPBM

Engagements hors bilan reçus

AWB, BCP et Bank Of Africa concentrent 59% des engagements hors bilan reçus. Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques), et CFG BANK et CIH Bank disposent respectivement de 6%, 9%, et 8% des parts de marché des engagements hors bilan reçus en 2025.



Source : GPBM

Évolution des parts de marché des engagements hors bilan reçus (en mMAD):

Les parts de marché des engagements hors bilan reçus par les établissements du secteur bancaire s'établissent comme suit :

En mMAD	2023		2024		2025	
AWB	24,6%	40 833	22,7%	39 910	25,9%	48 384
BCP	26,5%	43 866	24,5%	42 980	23,6%	44 102
Bank Of Africa	10,8%	17 875	9,7%	17 072	9,2%	17 115
CFG BANK	5,8%	9 546	6,3%	11 128	9,5%	17 716
Saham Bank	9,7%	16 029	9,1%	16 029	6,3%	11 734
CIH Bank	8,9%	14 684	8,4%	14 719	7,6%	14 130
Autres	13,9%	22 990	19,3%	33 902	18,0%	33 618
Total	100%	165 824	100%	175 740	100%	186 798

Source : GPBM

IV.1.6 Positionnement de la banque

Au 31/12/2025, Saham Bank occupe le 6e rang des banques marocaines en termes de positionnement par la taille de ses crédits et également par celle de ses ressources.

Au niveau des encours de crédits et de dépôts, Saham Bank occupe une part de marché respectivement de 7,3% et de 6,1% grâce à sa présence sur l'ensemble des marchés de clientèle : particuliers, professionnels, PME, grandes entreprises et institutionnels. Son développement sur les dernières années lui a permis de conforter ses parts de marché, dans un contexte très concurrentiel.

IV.2. Activité de Saham Bank

IV.2.1 Principales activités commerciales

La nouvelle signature de marque : « Saham Bank – Accélérateur de vos ambitions », est l'expression concrète d'une volonté de placer ses parties prenantes (clients, partenaires, collaborateurs...) au cœur de la mission de la banque.

Saham Bank déploie ainsi une plateforme construite autour de cinq piliers qui structurent autant l'expérience client que la culture interne :

- l'excellence opérationnelle exprimant une exigence de qualité élevée, incarnée avec simplicité ;
- la centricité client, gage de proximité réelle et de présence concrète et réactive, au plus près des clients et des territoires ;
- une relation client incarnée portée par des équipes engagées et responsables ;
- l'innovation utile et fluide mise au service du quotidien des clients ;
- la responsabilité envers la société avec un engagement fort pour l'inclusion et la durabilité.

À travers cette transformation, la banque trace un cap clair : celui d'une institution plus utile, plus fluide et plus humaine, résolument tournée vers les enjeux et les besoins de demain.

IV.2.1.1 Marché des Particuliers

L'année 2025 a été marquée par une dynamique solide sur le marché des particuliers, dans un environnement économique et concurrentiel exigeant.

Saham Bank a enregistré une performance soutenue sur les crédits portée par l'optimisation des parcours clients et des processus de décision permettant ainsi la fluidification des traitements et la réduction des délais d'octroi. Cette dynamique s'est accompagnée d'une attention particulière portée à la qualité de la production et à l'équilibre entre développement commercial, maîtrise du risque et création de valeur. Parallèlement, l'année 2025 a été caractérisée par une bonne dynamique d'acquisition de nouveaux clients, en particulier sur les segments cœur de cible, contribuant au renforcement qualitatif du fonds de commerce. Cette conquête s'est traduite par une évolution positive des encours de dépôts, soutenue par des actions ciblées de prospection, des dispositifs d'animation commerciale et le renforcement des synergies entre canaux.

L'année 2025 a également constitué une étape structurante dans la transformation du modèle relationnel et de l'expérience client en accélérant le déploiement d'un programme d'amélioration de l'expérience en agence, avec l'installation progressive de nouveaux standards en matière d'organisation, de posture rationnelle et de parcours clients.

En parallèle, le centre de relation client a connu une évolution majeure avec l'élargissement de ses plages de disponibilités, désormais assurées 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, renforçant significativement l'accessibilité, la continuité de service et la qualité de prise en charge des clients.

Enfin, Saham Bank a poursuivi ses investissements dans la digitalisation et l'omnicanalité, avec l'enrichissement des parcours à distance, le développement de nouveaux usages et l'amélioration de l'autonomie des clients. L'ensemble de ces actions a contribué à renforcer la satisfaction, la proximité et la qualité de service.

A travers ces chantiers, l'année 2025 apparaît comme une année de consolidation de la performance commerciale et de transformation continue du modèle relationnel plaçant l'expérience client au cœur de la stratégie et posant les bases d'une croissance durable et qualitative.

IV.2.1.2 Marché des Patrimoniaux

L'année 2025 a marqué une étape structurante avec la définition d'une nouvelle vision stratégique de la Banque Privée.

Cette réflexion a conduit à la conception d'un modèle de la Banque Privée différenciant afin de répondre de manière globale, personnalisée et durable aux attentes des clients patrimoniaux des familles à hauts enjeux.

L'ambition est de positionner Saham Bank parmi les acteurs de référence de la Banque Privée, en offrant une proposition de valeur distinctive et innovante.

Afin de porter cette ambition, la Banque a mis en place une Business Unit dédiée, chargée de concevoir, piloter et déployer l'ensemble du dispositif de Banque Privée. Cette organisation s'appuie sur des moyens humains spécialisés et sur le renforcement des capacités technologiques, avec pour objectif d'offrir une expérience client différenciante, fluide et à haute valeur relationnelle.

Dans cette dynamique, l'année 2025 a également été marquée par le lancement d'une émission de certificats de dépôt structurés, illustrant la capacité d'innovation de la Banque et sa volonté de proposer aux clients patrimoniaux des solutions d'investissement différenciantes, adaptées à leurs attentes en matière de rendement, de diversification et de maîtrise du risque.

Au terme de l'année 2025, la Banque Privée affiche une belle progression de ses indicateurs d'activité avec notamment :

- une progression de 8% de l'encours moyen des OPCVM ;
- une croissance de 9% des encours de l'épargne en assurance-vie.

Cette nouvelle dynamique s'inscrit pleinement dans la trajectoire de transformation de Saham Bank, en cohérence avec sa vision long terme et son engagement en faveur de l'excellence, de la proximité client et de la création de la valeur durable.

IV.2.1.3 *Marché des Professionnels et des TPE*

L'année 2025 a été marquée par une dynamique globalement positive de l'activité sur les marchés des Professionnels et des TPE. Saham Bank a poursuivi le développement de ses encours en ressources et en crédits, portée par des besoins d'exploitation et d'investissement des professionnels et des TPE.

L'année 2025 a été rythmée par des actions ciblées de développement et d'animation, combinant présence terrain, partenariats, événements dédiés et des plans d'animation spécifiques pour les centres d'expertises PRO-TPE, mobilisant des intervenants internes et externes.

L'année 2025 a été également consacrée à un travail structurant visant à repositionner durablement ce marché comme moteur de développement pour la banque. Plusieurs chantiers ont été lancés autour de l'offre et des parcours, avec pour ambition de proposer des solutions plus lisibles, plus simples et mieux adaptées aux réalités des professionnels.

Parallèlement, Saham Bank a activement contribué aux travaux menés au niveau de la place, en particulier sur les chantiers liés à l'évolution des dispositifs d'évaluation du risque et à l'intégration de nouvelles approches de scoring pour les TPE. Cette démarche s'est traduite par une revue des schémas de délégation et d'organisation, visant à fluidifier les parcours, renforcer la proximité décisionnelle et améliorer la réactivité au bénéfice des TPE.

Aussi, un programme de formation dédié a été déployé auprès d'une première vague de conseillers, couvrant près de la moitié des équipes concernées, avec une approche personnalisée axée sur les compétences clés nécessaires à l'accompagnement des Professionnels et TPE, notamment en matière d'analyse financière, de compréhension des modèles économiques et de conseil.

A travers l'ensemble de ces initiatives, l'année 2025 apparaît comme une année de préparation et d'alignement stratégique pour ce marché. Elle a permis de poser les bases opérationnelles et humaines nécessaires à la mise en œuvre, dès 2026, d'un dispositif pleinement cohérent avec le cadre national, au service d'un accompagnement renforcé des TPE et d'un développement durable de ce segment clé de l'économie marocaine.

IV.2.1.4 *Marché des Entreprises*

Financements immobiliers

En 2025, Saham Bank a enregistré une croissance marquée dans le financement de la promotion immobilière. En adaptant ses stratégies et ses politiques d'octroi de crédits aux évolutions du marché, la banque a diversifié son portefeuille et soutenu une large gamme de projets, intégrant ainsi de nouveaux clients de renom. Cette dynamique a non seulement renforcé sa position sur le marché, mais a également permis d'améliorer la qualité et la solidité de ses partenariats dans ce secteur clé.

Financements touristiques

En 2025, Saham Bank a affirmé son rôle d'acteur clé dans le soutien au secteur touristique, grâce à des dispositifs adaptés, comme CAP HOSPITALITY. Ce dispositif spécialement conçu pour soutenir les opérateurs hôteliers vise à renforcer la capacité d'accueil, en prévision notamment des grands événements sportifs internationaux à venir. La banque demeure engagée dans l'appui aux initiatives renforçant la résilience et la compétitivité dans ce secteur stratégique pour l'économie nationale.

Financements Corporate et structurés

En tant qu'acteur financier de référence au service du développement économique national, Saham Bank a affirmé en 2025 son positionnement stratégique auprès de la clientèle Corporate. Cette année a été marquée par une progression notable et une diversification des financements, permettant de soutenir des projets d'envergure et des partenaires de premier plan. En proposant des solutions sur mesure, la banque a contribué au financement d'un large éventail de secteurs clés pour l'économie, tels que la logistique, la santé, la grande distribution, l'agro-industrie et la fintech. La banque a également accompagné des opérateurs spécifiques dans des opérations complexes au profit des OPCI, des foncières et des sociétés d'aménagement du territoire. La banque a par ailleurs joué un rôle déterminant dans le financement d'infrastructures stratégiques comme les projets liés à l'énergie et à l'eau.

Dans ce cadre, et pour refléter l'engagement de Saham Bank en faveur de la transition écologique et du développement durable, la banque a signé en 2025 un nouveau partenariat avec la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD), illustré par la mise en place d'une nouvelle ligne de crédit de 50 mEUR.

En s'imposant comme un partenaire clé pour les grands projets nationaux, Saham Bank renforce sa présence auprès des acteurs majeurs, qu'ils soient publics ou privés, et confirme ainsi son rôle de moteur de la croissance économique du pays

Conseil en opérations de haut de bilan

Forte de son expertise, Saham Bank – à travers la Direction du Conseil qui regroupe les activités de Banque d'Affaires et qui a été agréée par l'AMMC en tant que Conseiller en Investissement Financier (CIF) dans la catégorie n°2 (Conseil aux émetteurs) – s'illustre par sa capacité à accompagner les entreprises dans leurs opérations de haut de bilan.

En 2025, Saham Bank a accompagné plusieurs grands groupes dans le conseil et la structuration de leurs opérations d'émissions obligataires :

- C'est ainsi que Saham Bank a accompagné Auto Nejma Maroc en qualité de Conseiller financier exclusif et Organisme Placeur dans le cadre d'une émission obligataire par Placement Privé d'un montant de 600 mMAD visant, d'une part, à optimiser la structure et les conditions de financement de la société, et d'autre part, à financer les projets de développement de son réseau.
- Saham Bank a également accompagné l'Office National des Aéroports (ONDA) en qualité de Co-Conseiller et Co-agent placeur dans le cadre d'une émission obligataire par Placement Privé d'un montant de 2,2 Mds MAD visant à contribuer au financement du développement des infrastructures aéroportuaires du Royaume, qui constituent un pilier clé de la stratégie « Aéroports 2030 ».
- Saham Bank a enfin accompagné OCP Nutricrops - filiale à 100% du Groupe OCP dédiée aux solutions de fertilisation des sols et des plantes -, en qualité de Co-Conseiller et Co-Agent placeur, dans le cadre d'une émission obligataire par Placement Privé d'un montant de 5 Mds MAD.

La Direction du Conseil a également accompagné Saham Finances, Société Générale Marocaine des Banques et Investima, agissant de concert, dans le cadre de l'Offre Publique d'Achat (OPA) obligatoire sur les actions Eqdom, conformément à l'article 18 de la loi 26-03, et ce, suite au changement de contrôle d'Eqdom dans le cadre de l'acquisition par le Groupe Saham de l'intégralité des actions de Société Générale Marocaine de Banques détenues par le groupe Société Générale.

La dynamique commerciale mise en œuvre par la Direction du Conseil en 2025 a également permis à Saham Bank d'accompagner plusieurs grands groupes internationaux et filiales de multinationales dans le cadre de la mise en œuvre au Maroc de leurs plans mondiaux d'actionnariat salariés, à l'instar des missions réalisées avec succès et des visas de l'AMMC obtenus pour le compte des groupes Airbus, Décathlon et TotalEnergies.

Par ailleurs, Saham Bank est intervenue en tant que Conseiller financier exclusif de RCI Finance Maroc – opérant sous la marque Mobilize Financial Services – dans le cadre de son programme d'émissions

de Bons de Sociétés de Financement (BSF) à travers la mise à jour annuelle de son Document de Référence et la réalisation de 3 émissions BSF pour un montant total de 1 600 mMAD en 2025.

Saham Bank a également accompagné Eqdom dans le cadre de son programme d'émissions de Bons de Sociétés de Financement (BSF), à travers la mise à jour annuelle de son Document de Référence et la réalisation de 9 émissions en 2025 pour un montant total de 2 350 mMAD.

De même, Saham Bank a accompagné Saham Leasing dans le cadre du même type de programme, à travers la mise à jour annuelle de son Document de Référence et à la réalisation de 4 émissions BSF en 2025 pour un montant total de 1 900 mMAD.

Saham Bank a en outre poursuivi au cours de l'année 2025, de façon ciblée, sa stratégie de prospection visant à se positionner en amont sur des opérations de haut de bilan potentielles.

IV.2.1.5 Activité Global Transaction & Payment Services (GTPS)

Cash management & paiement domestiques

Saham Bank continue d'affirmer son positionnement de banque de référence dans le domaine du cash management, grâce à une offre adaptée aux besoins des entreprises et à un accompagnement de qualité, et renforce son engagement de fournir des solutions performantes et innovantes en gestion de trésorerie. Le PNB des flux domestiques a connu une nette progression de 5,8% par rapport à 2024 grâce notamment au succès des virements instantanés.

Par ailleurs, l'année a été marquée par une accélération de la digitalisation des opérations de paiements, permettant aux entreprises de gérer leurs transactions de manière plus fluide, sécurisée et efficace.

Trade finance

En 2025, l'activité Trade Finance a poursuivi ses chantiers d'amélioration continue à travers une optimisation de ses processus de traitement, le renforcement des expertises et le déploiement d'un nouveau dispositif de pilotage sur toute la chaîne de valeur permettant ainsi d'assurer un meilleur suivi de production et des délais de traitement. Saham Bank s'est ainsi illustrée comme 1^{ère} banque de la place en délai de traitement des domiciliations.

2025 a été également l'année de déploiement d'un nouveau dispositif de gestion de transferts de scolarité permettant aux bénéficiaires d'être crédité le jour même du traitement de l'opération.

Tout au long de l'année 2025, Saham Bank a poursuivi sa dynamique de croissance, marquée par une progression du PNB de l'activité commerce international grâce à une évolution positive des flux, notamment sur les opérations documentaires.

Affacturage

Saham Bank met à la disposition de sa clientèle une gamme complète de produits d'affacturage qui combine différents services de factoring, à la fois pour le financement des besoins d'exploitation pour le marché domestique ainsi que pour le marché international. Aussi, des performances très positives ont été enregistrées sur l'activité Affacturage en 2025 avec un chiffre d'affaires en progression de 84% par rapport à 2024, grâce à cette diversification de l'offre et à la volonté de la banque d'accompagner sa clientèle dans le financement de leur besoin de trésorerie.

IV.2.1.6 Dar Al Amané

Fenêtre participative de Saham Bank, Dar Al Amané poursuit son développement en tant que banque proche de ses clients et engagée pour une finance éthique et inclusive. Forte de huit années d'activité, le succès de la fenêtre s'appuie sur une culture d'entreprise solide, l'engagement de ses équipes, une qualité de service reconnue sur le marché, des synergies renforcées avec Saham Bank et un réseau d'agences dédié couvrant les principales villes du royaume.

Dar Al Amané propose une gamme complète de produits et services, conforme aux principes de la finance participative, couvrant les besoins de ses clients Particuliers, Professionnels et Entreprises en banque au quotidien, financement, investissement, épargne et assurance Takaful.

Des leviers structurants pour la mise en œuvre de sa stratégie

Renforcement des canaux digitaux

Afin de satisfaire la demande croissante de ses clients en matière de simplicité et d'autonomie, Dar Al Amané a poursuivi l'enrichissement de son application mobile pour rendre l'expérience client plus intuitive et moderne. De nouvelles fonctionnalités ont été ainsi ajoutées : gestion du virement,

nouveaux facturiers... Les parcours ont été améliorés notamment les demandes de financement en ligne.

Cette démarche reflète l'engagement de Dar Al Amane à intégrer l'innovation pour améliorer ses services et renforcer sa compétitivité.

Développement du réseau d'agences

Pour plus de proximité vis-à-vis de sa clientèle, Dar Al Amane, déjà présente dans les grandes régions du Maroc, a continué à développer son réseau d'agences à travers l'ouverture d'une nouvelle agence à Casablanca. Elle porte ainsi le nombre d'agences à dix-huit

Stratégie commerciale centrée sur le client

La stratégie commerciale de Dar Al Amane s'appuie sur un fort dynamisme des équipes et une personnalisation des offres pour chacune de ses cibles, notamment ses clients particuliers, professionnels et entreprises. Elle vise à satisfaire l'ensemble des besoins liés aux projets et aux principaux moments de vie de ses clients (logement, mobilité, équipement, investissement, etc.)

La disponibilité des équipes et la qualité de traitement des demandes des clients renforcent l'efficacité commerciale, positionnant ainsi Dar Al Amane comme un acteur privilégié auprès de ses clients. Le centre de relation clients de Dar Al Amane joue un rôle important dans l'accompagnement personnalisé des clients et complète les canaux de contact ouverts aux clients.

Dar Al Amane s'appuie également sur des partenariats avec de grands acteurs nationaux (promoteurs immobiliers, concessionnaires automobiles, etc.) pour mettre à la disposition de ses clients une offre et des solutions diversifiées. Pour soutenir sa croissance durable, Dar Al Amane est en permanence à l'écoute de ses clients et de son marché pour améliorer ses parcours et sa proposition de valeur.

IV.3. Evolution des indicateurs de Saham Bank

IV.3.1 Evolution des crédits

Analyse de la production crédits

Production crédit	2023		2024		2025		Var 23/24	Var 24/25
	mMAD	Part %	mMAD	Part %	mMAD	Part %		
Clientèle commerciale	6 629	57,7%	3 961	41,7%	8 695	59,9%	-40,2%	>100,0%
Crédit moyen terme	6 629	57,7%	3 961	41,7%	8 695	59,9%	-40,2%	>100,0%
Clientèle privée	4 869	42,3%	5 545	58,3%	5 832	40,1%	13,9%	5,2%
Prêt personnel ordinaire	2 127	18,5%	2 428	25,5%	2 288	15,7%	14,2%	-5,8%
Prêt personnel immobilier	2 742	24,8%	3 117	32,8%	3 544	24,4%	13,7%	13,7%
Total crédits	11 498	100,0%	9 506	100,0%	14 527	100,0%	-17,3%	52,8%

Source : Saham Bank – activité sociale

A fin 2025, le total de la production de crédit a augmenté de 52,8% (+5 021 mMAD) par rapport à 2024 pour s'établir à 14 527 mMAD. Cette hausse s'explique principalement par la hausse de 120% (+4 734 mMAD) de la production de crédit à moyen terme à destination de la clientèle commerciale qui passe de 3 961 mMAD en 2024 à 8 695 mMAD en 2025.

A fin 2024, le total de la production de crédit a baissé de 17,3% (-1 992 mMAD) par rapport à 2023 pour s'établir à 9 506 mMAD. Cette baisse s'explique principalement par la baisse de 40,2% (-2 668 mMAD) de la production de crédit à moyen terme à destination de la clientèle commerciale qui passe de 6 629 mMAD en 2023 à 3 961 mMAD en 2024.

Analyse de l'encours des crédits

Au cours des trois dernières années, l'encours total des crédits y compris les créances sur les établissements de crédit et assimilés enregistre les évolutions suivantes :

Encours des crédits	2023		2024		2025		Var 23/24	Var 24/25
	mMAD	Part %	mMAD	Part %	mMAD	Part %		
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	11 759	13,1%	9 199	10,6%	7 084	7,8%	-21,8%	-23,0%
Créances sur la clientèle	78 195	86,9%	77 569	89,4%	82 264	90,0%	-0,8%	6,01%
Crédits de trésorerie et à la consommation	28 451	31,6%	27 253	31,4%	26 989	29,5%	-4,2%	-1,0%
Crédits à l'équipement	20 611	22,9%	20 216	23,3%	22 156	24,3%	-1,9%	9,6%
Crédits immobiliers	24 708	27,5%	26 162	30,2%	29 179	31,9%	5,9%	11,5%
Autres crédits	4 425	4,9%	3 937	4,5%	5 939	6,5%	-11,0%	50,9%
Dont Créances en souffrance	4 084	4,5%	3 639	4,2%	1 850	2,0%	-10,9%	-49,2%
Dont Intérêts courus à recevoir	365	0,4%	286	0,3%	294	0,3%	-21,6%	2,8%
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	7 779	8,6%	7 617	8,8%	7 373	8,1%	-2,1%	-2,8%
Total crédits y compris les créances sur EC et assimilés	89 954	100%	86 769	100%	91 348	100%	-3,5%	5,3%

Source : Saham Bank – activité sociale

En 2025, l'encours de crédit s'établit à 91 348 mMAD, en augmentation de 5,3% par rapport à 2024 en raison principalement des éléments suivants :

- ✓ La hausse des créances sur la clientèle de 6,0% qui passent de 77 569 mMAD en 2024 à 82 264 mMAD en 2025 principalement en raison de :
- ✓ L'augmentation des crédits immobiliers pour 11,5% passant de 26 162 mMAD en 2024 à 29 179 mMAD à 2025.
- ✓ La hausse des crédits à l'équipement de 9,6% qui sont passés de 20 216 mMAD en 2024 à 22 156 mMAD en 2025.
- ✓ La baisse des crédits de trésorerie et à la consommation de 1% passant de 27 253 mMAD à 26 989 mMAD.
- ✓ La baisse des créances sur les établissements de crédit et assimilés de 23% qui passent de 9 199 mMAD en 2024 à 7 084 mMAD en 2025 notamment une baisse des prêts de trésorerie aux établissements de crédit et assimilés de 4 129 mMAD pour les prêts JJ et à terme. Cette baisse est compensée par une augmentation des valeurs reçues en pension à terme des établissements de crédit et assimilés de 1 603 mMAD. Les créances en souffrances sont en baisse de 49% passant de 3 639 mMAD en 2024 à 1 850 mMAD en 2025.

En 2024, l'encours de crédit s'établit à 86 769 mMAD, en diminution de 3,5% par rapport à 2023 en raison principalement des placements interbancaires. La variation des composants de ce poste s'explique comme suit :

- La baisse des créances sur les établissements de crédit et assimilés de 21,8% qui passent de 11 759 mMAD en 2023 à 9 199 mMAD en 2024 notamment une baisse des prêts de trésorerie aux établissements de crédit et assimilés de 4 100 mMAD pour les prêts JJ et à terme. Cette baisse est compensée par une augmentation des valeurs reçues en pension à terme des établissements de crédit et assimilés de 1 900 mMAD.
- La légère baisse des créances sur la clientèle de -0,8% qui passent de 78 195 mMAD en 2023 à 77 569 mMAD en 2024 principalement en raison de :
 - ✓ La baisse des crédits de trésorerie et à la consommation de 4,2% passant de 28 451 mMAD à 27 253 mMAD.
 - ✓ L'augmentation des crédits immobiliers pour 5,9% passant de 24 708 mMAD en 2023 à 26 162 mMAD à 2024.
 - ✓ La baisse des crédits à l'équipement de 1,9% qui sont passés de 20 611 mMAD en 2023 à 20 216 mMAD en 2024.
 - ✓ Les créances en souffrances sont en baisse de 11% passant de 4 084 mMAD en 2023 à 3 639 mMAD en 2024.

IV.3.2 Évolution des dépôts de la clientèle

Au cours des trois dernières années, l'encours total des dépôts hors dettes sur les établissements de crédit et assimilés enregistre les évolutions suivantes :

Dépôt à la clientèle	2023		2024		2025		Var 23/24	Var 24/25
	mMAD	Part %	mMAD	Part %	mMAD	Part %		
Comptes à vue créditeurs	54 371	74,9%	60 630	77,2%	61 481	72,6%	11,6%	1,4%
Comptes d'épargne	10 196	14,0%	10 058	12,8%	9 985	11,8%	-1,4%	-0,7%
Dépôts à terme	3 801	5,2%	3 645	4,6%	8 730	10,3%	-4,1%	>100,0%
Autres comptes créditeurs	4 168	5,7%	4 157	5,3%	4 373	5,2%	-0,3%	5,2%
Intérêts courus à payer	36	0,0%	32	0,0%	85	0,1%	-11,1%	>100,0%
Total dépôts hors dettes sur EC et assimilés	72 572	100%	78 522	100%	84 654	100%	8,2%	7,8%

Source : Saham Bank – activité sociale

A fin 2025, l'encours total des dépôts enregistre une hausse de 7,8% pour s'établir à 84 654 mMAD contre 78 522 mMAD en 2024. Cette variation correspond à la hausse des dépôts Corporate de 5 138 mMAD et une évolution de 1 Mds MAD sur les dépôts Retail.

A fin 2024, l'encours total des dépôts enregistre une hausse de 8,2% pour s'établir à 78 522 mMAD contre 72 572 mMAD en 2023. Cette variation correspond à la hausse des dépôts Corporate de 4 002 mMAD et une évolution de 2 000 mMAD sur les dépôts Retail.

IV.3.3 Évolution des dettes envers les établissements de crédit

Au cours des trois dernières années, le total des dettes envers les établissements de crédits et assimilés enregistre les évolutions suivantes :

Dettes envers les EC	2023		2024		2025		Var 23/24	Var 24/25
	mMAD	Part %	mMAD	Part %	mMAD	Part %		
Comptes à vue	736	9,3%	488	8,0%	931	9,5%	-33,7%	-90,8%
Emprunts	6 787	85,4%	4 503	74,2%	8 426	86,2%	-33,7%	87,1%
Autres dettes	383	4,8%	1 068	17,6%	414	4,2%	>100,0%	-61,2%
Intérêts courus à payer	39	0,5%	9	0,1%	6	0,1%	-76,9%	-33,3%
Total des dettes envers les EC	7 945	100%	6 068	100%	9 777	100%	-23,6%	61,1%

Source : Saham Bank – activité sociale

A fin 2025, le total des dettes envers les établissements de crédit enregistre une augmentation de 61,1% expliquée principalement par :

- la hausse des emprunts de 87,1% relative aux opérations d'emprunts j/j ou à termes avec la banque centrale 2 051 mMAD et les correspondants bancaires de 1 658 mMAD ;
- La hausse des emprunts interbancaires de 33,3% : la baisse des emprunts en Mds MAD est compensée par une hausse des refinancements en devise 1 Md MAD.

A fin 2024, le total des dettes envers les établissements de crédit enregistre une baisse de 23,6% expliquée principalement par :

- la baisse des emprunts de 33,7% relative aux opérations d'emprunts j/j ou à termes avec la banque centrale et les correspondants bancaires. A noter que les opérations à terme avec la banque centrale contribuent au refinancement des besoins de liquidité et permettent d'optimiser le cout de refinancement ;
- la baisse des emprunts en dirhams 3 000 mMAD est compensée par une hausse des refinancements en devise 1 000 mMAD.

IV.3.4 Évolution des ressources de financement

Au cours des trois dernières années, le total des ressources de financement enregistre les évolutions suivantes :

Ressources de financement	2023		2024		2025		Var 23/ 24	Var 24/ 25
	mMAD	Part %	mMAD	Part %	mMAD	Part %		
Dettes envers les établissements de crédits et assimilés	7 945	8,8%	6 068	6,5%	9 777	9,8%	-23,6%	61,1%
Dépôts de la clientèle	72 572	80,4%	78 522	84,5%	84 654	85,1%	8,2%	7,8%
Dettes subordonnées	1 635	1,8%	1 634	1,8%	816	0,8%	-0,1%	50,1%
Titres de créances émis	8 076	8,9%	6 648	7,2%	4 178	4,2%	-17,7%	-37,2%
Total Ressources	90 228	100%	92 872	100%	99 425	100%	2,9%	7,1%

Source : Saham Bank – activité sociale

En 2025, le total des ressources est en hausse de 7,1% qui s'explique par :

- La hausse des dépôts de la clientèle pour 6 132 mMAD s'explique par la hausse des dépôts Corporate de 5 138 mMAD et une évolution de 850 mMAD sur les dépôts Retail ;
- La hausse des dettes envers les établissements de crédits et assimilés de 61,1% pour s'établir à 9 777 mMAD contre 6 068 mMAD en 2024 correspond à une hausse des opérations d'emprunts j/j ou à termes avec la banque centrale et les correspondants bancaires et une hausse des emprunts interbancaires.
- La baisse des titres de créances négociables de 37,2% passant de 6 648 mMAD en 2024 à 4 178 mMAD en 2025 à la suite des tombées intervenues supérieures aux nouvelles émissions.

En 2024, le total des ressources est en hausse de 2,9% qui s'explique par :

- La hausse des dépôts de la clientèle pour 6 000 mMAD s'explique par la hausse des dépôts Corporate de 4 000 mMAD et une évolution de 2 000 mMAD sur les dépôts Retail ;
- La baisse des dettes envers les établissements de crédits et assimilés de 23,6% pour s'établir à 6 068 mMAD contre 7 945 mMAD en 2023 correspond à une baisse des opérations d'emprunts j/j ou à termes avec la banque centrale et les correspondants bancaires et une baisse des emprunts interbancaires.
- La baisse des titres de créances négociables de 17,7% passant de 8 076 mMAD en 2023 à 6 648 mMAD en 2024 à la suite des tombées intervenues à hauteur de 6 000 mMAD et de nouvelles émissions de 5 000 mMAD, en lien avec la hausse des ressources clientèles et la baisse des besoins de refinancements.

IV.3.5 Taux de Transformation

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du taux de transformation sur la période 2023 - 2025 :

En mMAD	2023	2024	2025	Var 23/24	Var 24/25
Créances sur la clientèle (1)	78 195	77 569	84 264	-0,8%	8,6%
Dépôts de la clientèle (2)	72 572	78 522	84 654	8,2%	7,8%
Taux de transformation (1) / (2)	107,7%	98,8%	99,5%	-8,9%	-0,7%

Sur la période 2024 - 2025, le taux de transformation s'est situé à 99%, tiré par une hausse des dépôts de la clientèle.

V. Information Environnementales Et Sociales

V.1. Employeur responsable

La stratégie ESG de Saham Bank est la déclinaison opérationnelle de ses valeurs et de sa promesse prise envers l'ensemble de ses parties prenantes (clients, collaborateurs, partenaires et société civile), tenant compte de l'impact de chaque décision sur l'humain, sur la société et sur l'environnement.

La stratégie ESG est intégrée au cœur de notre modèle d'affaires. Elle ne constitue pas une initiative parallèle, mais le prisme directeur de l'ensemble de nos activités. Notre approche repose sur une conviction forte : la performance économique à long terme de la banque et de nos clients est intrinsèquement liée à notre capacité collective à anticiper et à répondre aux défis environnementaux et sociaux.

STRATÉGIE ESG

La transformation de Saham Bank a été l'opportunité de construire une stratégie ESG tenant compte des orientations et des priorités nationales, ainsi que de l'évolution rapide du contexte réglementaire. La définition de la stratégie ESG s'est appuyée sur une analyse approfondie de nos acquis, mais aussi des nouveaux enjeux à adresser et du dispositif à mettre en place à cet effet.

En premier lieu, les assets de la banque sont issus d'une approche structurée, combinant analyse qualitative et quantitative, en s'appuyant sur une évaluation de critères de matérialité pour classer plus d'une centaine d'enjeux extra-financiers en fonction de leur pertinence et de leur impact sur les parties prenantes et sur la Banque. La consolidation des résultats a permis d'établir une matrice de matérialité, classant les enjeux selon leur impact perçu par les parties prenantes internes et leur importance relative pour les parties prenantes externes et a permis d'orienter les actions sur différents leviers tels que :

- une gouvernance éthique ;
- l'adoption des meilleurs standards pour nos clients ;
- une politique d'achats responsable ;
- des politiques et des pratiques d'employeur responsable ;
- la conformité aux exigences réglementaires ESG ;
- une gestion responsable des risques ;
- une gouvernance et une éthique efficace.

V.2. Environnement

La stratégie ESG est intégrée au cœur du modèle d'affaires de Saham Bank. Elle ne constitue pas une initiative parallèle, mais le prisme directeur de l'ensemble des activités de la banque.

V.2.1 Gestion de l'impact direct de l'activité sur l'environnement

Les principaux leviers identifiés et progressivement mis en œuvre concernant :

- **Papier** : repose sur la généralisation de l'impression recto verso par défaut, la rationalisation du parc d'imprimantes et la digitalisation continue des processus. Des actions « Quick Win » ont également été déployées par les métiers pour optimiser leur consommation. Ces initiatives affichent des résultats concrets : entre 2019 et 2025, l'empreinte carbone liée au papier a chuté de 54%.
- **Transport** : Saham Bank intensifie ses efforts pour limiter l'impact environnemental de sa logistique et de ses déplacements. La banque privilégie désormais les transports en commun pour l'acheminement du matériel, abandonnant les solutions dédiées plus énergivores. La fréquence des navettes de courrier a également été optimisée, passant de cinq à trois envois par semaine. En parallèle, pour encourager la mobilité durable, la banque a intégré des véhicules hybrides à sa car Policy, tout en maintenant sa flotte de cyclomoteurs électriques. À ce jour, les hybrides représentent déjà 11% du parc en location longue durée (LLD).
- **Déchets** : Saham Bank poursuit son programme de gestion des déchets en généralisant le tri sélectif (papier, plastique et déchets ménagers). Ce dispositif assure un conditionnement rigoureux et l'acheminement systématique des rebuts vers des filières spécialisées de recyclage ou d'élimination des déchets.
- **Mobilier et matériel non utilisé** : L'année 2025 s'est distinguée par une vaste opération de mécénat, consistant au don de mobilier et d'équipements à plusieurs associations pour l'aménagement de leurs centres d'accueil.

- Dans une démarche de responsabilité environnementale, la banque a également conclu un partenariat stratégique avec un expert de la gestion écologique des rebuts. Ce prestataire, dûment agréé par l'État marocain, garantit une traçabilité totale via la délivrance de certificats de conformité.

Cette initiative poursuit trois objectifs majeurs :

- ✓ limiter la production de déchets et réduire leur nocivité ;
 - ✓ organiser la collecte, le transport et le traitement selon des standards écologiquement rationnels ;
 - ✓ favoriser le réemploi, le recyclage ou la transformation des déchets en ressources ou en énergie.
- **Électricité et efficacité énergétique :** Saham Bank intensifie sa transition énergétique en capitalisant sur l'énergie solaire pour réduire son empreinte carbone. En 2025, le déploiement s'est accéléré avec l'équipement de neuf agences supplémentaires (notamment à Ain Sebaâ, Agadir, et Marrakech), portant l'économie d'énergie prévisionnelle à 47% à horizon 2030 et évitant l'émission de 64 tonnes de CO₂ sur les 9 sites déployés en 2025. Ce programme couvre désormais des sites stratégiques tels que l'agence de Ouarzazate, le Club Dar Bouazza, ainsi que des infrastructures de loisirs alimentées par des parkings solaires. Parallèlement, la banque a lancé un projet de pilotage intelligent (monitoring) pour rationaliser la consommation en temps réel et optimiser l'efficacité énergétique du réseau d'agences.
 - **Plastique à usage unique :** Courant 2025, la banque a installé 45 fontaines à eau au sein de son siège et de ses annexes. Cette initiative vise à éradiquer l'usage des bouteilles en plastique à usage unique. Elle a permis de réduire la consommation de plastique de 75%¹⁰. Au-delà de l'impact écologique, cette action garantit un accès généralisé à une eau potable de qualité tout en ancrant des comportements écoresponsables au cœur de la culture d'entreprise.
 - **Implantation de jardin :** Engagée dans une démarche de durabilité, Saham Bank assure l'entretien continu des espaces verts de ses sites, en particulier ses centres d'estivage. En 2025, ces efforts se sont intensifiés avec l'aménagement de nouveaux espaces : plus de 600 m² de gazon et 200 cyprès (*Cupressus*) ont été plantés. Ces nouveaux aménagements paysagers créent des lieux de convivialité, alliant bien-être des vacanciers et réduction de l'empreinte environnementale globale.
 - **Sensibilisation des collaborateurs :** En 2025, Saham Bank a poursuivi une action clé dans l'acculturation de ses équipes en déployant des ateliers inspirés de la Fresque du Climat. Ce dispositif pédagogique, fondé sur le jeu et l'intelligence collective, a permis de sensibiliser une partie des collaborateurs aux enjeux complexes de la transition climatique, aux nouvelles exigences réglementaires et à la stratégie ESG de la banque. Pour garantir un déploiement massif et de proximité, un réseau d'ambassadeurs internes a été instauré : chaque entité a nommé un référent dédié, garant de l'animation de ces ateliers au sein de son propre périmètre. Au-delà de la prise de conscience environnementale, cette initiative vise à marquer durablement les esprits en partageant, à grande échelle, la stratégie de l'entreprise ainsi que sa vision des risques et opportunités associés au changement climatique.

V.2.2 Contribution à la diffusion des initiatives éco-responsables

Saham Bank s'investit également pour sensibiliser, associer voire inciter les parties prenantes à prendre part aux actions en faveur de la protection de l'environnement.

Modernisation technologique et performance durable IT

La Direction des Systèmes d'Information place la technologie au service d'un développement résilient et inclusif. Cette ambition se traduit par une transformation profonde des infrastructures, visant à concilier innovation de pointe et responsabilité écologique.

Vers des architectures « green-by-design » et une sobriété énergétique maîtrisée

Pour l'exercice 2025, l'action SI s'inscrit dans une stratégie globale de modernisation des infrastructures visant à améliorer l'efficacité des socles techniques, optimiser l'usage des ressources et réduire l'empreinte environnementale.

L'année 2025 a été marquée par la prise en charge du programme d'autonomisation, faisant suite à la cession de la participation du Groupe Société Générale au Groupe Saham. Dans ce contexte, il a été nécessaire de repenser « By-Design » les architectures techniques vers des architectures modernes,

¹⁰ Au niveau siège.

afin d'accompagner cette transformation tout en maîtrisant l'impact énergétique et en maintenant une trajectoire cohérente avec les objectifs de sobriété et d'efficacité. Cette approche a permis d'absorber de nouveaux besoins et périmètres sans dégradation de la cadence énergétique ni augmentation disproportionnée de l'empreinte infrastructurelle.

Cette stratégie repose sur une démarche structurée de rationalisation et de consolidation des environnements, fondée sur une meilleure adéquation entre les besoins métiers et les capacités réellement utilisées. Elle intègre également des principes de pilotage économique inspirés du FinOps¹¹, permettant d'identifier les surcapacités, de limiter les redondances et de concentrer les investissements sur des infrastructures utiles, durables et maîtrisées.

Optimisation des infrastructures et leviers de transformation technologique

Un levier important de cette démarche a été la mise en place progressive de plateformes hyperconvergées (HCI)¹², conçues comme des plateformes « all-in-one » regroupant, au sein d'un même socle, les ressources nécessaires au fonctionnement des systèmes d'information. Cette approche permet de réduire la dispersion des infrastructures, de mutualiser les ressources et de limiter le nombre d'équipements physiques déployés.

En parallèle, des actions ciblées ont été menées pour accélérer le traitement de l'obsolescence. Elles ont consisté à identifier les applications et environnements devenus en fin de vie, à les décommissionner et à retirer les équipements associés. Cette démarche contribue directement à la réduction du parc technique, à la libération d'espace en Datacenter et à la baisse des consommations énergétiques liées à l'exploitation et au refroidissement.

Un Gain de 41 To de stockage a été réalisé à travers l'initiative de consolidation des environnements de test Amplitude, portant sur les bases de données et les binaires. L'action a permis de décommissionner des machines obsolètes, optimisant ainsi la puissance de traitement et réduisant les coûts. Ces actions ont été complétées par l'optimisation des capacités Datacenter, notamment à travers l'aménagement d'une nouvelle salle technique plus efficiente avec une nouvelle architecture électrique, qui permettra de concentrer les infrastructures sur une surface optimisée, de réduire l'empreinte au mètre carré et de limiter les besoins énergétiques liés au refroidissement.

Enfin, d'autres projets de modernisation sont inscrits dans la feuille de route, dans la même logique de rationalisation et de performance. Ils concernent notamment une transformation profonde des technologies Télécom, avec l'adoption progressive de solutions de type SD-WAN¹³. Cette évolution permettra de réduire le nombre d'équipements et d'assets déployés sur le réseau, de simplifier les architectures, tout en améliorant la performance, la résilience et la qualité de service des connexions.

L'ensemble de ces actions contribue directement aux objectifs de sobriété énergétique, de réduction de l'empreinte carbone et de maîtrise durable des ressources, avec des effets mesurables à moyen terme sur la consommation énergétique et l'empreinte environnementale des systèmes d'information.

Tokenisation, levier de performance ESG et d'inclusion financière

Dans le cadre de sa stratégie de digitalisation responsable, Saham Bank a intégré des solutions de paiement reposant sur la tokenisation, notamment via Apple Pay et Google Pay. Ce nouveau service annexé aux cartes Visa et MasterCard de Saham Bank consiste à remplacer les données sensibles des cartes bancaires par des identifiants numériques uniques (tokens), renforçant ainsi la sécurité des transactions.

- **Protection des données et inclusion financière**

La tokenisation contribue activement à la protection des données personnelles des clients et à la réduction de la fraude, garantissant des usages de paiement plus sûrs et plus fiables. Cette technologie favorise également l'inclusion financière en facilitant l'accès aux paiements dématérialisés, y compris pour les publics les moins enclins aux moyens de paiement traditionnels.

- **Optimisation de l'empreinte carbone**

¹¹ FinOps (Finance et Opérations) est une démarche de gestion financière du Cloud. Son but est d'optimiser les coûts liés à l'utilisation des ressources informatiques tout en garantissant la performance technique.

¹² Plateformes hyperconvergées (HCI) : Architecture informatique dite « all-in-one » qui regroupe, sur une même plateforme, les ressources de calcul, de mémoire et de stockage. Elle permet de réduire le nombre d'équipements physiques, de simplifier l'exploitation des infrastructures et de diminuer la consommation énergétique et l'empreinte matérielle des Datacenters.

¹³ SD-WAN : Technologie de réseau qui permet de piloter de manière centralisée les connexions télécoms. Elle simplifie l'architecture réseau, réduit le nombre d'équipements déployés, améliore la performance et la résilience des liaisons, tout en optimisant les coûts et l'empreinte des infrastructures télécoms.

Sur un volet environnemental, la généralisation des paiements tokenisés contribue indirectement à la réduction de l'empreinte carbone, grâce à la diminution de l'usage des supports physiques (cartes plastiques, papier) et à la limitation des déplacements liés à la gestion des moyens de paiement.

- **Ethique numérique des risques opérationnels**

Enfin, en matière de gouvernance, cette initiative s'inscrit dans une démarche de conformité réglementaire et d'éthique numérique, en ligne avec les standards internationaux de sécurité et de protection des données (notamment PCI-DSS). Elle renforce la maîtrise des risques opérationnels et améliore la confiance des clients dans les moyens de paiements. Cette technologie réduit de fait, l'usage des billets de banque et favorise la traçabilité des paiements.

Fonds commun de placement social (Impact Fund)

Social Impact Fund est un Fonds Commun de Placement de catégorie monétaire qui distribue son résultat en partie ou en totalité sous forme de dividendes, intégralement reversés à des structures associatives œuvrant au profit de populations défavorisées ou en situation précaire. C'est l'une des particularités majeures de ce fonds : les investisseurs, aussi bien acteurs institutionnels qu'entreprises ou personnes physiques, renoncent délibérément à la plus-value de leur placement. Les bénéficiaires ciblés par ce fonds sont les associations de droit marocain qui agissent dans un ou plusieurs des domaines suivants :

- l'insertion professionnelle ou l'entrée dans la vie active ;
- l'insertion sociale ;
- l'insertion par l'éducation, la culture ou le sport ;
- la lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme ;
- la santé.

La sélection des projets est assurée par un comité indépendant, dénommé Social Impact Board, qui s'appuie sur l'expertise de Saham Bank dans l'évaluation des candidatures, la présélection des dossiers, ainsi que dans la gestion des relations avec les associations.

En 2025, trois associations ont été désignées en tant que bénéficiaires de nouvelles subventions, à la suite des délibérations tenues à l'issue de l'appel à projets organisé l'année précédente, autour de la thématique « Initiatives pour l'employabilité et l'autonomisation des jeunes ». Il s'agit de :

- Al Amal, pour l'accompagnement et le suivi des détenus des établissements d'incarcération ;
- Douar Tech, pour son programme vers l'entrepreneuriat numérique ;
- Centre Draâ Tafilalet pour le Développement Durable.

V.3. Social

Chez Saham Bank, la lutte contre les discriminations demeure un enjeu fondamental d'équité, d'égalité et de respect, mais également un levier de performance et de création de valeur. La diversité est appréhendée dans toute sa richesse et sa pluralité : égalité femmes-hommes, équilibre intergénérationnel, inclusion des personnes en situation de handicap, diversité des parcours académiques et professionnels.

La diversité et l'inclusion ne sont pas seulement des principes, elles représentent des piliers structurants de notre stratégie de développement. Convaincue que la représentativité féminine à tous les niveaux organisationnels est une opportunité stratégique et un vecteur de justice sociale, Saham Bank a été pionnière dans la nomination de femmes à des postes de direction. Cet engagement traduit notre volonté de promouvoir le mérite et l'équité, tout en renforçant la cohésion et la performance collective.

Porté directement par le Directoire, le programme « Diversité et Inclusion » a permis de consolider des acquis significatifs et de mettre en place une stratégie ambitieuse autour de la gestion des talents, de l'accompagnement des parcours de carrière et de l'intégration des jeunes recrues. Dans ce cadre, le séminaire d'intégration organisé à cadence régulière pour les nouvelles recrues constitue un dispositif essentiel, favorisant leur inclusion et leur appropriation de la culture de la banque.

Dans une logique de durabilité et de reconnaissance internationale, Saham Bank poursuit son engagement dans la démarche de certification EDGE (Economic Dividends for Gender Equality) sur une nouvelle version 2026, méthodologie de référence mondiale en matière d'égalité de genre. Après l'obtention en 2023 du niveau 2 « Move » dès le premier audit, la banque s'est engagée dans le processus de renouvellement de sa certification, avec l'ambition de renforcer davantage ses pratiques et de consolider ses acquis.

Cette dynamique illustre notre volonté d'inscrire la diversité et l'inclusion dans la durée, en les considérant comme des vecteurs essentiels de croissance, de performance et de responsabilité sociétale.

- **Une politique de recrutement dynamique et inclusive**

La politique de recrutement et de rémunération de Saham Bank s'appuie sur des principes de transparence, d'équité et de responsabilité, en cohérence avec ses engagements en matière de développement durable et de responsabilité sociétale (RSE). Elle vise à renforcer l'adhésion et l'engagement des collaborateurs, en leur offrant une visibilité claire sur leurs parcours professionnels et leurs perspectives d'évolution.

Dans une logique de valorisation des talents, la banque identifie régulièrement les profils clés et les hauts potentiels afin de leur proposer des parcours de développement adaptés. Ces dispositifs permettent de consolider leurs compétences et d'ouvrir des opportunités de progression à tous les niveaux de l'organisation. Cette approche contribue à instaurer un environnement de travail inclusif et motivant, où chacun peut s'épanouir et participer pleinement à la performance collective.

Une attention particulière est portée aux jeunes talents, notamment à travers l'offre de stages de fin d'études et la participation active de Saham Bank à divers forums et événements de recrutement. Ces initiatives renforcent la marque employeur, favorisent l'égalité des chances et attirent des profils diversifiés, en cohérence avec les valeurs de diversité et d'inclusion inscrites dans la stratégie de développement de la banque.

En matière de rémunération, Saham Bank s'appuie sur des références de marché et sur une méthodologie de pesée normative des postes, garantissant des niveaux de rémunération compétitifs et équitables. La situation des collaborateurs fait l'objet d'un suivi régulier, notamment lors des mobilités internes et des évaluations annuelles, afin d'assurer une gestion proactive et responsable des carrières.

Cette politique intégrée illustre la volonté de Saham Bank de bâtir un environnement de travail durable, fondé sur la reconnaissance, l'équité et la valorisation des compétences, contribuant ainsi à la réalisation de ses engagements en tant qu'employeur responsable.

- **Fidélisation et valorisation du capital humain**

Saham Bank place la valorisation et la fidélisation de son capital humain au cœur de sa stratégie RH, convaincue que la performance durable repose sur l'engagement et l'expertise de ses collaborateurs. Dans cette optique, la banque déploie une politique proactive de développement des compétences, structurée autour de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) et incarnée par le programme « Moustakbali ».

Ce dispositif permet d'anticiper les évolutions des métiers, d'identifier les besoins futurs en compétences et d'accompagner les collaborateurs dans leur montée en expertise. À travers des parcours de formation ciblés et personnalisés, chaque collaborateur est encouragé à construire son évolution professionnelle en cohérence avec les enjeux stratégiques de la banque.

La gestion des talents constitue également un axe central de cette démarche. Des dispositifs spécifiques sont mis en place pour l'identification, le suivi et la promotion des hauts potentiels, favorisant ainsi la mobilité interne et la constitution de viviers de compétences clés. L'ensemble de ces actions vise à renforcer le sentiment d'appartenance, à fidéliser durablement les collaborateurs et à consolider la résilience organisationnelle.

En inscrivant la gestion des compétences dans une logique de durabilité et d'inclusion, Saham Bank confirme sa volonté de bâtir un environnement de travail motivant et équitable, où chaque collaborateur peut s'épanouir et contribuer pleinement à la performance collective.

● **Dialogue social et sécurité des collaborateurs**

Saham Bank attache une importance particulière au respect des normes sociales et des conditions de travail, conformément aux exigences réglementaires en vigueur. La politique de gestion des ressources humaines s'inscrit dans une logique de conformité et de responsabilité, tout en favorisant un environnement propice au bien-être collectif.

Les principaux engagements de la banque se déclinent autour de quatre axes structurants :

- ✓ Assurer la conformité des pratiques RH avec l'ensemble des dispositions légales et réglementaires applicables ;
- ✓ Préserver un climat social équilibré et constructif, fondé sur le dialogue permanent avec les collaborateurs et leurs représentants, dans le respect des droits fondamentaux et des libertés syndicales ;
- ✓ Promouvoir l'égalité professionnelle, la diversité et l'équité, en veillant à prévenir toute forme de discrimination au sein de l'organisation ;
- ✓ Garantir la santé, la sécurité et l'hygiène sur le lieu de travail, à travers une démarche de prévention continue et durable.

La protection de la santé et de la sécurité des collaborateurs constitue par ailleurs une responsabilité fondamentale pour Saham Bank. Elle veille à assurer des conditions de travail sûres et adaptées, tout en déployant des dispositifs de prévention destinés à limiter les risques professionnels. Cette approche préventive participe à la préservation du capital humain de la Banque et témoigne d'une attention constante portée à la qualité de vie au travail.

Dans cette dynamique, Saham Bank a mené plusieurs campagnes de sensibilisation et de dépistage au bénéfice de ses collaboratrices et collaborateurs. Des actions ciblées ont été organisées, notamment le dépistage du cancer du sein et du col de l'utérus pour les collaboratrices de plus de 40 ans, le dépistage du cancer de la prostate, ainsi qu'une campagne de dépistage de la tuberculose ouverte à l'ensemble des collaborateurs. Par ailleurs, la Banque a organisé deux campagnes de don de sang en partenariat avec le centre de transfusion sanguine de Casablanca, réaffirmant son engagement en faveur de la solidarité et de la santé publique.

Ces engagements s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue, appuyée par un pilotage structuré des indicateurs sociaux, permettant d'évaluer l'efficacité des actions mises en œuvre et de renforcer durablement la politique sociale de la Banque.

Les indicateurs RH traduisent un climat social équilibré et témoignent d'une gestion responsable et vigilante, notamment en matière de santé et de sécurité au travail.

Ces indicateurs se présentent comme suit :

Nombre de représentants du personnel	101
Nombre de réunions effectuées par les représentants du personnel	En termes de réunions légales : 2 Comités d'Entreprise et 4 Comités Hygiène et Sécurité
Nombre de jours de grève	-
Nombre de licenciements	8
Nombre de litiges sociaux	19
Nombre de démissions	177
Nombre d'accidents du travail	29

Source : Saham Bank

● **Formation et autonomisation : un levier stratégique de transformation**

En 2025, Saham Bank a franchi une étape déterminante en consolidant son dispositif de formation, désormais reconnu comme un pilier stratégique au service de la transformation et de l'autonomisation de l'institution. Dans un contexte de redéfinition des orientations et de transition organisationnelle, le renforcement des compétences a permis d'assurer la continuité des activités tout en soutenant les ambitions de croissance.

Un axe prioritaire a porté sur la conception et le déploiement des modules de formation réglementaires, élaborés en collaboration étroite avec les métiers clés (Conformité, IT, Risque). La digitalisation de ces programmes a garanti une qualité pédagogique élevée, une traçabilité optimale et une conformité renforcée. Les thématiques abordées – sanctions et embargos, LCB-FT, lutte contre la corruption, sécurité des systèmes d'information, KYC, FATCA et gestion des conflits d'intérêts – illustrent la volonté de la banque de consolider son assise réglementaire.

Le lancement de la plateforme Learning Management System *Excellia* constitue une avancée majeure, en centralisant la diffusion, le suivi et le pilotage des formations digitales. Cette solution renforce la gouvernance et la fiabilité du reporting, tout en proposant une offre diversifiée allant des soft skills aux formations métiers internes, dans une logique de blended learning. Cette dynamique prépare la création de la *Saham Bank Academy*, destinée à devenir un catalyseur d'excellence et d'innovation en matière de formation.

Enfin, des parcours spécifiques ont été conçus pour les communautés de Leaders et de Talents, afin de renforcer les capacités managériales et préparer les relais de leadership indispensables à la réussite de la transformation.

● **Renforcement des compétences pour les métiers sensibles et réglementés**

Saham Bank a poursuivi en 2025 le déploiement de formations ciblées destinées aux métiers soumis à des exigences réglementaires renforcées. Des parcours spécifiques ont été conçus pour les équipes de la Conformité, de l'Audit, des Activités de Marché et du Contrôle Permanent, permettant l'obtention de certifications reconnues, notamment celles délivrées par l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) ainsi que la certification internationale ACAMS. Ces initiatives contribuent à renforcer la maîtrise des risques réglementaires et à consolider la crédibilité institutionnelle de la Banque.

La banque a également poursuivi le programme de Reskilling CCE, dédié au développement de la filière commerciale PME. Ce dispositif offre aux collaborateurs l'opportunité de diversifier leurs compétences et de construire des trajectoires professionnelles adaptées aux besoins de croissance commerciale. Dans une logique de sécurisation des processus sensibles, un nouvel outil workflow GRCC a été déployé pour la clôture des comptes, favorisant la dématérialisation, l'harmonisation des pratiques et la réduction des risques opérationnels.

Enfin, afin de renforcer durablement la satisfaction client, de nouveaux parcours de formation ont été mis en place pour accompagner l'évolution des offres de services et promouvoir une expérience client différenciante. Des dispositifs d'accompagnement terrain ont été déployés auprès de la force de vente Retail, facilitant l'appropriation des nouvelles propositions de valeur et l'adoption de standards relationnels alignés avec les ambitions stratégiques de la Banque.

● **Leadership et Excellence : un programme dédié aux Leaders et Senior Managers**

Dans le cadre de sa transformation stratégique, Saham Bank a lancé en 2025 un programme structuré d'accompagnement des Senior Managers et Leaders, affirmant ainsi son engagement à investir

durablement dans le développement de son capital humain. Ce dispositif vise à doter les dirigeants des compétences et des postures nécessaires pour piloter le changement dans un environnement marqué par la complexité et la croissance, tout en incarnant les valeurs d'excellence, d'innovation et de centricité client.

Ce programme multimodal, déployé progressivement jusqu'en 2026, combine plusieurs approches complémentaires : un travail approfondi sur la connaissance de soi à travers le profiling MBTI et le coaching individuel, des modules de formation de haut niveau dispensés par des partenaires académiques de renom, ainsi que des séances de codéveloppement favorisant l'intelligence collective. Les thématiques abordées couvrent des enjeux stratégiques majeurs tels que le leadership transformationnel, le mindset stratégique, l'expérience client, la transformation digitale et l'intelligence artificielle, ainsi que la communication d'influence et la prise de parole ;

Les premiers résultats des groupes pilotes témoignent de l'impact concret de cette initiative :

- 50 profils MBTI réalisés ;
- 100 heures de coaching individuel ;
- 24 jours de formation en présentiel ;
- 30 heures de codéveloppement collectif.

Ces chiffres traduisent l'engagement de Saham Bank à renforcer les capacités managériales, à consolider l'alignement stratégique et à préparer ses leaders à porter la vision de transformation auprès des collaborateurs et des parties prenantes.

En structurant ainsi son programme d'accompagnement, la banque affirme sa responsabilité sociale et son ambition de bâtir une organisation résiliente, innovante et centrée sur l'humain, capable de relever les défis de demain et de porter une transformation durable au service de ses clients et de la société.

Tableau récapitulatif des formations

Principaux agrégats	2023	2024	2025
Nombre de formations (participants avec doublons)	33 355*	35 655*	783*
Durée des formations en heures	49 971	55 897	15 598
Nombre de participants (sans doublons)	3 451*	3 256	448*

Source : Saham Bank

(*) Collaborateurs internes et externes (prestataires et intérimaires).

NB : Les chiffres communiqués (même ceux relatifs aux années précédentes) intègrent les formations REG

● **Évaluation des compétences : un dispositif structurant pour la gestion des talents**

Saham Bank a réaffirmé sa conviction que la valorisation et la préservation du capital humain constituent un levier essentiel de performance et de croissance durable. En plaçant ses collaborateurs au cœur de sa stratégie, la banque met en œuvre une politique d'investissement qui favorise l'épanouissement professionnel et la reconnaissance des compétences, tout en consolidant la cohésion interne.

Dans cette optique, Saham Bank a franchi une étape significative dans la gestion de son capital humain en mettant en place un dispositif structuré d'évaluation des compétences. Ce système, fondé sur une appréciation managériale des collaborateurs du siège et sur des bilans de compétences dédiés aux équipes commerciales, permet d'objectiver les écarts entre compétences détenues et compétences requises. Il constitue ainsi un outil essentiel pour orienter les plans de formation et optimiser l'allocation des ressources.

Les résultats de cette campagne ont permis d'identifier des axes prioritaires d'accompagnement au profit de métiers stratégiques tels que les fonctions régaliennes, la Banque d'Investissement et les conseillers clientèle. Ce ciblage contribue à sécuriser les activités à forte valeur ajoutée et à renforcer la performance globale de l'organisation.

Au-delà de la réponse aux besoins immédiats, ce dispositif favorise l'émergence d'une véritable culture d'apprentissage continu. Il s'inscrit dans une logique de résilience organisationnelle et de développement durable, en facilitant l'articulation entre gestion des talents, mobilité interne et trajectoires professionnelles. En renforçant les capacités individuelles et collectives, Saham Bank consolide son modèle de gestion responsable et prépare les relais de compétences indispensables à la réussite de sa transformation stratégique.

● **Politique de recrutement : équité, diversité et attractivité des talents**

Saham Bank place la politique de recrutement au cœur de sa stratégie RH, en l'alignant sur les principes d'équité, de transparence et de respect de la diversité. Chaque étape du processus est conçue pour garantir une évaluation objective des candidatures, fondée exclusivement sur les compétences, les aptitudes et le potentiel des candidats. Cette approche traduit la volonté de la Banque d'assurer l'égalité des chances pour tous, indépendamment du genre, de l'origine, du handicap ou des convictions personnelles.

Afin de renforcer cette démarche inclusive, Saham Bank s'appuie sur des outils de sélection adaptés et sur une équipe RH sensibilisée aux biais cognitifs, garantissant ainsi une prise de décision impartiale et responsable. La Banque développe également des partenariats durables avec les établissements d'enseignement supérieur – écoles de commerce, écoles d'ingénieurs et universités – en accueillant régulièrement des stagiaires de fin d'études. Ces initiatives permettent de constituer un vivier privilégié de jeunes talents et de renforcer l'attractivité de la marque employeur auprès des diplômés et des profils expérimentés.

Dans une logique de mobilité interne et de transparence, la Direction des Ressources Humaines met à disposition des collaborateurs une bourse de l'emploi, leur offrant la possibilité de rechercher, postuler et suivre les candidatures pour les postes ouverts. Ce dispositif favorise la visibilité des opportunités et encourage la construction de trajectoires professionnelles durables.

Enfin, pour renforcer son attractivité auprès des jeunes talents, Saham Bank organise des initiatives dédiées telles que les Job Dating Days. La première édition a permis de créer un espace privilégié de rencontre avec les jeunes diplômés spécialisés dans les métiers des nouvelles technologies, en cohérence avec les enjeux de transformation digitale du secteur bancaire.

Cette politique intégrée illustre la conviction de Saham Bank : la réussite collective repose avant tout sur l'engagement et le développement des femmes et des hommes qui composent l'organisation.

En 2025, Saham Bank compte 2 790 collaborateurs, dont 43% de femmes. Ce qui témoigne d'une tendance à un meilleur équilibre homme-femme.

V.3.1 Effectif de Saham Bank

Le personnel de la Banque se présente comme suit sur les trois dernières années :

Effectif	2023	2024	2025	Var 23/24	Var 24/25
Effectif total	2 911	2 797	2 790	-3,9%	-0,2%
Direction et Cadres	1 899	1 883	1 948	-0,8%	3,5%
Gradés	1 008	914	842	-9,3%	-7,9%
Employés	4	-	-	-100,0%	-
Nombre de départs	300	269	246	-10,3%	-8,6%
Turnovers (*)	9,8%	9,2%	8,8%	-51 pbs	-45 bps
Taux d'encadrement (**)	65%	67%	70%	200 pbs	300 bps

Source : Saham Bank

(*) Turnover = total départs N / effectif fin d'année N-1

(**) Taux d'encadrement = Direction et cadres / effectif total

L'analyse des effectifs de Saham Bank sur la période 2023 - 2025 met en évidence une stabilisation globale des ressources humaines, accompagnée d'une évolution progressive de la structure des postes vers un niveau d'encadrement plus élevé.

L'effectif global de la banque s'établit à 2 790 collaborateurs en 2025, contre 2 797 en 2024 et 2 911 en 2023, traduisant une quasi-stabilité en 2025 (-0,2%).

Par ailleurs, la structure des effectifs fait apparaître une progression notable de la population de « Direction et Cadres », qui atteint 1 948 collaborateurs en 2025, en hausse de 3,5% par rapport à 2024. Cette évolution traduit un renforcement d'un niveau d'expertise et de responsabilité au sein de l'organisation, cohérent avec les exigences de transformation et de développement de la Banque.

A l'inverse, la population des gradés poursuit sa baisse, passant de 1 008 collaborateurs en 2023 à 842 en 2025, soit une diminution de 7,9% sur la dernière année. Cette évolution s'accompagne d'une augmentation du taux d'encadrement, qui progresse de 65% en 2023 à 70% en 2025.

S'agissant de la dynamique des départs, le nombre de sorties continue et diminuer, passant de 300 départs en 2023 à 246 en 2025, soit une baisse de 18% sur la période. Cette évolution se reflète également dans l'amélioration du taux de turnover, qui recule progressivement de 9,8% en 2023 à 8,8% en 2025.

La répartition des effectifs par ancienneté sur la période 2023 - 2025 :

Répartition des effectifs par ancienneté	2023	2024	2025
Part des employés avec une ancienneté inférieure à 10 ans	33%	29%	33%
Part des employés avec une ancienneté comprise entre 10 et 20 ans	43%	45%	41%
Part des employés avec une ancienneté comprise entre 20 et 30 ans	18%	18%	18%
Part des employés avec une ancienneté supérieure à 30 ans	6%	8%	8%

Source : Saham Bank

Répartition par nature de contrats	2023	2024	2025
CDI	2 895	2 783	2 778
Part CDI	99,5%	99,5%	99,6%
ANAPEC	-	-	-
CDD	16	14	12
Part CDD (*)	0,5%	0,5%	0,4%
Total	2 911	2 797	2 790

Source : Saham Bank

(*) Contrat à durée déterminée

L'analyse de la structure des effectifs de Saham Bank par nature de contrat sur la période 2023 - 2025 met en évidence une forte prédominance des contrats à durée indéterminée (CDI) au sein de la banque. En effet en 2025, les effectifs en contrat CDI représentent 99,5% de l'effectif global, contre 0,5% pour les contrats à durée déterminée (CDD).

La répartition du personnel par genre se présente comme suit :

Répartition par genre	2023	2024	2025	Var 23/24	Var 24/25
Femmes	1 203	1 182	1 201	-1,7%	1,6%
en %	41%	42%	43%	100 pbs	100 pbs
Hommes	1 708	1 615	1 589	-5,4%	-1,6%
en %	59%	58%	57%	-100 pbs	-100 pbs
Total	2 911	2 797	2 790	-3,9%	-0,2%

Source : Saham Bank

La répartition du personnel par catégorie et par genre se présente comme suit :

Répartition par catégorie par genre	2023	2024	2025	Var 23/24	Var 24/25
Direction	106	96	111	-9,4%	15,3%
Dont Femmes	40	34	40	-15,0%	17,6%
Dont Hommes	66	62	71	-6,1%	14,5%
Cadres	1 793	1 787	1 837	-0,3%	2,8%
Dont Femmes	786	804	825	2,3%	2,6%
Dont Hommes	1 007	983	1 012	-2,4%	2,9%
Gradés	1 008	914	842	-9,3%	-7,9%
Dont Femmes	376	344	336	-8,5%	-7,9%
Dont Hommes	632	570	506	-9,8%	-2,3%
Employés	4	-	-	-	-
Dont Femmes	1	-	-	-	-
Dont Hommes	3	-	-	-	-
ANAPEC	-	-	-	-	-
Dont Femmes	-	-	-	-	-
Dont Hommes	-	-	-	-	-
Total	2 911	2 797	2 790	-3,9%	-0,2%

Source : Saham Bank

En 2025, la proportion de l'effectif féminin poursuit sa progression, atteignant 43% de l'effectif total contre 42% en 2024 et 41% en 2023.

Malgré une contraction globale des effectifs sur la période (-4,1% entre 2023 et 2025), la part des femmes dans l'effectif total progresse de manière continue (+2 pts), traduisant une tendance favorable vers un meilleur équilibre des genres au sein de la banque.

La répartition de l'effectif par branche d'activité se présente comme suit :

Répartition Siège / Réseau / Filiales	2023	2024	2025	Var 23/24	Var 24/25
Effectif - Siège	1 261	1 258	1 352	0,2%	7,4%
Effectif - Réseau	1 650	1 539	1 438	-6,7%	-6,5%
Total effectif	2 911	2 797	2 790	-3,9%	-0,2%

Source : Saham Bank

À noter que l'effectif filiales sont de 72 en 2025, 85 en 2024 et 88 en 2023.

Etat des mouvements de la banque	2023	2024	2025	Var 23/24	Var 24/25
Recrutements	141	155	235	9,9%	51,6%
Démissions	222	177	177	-20,2%	-
Sorties en retraite	50	35	38	-30,0%	8,6%
Licenciements	3	10	8	>100,0%	-20,0%
Maladie longue durée	3	5	1	66,7%	-80,0%
Décès	1	4	1	>100,0%	-75,0%
Fin CDD	14	11	3	-21,4%	-72,7%
Abandons de poste	4	4	6	-	50,0%

Autres (**)	1	11	-	>100,0%	-100,0%
Départ à l'amiable	2	2	5	-	>100,0%
Anapec	-	-	-	-	-
Détachements filiales	7	6	3	-14,4%	-50,0%
Départs	307	265	242	-13,7%	-8,6%
Détachements (***)	1	4	-	>100,0%	-100,0%

Source : Saham Bank

(**) Autres concernent les départs anticipés

(***) Détachements : fin de contrat de détachement des impatriés (effectif du Groupe SG)

La structure des recrutements par catégorie se présente comme suit :

Recrutements par catégories	2023	2024	2025	Var 23/24	Var 24/25
Direction et Cadres	139	132	200	5,0%	51,5%
Gradés	2	23	35	>100,0%	52,1%
Total recrutements	141	155	235	9,9%	51,6%

En 2025, les recrutements connaissent une nette hausse, totalisant 235 contre 155 en 2024 (+51%). Cette progression est portée principalement par la direction et les cadres, qui concentrent 87% des embauches, en forte augmentation par rapport aux années précédentes.

On note également une poursuite de l'ouverture vers les gradés, avec 35 recrutements en 2025, représentant près de 15% du total, confirmant la tendance amorcée en 2024.

La structure des démissions par catégorie se présente comme suit :

Structure des démissions par catégories	2023	2024	2025	Var 23/24	Var 24/25
Direction et Cadres	197	145	147	-26,4%	1,4%
Gradés	25	32	30	28,0%	-6,3%
Total démissions	222	177	177	-20,2%	-

Source : Saham Bank

La structure des licenciements par catégorie se présente comme suit :

Structure des licenciements par catégories	2023	2024	2025	Var 23/24	Var 24/25
Direction et Cadres	2	3	3	50,0%	-
Gradés	1	7	5	>100,0%	-28,6%
Total licenciements	3	10	8	>100,0%	-20,0%

Source : Saham Bank

Indicateurs divers :

Indicateurs divers	2023	2024	2025	Var 23/24	Var 24/25
Nombre de représentant personnel	114	105	101	-7,9%	-3,8%
Nombre jours de grève	-	-	-	-	-
Nombre d'accidents de travail	25	22	29	-12,0%	31,8%
Licenciements	3	10	8	>100,0%	-20,0%
Litiges sociaux	7	10	19	42,8%	90,0%
Détachements filiales	7	4	3	-42,9%	-25,0%

Source : Saham Bank

La structure des litiges par catégorie se présente comme suit :

Litiges par catégories	2023	2024	2025	Var 23/24	Var 24/25
Litiges individuels	7	10	19	42,8%	90,0%
Litiges collectifs	-	-	-	-	-
Total litiges	7	10	19	42,8%	90,0%

Source : Saham Bank

V.3.2 Politique de rémunération et avantages sociaux

La politique globale de rémunération de Saham Bank s'inscrit dans une démarche intégrée de gestion stratégique des ressources humaines, visant à soutenir l'ensemble des Business Units (BU) et Support Units (SU) de la banque. Elle constitue un levier essentiel de performance et de fidélisation, en alignant les intérêts des collaborateurs avec les objectifs de développement durable de l'institution.

L'objectif premier de cette politique est de renforcer l'engagement, la motivation et la rétention des talents, tout en garantissant une rémunération équitable et transparente. Elle est conçue dans le strict respect des législations sociales, juridiques et fiscales en vigueur, et s'articule avec les dispositifs de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC), ainsi que les accords et exigences réglementaires propres au secteur bancaire.

La structure de rémunération repose sur deux composantes complémentaires :

- Une part fixe, qui assure la stabilité et la reconnaissance des responsabilités confiées ;
- Une part variable, indexée sur la performance individuelle et collective, permettant de valoriser les résultats atteints dans le cadre d'une approche collégiale, fondée sur l'objectivité et l'équité.

Au-delà de la rémunération contractuelle, Saham Bank déploie une politique sociale de proximité, orientée vers le bien-être et la qualité de vie au travail. Les collaborateurs bénéficient ainsi d'un ensemble d'avantages sociaux diversifiés, comprenant notamment :

- Une couverture sociale renforcée et une assistance médicale de qualité ;
- Des dispositifs de loisirs et de détente (centres de vacances et club de loisirs) ;
- Une restauration d'entreprise ;
- Des facilités financières (offres de crédit à taux préférentiels) ;
- Ainsi que des partenariats avec des établissements externes répondant aux besoins quotidiens des salariés et de leurs familles.

Cette politique globale traduit la volonté de la banque de promouvoir un environnement professionnel attractif, inclusif et durable, où la reconnaissance des efforts et la valorisation des compétences constituent des piliers de la performance collective et de la responsabilité sociale de l'entreprise.

V.3.3 Intéressement et participation du personnel

A la veille de l'enregistrement du présent document, il n'existe pas de schéma d'intéressement et de participation du personnel au capital de Saham Bank.

V.4. Autres aspects de la démarche RSE

V.4.1 Finance Responsable

Inclusion financière, proximité territoriale et autonomisation des jeunes

En 2025, Saham Bank a intensifié son action auprès des particuliers via deux leviers : le déploiement d'agences mobiles au cœur des zones économiques pour faciliter l'accès aux services bancaires aux salariés. Ce dispositif consiste à intervenir directement au cœur des zones économiques structurées (zones industrielles, plateformes logistiques, grands sites d'entreprises), afin de rapprocher concrètement les services bancaires des populations à travers des solutions adaptées.

Par ailleurs, une présence accrue dans les établissements de formation comme l'OFPP a permis de combiner bancarisation des jeunes et ateliers pédagogiques autour de la gestion budgétaire pour favoriser l'autonomie financière des plus jeunes.

Cette approche permet de les accompagner dans leurs premiers pas dans le système financier formel et de favoriser leur autonomisation financière.

Charte TPE : dispositif de soutien des TPE

En réponse aux orientations de Bank Al-Maghrib et dans le cadre de la Charte de financement et d'accompagnement des TPE, Saham Bank a amorcé en 2025 une série d'actions structurantes alignées sur ses engagements stratégiques.

Partenariats et écosystèmes

La banque a dynamisé son alliance avec le Club Des Dirigeants en participant activement à des cercles d'affaires et des événements de networking. Ces échanges permettent d'apporter une expertise financière directe aux entrepreneurs, tout en explorant des synergies dans l'innovation et le digital, notamment lors de la 5e édition du Congrès International Digital Now 2025 que la banque a sponsorisé pour identifier de nouvelles solutions en cybersécurité, IA et pour nouer d'éventuelles alliances avec des Fintechs.

Soutien à l'entrepreneuriat et aux TPE

En 2025, la Charte relative au financement et à l'accompagnement des Très Petites Entreprises (TPE) a été mise en place avec un ensemble d'institutions (Ministère de l'Economie et des Finances, FMEF, Bank Al-Maghrib, établissements bancaires). Elle vise à renforcer l'inclusion financière et le rôle économique des TPE -qui représentent près de 94 % du tissu productif, en améliorant l'accès aux financements et en structurant un accompagnement adapté à chaque étape et besoins de la vie des TPE (renforcement des mécanismes de financement, déploiement de programmes de formation, de sensibilisation et d'appui technique).

Engagée dans le cadre de la Charte TPE aux côtés de Bank Al-Maghrib, Saham Bank a mobilisé plus de 550 mMAD via le Programme Intégré d'Accompagnement et de Financement des Entrepreneurs (PIAFE), dont 50 mMAD pour l'année 2025. Ce volet financier est complété par une implication directe dans les mécanismes de garantie et de cofinancement avec Tamwilcom et la participation active à l'élaboration de la charte TPE avec Bank Al-Maghrib, Tamwilcom, les Centres régionaux d'Investissement et les banques de la place. Enfin, le modèle relationnel de la banque évolue avec la création d'Espaces PRO & TPE dédiés, renforçant l'expertise et la proximité client à travers des rencontres et événements thématiques.

nabD, nouveau souffle de l'inclusion financière

nabD symbolise le renouveau de la banque digitale de Saham Bank : un nouveau souffle, un nouveau battement, qui place la transparence, la sécurité, l'innovation et l'expérience client au cœur de sa promesse, tout en restant la première banque 100% digitale du paysage bancaire marocain.

V.4.2 Être un acheteur responsable

La responsabilité sociétale de la banque s'étend au-delà des propres opérations : en alignement avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) — notamment l'ODD 8 (Travail décent et croissance économique), l'ODD 12 (Consommation et production responsables) et l'ODD 16 (Paix, justice et institutions efficaces) — la banque veille à rester alignée sur les plus hauts standards d'éthique et de durabilité auprès de notre écosystème de fournisseurs.

Une relation de partenariat fondée sur l'équité et la transparence

Notre politique d'achats repose sur des engagements fermes garantissant l'intégrité de nos processus de sélection. Nous assurons une concurrence loyale et une transparence totale, tout en facilitant l'accès de nos marchés aux PME pour stimuler l'économie locale. Cet engagement repose sur :

- La lutte contre la corruption et la gestion rigoureuse des conflits d'intérêts ;
- Le respect strict de la Loi N°69-21 sur les délais de paiement, garantissant la santé financière de nos partenaires ;
- La promotion de la diversité et de l'inclusion, en privilégiant des fournisseurs adoptant des pratiques RH exemplaires ;
- La prévention des risques de dépendance, assurant une résilience mutuelle durable.

L'exigence ESG au cœur de nos collaborations

Nous exigeons de nos fournisseurs un alignement total avec les principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Notre charte d'achats responsables impose le respect des conventions de l'Organisation Internationale du Travail, proscrivant le travail forcé et celui des enfants, et garantissant un environnement de travail sûr et digne.

Sur le plan environnemental, nos partenaires s'engagent à minimiser leur empreinte carbone, à optimiser la gestion des ressources (eau, énergie) et à favoriser l'économie circulaire. Afin de garantir l'application de ces engagements, nous nous réservons un droit d'audit et encourageons une démarche de progrès continu au sein de toute notre chaîne d'approvisionnement.

VI. Organisation commerciale¹⁴

Pour continuer à conseiller ses clients de manière optimale Saham Bank s'appuie sur un dispositif de réseau physique développé de manière optimisée à travers un maillage complet sur l'ensemble du royaume, en particulier au niveau des grandes villes où la part de marché (au 31.12.2025) atteint 6,9% à Casablanca, 8,1% à Agadir, 7,8% à Tanger, 5,9% à Rabat et 5,2% à Marrakech.

A fin 2025, le dispositif d'exploitation comptait 242 agences (contre 258 en 2024), 24 Espaces Libre-Service Hors Site (dont 2 kiosques au niveau des Gares ONCF) et 483 guichets automatiques et automates de change (contre 438 en 2024). Le réseau Dar Al Amane est composé de 18 agences.

Ce dispositif est renforcé par une stratégie « omnicanale », offrant aux clients davantage d'autonomie et de possibilités d'interactions avec la banque à travers l'application mobile et les Espaces Libre-Service (70 Espaces Libre-Service & 11 GAB Multifonctions externes au 31/12/2025).

Saham Contact : au cœur de l'Expérience client de Saham Bank

Saham Contact, le Centre de Relations Clients Multimédia (CRCM) de Saham Bank, assure un service de proximité à travers l'ensemble des canaux de contact pour répondre aux besoins d'information, de conseil et d'assistance des clients, et ce 24h/24 et 7j/7.

En 2025, Saham Contact a fait évoluer son modèle relationnel afin de mieux répondre aux attentes d'une clientèle exigeante et de se repositionner sur des activités à plus forte valeur ajoutée. Plusieurs actions structurantes ont ainsi été menées :

- Une réorganisation des équipes internes par niveau de compétence afin d'améliorer l'efficacité du traitement des demandes clients ;
- L'externalisation du premier niveau d'information permettant d'étendre la couverture horaire en continu (24/7) tout en maintenant un haut niveau de qualité de service (QS) de 95% ;
- Un élargissement du périmètre d'intervention visant à assurer une prise en charge plus complète et plus rapide des demandes clients, avec un taux de résolution au premier contact (FCR) atteignant 90% ;
- Un renforcement du rôle du CRCM dans l'activité commerciale de la Banque, notamment à travers la gestion de leads digitaux, la reprise de parcours clients en ligne et l'accompagnement de campagnes commerciales.

Dans cette dynamique d'amélioration continue, un travail structurant a également été engagé autour de la gestion des réclamations clients. L'ambition est de positionner Saham Contact comme le centre de captation et de traitement des réclamations de la Banque, grâce à sa capacité à traiter aussi bien les problématiques techniques liées aux canaux digitaux et la monétique que les sujets bancaires nécessitant une expertise métier. Cette évolution permettra d'assurer une meilleure traçabilité des réclamations, d'en accélérer le traitement et d'améliorer l'expérience globale des clients.

En 2025, Saham Contact a ainsi traité plus de 200 000 interactions clients, dont 86% via le canal téléphonique, les autres interactions étant réalisées via l'application mobile, le site institutionnel ou encore la messagerie électronique.

Enfin, Saham Contact poursuit sa transformation pour accompagner les nouveaux usages de la clientèle et d'enrichir l'Expérience Client, notamment à travers l'intégration de nouveaux canaux tels que la Visio ou WhatsApp, ainsi que le déploiement d'outils d'intelligence artificielle destinés à renforcer la connaissance client, assister les conseillers et améliorer la productivité commerciale.

À travers cette évolution, Saham Contact ambitionne de devenir un véritable Hub d'Expérience Client, combinant expertise humaine, innovation technologique et excellence opérationnelle au service des clients de Saham Bank.

Réseau	2023	2024	2025	Var 23/24	Var 24/25
Guichets permanents (Agences) ¹⁵	318	276	260	-13,2%	-5,8%
Dont agences Conventionnelles	302	258	242	-14,6%	-6,2%
Dont agences Dar Al Amane	16	18	18	12,5%	-
Fermeture d'agence	48	42	16	-12,5%	-61,9%
DAB et GAB	474	438	483	-7,6%	10,3%

Source : Saham Bank

Guichet permanent : guichet bancaire classique

¹⁴ Source : Saham Bank

¹⁵ Hors agences banque privée

DAB : Distributeur automatique de billets / GAB : Guichet automatique bancaire

nabD, la banque en ligne by Saham Bank, poursuit sa trajectoire de développement

nabD a pour ambition de simplifier la vie de ses clients en leur proposant une expérience bancaire totalement à distance. La banque digitale de Saham Bank se démarque en tant que première et unique banque 100% en ligne, couvrant l'ensemble du parcours : de l'ouverture du compte jusqu'à la réception de la carte, en passant par toutes les interactions bancaires.

Au cœur des nouveaux usages, nabD propose une relation de proximité repensée, offrant des expériences adaptées à un besoin d'instantanéité désormais incontournable.

nabD affirme son modèle relationnel digital et consolide son statut de référence

L'année 2025 s'inscrit sous le signe de l'affirmation du modèle relationnel 100 % digital. nabD franchit ainsi un cap décisif avec une croissance de l'acquisition client à deux chiffres par rapport à 2024. Le modèle séduit massivement la Gen Z : plus de 60 % de ses nouveaux utilisateurs ont moins de 35 ans. Cette percée est consolidée par le succès de l'offre nabD Ado auprès des jeunes âgés de 12 à 17 ans. À travers ce modèle 100 % en ligne, la banque réaffirme son engagement pour l'inclusion financière et l'autonomie des jeunes.

De nouvelles solutions de Personal Financial Management (PFM) et de nouvelles expériences bancaires sont venues soutenir cette croissance :

- Généralisation de la cagnotte pour l'offre nabD Ado ;
- Outil de gestion budgétaire et de coaching ;
- Financier intégré à une application mobile « Mon budget » ;
- Digitalisation des paiements à travers Apple Pay & Google Pay ;
- Personnalisation des expériences immersives digitales de l'application mobile nabD ;
- Simplification des parcours favorisant le « one click » ;
- Selfcarisation de la vente digitale.

VII. Moyens informatiques

L'année 2025 a été marquée par la prise en charge du programme d'autonomisation, faisant suite à la cession de la participation du Groupe Société Générale au Groupe Saham.

La CIO TECH est la direction de Saham Bank qui veille à satisfaire les besoins informatiques de l'ensemble des métiers et structures de la banque dans les meilleures conditions techniques et opérationnelles.

Rattachée au Directoire, la CIO s'organise autour d'un pôle Technologies – CIO TECH, structuré en cinq directions opérationnelles et trois directions transverses :

1. Direction Production et Exploitation ;
2. Direction Infrastructures et Systèmes ;
3. Direction IT Factory Services ;
4. Digital & IA Factory ;
5. Direction Business Lines ;
6. Direction Architecture, Perspectives et Innovation ;
7. Direction Gouvernance Data ;
8. Direction Pilotage, Organisation et Gouvernance IT.

Au sein de la CIO TECH, chaque direction est en charge d'une mission précise avec des objectifs clairs, des activités bien spécifiées et des indicateurs de performances qui permettent de suivre et de piloter ses activités en corrélation avec les priorités stratégiques de Saham Banque et des feuilles de route établies par la CIO TECH.

Missions des entités technologiques de la CIO TECH

• Principales missions de la direction Production et Exploitation

La direction Production et Exploitation est garante de la stabilité de l'ensemble des services SI offerts aux clients et aux collaborateurs, cette direction est en première ligne de la performance opérationnelle du SI.

En plus d'assurer l'exploitation des actifs de la banque, Cette direction est dotée d'une tour de contrôle renforcée, elle veille au maintien en conditions opérationnelles du système d'information et à la délivrance de services simples, fluides, fiables et sécurisés, au plus près des attentes des utilisateurs.

Sa mission principale est de piloter le fonctionnement et l'évolution des services de production IT et d'assurer le support aux Métiers. Elle dirige l'ensemble des opérations et des moyens de production de la banque et est responsable du niveau de qualité de service et de sécurité requis conformément aux attentes des utilisateurs.

Cette Direction s'appuie sur 4 entités (Support Banque – Exploitation & ITOPS – Tour de Contrôle & Supervision – Swift et Flux) à travers desquelles elle :

- ✓ pilote la mise en œuvre de la stratégie de production IT et prépare le plan d'évolution des services et processus IT ;
- ✓ assure le support niveau 1 aux utilisateurs du SI de la banque ;
- ✓ supervise l'ensemble de la production : pilotage, ingénierie système et exploitation, gestion de nos échanges avec les partenaires. Ainsi que la maintenance des matériels, logiciels d'exploitation et logiciels de base ;
- ✓ garantie la qualité des services rendus en veillant à la mise en place de Tableaux de bord et au respect des référentiels et des indicateurs de performance et de qualité ;
- ✓ assure le maintien au niveau technique adéquat des moyens de production et assure la sauvegarde et l'archivage des données produites ;
- ✓ coordonne la réalisation des traitements informatiques dans les meilleures conditions de qualité de délais et de coûts ;
- ✓ pilote l'exécution des processus IT de la banque (Gestion des incidents, Gestion de la demande, Gestion des mises en production, etc.) ;
- ✓ garantit la cohérence de l'ensemble des changements au sein de la production conformément aux standards CIO ;

- ✓ pilote les évolutions et la mise en œuvre du plan de secours informatique (PSI).

Avec une maturité acquise à travers le modèle d'externalisation totale déroulé sur plusieurs années avant son internalisation début 2025, cette direction est encline de stabiliser son modèle opérationnel cible (TOM) et commence à donner les résultats escomptés.

• Principales missions de la direction Infrastructures & Systèmes

Cette Direction a pour mission de piloter le fonctionnement et l'évolution des infrastructures IT et d'assurer leurs disponibilité, performances, capacités et sécurité. Participe également à la définition des architectures des infrastructures et est responsable de l'élaboration du portefeuille des projets IT4IT et de sa mise en œuvre.

Cette Direction s'appuie sur 4 Entités (HCS – IAAS & PAAS – Architecture Technique – Projets) à travers desquelles elle :

- ✓ pilote la mise en œuvre de la stratégie d'hébergement du SI et des moyens de production IT et prépare le plan d'évolution des infrastructures IT ;
- ✓ assure le maintien en conditions opérationnelles, l'administration et la supervision de toute l'infrastructure SI et toutes les Assets IT de la banque : systèmes, Middleware, Bases de données, Stockages de données, équipements réseaux et sécurité, Datacenter, etc. ;
- ✓ s'assure de la mise en œuvre d'une politique patch management ;
- ✓ assure le suivi de la gestion d'obsolescence des infrastructures SI ;
- ✓ supervise les capacités de l'ensemble des infrastructures de la banque et veille aux optimisations des ressources IT ;
- ✓ assure le maintien au niveau technique adéquat des moyens de production ;
- ✓ contribue à la réalisation des traitements informatiques dans les meilleures conditions de qualité de délais et de coûts ;
- ✓ veille au respect des politiques, normes et règles de sécurité des infrastructures ;
- ✓ pilote l'exécution des processus IT de Gestion des Obsolescences et de capacity planning ;
- ✓ assure la bonne exécution des portefeuilles projets IT4IT et garantir leur cohérence avec celles des projets Métiers ;
- ✓ assure le juste dimensionnement des ressources et pilote le plan de capacity management ;
- ✓ participe au pilotage, aux évolutions et à la mise en œuvre du plan de secours informatique (PSI).

Elle anticipe les évolutions technologiques et leurs impacts sur le dimensionnement de l'environnement de production.

• Principales missions de la direction IT-Factory Services

Composée de 4 entités : Platform Services, Centres de Compétences, BI Factory et Testing Factory. Cette direction a pour mission de :

- ✓ préparer et mettre à disposition des équipes IT et métier toutes les plateformes et environnements nécessaires au cycle de vie des projets et des TMA.
- ✓ assurer la réalisation des nouvelles solutions et des évolutions demandées par les Business Lines dans le respect des normes et de l'architecture préconisée par la CIO ;
- ✓ assurer la gestion de la capacité à faire des plannings de ses équipes dans le respect des engagements pris ;
- ✓ porter la responsabilité de la stratégie de test au sein d'un projet et garantir son déploiement dans l'ensemble des niveaux de test depuis le développement jusqu'à la mise en production ;
- ✓ assurer la recette technique et fonctionnelle des solutions et évolutions réalisées ainsi que les Tests de Non-régression des systèmes avant la mise en production ;
- ✓ assurer le run et le build autour du La Business Intelligence (BI) en assurant aux métiers une accessibilité et une exploitation de la donnée pour leurs besoins de pilotage
- ✓ gérer la relation opérationnelle avec les partenaires externes (éditeurs, intégrateurs et prestataires) afin de sécuriser les capacités et l'expertise nécessaires ;

Cette Direction représente un enjeu majeur dans la vision et les ambitions de la CIO TECH tant sur le volet capital humain dans la mesure où elle présentera la locomotive pour le développement de

l'expertise et de l'innovation au sein des équipes que sur le volet industrialisation du Delivery et optimisation des coûts et des efforts.

• Principales missions de la direction Digital & IA Factory

Digital & IA Factory est la direction de la banque qui est chargée d'opérer et de conduire la transformation digitale au sein de la banque et de participer à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie de la banque en termes d'intelligence Artificielle (IA). Et cela en adoptant un pilotage par la valeur et une approche centrée client en concevant et adoptant des parcours utilisateurs ayant le plus grand impact sur la satisfaction client. Elle est responsable de la promotion et du développement de l'IA au sein des solutions IT.

La DIFA a également pour mission de développer et maintenir les assets digitaux et IA à l'état de l'art, basés sur les meilleurs standards en matière de développement logiciel. Et de développer les composantes clefs du SI et enablers technologiques à travers la mise en place et l'animation de centres d'expertises au service de la transformation de la banque. Organisée en Tribes alignées sur les verticaux métiers, La Digital & IA Factory est en charge de :

- ✓ participation à la définition des orientations stratégiques digitales et à leur mise en œuvre ;
- ✓ planification, priorisation des projets digitaux (backlog, roadmap) et gestion du portefeuille des projets Digitaux.
- ✓ conception et du développement applicatif (front, back, API) et Intégration de services (web services, SI legacy, cloud...) pour les solutions et produits digitaux ;
- ✓ design & Expérience Utilisateur avec Prototypage, Design d'interfaces, tests utilisateurs, amélioration continue.
- ✓ mise en place et application de la chaine CI/CD intégrant l'Infrastructure as Code, l'observabilité des plateformes et la sécurité applicative (DevSecOps)
- ✓ intégration continue des solutions et produits digitaux avec l'écosystème SI (interopérabilité, API, Microservices)
- ✓ veille technologique (IA, blockchain, IoT, etc.) avec POC et expérimentations
- ✓ acculturation digitale et IA des métiers et collaboration avec startups et partenaires tech
- ✓ participation à l'intégration des technologies innovantes (IA, Machine Learning) pour maximiser la valeur aux clients et aux collaborateurs ;
- ✓ ouvrir la banque vers l'extérieur sur un modèle Open Banking.

• Principales missions de la direction Business Lines

La Direction Business Lines est responsable de l'évolution et de la maintenance des Systèmes d'Information bancaires. Elle constitue le pont stratégique entre les métiers, la technologie et les ambitions de transformation de la Banque.

Organisée en plusieurs Business Lines alignées sur les filières métiers de la banque afin d'accompagner au mieux l'ensemble des métiers depuis la définition de leurs besoins jusqu'à la mise en œuvre des solutions et d'assurer également un rôle d'assistance et de conseil auprès d'eux.

Elle garantit de ce fait, la cohérence globale et dynamique ainsi que la pertinence et la performance du SI du Métier.

La mission de chaque business Line peut être synthétisée ainsi :

- ✓ décliner les orientations stratégiques de sa direction en objectifs opérationnels sur son périmètre ;
- ✓ formaliser la relation SI-métier sur les aspects méthodologies, gestion de projet et gestion des services ;
- ✓ étudier et comprendre les processus et objectifs métiers ;
- ✓ accompagner les directions utilisatrices dans l'identification et l'expression de leurs besoins (process, outils, etc.) ;
- ✓ veiller à la cohérence des choix fonctionnels et techniques dans la cible d'architecture préconisée par la CIO ainsi qu'à la qualité des livrables
- ✓ piloter le portefeuille du SI de la filière métier qui lui est confiée à travers un suivi de l'avancement, de la qualité et du budget des projets ou applications couvertes ;
- ✓ planifier et gérer quotidiennement le bon déroulement des projets (au niveau humain et technique)

- ✓ garantir le maintien en conditions opérationnelles ainsi que la qualité des services IT rendus à la filière métier qui lui est confiée ;
- ✓ garantir la résolution complète des problèmes sur le domaine de la filière métier
- ✓ assurer un rôle de conseil auprès du métier afin de soutenir et optimiser les process métiers ;
- ✓ participer au pilotage de la performance, notamment économique du SI de la filière métier confiée
- ✓ orchestrer les relations contractuelles avec les différents partenaires internes et externes ;
- ✓ anticiper les changements et leurs impacts métiers sur le SI, et réciproquement ;
- ✓ assurer une veille technologique afin de détecter les nouvelles possibilités techniques et fonctionnelles offertes par le marché ;
- ✓ promouvoir le SI, ses opportunités et ses contraintes techniques auprès du métier ;
- ✓ identifier les évolutions de process métiers et anticiper leurs impacts sur le SI.
- ✓ opérationnalisation de la stratégie via la prise en charge et le déploiement de projets organisationnels ;
- ✓ revue et optimisation des processus de la Banque pour une amélioration de la satisfaction et du parcours client, ainsi que de l'expérience de nos collaborateurs ;
- ✓ animation des comités nouveaux produits CNP précédant le lancement de tout nouveau produit conformément à la Directive BAM relative au contrôle interne des établissements de crédit, et aux normes édictées par la Banque Normative Groupe ;
- ✓ définition et diffusion de nouvelles méthodes et outils permettant une meilleure efficacité des organisations (exemple Lean Management) et de change Management ;
- ✓ pilotage, avec support des COO métiers, du référentiel normatif de la banque ;
- ✓ coordination du lancement de Nouveaux Produits et Pilotage des éventuelles réserves tout en assurant le rôle de correspondant du groupe sur le sujet conformément aux normes édictées par la Banque Normative Groupe.

Cette Direction est également en charge des grands programmes de transformation de la banque (Autonomisation, Upgrade Delta, PowerCard ...). Son objectif est de s'assurer que chaque programme soit exécuté avec succès et apporte la valeur ajoutée la plus élevée possible à l'organisation dans le respect des objectifs stratégiques fixés. À ce titre elle supervise l'ensemble des programmes transformation de la banque, elle est responsable de l'exécution et de la réussite globale de chaque programme.

• Principales missions de l'entité 'Architecture, Perspective et Innovation'

Cette Direction a pour mission de projeter, définir et piloter l'évolution de l'architecture du SI dans son ensemble, pour répondre aux besoins des directions métiers, et ceci en cohérence avec la stratégie de la banque.

À ce titre, cette direction garantit la cohérence et l'optimisation des réalisations SI, porte les projets de transformation ainsi que les études et exigences d'architecture du SI et porte également l'innovation auprès de l'ensemble des parties prenantes de la banque au regard de l'architecture existante du SI. Cette direction a pour responsabilité de :

- ✓ contribuer à l'élaboration du plan stratégique SI et aux choix de nouvelles solutions répondant aux besoins de la banque, en cohérence avec la stratégie SI ;
- ✓ assurer la cohérence du choix des projets, en termes d'évaluation, de conception et d'implémentation ;
- ✓ s'assurer que le choix de projets s'intègre de manière cohérente, efficace et durable en respectant les standards de la banque (notamment sécurité et maîtrise des risques) dans l'architecture du SI ;
- ✓ maintenir à jour une cartographie applicative et technique avec un mapping sur les processus métiers de la banque ;
- ✓ définir et maintenir les principes, standards et normes d'architecture SI (Interopérabilité, Sécurité, Data, Technologies, ...) et piloter la documentation idoine ;
- ✓ À partir des stratégies et des besoins des directions Métiers :
 - analyser les impacts des nouvelles solutions sur le SI ;
 - proposer des évolutions pour les différents produits et services Métier ;

- proposer des évolutions de l'architecture du SI en tenant compte des différents modèles de services ;
- ✓ élaborer des recommandations pour pouvoir intégrer en toute sécurité de nouvelles solutions SI au sein de la banque tout en assurant un SI bancaire cohérent et performant ;
- ✓ effectuer une veille technologique du marché et promouvoir des solutions innovantes adaptées à la banque ;
- ✓ communiquer et partager les principes d'architecture, les standards SI et l'innovation SI avec les communautés des architectes SI.

• Principales missions de la direction 'Gouvernance des données'

Les données étant reconnues comme un actif stratégique de la banque, elles constituent aujourd'hui un enjeu majeur pour la banque et ses filiales. À cet effet, la direction de la gouvernance des données a été mise en place pour développer l'usage de la data, créer des opportunités et générer de la valeur autour de cet actif sur quatre volets distincts :

1. Sa qualité ;
2. Sa protection ;
3. Son utilisation et le développement des usages ;
4. Sa gouvernance.

Placée sous la tutelle de la CIO TECH, la direction Data Gouvernance a pour principales missions :

- ✓ l'intégration de la Data dans l'élaboration de la vision stratégique CIO et son pilotage et d'un cadre de gouvernance DATA aligné avec cette stratégie ;
- ✓ la vérification de la bonne déclinaison des principes de gouvernance, des méthodologies et outils « Données » définis ;
- ✓ la structuration du patrimoine de données à travers la gestion du dictionnaire de données : propriété de la donnée précisant l'entité propriétaire au sein de la banque, ses règles de gestion, ses criticité et sécurité, ses usages métier, son archivage ;
- ✓ le pilotage des actions de prévention, de correction et de maintien de la qualité des données ;
- ✓ l'analyse prospective et la veille technologique quant à l'acquisition de données externes, l'exploitation et la valorisation de la donnée ;
- ✓ l'identification des thématiques réglementaires, bancaires et non bancaires, ayant des impacts forts sur les sujets « Données » avec proposition de plans d'actions en conséquence si le contexte l'exige ;
- ✓ la coordination avec les différents acteurs Data notamment les métiers de la banque et le RSSI pour garantir une cohérence globale et une protection des données ;
- ✓ la Science de la donnée ou Data science en développant et industrialisant des modèles prédictifs permettant aux métiers d'être proactifs dans leur pilotage et la création de valeur pour la banque ;
- ✓ l'acculturation d'une approche Data Driven en intégrant les différentes dimensions : Gouvernance, Architecture, Sécurité & Conformité, Valorisation et DataOps ;
- ✓ la définition et le maintien des principes, standards et normes Data.

• Principales missions de l'entité 'Pilotage, Organisation & Gouvernance IT'

Cette direction supervise l'ensemble des activités transverses de suivi, de pilotage et de contrôles au niveau de la CIO TECH. Elle Opérationnalise un pilotage orienté résultat et performance. Elle Promeut et participe au processus de management des risques opérationnels IT. Dans ce cadre elle :

- ✓ assure un suivi de l'activité et produit les dashboards/scorecards mensuels et trimestriels des différentes entités de la CIO TECH ;
- ✓ assure le suivi des budgets de fonctionnement et d'investissement de la CIO et effectue le contrôle de gestion inhérent ;
- ✓ gère la relation avec les fournisseurs et prestataires de CIO TECH et participe aux processus des achats CIO TECH ;
- ✓ pilote les risques opérationnels et les activités de contrôle et les remontées nécessaires en matière de contrôle permanent et des contrôles de supervision managériale ;
- ✓ gère les processus de sourcing et déploie de nouveaux partenariats stratégiques technologiques ;

- ✓ veille au à la préparation et à la tenue des instances de gouvernance de la CIO TECH ;
- ✓ veille au respect d'exécution des processus de gestion SI ;
- ✓ participe à la conception des tableaux de bords pour le suivi de la qualité des services rendus ainsi que le respect des référentiels de la banque et des indicateurs de performance et de la qualité IT ;
- ✓ veille au respect de la documentation normative Gère la base documentaire
- ✓ veille à l'amélioration continue des processus de la CIO TECH ;
- ✓ cherche des moyens d'améliorer l'efficacité et la productivité des procédures et des équipes.

VIII. Stratégie et politique d'investissement

Stratégie 2025 / 2026

Depuis son intégration fin 2024 au Groupe Saham, Saham Bank a engagé une feuille de route de transformation. Cette feuille de route couvre plusieurs dimensions : la poursuite du programme d'autonomisation vis-à-vis de l'ancien groupe de référence, mais aussi l'évolution du modèle organisationnel et managérial ainsi que le renforcement de l'excellence opérationnelle et relationnelle.

Dans le cadre de son programme d'autonomisation, Saham Bank vise une totale indépendance opérationnelle et organisationnelle par rapport à son ancien actionnaire de référence, tout en maintenant un fonctionnement conforme aux standards de bonne gouvernance et aux exigences de la réglementation bancaire marocaine.

Au-delà du programme d'autonomisation, Saham Bank s'est engagée dans un ambitieux plan de développement, visant à ancrer sa nouvelle identité et ses promesses au cœur de sa stratégie, autour de trois piliers structurants :

- la centricité client : inscrite au cœur de la performance durable comme un réflexe partagé, mesurable, et visible dans les décisions, les priorités et chaque interaction avec les clients ;
- l'excellence opérationnelle et relationnelle : fondée sur des services de qualité et des parcours clients unifiés, fluides et harmonisés ;
- la capacité à accompagner les grandes transformations de l'économie marocaine (digitalisation, Intelligence Artificielle, enjeux réglementaires et ESG, développement des marchés de capitaux...).

Dans ce cadre, Saham Bank a engagé, dès 2025, une approche prudente et structurée de son développement visant à :

- investir dans la durée en consolidant ses fondamentaux prudentiels ;
- renforcer la résilience de son modèle économique ;
- et doter le Maroc d'un groupe financier solide, adossé aux meilleurs standards internationaux.
- la banque privilégie ainsi une création de valeur durable fondée sur la qualité de ses actifs, la robustesse de ses processus, le respect des exigences réglementaires et la préservation de sa réputation.

En 2026, Saham Bank poursuivra sa stratégie de développement en mettant l'accent sur :

- le renforcement de la dynamique commerciale et la conquête, en cohérence avec le positionnement de la Banque : Saham Bank poursuivra l'accélération de la conquête sur ses marchés cibles, en s'appuyant sur un positionnement clarifié et une mise en marché renforcée de ses offres. L'ambition est de consolider la croissance des encours (ressources et crédits) tout en améliorant la qualité de la relation, via des offres packagées et une approche plus lisible pour le client particulier comme pour l'entreprise ;
- l'expérience client et l'évolution du modèle relationnel (omnicanal, simple, efficace) : l'année 2026 s'inscrit dans la continuité d'un modèle relationnel plus fluide, combinant accompagnement humain et autonomie digitale. Les priorités porteront sur la simplification des interactions, la réduction des irritants, l'amélioration de la prise en charge et la montée en puissance d'une expérience homogène entre agence, centre de relation client et canaux digitaux, avec une attention particulière à la qualité de service et aux délais ;
- l'accélération de la transformation digitale au service des parcours et de l'autonomie client : Saham Bank continuera à digitaliser ses parcours (entrée en relation, opérations courantes, demandes et souscriptions...), avec un objectif clair : plus de simplicité, de rapidité et de transparence. La modernisation de l'expérience digitale sous toutes ses formes restera un levier central pour renforcer l'usage et la satisfaction client, en s'appuyant progressivement sur l'exploitation avancée de la donnée et sur des cas d'usage d'intelligence artificielle visant à personnaliser les interactions et fluidifier les parcours ;
- l'innovation et l'excellence opérationnelle (processus, data, automatisation) : Saham Bank maintiendra un effort structurant de transformation interne visant à améliorer la productivité, la qualité d'exécution et la maîtrise des risques opérationnels. Cela se traduira par une optimisation des processus, une meilleure exploitation de la donnée et le recours accru à l'automatisation et aux technologies d'analyse avancée, incluant des solutions d'intelligence

artificielle pour renforcer l'efficacité opérationnelle, la qualité des traitements et le pilotage des activités ;

- la consolidation du socle technologique et sa résilience (SI, résilience, cybersécurité, etc.) : modernisation du système d'information, renforcement de la cybersécurité, fiabilisation des référentiels et continuité de service, afin de disposer d'une plateforme technologique robuste permettant d'accélérer les mises en marché, de sécuriser les opérations et de répondre durablement aux exigences réglementaires et de sécurité ;
- le développement du capital humain, la culture d'exécution et l'engagement ESG : la réussite des ambitions 2026 reposera aussi sur la mobilisation des équipes, la montée en compétences et une culture managériale forte, orientée exécution et impact client. En parallèle, la Banque poursuivra l'intégration des enjeux ESG dans ses pratiques afin de concilier performance durable, responsabilité et création de valeur pour l'ensemble de ses parties prenantes.

La stratégie de développement poursuivie par Saham Bank sur la période 2023-2025 s'est matérialisée par les investissements suivants :

en mMAD	2023	2024	2025	Var 23/24	Var 24/25
Total Investissements dont :	-447	1 515	660	>100,0%	-56,4%
Investissements Immobiliers	-7	16	13	>100,0%	-18,8%
Investissements IT	418	398	492	-4,8%	23,6%
Investissements financiers	-961	1 048	23	<100,0%	97,8%
Autres Investissements	103	53	132	-48,5%	>100,0%

Source : Saham Bank

À fin 2024, le montant net des investissements de la banque s'élève à 1 515 mMAD et intègre des investissements IT à hauteur de 398 mMAD, en lien avec la poursuite du programme d'investissement et de transformation de la banque. Les investissements financiers nets s'élèvent à 1048 mMAD en lien avec la hausse du stock des titres d'investissement (bons de trésor). Cette hausse s'explique par la gestion du bilan en raison du placement des dépôts de la clientèle.

À fin 2025, le montant net des investissements de la banque s'élève à 660 mMAD, en baisse par rapport à 2024. Ce montant intègre des investissements IT à hauteur de 492 mMAD, en progression par rapport à 2024 (398 mMAD), traduisant la poursuite et le renforcement du programme de transformation et d'autonomisation de la banque. Les investissements financiers nets atteignent 23 mMAD, en forte diminution par rapport à 2024, reflétant une gestion plus prudente du bilan et un moindre recours aux placements en titres d'investissement (bons du Trésor).

IX. Partenariats stratégiques

Face à l'accélération du dérèglement climatique, Saham Bank place la transition énergétique et la gestion du stress hydrique au centre de sa vision stratégique. Consciente que ces enjeux représentent à la fois un risque opérationnel et un levier de transformation majeure, elle déploie une approche duale visant l'exemplarité interne et l'accompagnement de l'économie nationale vers un modèle bas-carbone, compétitif et résilient.

Saham Bank, acteur de la transition énergétique

Forte de son engagement pour une économie plus résiliente et performante, Saham Bank a érigé le financement durable au cœur de son modèle stratégique. La banque démontre ainsi sa volonté d'être un acteur clé dans l'atténuation des effets du changement climatique au Maroc.

Un engagement stratégique pour une économie performante et résiliente

En 2025, Saham Bank a franchi une étape majeure dans sa stratégie de financement durable. En scellant un partenariat stratégique de 55 millions d'euros avec la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) dans le cadre du nouveau programme GEFF Plus (Green Economy Financing Facility) qui se traduit par deux lignes de crédit dédiées au financement de projets privés marocains orientés vers la transition énergétique et le développement durable, la banque intensifie son soutien aux projets à impact. Saham Bank s'impose comme le partenaire privilégié de la décarbonisation et de l'adaptation climatique au Royaume en accompagnant les projets structurants de dessalement d'eau de mer, de déploiement des parcs éoliens et photovoltaïques, de gestion durable et de valorisation des ressources.

Des solutions innovantes : le « Pack Solaire » et la ligne GEFF III

Pour transformer ces ambitions en réalités concrètes, la banque propose deux leviers majeurs aux entreprises (PME, Grandes Entreprises et secteur public) :

- **Le Pack Solaire** : une solution clé-en-main permettant l'installation d'unités photovoltaïques en autoconsommation. Cette offre combine une mise en relation avec des experts certifiés, des financements compétitifs (crédit-bail ou tiers-financement) et un outil de simulation permettant d'estimer le potentiel théorique des projets pour maximiser leur rentabilité.
- **GEFF III** : en collaboration avec la BERD, l'Union Européenne et le Green Climate Fund, ce programme offre un accès privilégié au capital vert. Il est spécifiquement conçu pour renforcer la compétitivité des PME marocaines en facilitant leurs investissements dans l'efficacité énergétique et les bâtiments durables, dans l'objectif de stimuler l'innovation et favoriser la résilience et la durabilité.

Partenariat commercial entre Saham Bank et le Groupe Société Générale

L'année 2024 aura été marquée par un changement actionnarial historique, après l'adossement de Société Générale Maroc (devenue Saham Bank) au Groupe Société Générale sur une longue période.

Par ailleurs, concomitamment à la réalisation de la cession du 3 décembre 2024, un partenariat commercial de long terme a été signé entre Saham Bank et le Groupe Société Générale, permettant aux clients corporate de continuer à bénéficier de solutions d'accompagnement et de financements apportées par les experts du groupe Société Générale.

PARTIE IV. SITUATION FINANCIERE : SAHAM BANK

I. Informations financières consolidées sélectionnées entre 2023 et 2025

Les principaux indicateurs d'exploitation de Saham Bank se présentent comme suit :

Evolution des principaux indicateurs d'exploitation consolidés :

En mMAD	2023	2024	2025	Var 23/24	Var 24/25
PNB	5 574	5 807	6 206	4,2%	6,9%
Résultat d'exploitation	2 239	2 058	2 839	-8,1%	38,0%
Coût du risque	-663	-911	-361	-37,4%	60,4%
RNPG	1 317	783	1 705	-40,5%	>100,0%

Source : Saham Bank

Au titre de l'exercice 2025, le pnb a progressé de 6,9% passant de 5 807 mMAD en 2024 à 6 206 mMAD en 2025 et le RNPG a connu une hausse de 117,8% pour s'établir à 1 705 mMAD.

Au titre de l'exercice 2024, le pnb a progressé de 4,2% passant de 5 574 mMAD en 2023 à 5 807 mMAD en 2024 et le RNPG a enregistré une baisse de 40,5% pour s'établir à 783 mMAD.

Evolution des principaux indicateurs bilanciels consolidés :

En mMAD	2023	2024	2025	Var 23/24	Var 24/25
Crédits à la clientèle	94 308	93 973	102 146	-0,4%	8,7%
Dépôts de la clientèle	73 554	80 133	86 032	8,9%	7,3%
Total Bilan	120 195	127 512	136 156	6,0%	6,7%

Source : Saham Bank

Le total bilan s'élève à 136 156 mMAD en progression de 6,7% à fin décembre 2025 par rapport à fin décembre 2024. Respectivement les crédits à la clientèle et les dépôts de la clientèle ont augmenté de 8,7% et 7,3% en 2025, s'établissant à 102 146 mMAD et 86 032 mMAD.

Le total bilan s'élève à 127 512 mMAD en progression de 6,0% à fin décembre 2024 par rapport à fin décembre 2023. Les crédits à la clientèle affichent une légère baisse de 0,4% en 2024 par rapport à 2023, pour s'établir à 93 973 mMAD. En revanche, les dépôts de la clientèle enregistrent une hausse de 8,9% en 2024 par rapport à 2023, atteignant 80 133 mMAD.

II. Périmètre de consolidation des exercices 2023, 2024 et 2025

Le périmètre de consolidation au 31/12/2025 se présente comme suit :

Périmètre de consolidation 2025

Société	Activité	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
SAHAM BANK	Bancaire	100,00%	100,00%	Intégration globale
INVESTIMA	Société de participation	58,48%	58,48%	Intégration globale
SAHAM CAPITAL BOURSE	Intermédiation en bourse	100,00%	100,00%	Intégration globale
SAHAM CAPITAL GESTION	Gestion d'actifs	99,94%	99,94%	Intégration globale
SAHAM CAPITAL PLACEMENT	Gestion d'actifs	99,95%	99,95%	Intégration globale
SAHAM LEASING	Leasing	100,00%	100,00%	Intégration globale
SAHAM PAIEMENTS	Société de paiement	100,00%	100,00%	Intégration globale
SAHAM BANK OFFSHORE	Bancaire	99,92%	99,92%	Intégration globale
ATHENA COURTAGE	Courtage d'assurance	96,93%	96,93%	Intégration globale
SAHAM CONTACT	Centre d'appel	99,83%	99,83%	Intégration globale
EQDOM	Crédit à la consommation	56,99%	56,99%	Intégration globale
LA MAROCAINE VIE	Assurance	49,00%	49,00%	Mise en équivalence
FONCIERE SAHAM	Activité immobilière	100,00%	100,00%	Intégration globale
SOGEFINANCEMENT	Crédit à la consommation	100,00%	100,00%	Intégration globale
SOGECAPITAL INVESTISSEMENT	Gestion d'actif	100,00%	100,00%	Intégration globale

En 2025, le périmètre de consolidation a évolué, marqué par :

- La création de SAHAM PAIEMENTS, le groupe Saham Bank a lancé sa filiale Saham Paiements S.A, dédiée à l'encaissement digital. La filiale propose des solutions simples et sécurisés pour accompagner la digitalisation des commerçants marocains. La filiale a fait l'objet d'une entrée en périmètre, détenue à 100 % et consolidée par la méthode d'intégration globale ;
- La fusion-absorption de FONCIMMO par la société Saham Bank, conformément à la décision de l'AGE du 20 novembre 2025. La fusion-absorption a été motivée par des mesures de restructuration et de réorganisation interne du groupe dans l'objectif de simplifier sa gouvernance et sa structure juridique ;
- La sortie du périmètre de Nema Capital.

Périmètre de consolidation 2024

Société	Activité	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
SGMB	Bancaire	100,00%	100,00%	Intégration globale
INVESTIMA	Société de participation	58,48%	58,48%	Intégration globale
SOGECAPITAL BOURSE	Intermédiation en bourse	100,00%	100,00%	Intégration globale
SOGECAPITAL GESTION	Gestion d'actifs	99,94%	99,94%	Intégration globale
SOGECAPITAL PLACEMENT	Gestion d'actifs	99,96%	99,96%	Intégration globale
SOGLEASE	Leasing	100,00%	100,00%	Intégration globale
SOCIETE GENERALE OFFSHORE	Bancaire	99,92%	99,92%	Intégration globale
SOGEFINANCEMENT	Crédit à la consommation	100,00%	100,00%	Intégration globale
ATHENA COURTAGE	Courtage d'assurance	96,93%	96,93%	Intégration globale
FONCIMMO	Activité immobilière	100,00%	100,00%	Intégration globale

SOGECONTACT	Centre d'appel	99,83%	99,83%	Intégration globale
CREDIT EQDOM	Crédit à la consommation	56,82%	55,21%	Intégration globale
LA MAROCAINE VIE	Assurance	49,01%	49,01%	Mise en équivalence
NEMA CAPITAL	Gestion d'actifs	50,00%	50,00%	Intégration globale
SOGEFONCIERE	Activité immobilière	100,00%	100,00%	Intégration globale
SOGECAPITAL INVESTISSEMENT	Gestion d'actifs	100,00%	100,00%	Intégration globale

En 2024, le périmètre de consolidation a évolué avec la sortie de la filiale ALD Automotive ainsi que l'acquisition des parts de Investima qui étaient détenues par SG France.

Périmètre de consolidation 2023

Société	Activité	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
SGMB	Bancaire	100,00%	100,00%	Intégration globale
INVESTIMA	Société de participation	48,04%	48,04%	Intégration globale
SOGECAPITAL BOURSE	Intermédiation en bourse	100,00%	100,00%	Intégration globale
SOGECAPITAL GESTION	Gestion d'actifs	99,94%	99,94%	Intégration globale
SOGECAPITAL PLACEMENT	Gestion d'actifs	99,96%	99,96%	Intégration globale
SOGELEASE	Leasing	100,00%	100,00%	Intégration globale
SOCIETE GENERALE OFFSHORE	Bancaire	99,92%	99,92%	Intégration globale
SOGEFINANCEMENT	Crédit à la consommation	100,00%	100,00%	Intégration globale
ATHENA COURTAGE	Courtage d'assurance	96,93%	96,93%	Intégration globale
FONCIMMO	Activité immobilière	100,00%	100,00%	Intégration globale
SOGECONTACT	Centre d'appel	99,83%	99,83%	Intégration globale
EQDOM	Crédit à la consommation	56,82%	55,21%	Intégration globale
LA MAROCAINE VIE	Assurance	49,01%	49,01%	Mise en équivalence
ALD AUTOMOTIVE	Location Longue Durée	15,00%	15,00%	Mise en équivalence
SOGEFONCIERE	Activité immobilière	100,00%	100,00%	Intégration globale
SOGECAPITAL INVESTISSEMENT	Gestion d'actifs	100,00%	100,00%	Intégration globale
NEMA CAPITAL	Gestion d'actifs	50,00%	50,00%	Intégration globale

Source : Saham Bank – comptes consolidés IFRS

En 2023, le périmètre de consolidation a été ajusté à la suite de la sortie de la filiale Sogepaiement.

III. Rapport des commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux et consolidés des exercices 2023, 2024 et 2025

Rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Saham Bank, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 15 221 035 kMAD dont un bénéfice net de 1 427 738 kMAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Saham Bank au 31 décembre 2025 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et provisionnement des crédits à la clientèle

Risque identifié

Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la banque à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. La banque constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.

Comme indiqué au niveau de l'état A1 « Principales méthodes d'évaluation appliquées » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC), Ces provisions sont estimées et comptabilisées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC), des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions et des règles de Bank Al Maghrib relatives au provisionnement des créances sensibles (watchlist).

L'évaluation des provisions en couverture des créances sur la clientèle requiert :

- L'identification des créances en souffrance et des créances sensibles ;
- L'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances et des garanties dont dispose la banque.

Au 31 décembre 2025, le montant des provisions pour dépréciation s'élève à 7 374 mMAD ; il ramène les créances à la clientèle à un montant net de 86 079 mMAD.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments portant sur des montants significatifs et faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.

Réponse d'audit

Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de la Banque et des contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.

Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :

- Étudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la banque ;
- Examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau de la banque ;
- Tester par sondage la correcte classification des créances dans les catégories appropriées ;
- Tester l'évaluation des provisions sur une sélection de créances sensibles et en souffrance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque

Casablanca, le 29 avril 2026

FIDAROC GRANT THORNTON

Chali GUESSOUS

Associé

PWC AU MAROC

Mohamed RQIBATE

Associé

Rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société Générale Marocaine de Banques, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 14 766 353 kMAD dont un bénéfice net de 389 286 kMAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société Générale Marocaine de Banques au 31 décembre 2024 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée.

Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et provisionnement des crédits à la clientèle

Risque identifié

Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la banque à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. La banque constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.

Comme indiqué au niveau de l'état A1 « Principales méthodes d'évaluation appliquées » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC), Ces provisions sont estimées et comptabilisées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC), des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions et des règles de Bank Al Maghrib relatives au provisionnement des créances sensibles (watchlist).

L'évaluation des provisions en couverture des créances sur la clientèle requiert :

- L'identification des créances en souffrance et des créances sensibles ;
- L'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances et des garanties dont dispose la banque.

Au 31 décembre 2024, le montant des provisions pour dépréciation s'élève à 7 617 mMAD ; il ramène les créances à la clientèle à un montant net de 79 287 mMAD.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments portant sur des montants significatifs et faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.

Réponse d'audit

Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de la Banque et des contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.

Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :

- Étudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la banque ;
- Examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau de la banque ;
- Tester par sondage la correcte classification des créances dans les catégories appropriées ;
- Tester l'évaluation des provisions sur une sélection de créances sensibles et en souffrance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque

Casablanca, le 29 avril 2025

FIDAROC GRANT THORNTON

Ghali GUESSOUS

Associé

PWC AU MAROC

Mohamed RQIBATE

Associé

Rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société Générale Marocaine de Banques, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 14 787 266 kMAD dont un bénéfice net de 1 091 858 kMAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société Générale Marocaine de Banques au 31 décembre 2023 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée.

Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et provisionnement des crédits à la clientèle	
Question clé de l'audit	Réponse d'audit

Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la banque à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. La banque constitue des provisions destinées à couvrir ce risque. Comme indiqué au niveau de l'état AI « Principales méthodes d'évaluation appliquées » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC), Ces provisions sont estimées et comptabilisées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC), des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions et des règles de Bank Al Maghrib relatives au provisionnement des créances sensibles (watchlist). L'évaluation des provisions en couverture des créances sur la clientèle requiert : • l'identification des créances en souffrance et des créances sensibles ; • l'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances et des garanties dont dispose la banque. Au 31 décembre 2023, le montant des provisions pour dépréciation s'élève à 7 779 mMAD ; il ramène les créances à la clientèle à un montant net de 80 100 mMAD. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments portant sur des montants significatifs et faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.	Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de la Banque et des contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes. Nos travaux d'audit ont principalement consisté à : • étudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la banque ; • examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau de la banque ; • tester par sondage la correcte classification des créances dans les catégories appropriées ; • tester l'évaluation des provisions sur une sélection de créances sensibles et en souffrance.
---	---

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Casablanca, le 22 avril 2024

FIDAROC GRANT THORNTON
Chali GUESSOUS
Associé

PWC AU MAROC
Mohamed RQIBATE
Associé

Rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes consolidés en normes IFRS de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Saham Bank et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2025, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 16 924 007 kMAD dont un bénéfice net consolidé de 1 746 286 kMAD.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et dépréciations sur les portefeuilles de prêts à la clientèle

Risque identifié

Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe Saham Bank à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le groupe constitue des dépréciations destinées à couvrir ce risque.

Ces dépréciations sont estimées selon les dispositions de la norme IFRS 9 - Instruments financiers.

L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement de la part de la direction, notamment pour :

- Déterminer les critères de classification des encours selon qu'ils sont sains (Bucket 1), dégradés (Bucket 2) ou en défaut (Bucket 3) ;
- Estimer le montant des pertes attendues en fonction des différents Buckets ;
- Établir des projections macro-économiques dont les impacts sont intégrés dans la mesure des pertes attendues.

Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Principes et normes comptables appliquées » de l'annexe aux états financiers consolidés.

Au 31 décembre 2025, le montant brut des prêts et créances à la clientèle s'élève à 113 969 mMAD ; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à 11 822 mMAD.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.

Réponse d'audit

Nous avons concentré nos travaux sur les encours et portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises présentant des risques spécifiques.

Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe et des contrôles, que nous avons jugé clés pour notre audit, relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.

Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont consisté principalement à :

- Examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau du groupe ;
- Analyser les principaux paramètres retenus par le groupe pour classer les encours et évaluer les dépréciations au sein des Buckets 1 et 2 au 31 décembre 2025 ;
- Tester le calcul des pertes attendues sur une sélection d'encours en Buckets 1 et 2 ;
- Tester les principales hypothèses retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations des encours en Bucket 3 ;

Nous avons également examiné les informations présentées dans les notes de l'annexe aux états financiers consolidés relatives au risque de crédit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 29 avril 2026

FIDAROC GRANT THORNTON
Ghali GUESSOUS
Associé

PWC AU MAROC
Mohamed RQIBATE
Associé

Rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes consolidés en normes IFRS de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société Générale Marocaine de Banques et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 15 541 387 kMAD dont un bénéfice net consolidé de 795 082 kMAD.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et dépréciations sur les portefeuilles de prêts à la clientèle

Risque identifié

Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe Société Générale Marocaine de Banques à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le groupe constitue des dépréciations destinées à couvrir ce risque.

Ces dépréciations sont estimées selon les dispositions de la norme IFRS 9 - Instruments financiers.

L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement de la part de la direction, notamment pour :

- Déterminer les critères de classification des encours selon qu'ils sont sains (Bucket 1), dégradés (Bucket 2) ou en défaut (Bucket 3) ;
- Estimer le montant des pertes attendues en fonction des différents Buckets ;
- Établir des projections macro-économiques dont les impacts sont intégrés dans la mesure des pertes attendues.

Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Principes et normes comptables appliquées » de l'annexe aux états financiers consolidés.

Au 31 décembre 2024, le montant brut des prêts et créances à la clientèle s'élève à 105 955 mMAD ; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à 11 982 mMAD.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.

Réponse d'audit

Nous avons concentré nos travaux sur les encours et portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises présentant des risques spécifiques.

Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe et des contrôles, que nous avons jugé clés pour notre audit, relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.

Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont consisté principalement à :

- Examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau du groupe ;
- Analyser les principaux paramètres retenus par le groupe pour classer les encours et évaluer les dépréciations au sein des Buckets 1 et 2 au 31 décembre 2024 ;
- Tester le calcul des pertes attendues sur une sélection d'encours en Buckets 1 et 2 ;
- Tester les principales hypothèses retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations des encours en Bucket 3 ;

Nous avons également examiné les informations présentées dans les notes de l'annexe aux états financiers consolidés relatives au risque de crédit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus,

quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 29 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

Ghali GUESSOUS

Associé

PWC AU MAROC

Mohamed RQIBATE

Associé

Rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes consolidés en normes IFRS de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société Générale Marocaine de Banques et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 15 220 644 kMAD dont un bénéfice net consolidé de 1 361 559 kMAD.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et dépréciations sur les portefeuilles de prêts à la clientèle	
Question clé de l'audit	Réponse d'audit

Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe Société Générale Marocaine de Banques à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le groupe constitue des dépréciations destinées à couvrir ce risque. Ces dépréciations sont estimées selon les dispositions de la norme IFRS 9 - Instruments financiers. L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement de la part de la direction, notamment pour : - déterminer les critères de classification des encours selon qu'ils sont sains (Bucket 1), dégradés (Bucket 2) ou en défaut (Bucket 3); - estimer le montant des pertes attendues en fonction des différents Buckets ; - établir des projections macro-économiques dont les impacts sont intégrés dans la mesure des pertes attendues. Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Principes et normes comptables appliquées » de l'annexe aux états financiers consolidés. Au 31 décembre 2023, le montant brut des prêts et créances à la clientèle s'élève à 106 317 mMAD ; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à 12 009 mMAD. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.	Nous avons concentré nos travaux sur les encours et portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises présentant des risques spécifiques. Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe et des contrôles, que nous avons jugé clés pour notre audit, relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues. Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont consisté principalement à : - examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau du Groupe ; - analyser les principaux paramètres retenus par le groupe pour classer les encours et évaluer les dépréciations au sein des Buckets 1 et 2 au 31 décembre 2023 ; - tester le calcul des pertes attendues sur une sélection d'encours en Buckets 1 et 2 ; - tester les principales hypothèses retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations des encours en Bucket 3 ; Nous avons également examiné les informations présentées dans les notes de l'annexe aux états financiers consolidés relatives au risque de crédit.
---	--

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 22 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

Ghali GUESSOUS

Associé

PWC AU MAROC

Mohamed RQIBATE

Associé

IV. Compte de résultat consolidé aux normes IFRS

Présentation du compte de résultat consolidé

En mMAD	2023	2024	2025	Var 23/24	Var 24/25
Intérêt et produits assimilés	5 084	5 340	5 209	5,1%	-2,5%
Intérêts et charges assimilées	1 283	1 413	1 138	10,2%	-19,4%
Marge d'intérêt	3 801	3 927	4 071	3,3%	3,7%
Commissions perçues	1 926	1 996	2 128	3,6%	6,6%
Commissions servies	388	364	387	-6,1%	6,3%
Marge sur commissions	1 538	1 632	1 741	6,1%	6,7%
Gains/Pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	111	176	161	58,0%	-8,6%
Actifs/passifs de transaction	77	113	104	47,2%	-7,6%
Autres JV par résultat	35	64	57	81,8%	-10,2%
Gains / pertes décomptab. coût amorti	4	5	26	26,3%	>100%
Produits des autres activités	192	142	207	-25,9%	45,6%
Charges des autres activités	72	76	-	5,6%	-100,0%
Produit net bancaire	5 574	5 807	6 206	4,2%	6,9%
PNB Saham Bank	4 396	4 660	5 003	6,0%	7,4%
En % du PNB consolidé	78,9%	80,3%	80,6%	140 pbs	30 pbs
Charges générales d'exploitation	2 258	2 372	2 480	5,0%	4,6%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	414	466	526	12,5%	13,0%
Résultat brut d'exploitation	2 902	2 969	3 200	2,3%	7,8%
Coût du risque de crédit	663	911	361	37,5%	-60,3%
Résultat d'exploitation	2 239	2 058	2 839	-8,1%	38,0%
Quote part du résultat net des entreprises mises en équivalence	56	33	44	-40,9%	35,1%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	36	18	6	-49,6%	-68,7%
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	119	-	>100,0%	-100,0%
Résultat avant impôts	2 258	1 953	2 877	-13,5%	47,3%
Impôt sur les résultats	897	1 158	1 131	29,1%	-2,3%
Résultat net	1 362	795	1 746	-41,6%	>100%
Intérêts minoritaires	44	12	41	-73,6%	>100%
Résultat net – part du groupe	1 317	783	1 705	-40,5%	>100%

Source : Saham Bank – comptes consolidés IFRS

Analyse du compte de résultat consolidé

Évolution du PNB entre 2023 et 2025 :

En mMAD	2023	2024	2025	Var 23/24	Var 24/25
Intérêt et produits assimilés	5 084	5 340	5 209	5,1%	-2,5%
Intérêts et charges assimilées	1 283	1 413	1 138	10,2%	-19,4%
Marge d'intérêt	3 801	3 927	4 071	3,3%	3,7%
Commissions perçues	1 926	1 996	2 128	3,6%	6,6%
Commissions servies	388	364	387	-6,1%	6,3%
Marge sur commissions	1 538	1 632	1 741	6,1%	6,7%
Gains ou Pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	111	176	161	58,0%	-8,6%
Gains ou pertes décomptab. coût amorti	4	5	26	26,3%	>100,0%
Résultat des activités de marché	115	181	187	57,0%	3,2%
Produits des autres activités	192	142	207	-25,9%	45,6%
Charges des autres activités	72	76	-	5,6%	-100,0%
Produit net bancaire	5 574	5 807	6 206	4,2%	6,9%

Source : Saham Bank – comptes consolidés IFRS

Revue analytique 2024 – 2025 :

Au titre de l'exercice 2025, le produit net bancaire consolidé a enregistré une progression de 6,9% par rapport à 2024, pour s'établir à 6 206 mMAD. Cette évolution résulte des éléments conjugués suivants :

- La croissance de la marge d'intérêt de 3,7% (+144 mMAD) par rapport à 2024, pour s'établir à 4 071 mMAD à fin 2025 ;
- La hausse de la marge sur commission de 6,7% (+109 mMAD) pour s'établir à 1 741 mMAD à fin 2025, suite notamment à la hausse des commissions perçues de 6,6% (+132 mMAD) ;
- La hausse du résultat des activités de marché de 3,2% (+6 mMAD) à 187 mMAD en 2025 ;
- La hausse des produits des autres activités de 45,6% (+65 mMAD) par rapport à 2024, conjuguée à une diminution importante des charges des autres activités (-76 mMAD).

Revue analytique 2023 – 2024 :

Au titre de l'exercice 2024, le produit net bancaire consolidé a enregistré une progression de 4,2% par rapport à 2023, pour s'établir à 5 807 mMAD. Cette évolution résulte des éléments conjugués suivants :

- La croissance de la marge d'intérêt de 3,3% (+126 mMAD) par rapport à 2023, pour s'établir à 3 927 mMAD à fin 2024 ;
- La hausse de la marge sur commission de 6,1% (+94 mMAD) pour s'établir à 1 632 mMAD à fin 2024, suite notamment à la hausse des commissions perçues de 3,6% (+70 mMAD) ;
- La hausse du résultat des activités de marché de 57,0% (+66 mMAD) à 181 mMAD en 2024 ;
- Les charges des autres activités ont enregistré une hausse de 5,6% (+4 mMAD), compensée par une baisse des produits des autres activités de 25,9% (-50 mMAD) par rapport à 2023.

Contribution par secteur opérationnel au produit net bancaire entre 2023 et 2025 :

La contribution par activité au produit net bancaire de Saham Bank se détaille comme suit :

En mMAD	2023	2024	2025	Var 23/24	Var 24/25
Banque de détail	4 396	4 660	5 003	6,0%	7,4%
% du total	78,9%	80,3%	80,6%	1,4%	0,3%
Sociétés de financement spécialisées	880	814	851	-7,5%	4,5%
% du total	15,8%	14,0%	13,7%	-1,8%	-0,3%
Banque offshore	72	70	80	-2,8%	14,3%
% du total	1,3%	1,2%	1,3%	-0,1%	0,1%
Sociétés de gestion d'actifs	89	108	133	21,3%	23,1%
% du total	1,6%	1,9%	2,1%	0,3%	0,3%
Autres	137	155	139	13,1%	-10,3%
% du total	2,5%	2,7%	2,2%	0,2%	-0,4%
Produit net bancaire	5 574	5 807	6 206	4,2%	6,9%

Source : Saham Bank – comptes consolidés IFRS

En 2025, la Banque de détail est le principal contributeur au produit net bancaire du groupe avec une part de 80,6%, suivi des sociétés de financement spécialisées avec une part de 13,7%.

En 2024, la Banque de détail demeure le principal contributeur au produit net bancaire du groupe avec une part de 80,3%, suivi des sociétés de financement spécialisées avec une part de 14,0%.

Evolution de la marge d'intérêt entre 2023 et 2025 :

En mMAD	2023	2024	2025	Var 23/24	Var 24/25
Intérêts et produits assimilés	5 084	5 340	5 209	5,1%	-2,5%
Opérations avec la clientèle	4 729	4 831	4 806	2,1%	-0,5%
Comptes et prêts	4 189	4 264	4 353	1,8%	2,1%
Opérations de pensions	-	-	4	n.s	>100,0%
Opérations de location-financement	540	567	449	4,9%	-20,8%
Opérations interbancaires	355	510	404	43,7%	-20,8%
Comptes et prêts	196	323	143	64,4%	-55,8%
Opérations de pensions	158	187	261	18,1%	39,6%
Intérêts et charges assimilés	1 283	1 413	1 138	10,2%	-19,4%
Opérations avec la clientèle	491	564	398	14,9%	-29,4%
Comptes et emprunts	479	555	556	15,8%	0,2%
Opérations de pensions	0,03	0,24	2	>100,0%	>100,0%
Opérations de location-financement	12	9	-160	-25,3%	<-100,0%
Opérations interbancaires	792	849	740	7,2%	-12,9%
Comptes et emprunts	750	804	692	7,1%	-13,9%
Opérations de pensions	42	45	48	9,1%	6,4%
Marge d'intérêt	3 801	3 927	4 071	3,3%	3,7%

Source : Saham Bank – comptes consolidés IFRS

Revue analytique 2024 – 2025 :

Au terme de l'exercice 2025, la marge d'intérêt de Saham Bank a enregistré une progression de 3,7% (+144 mMAD) par rapport à 2024 pour se situer à 4 071 mMAD. Cette évolution s'explique par les éléments suivants :

- Une baisse des intérêts et produits assimilés de 2,5% (-131 mMAD) à 5 209 mMAD, sous l'effet de :
 - la baisse des opérations avec la clientèle de 0,5% (-25 mMAD) à 4 806 mMAD ;
 - la baisse des opérations interbancaires de 20,8% (-106 mMAD) à 404 mMAD, principalement liée à la baisse des intérêts des prêts de trésorerie ;
- La baisse de 19,4% (-275 mMAD) des intérêts et charges assimilés pour s'établir à 1 138 mMAD à fin 2025. Cette évolution s'explique essentiellement par :
 - la baisse de 166 mMAD des intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle, principalement liée à la baisse des intérêts des comptes sur carnets ;
 - la baisse de 109 mMAD des intérêts et charges assimilés sur opérations interbancaires liée à la baisse des charges sur les certificats de dépôt.

Revue analytique 2023 – 2024 :

Au terme de l'exercice 2024, la marge d'intérêt de Saham Bank a enregistré une progression de 3,3% (+126 mMAD) par rapport à 2023 pour se situer à 3 927 mMAD. Cette évolution s'explique par les éléments suivants :

- La hausse des intérêts et produits assimilés de 5,1% (+257 mMAD) à 5 340 mMAD, sous l'effet de :
 - la hausse des opérations avec la clientèle de 2,1% (+102 mMAD) pour atteindre 4 831 mMAD, principalement due à la hausse des crédits d'équipement ;
 - la hausse des opérations interbancaires de 43,7% (+155 mMAD) pour atteindre 510 mMAD expliquée par la hausse des intérêts sur valeurs reçues en pension à terme des établissements de crédit ;
- La hausse de 10,2% (+130 mMAD) des intérêts et charges assimilés pour s'établir à près de 1 413 mMAD à fin 2024 par rapport à 2023. Cette évolution s'explique par :
 - la hausse de 73 mMAD des intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle liée à l'augmentation des intérêts des comptes sur carnets ;
 - la hausse de 57 mMAD des intérêts et charges assimilés sur opérations interbancaires liée à la performance des bons de Trésor.

Contribution par secteur opérationnel à la marge d'intérêts entre 2023 et 2025 :

La contribution par activité à la marge d'intérêt de Saham Bank se détaille comme suit :

En mMAD	2023	2024	2025*	Var 23/24	Var 24/25
Banque de détail	2 931	3 103	3 201	5,9%	3,2%
% du total	77,1%	79,0%	78,6%	1,9%	-0,4%
Sociétés de financement spécialisées	811	766	805	-5,5%	5,1%
% du total	21,3%	19,5%	19,8%	-1,8%	0,3%
Banque offshore	59	58	64	-1,7%	10,3%
% du total	1,6%	1,5%	1,6%	-0,1%	0,1%
Autres	-	-	1	n.a.	100,0%
% du total	-	-	-	n.a.	n.a.
Marge d'intérêt	3 801	3 927	4 071	3,3%	3,7%

Source : Saham Bank – comptes consolidés IFRS

* À compter de l'exercice 2025, la Banque a adopté un nouveau référentiel de correspondance des comptes. Ce changement a entraîné des variations significatives par rapport à l'exercice 2024

Au titre de l'exercice 2025, la Banque de détail demeure le principal contributeur à la marge d'intérêt du groupe avec une part de 78,6%, suivi des sociétés de financement spécialisées avec 19,8%.

Au titre de l'exercice 2024, la Banque de détail demeure le principal contributeur à la marge d'intérêt du groupe avec une part de 79%, suivi des sociétés de financement spécialisées avec 19,5%.

Evolution de la marge sur commissions entre 2023 et 2025 :

En mMAD	2023	2024	2025	Var 23/24	Var 24/25
Commissions perçues (1)	1 926	1 996	2 128	3,6%	6,6%
Commissions sur opérations	1 627	1 699	1 840	4,4%	8,3%
Dont opérations avec la clientèle	646	697	751	7,9%	7,7%
Prestation de services bancaires et financiers	299	298	289	-0,7%	-3,0%
Dont produits de gestion d'OPCVM	16	15	12	-5,4%	-16,9%
Dont produits sur moyen de paiement	235	235	223	-0,1%	-5,1%
Commissions servies (2)	388	364	387	-6,1%	6,3%
Commissions sur opérations	388	364	387	-6,1%	6,3%
Dont opérations avec la clientèle	88	93	130	5,2%	39,6%
Marge sur commissions (1) - (2)	1 538	1 632	1 741	6,1%	6,7%

Source : Saham Bank – comptes consolidés IFRS

Revue analytique 2024 – 2025 :

Au titre de l'exercice 2025, la marge sur commission de Saham Bank s'établit à 1 741 mMAD, affichant ainsi une hausse de 6,7% par rapport à l'exercice 2024. Cette évolution résulte principalement des éléments suivants :

- La hausse des commissions perçues de 6,6% (+132 mMAD) pour s'établir à 2 128 mMAD tirée principalement par la hausse des commissions sur opérations de 8,3% (+141 mMAD) par rapport à l'exercice 2024, liée à l'augmentation des opérations avec la clientèle ;
- La hausse des commissions servies de 6,3% (+23 mMAD) pour s'établir à 387 mMAD, principalement liée aux commissions sur moyens de paiement.

Revue analytique 2023 – 2024 :

Au titre de l'exercice 2024, la marge sur commission de Saham Bank s'établit à 1 632 mMAD, affichant ainsi une hausse de 6,1% par rapport à l'exercice 2023. Cette évolution résulte principalement des éléments suivants :

- La hausse des commissions perçues de 3,6% (+70 mMAD) pour s'établir à 1 996 mMAD tirée principalement par la hausse des commissions sur opérations de 4,4% (+72 mMAD) par rapport à l'exercice 2023, liée à l'augmentation des opérations avec la clientèle ;
- La baisse des commissions servies de 6,1% (-24 mMAD) pour s'établir à 364 mMAD, principalement due à la diminution des commissions de change.

Contribution par secteur opérationnel à la marge sur commissions entre 2023 et 2025 :

La contribution par activité à la marge sur commissions de Saham Bank se détaille comme suit :

En mMAD	2023	2024	2025*	Var 23/24	Var 24/25
Banque de détail	1 474	1 569	1 418	6,4%	-9,6%
% du total	95,8%	96,1%	81,4%	0,3%	-14,7%
Sociétés de financement spécialisées	47	47	47	-	-

% du total	3,1%	2,9%	2,7%	-0,2%	-0,2%
Banque offshore	13	12	15	-7,7%	25,0%
% du total	0,8%	0,7%	0,9%	-0,1%	0,1%
Sociétés de gestion d'actifs	4	4	164	-	>100,0%
% du total	0,3%	0,2%	9,4%	-0,01%	9,2%
Autres	-	-	97	-	>100,0%
% du total	0,0%	0,0%	5,6%	-	5,6%
Marge sur commissions	1 538	1 632	1 741	6,1%	6,7%

Source : Saham Bank – comptes consolidés IFRS

* À compter de l'exercice 2025, la Banque a adopté un nouveau référentiel de correspondance des comptes. Ce changement a entraîné des variations significatives par rapport à l'exercice 2024

Au titre de l'exercice 2025, la Banque de détail demeure le principal contributeur à la marge sur commissions du groupe avec une part de 81,4%, suivi des sociétés de gestion d'actifs avec 9,4%.

Au titre de l'exercice 2024, la Banque de détail demeure le principal contributeur à la marge sur commissions du groupe avec une part de 96,1%, suivi des sociétés de financement spécialisées avec 2,9%.

Evolution du coefficient d'exploitation bancaire et du coût d'exploitation entre 2023 et 2025 :

Le coefficient d'exploitation bancaire et le coût d'exploitation de Saham Bank évoluent comme suit :

En mMAD	2023	2024	2025	Var 23/24	Var 24/25
Produit net bancaire (1)	5 574	5 807	6 206	4,2%	6,9%
Frais de gestion (2)	2 672	2 837	3 006	6,2%	5,9%
Coefficient d'exploitation (2) / (1)	47,9%	48,9%	48,4%	90 pbs	-40 pbs
Encours brut de crédit (3)	106 317	105 955	113 969	-0,3%	7,6%
Coût d'exploitation (2) / (3)	2,5%	2,7%	2,6%	20 pbs	-4 pbs

Source : Saham Bank – comptes consolidés IFRS

En 2025, le coefficient d'exploitation bancaire s'améliore de 40 pbs grâce à une maîtrise des coûts.

Le coût d'exploitation ressort à 2,6% en 2025, en quasi-stabilité par rapport au niveau observé en 2024.

Evolution des frais de gestion entre 2023 et 2025 :

Les frais de gestion de Saham Bank évoluent comme suit :

En mMAD	2023	2024	2025	Var 23/24	Var 24/25
Charges générales d'exploitation	2 258	2 372	2 480	5,0%	4,6%
Charges de personnel	1 236	1 481	1 291	19,8%	-12,8%
Autres charges d'exploitation	1 022	891	1 189	-12,9%	33,5%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	414	466	526	12,5%	13,0%
Frais de gestion	2 672	2 837	3 006	6,2%	5,9%

Source : Saham Bank – comptes consolidés IFRS

Revue analytique 2024 – 2025 :

Au terme de l'exercice 2025, les frais de gestion ont augmenté de 5,9% par rapport à 2024 pour s'établir à 3 006 mMAD en raison principalement de l'augmentation de 33,5% des autres charges (+298 mMAD) et 13,0% des dotations aux amortissements et aux dépréciations (+60 mMAD).

La hausse des frais de gestion en 2025 s'explique par l'évolution naturelle des coûts liés à l'activité, dans un contexte de développement continu et d'adaptation aux besoins opérationnels de la banque.

Revue analytique 2023 – 2024 :

Au terme de l'exercice 2024, les frais de gestion ont augmenté de 6,2% par rapport à 2023 pour s'établir à 2 837 mMAD en raison principalement de l'augmentation de 19,8% des charges de personnel (+245 mMAD) et de 12,5% des dotations aux amortissements et aux dépréciations (+52 mMAD).

Contribution par secteur opérationnel aux frais de gestion entre 2023 et 2025 :

La contribution par activité aux frais de gestion de Saham Bank se détaille comme suit :

En mMAD	2023	2024	2025*	Var 23/24	Var 24/25
Banque de détail	2 355	2 465	2 634	4,7%	6,9%
% du total	88,1%	86,9%	87,6%	-1,2%	0,7%
Sociétés de financement spécialisées	264	319	308	20,8%	-3,4%
% du total	9,9%	11,2%	10,2%	1,4%	-1,0%
Société de gestion d'actifs	16	39	22	>100,0%	-43,6%
% du total	0,6%	1,4%	0,7%	0,8%	-0,6%
Autres	37	14	42	-62,2%	>100,0%
% du total	1,4%	0,5%	1,4%	-0,9%	-0,9%
Frais de gestion	2 672	2 837	3 006	6,2%	5,9%

Source : Saham Bank – comptes consolidés IFRS

* À compter de l'exercice 2025, la Banque a adopté un nouveau référentiel de correspondance des comptes. Ce changement a entraîné des variations significatives par rapport à l'exercice 2024

Au titre de l'exercice 2025, la Banque de détail demeure le principal contributeur aux frais de gestion du groupe avec une part de 87,6%, suivi des sociétés de financement spécialisées avec 10,2%.

Au titre de l'exercice 2024, la Banque de détail demeure le principal contributeur aux frais de gestion du groupe avec une part de 86,9%, suivi des sociétés de financement spécialisées avec 11,2%.

Evolution du résultat brut d'exploitation entre 2023 et 2025 :

En mMAD	2023	2024	2025	Var 23/24	Var 24/25
Produit net bancaire	5 574	5 807	6 206	4,2%	6,9%
Charges générales d'exploitation	2 258	2 372	2 480	5,0%	4,6%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	414	466	526	12,5%	13,0%
Résultat brut d'exploitation	2 902	2 969	3 200	2,3%	7,8%

Source : Saham Bank – comptes consolidés IFRS

Revue analytique 2024 – 2025 :

Au titre de l'exercice 2025, le résultat brut d'exploitation a affiché une augmentation de 7,8% par rapport à 2024 pour s'établir à 3 200 mMAD. Cette hausse résulte principalement d'un accroissement du produit net bancaire de 6,9% (+399 mMAD) contrebalancée par une augmentation des charges générales d'exploitation de 4,6% (+108 mMAD) et une hausse des dotations aux amortissements et aux dépréciations de 13,0% (+60 mMAD).

Revue analytique 2023 – 2024 :

Au titre de l'exercice 2024, le résultat brut d'exploitation a affiché une augmentation de 2,3% par rapport à 2023 pour s'établir à 2 969 mMAD. Cette hausse résulte principalement d'un accroissement du produit net bancaire de 4,2% (+233 mMAD) contrebalancée par une augmentation des charges générales d'exploitation de 5,0% (+114 mMAD) et une hausse des dotations aux amortissements et aux dépréciations de 12,5% (+52 mMAD).

La contribution par secteur opérationnel au résultat brut d'exploitation entre 2023 et 2025 :

En mMAD	2023	2024	2025*	Var 23/24	Var 24/25
Banque de détail	2 040	2 195	2 368	7,6%	7,9%
% du total	70,3%	73,9%	74,0%	3,6%	0,1%
Sociétés de financement spécialisées	616	494	544	-19,8%	10,1%
% du total	21,2%	16,6%	17,0%	-4,6%	0,4%
Banque offshore	69	67	74	-2,9%	10,4%
% du total	2,4%	2,3%	2,3%	-0,1%	0,1%
Sociétés de gestion d'actifs	74	96	115	29,7%	19,8%
% du total	2,5%	3,2%	3,6%	0,7%	0,4%
Autres	103	117	99	13,6%	-15,4%
% du total	3,5%	3,9%	3,1%	0,4%	-0,8%
Résultat brut d'exploitation	2 902	2 969	3 200	2,3%	7,8%

Source : Saham Bank – comptes consolidés IFRS

* À compter de l'exercice 2025, la Banque a adopté un nouveau référentiel de correspondance des comptes. Ce changement a entraîné des variations significatives par rapport à l'exercice 2024.

Au titre de l'exercice 2025, la banque de détail demeure le principal contributeur au résultat brut d'exploitation du groupe avec une part de 74,0% suivi des sociétés de financement spécialisées avec 17,0%.

Au titre de l'exercice 2024, la banque de détail demeure le principal contributeur au résultat brut d'exploitation du groupe avec une part de 73,9% suivi des sociétés de financement spécialisées avec 16,6%.

Evolution du résultat d'exploitation entre 2023 et 2025 :

En mMAD	2023	2024	2025	Var 23/24	Var 24/25
Résultat brut d'exploitation	2 902	2 969	3 200	2,3%	7,8%
Coût du risque	663	911	361	37,5%	-60,3%
Résultat d'exploitation	2 239	2 058	2 839	-8,1%	38,0%

Source : Saham Bank – comptes consolidés IFRS

Revue analytique 2024 – 2025 :

Au titre de l'exercice 2025, le résultat d'exploitation a augmenté de 38% passant ainsi de 2 058 mMAD en 2024 à 2 839 mMAD en 2025 expliquée par (i) la hausse du résultat brut d'exploitation (+7,8) suite à la bonne performance de la banque en 2025 et (ii) la baisse importante du coût du risque (-60,3%).

Revue analytique 2023 – 2024 :

Au titre de l'exercice 2024, le résultat d'exploitation a diminué de 8,1% passant ainsi de 2 239 mMAD en 2023 à 2 058 mMAD en 2024 principalement expliquée par la hausse du coût du risque (+37,5%).

La contribution des filiales au résultat d'exploitation consolidé entre 2023 et 2025 :

En mMAD	2023	2024	2025	Var 23/24	Var 24/25
Saham Bank	1 543	1 535	2 174	-0,5%	41,6%
% du total	68,9%	74,6%	76,6%	5,7%	2,0%
Saham Leasing	232	143	216	-38,4%	51,0%
% du total	10,4%	6,9%	7,6%	-3,4%	0,7%
Eqdom	219	100	170	-54,3%	70,0%
% du total	9,8%	4,9%	6,0%	-4,9%	1,1%
Athena Courtage	92	94	93	2,2%	-1,1%
% du total	4,1%	4,6%	3,3%	0,5%	-1,3%
Saham Capital Gestion	71	103	104	45,1%	1,0%
% du total	3,2%	5,0%	3,7%	1,8%	-1,3%
Saham Bank Offshore	67	67	64	-	-4,5%
% du total	3,0%	3,3%	2,3%	0,3%	-1,0%
Investima	23	33	1	43,5%	-97,0%
% du total	1,0%	1,6%	0,0%	0,6%	-1,6%
Saham Capital Bourse	8	12	31	50,0%	158,3%
% du total	0,4%	0,6%	1,1%	0,2%	0,5%
Saham Capital Placement	4	-3	10	<-100,0%	>100,0%
% du total	0,2%	-0,1%	0,4%	-0,3%	0,5%
Foncimmo	-	-1	-	n.a.	-100,0%
% du total	0,0%	0,0%	0,0%	-	-
SogeFinancement	-	-	-1	n.a.	n.a.
% du total	0,0%	0,0%	0,0%	-	-
SogeCapital Investissement	-1	-3	1	<-100,0%	>100,0%
% du total	0,0%	-0,1%	0,0%	-0,1%	0,2%

NEMA Capital	-1	-1	-	-	100,0%
% du total	0,0%	0,0%	0,0%	-	-
Saham Foncière	-2	-2	-2	-	-
% du total	-0,1%	-0,1%	-0,1%	-	-
Saham Contact	-16	-19	-20	-18,8%	-5,3%
% du total	-0,7%	-0,9%	-0,7%	-0,2%	0,2%
Saham Paiement	-	-	-2	n.a.	n.a.
% du total	0,0%	0,0%	-0,1%	-	-0,1%
Résultat d'exploitation	2 239	2 058	2 839	-8,1%	38,0%

Source : Saham Bank – comptes consolidés IFRS

Evolution du coût du risque entre 2023 et 2025 :

En mMAD	2023	2024	2025	Var 23/24	Var 24/25
Dotations aux provisions (1)	2 676	2 828	1 735	5,7%	-38,6%
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	2 532	2 612	1 619	3,1%	-38,0%
<i>Bucket 1 (actif sains)</i>	46	26	92	-43,9%	>100,0%
<i>Bucket 2 (actif dégradé)</i>	193	9	120	-95,4%	>100,0%
<i>Bucket 3 (actif en défaut)</i>	2 293	2 577	1 408	12,4%	-45,4%
Provisions engagements par signature	93	148	57	59,2%	-61,3%
<i>Bucket 1</i>	-	-	5	n.a.	>100,0%
<i>Bucket 2</i>	-	15	2	n.a.	-86,4%
<i>Bucket 3</i>	93	133	50	43,5%	-62,3%
Autres provisions pour risques et charges	51	68	58	33,2%	-14,3%
Reprises de provisions (2)	2 739	2 854	1 913	4,2%	-33,0%
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	2 630	2 641	1 775	0,4%	-32,8%
<i>Bucket 1</i>	23	2	-0,44	-93,2%	<-100,0%
<i>Bucket 2</i>	16	24	3	50,3%	-89,3%
<i>Bucket 3</i>	2 591	2 615	1 773	0,9%	-32,2%
Reprises de provisions engagements par signature	82	196	102	>100,0%	-48,0%
<i>Bucket 1</i>	-	4	-	n.a.	-100,0%
<i>Bucket 2</i>	-	-	-	n.a.	n.a.
<i>Bucket 3</i>	82	191	102	>100,0%	-46,8%
Reprises des autres provisions pour risques et charges	27	17	36	-38,3%	>100,0%
Variation des provisions (3)	726	937	539	29,0%	-42,4%

Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-40	-69	-36	71,4%	-48,0%
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-713	-896	-522	25,7%	-41,8%
Récupérations sur prêts et créances amorties	38	13	7	-65,8%	-46,2%
Autres pertes	-11	15	11	>100,0%	-26,7%
Coût du risque (1) + (3) – (2)	663	911	361	37,5%	-60,4%
Encours en souffrance brut	16 151	15 525	12 899	-3,9%	-16,9%
Coût du risque / Encours en souffrance brut	4,11%	5,87%	2,79%	176 pbs	-307 bps

Coût du risque (%) = Coût du risque / encours en souffrance brut

Source : Saham Bank – comptes consolidés IFRS.

Revue analytique 2024 – 2025 :

Le coût du risque s'établit à 361 mMAD à fin 2025, contre 911 mMAD à fin 2024, soit une baisse significative de 60,4% (-550 mMAD).

Cette amélioration marquée s'accompagne d'un recul du ratio coût du risque sur encours en souffrance brut, qui passe de 5,87% en 2024 à 2,79% en 2025, soit une diminution de 307 pbs. Cette évolution favorable s'explique essentiellement par les éléments suivants :

Les dotations aux provisions pour dépréciation des prêts et créances ressortent à 1 619 mMAD à fin 2025, contre 2 612 mMAD à fin 2024, soit une baisse de 38,0% qui s'explique essentiellement par :

- La baisse des dotations sur Bucket 3 (actifs en défaut) passant de 2 577 mMAD en 2024 à 1 408 mMAD à fin 2025, soit une baisse de 45,4% s'expliquant principalement par la décélération des entrées en défaut et l'assainissement progressif du portefeuille de créances douteuses ;
- La hausse des dotations sur Bucket 2 (actifs dégradés) regroupant les pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues à maturité, passant de 9 mMAD à fin 2024 à 120 mMAD à fin 2025, traduisant un renforcement du provisionnement préventif sur les créances en « watchlist » ;
- La hausse des dotations sur Bucket 1 (actifs sains) regroupant les pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, passant de 26 mMAD à fin 2024 à 92

mMAD à fin 2025, soit une augmentation de 253,8% reflétant une approche prudentielle renforcée sur le portefeuille sain.

Les dotations aux provisions sur engagements par signature s'élèvent à 57 mMAD à fin 2025, contre 148 mMAD à fin 2024, soit une baisse de 61,3% qui s'explique essentiellement par :

- La baisse des dotations sur Bucket 3 passant de 133 mMAD à fin 2024 à 50 mMAD à fin 2025, soit une variation de 62,3%, traduisant une moindre sinistralité sur les engagements hors bilan en défaut ;
- La baisse des dotations sur Bucket 2 à 2 mMAD à fin 2025 contre 15 mMAD à fin 2024 (-86,4%) ;
- La comptabilisation marginale d'une dotation Bucket 1 de 5 mMAD non observée sur l'exercice précédent.

Les reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances s'établissent à 1 775 mMAD à fin 2025, contre 2 641 mMAD à fin 2024, soit une baisse de 32,8% qui s'explique essentiellement par :

- La baisse des reprises sur Bucket 3 passant de 2 615 mMAD à fin 2024 à 1 773 mMAD à fin 2025, soit une variation de 32,2%, en cohérence avec le recul du stock de créances en souffrance ;
- La baisse des reprises sur Bucket 2 passant de 24 mMAD à 3 mMAD (-89,3%) ;
- La quasi-disparition des reprises Bucket 1 (de 2 mMAD à 0,44 mMAD).

Les pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées passent de 896 mMAD à fin 2024 à 522 mMAD à fin 2025, soit une baisse de 41,8% reflétant la moindre cristallisation des pertes définitives sur l'exercice ;

Les pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées s'élèvent à 36 mMAD à fin 2025 contre 69 mMAD à fin 2024, soit une amélioration de 48,0%.

Revue analytique 2023 – 2024 :

Le coût du risque s'élève à 911 mMAD à fin 2024, contre 663 mMAD à fin 2023, soit une hausse de 37,5% (+248 mMAD). Cette variation s'accompagne d'une progression du ratio coût du risque sur encours en souffrance brute, qui passe de 4,11% en 2023 à 5,87% en 2024 par une progression du ratio coût du risque sur encours en souffrance brut, soit une augmentation de 176 pbs. Cette évolution s'explique essentiellement par les éléments suivants :

Les dotations aux provisions pour dépréciation des prêts et créances ressortent à 2 612 mMAD à fin 2024, contre 2 532 mMAD à fin 2023, soit une hausse de 3,1% qui s'explique essentiellement par :

- La hausse des dotations sur Bucket 3 passant de 2 293 mMAD à fin 2023 à 2 577 mMAD à fin 2024, soit une hausse de 12,4% reflétant l'aggravation de la sinistralité sur le portefeuille de créances douteuses ;
- La forte baisse des dotations sur Bucket 2 passant de 193 mMAD à fin 2023 à 9 mMAD à fin 2024, soit une baisse de 95,4% reflétant une amélioration des créances en « watchlist » ;
- La baisse des dotations sur Bucket 1 passant de 46 mMAD à fin 2023 à 26 mMAD à fin 2024, soit une diminution de 43,9%, traduisant une amélioration des paramètres de risque sur le portefeuille sain.

Les dotations aux provisions sur engagements par signature s'élèvent à 148 mMAD à fin 2024, contre 93 mMAD à fin 2023, soit une hausse de 59,2% qui s'explique essentiellement par :

- La hausse des dotations sur Bucket 3 passant de 93 mMAD à fin 2023 à 133 mMAD à fin 2024, soit une augmentation de 43,5% ;
- La comptabilisation d'une dotation Bucket 2 de 15 mMAD en 2024, non observée sur l'exercice 2023, traduisant une dégradation du risque sur certains engagements hors bilan.

Les reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances ressortent à 2 641 mMAD à fin 2024, contre 2 630 mMAD à fin 2023, soit une hausse limitée de 0,4% qui s'explique essentiellement par :

- La hausse des reprises sur Bucket 3 à 2 615 mMAD à fin 2024 contre 2 591 mMAD à fin 2023 (+0,9%) ;
- La hausse des reprises sur Bucket 2 passant de 16 mMAD à 24 mMAD (+50,3%) ;
- La baisse significative des reprises sur Bucket 1 de 23 mMAD à 2 mMAD (-93,2%).

Les reprises sur engagements par signature progressent fortement, passant de 82 mMAD à fin 2023 à 196 mMAD à fin 2024, soit une hausse de +100,0%, portée principalement par les reprises Bucket 3 (de 82 mMAD à 191 mMAD, +100,0%) ;

Les pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées passent de 713 mMAD à fin 2023 à 896 mMAD à fin 2024, soit une hausse de 25,7%, traduisant une accélération de la cristallisation des pertes définitives ;

Les pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées passent de 40 mMAD à fin 2023 à 69 mMAD à fin 2024, soit une hausse de 71,4%.

La contribution par secteur opérationnel à la formation du coût de risque entre 2023 et 2025 :

En mMAD	2023	2024	2025*	Var 23/24	Var 24/25
Banque de détail	498	660	195	32,5%	-70,5%
% du total	75,1%	72,4%	54,0%	62,7%	-18,4%
Sociétés de financement spécialisées	164	251	156	53,0%	-37,8%
% du total	24,7%	27,6%	43,2%	2,8%	15,7%
Banque offshore	1	-	10	-100,0%	>100,0%
% du total	0,2%	0,0%	2,8%	-0,2%	2,8%
Sociétés de gestion d'actifs	-	-	-	n.a.	n.a.
% du total	0,0%	0,0%	0,0%	n.a.	n.a.
Autres	-	-	-	n.a.	n.a.
% du total	0,0%	0,0%	0,0%	n.a.	n.a.
Coût du risque	663	911	361	37,5%	-60,4%

Source : Saham Bank – comptes consolidés IFRS

* À compter de l'exercice 2025, la Banque a adopté un nouveau référentiel de correspondance des comptes. Ce changement a entraîné des variations significatives par rapport à l'exercice 2024.

Au terme de l'exercice 2025, la banque de détail demeure le principal contributeur au coût du risque du groupe avec une part de 54,0%, suivi des sociétés de financement spécialisées avec 43,2%.

Au terme de l'exercice 2024, la banque de détail demeure le principal contributeur au coût du risque du groupe avec une part de 72,4%, suivi des sociétés de financement spécialisées avec 27,6%.

L'évolution du résultat net part du groupe entre 2023 et 2025 :

En mMAD	2023	2024	2025	Var 23/24	Var 24/25
Résultat d'exploitation	2 239	2 058	2 839	-8,1%	38,0%
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	56	33	44	-40,9%	35,1%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	36	18	6	-49,6%	-68,7%
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	119	-	>100,0%	-100,0%
Résultat avant impôt	2 258	1 953	2 877	-13,5%	47,3%
Impôts sur les résultats	897	1 158	1 131	29,1%	-2,3%
Résultat net	1 362	795	1 746	-41,6%	>100,0%
Intérêts minoritaires	44	12	41	-73,6%	>100,0%
Résultat net part du groupe	1 317	783	1 705	-40,5%	>100,0%

Source : Saham Bank – comptes consolidés IFRS

Revue analytique 2024 – 2025 :

Au terme de l'exercice 2025, le résultat net part du Groupe Saham Bank a évolué de 117,7% pour s'établir à 1 705 mMAD à fin 2025 contre 783 mMAD en 2024. Cette évolution est consécutive à une

hausse du résultat d'exploitation de 38,0% (+781 mMAD) entre 2024 et 2025 grâce à (i) une augmentation du PNB (+6,9%) et (ii) une meilleure maîtrise du coût du risque (-60,3%).

Revue analytique 2023 – 2024 :

Au terme de l'exercice 2024, le résultat net part du Groupe Saham Bank a baissé de 40,5% pour s'établir à 783 mMAD à fin 2024 contre 1 317 mMAD en 2023. En effet, Saham Bank a fait l'objet d'un contrôle fiscal qui a donné lieu au règlement d'un montant global de 330 mMAD, au titre de l'impôt sur les sociétés (IS), l'impôt sur les revenus (IR), la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et la contribution sociale de solidarité sur les bénéfices concernant les exercices 2020, 2021, 2022 et 2023

Contribution des filiales à la formation du RNPG entre 2023 et 2025 :

Le tableau ci-dessous présente la contribution de chaque filiale à la formation du RNPG :

En mMAD	2023	2024	2025	Var 23/24	Var 24/25
Saham Bank	809	400	1 200	-50,6%	>100,0%
% du total	61,4%	51,1%	70,4%	-10,3%	19,3%
Eqdom	98	45	166	-54,1%	>100,0%
% du total	7,4%	5,7%	9,7%	-1,7%	4,0%
Saham Leasing	193	124	84	-35,8%	-32,3%
% du total	14,7%	15,8%	4,9%	1,2%	-10,9%
Athena Courtage	59	63	64	6,8%	1,6%
% du total	4,5%	8,0%	3,8%	3,6%	-4,3%
Saham Capital Gestion	53	81	88	52,8%	8,6%
% du total	4,0%	10,3%	5,2%	6,3%	-5,2%
Saham Bank Offshore	49	45	47	-8,2%	4,4%
% du total	3,7%	5,7%	2,8%	2,0%	-3,0%
La Marocaine Vie	49	33	44	-32,7%	33,3%
% du total	3,7%	4,2%	2,6%	0,5%	-1,6%
Investima	11	11	4	-	-63,6%
% du total	0,8%	1,4%	0,2%	0,6%	-1,2%
ALD Automotive	7	-	-	-100,0%	-
% du total	0,5%	0,0%	0,0%	-0,5%	-
Saham Capital Bourse	7	11	25	57,1%	127,3%
% du total	0,5%	1,4%	1,5%	0,9%	0,1%
Saham Capital Placement	4	-3	10	<-100,0%	>100,0%
% du total	0,3%	-0,4%	0,6%	-0,7%	1,0%
SogeFinancement	-	-	-1	-	-
% du total	0,0%	0,0%	-0,1%	-	-0,1%
Foncimmo	-	-1	-	-	100,0%
% du total	0,0%	-0,1%	0,0%	-0,1%	0,1%
SogeCapital Investissement	-1	-3	1	<-100,0%	>100,0%
% du total	-0,1%	-0,4%	0,1%	-0,3%	0,4%
Nema Capital	-1	-1	-	-	100,0%
% du total	-0,1%	-0,1%	0,0%	-0,1%	0,1%

Fonciere Saham	-2	-2	-2	-	-
% du total	-0,2%	-0,3%	-0,1%	-0,1%	0,1%
Saham Contact	-18	-20	-23	-11,1%	-15,0%
% du total	-1,4%	-2,6%	-1,3%	-1,2%	1,2%
Saham Paiement	-	-	-2	-	-
% du total	0,0%	0,0%	-0,1%	-	-0,1%
Résultat net – part du groupe	1 317	783	1 705	-40,5%	>100,0%

Source : Saham Bank – comptes consolidés IFRS

Saham Bank demeure le principal contributeur au RNPG du Groupe au 31 décembre 2025 avec une part de 70,4% suivi d'Egdom dont la contribution au titre de la même année a atteint 9,7%.

Saham Bank demeure le principal contributeur au RNPG du Groupe au 31 décembre 2024 avec une part de 51,1% suivi de Saham Leasing dont la contribution au titre de la même année a atteint 5,7%.

Les indicateurs de rentabilité des fonds propres et rentabilité des actifs entre 2023 et 2025 :

En mMAD	2023	2024	2025	Var 23/24	Var 24/25
Résultat net consolidé (1)	1 362	795	1 746	-41,6%	>100,0%
Fonds propres (hors résultat net) (2)	13 859	14 746	15 178	6,4%	2,9%
Total actifs (3)	120 195	127 512	136 156	6,1%	6,8%
Return On Equity (ROE) (1) / (2)	9,82%	5,39%	11,50%	-443 pbs	611 pbs
Return On Assets (ROA) (1) / (3)	1,13%	0,62%	1,28%	-51 pbs	66 pbs

Source : Saham Bank – comptes consolidés IFRS

Revue analytique 2024 – 2025 :

L'année 2025 a été marquée par une hausse des fonds propres de 2,9% par rapport à fin décembre 2024 pour atteindre 15 178 mMAD et par une hausse du résultat net consolidé de plus de 100% pour atteindre 1 746 mMAD compte tenu des bonnes performances enregistrées durant l'année.

De ce fait, le ROE enregistre une hausse de 611 pbs pour s'établir à 11,50% en 2025 et le ROA s'établit à 1,28%, en hausse de 66 pbs par rapport à 2024.

Revue analytique 2023 – 2024 :

L'année 2024 a été marquée par une forte hausse des fonds propres de 6,4% par rapport à fin décembre 2023 pour atteindre 14 746 mMAD et par une baisse du résultat net consolidé de 41,6% pour atteindre 795 mMAD en raison d'éléments non récurrents survenus en 2024.

De ce fait, le ROE enregistre une baisse de 443 pbs pour s'établir à 5,39% en 2024 et le ROA s'établit à 0,62%, en baisse de 51 pbs par rapport à 2023.

V. Bilan consolidé aux normes IFRS

Présentation du bilan consolidé IFRS

En mMAD	2023	2024	2025	Var 23/24	Var 24/25
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 389	7 298	1 780	>100,0%	-75,6%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2 736	3 295	8 770	20,4%	>100,0%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	-
Titres au coût amorti	6 945	7 993	10 369	15,1%	29,7%
Prêts et créances sur les Établissements de crédit et assimilés	7 270	6 510	4 174	-10,5%	-35,9%
Prêts et créances sur la clientèle	94 308	93 973	102 146	-0,4%	8,7%
Écart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-
Actifs d'impôt courants	1 014	1 236	1 219	21,9%	-1,3%
Actifs d'impôt différé	1 800	1 784	1 915	-0,9%	7,3%
Comptes de régularisation et autres actifs	469	1 098	1 209	>100,0%	10,1%
Participations dans des entreprises mises en équivalence	431	460	523	6,8%	13,7%
Immobilisations corporelles	2 261	2 557	2 626	13,1%	2,7%
Immobilisations incorporelles	1 280	1 135	1 252	-11,3%	10,3%
Écarts d'acquisition	292	172	172	-40,9%	-
Total Actif	120 195	127 512	136 156	6,1%	6,8%

En mMAD	2023	2024	2025	Var 23/24	Var 24/25
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	31	28	78	-9,3%	>100,0%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	8 656	6 749	9 655	-22,0%	43,1%
Dettes envers la clientèle	73 554	80 133	86 032	8,9%	7,4%
Titres de créance émis	13 729	14 352	13 697	4,5%	-4,6%
Passifs d'impôt exigible	1 744	2 122	1 880	21,7%	-11,4%
Passifs d'impôt différé	774	765	855	-1,1%	11,8%
Comptes de régularisation et autres passifs	3 689	4 951	5 011	34,2%	1,2%
Provisions	1 163	1 236	1 207	6,3%	-2,3%
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	1 635	1 634	816	-0,1%	-50,0%
Capitaux propres	15 221	15 541	16 924	2,1%	8,9%
Capitaux propres – part du groupe	14 506	14 884	16 295	2,6%	9,5%
Capital et réserves liées	12 061	12 743	12 977	5,7%	1,8%
Réserves consolidées – part du groupe	1 088	1 267	1 530	16,5%	20,8%
Gains ou pertes latent ou différés	41	91	83	>100,0%	-8,8%
Résultats de l'exercice – part du groupe	1 317	783	1 705	-40,5%	>100,0%
Intérêts minoritaires	714	657	629	-8,0%	-4,3%
Total passif	120 195	127 512	136 156	6,1%	6,8%

Source : Saham Bank – comptes consolidés IFRS

Revue analytique 2024 – 2025 :

Au titre de l'exercice 2025, le total bilan consolidé s'est élevé à 136 156 mMAD, en progression de 6,8% (+8 644 mMAD) par rapport à fin décembre 2024. Cette augmentation est attribuable essentiellement à :

- La hausse des actifs financiers à la juste valeur par résultat de +100,0% (+5 475 mMAD) pour s'établir à 8 770 mMAD ;
- La hausse des prêts et créances sur la clientèle de 8,7% (+8 174 mMAD) pour s'établir à 102 146 mMAD ;
- La hausse des titres au coût amorti de 29,7% (+2 376 mMAD) pour atteindre 10 369 mMAD ;
- La hausse des passifs financiers à la juste valeur par résultat, en hausse de +100,0% (+50 mMAD) pour s'établir à 78 mMAD ;
- La hausse des dettes envers les établissements de crédit et assimilés de 43,1% (+2 906 mMAD) pour atteindre 9 655 mMAD ;
- La hausse des capitaux propres de 8,9% (+1 383 mMAD) pour atteindre 16 924 mMAD à décembre 2025, essentiellement à la suite de l'évolution positive du résultat net de l'exercice (+100,0% à 1 705 mMAD).

Revue analytique 2023 – 2024 :

Au titre de l'exercice 2024, le total bilan consolidé s'est élevé à 127 512 mMAD, en progression de 6,1% par rapport à fin décembre 2023. Cette augmentation est attribuable essentiellement à :

- La hausse des Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor Public, Service des chèques postaux de +100,0% (+5 909 mMAD) pour s'établir à 7 298 mMAD ;
- La hausse des actifs financiers à la juste valeur par résultat de 20,4% (+559 mMAD) pour s'établir à 3 295 mMAD ;
- La hausse des titres au coût amorti de 15,1% (+1 048 mMAD) pour atteindre 7 993 mMAD ;
- La hausse des dettes envers la clientèle de 8,9% (+6 579 mMAD) pour s'établir à 80 133 mMAD ;
- La hausse des capitaux propres de 2,1% (+321 mMAD) pour atteindre 15 541 mMAD à décembre 2024.

Analyse du bilan consolidé

L'évolution des prêts et créances sur les établissements de crédits entre 2023 et 2025 :

En mMAD	2023	2024	2025	Var 23/24	Var 24/25
Comptes à vue	392	1 935	1 569	>100,0%	-18,9%
Prêts	4 653	448	607	-90,4%	35,5%
Opérations de pension	2 228	4 129	2 003	85,3%	-51,5%
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédits avant dépréciation	7 272	6 511	4 178	-10,5%	-35,8%
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit	-3	-2	-4	33,3%	-100,0%
<i>Bucket 1</i>	-3	-2	-4	33,3%	-100,0%
<i>Bucket 2</i>	-	-	-	-	-
<i>Bucket 3</i>	-	-	-	-	-
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédits nets de dépréciation	7 270	6 510	4 174	-10,5%	-35,9%

Source : Saham Bank – comptes consolidés IFRS

Revue analytique 2024 – 2025 :

Au titre de l'exercice 2025, les prêts et créances sur les établissements de crédit nets de dépréciation s'établissent à 4 178 mMAD contre 6 510 mMAD en 2024, soit une baisse de 35,9%.

Revue analytique 2023 – 2024 :

Au titre de l'exercice 2024, les prêts et créances sur les établissements de crédit nets de dépréciation s'établissent à 6 510 mMAD contre 7 270 mMAD en 2023, soit une baisse de 10,5%.

L'évolution des prêts et créances sur la clientèle entre 2023 et 2025 :

En mMAD	2023	2024	2025	Var 23/24	Var 24/25
Comptes ordinaires	7 877	7 345	5 863	-6,8%	-20,2%
Prêts consentis à la clientèle	87 555	87 342	92 732	-0,2%	6,2%
Opérations de pension	–	–	2 879	–	>100,0%
Opérations de location-financement	10 885	11 267	12 495	3,5%	10,9%
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle avant dépréciation	106 317	105 955	113 969	-0,3%	7,6%
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	-12 009	-11 982	-11 822	0,2%	1,3%
<i>Bucket 1</i>	-490	-515	-606	-5,1%	-17,7%
<i>Bucket 2</i>	-709	-693	-946	2,3%	-36,5%
<i>Bucket 3</i>	-10 811	-10 774	-10 270	0,3%	4,7%
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle nets de dépréciation	94 308	93 973	102 146	-0,4%	8,7%

Source : Saham Bank – comptes consolidés IFRS

Revue analytique 2024 – 2025 :

Au titre de l'exercice 2025, les prêts et créances nets de dépréciation sur la clientèle s'établissent à 102 146 mMAD contre 93 973 mMAD en 2024, soit une hausse de 8,7%, essentiellement portées par :

- La hausse des prêts consentis à la clientèle de 6,2% (+5 390 mMAD) pour atteindre 92 732 mMAD à fin 2025 contre 87 342 mMAD en 2024 ;
- La comptabilisation d'opération de pension pour 2 879 mMAD ;
- La hausse des opérations de location-financement de 10,9% (+1 228 mMAD) pour s'établir à 12 495 mMAD à fin 2025 contre 11 267 mMAD en 2024 ;
- La baisse des dépréciations des prêts et créances à la clientèle de 1,3% (-160 mMAD) pour s'établir à 11 822 mMAD contre 11 982 mMAD en 2024.

Revue analytique 2023 – 2024 :

Au titre de l'exercice 2024, les prêts et créances nets de dépréciation sur la clientèle s'établissent à 93 973 mMAD contre 94 308 mMAD en 2023, soit une baisse de 0,4%. Cette tendance s'explique par :

- La légère baisse des prêts consentis à la clientèle de 0,2% (-213 mMAD) pour atteindre 87 342 mMAD à fin 2024 contre 87 555 mMAD en 2023 ;
- La hausse des opérations de location-financement de 3,5% (+382 mMAD) pour s'établir à 11 267 mMAD à fin 2024 contre 10 885 mMAD en 2023 ;
- La baisse des dépréciations des prêts et créances à la clientèle de 0,2% (-27 mMAD) pour s'établir à 11 982 mMAD contre 12 009 mMAD en 2023.

Crédits

En mMAD	2023	2024	2025	Var 23/24	Var 24/25
Créances sur les Ets de crédit et assimilés (C1) - brut	7 272	6 510	4 177	-10,5%	-35,8%
Comptes à vue	392	1 935	1 569	>100,0%	-18,9%
Prêts	4 653	448	607	-90,4%	35,4%
Opérations de pension	2 228	4 129	2 003	85,3%	-51,5%
(-) Provisions établissements de crédits et assimilés	3	2	4	-39,0%	>100,0%
Créances sur les Ets de crédit et assimilés (C1) - net	7 270	6 510	4 174	-10,5%	-35,9%
Créances sur la clientèle (C2) - brut	106 317	105 955	113 969	-0,3%	7,6%
Comptes ordinaires	7 877	7 345	5 863	-6,7%	-20,2%
Prêts consentis à la clientèle	87 555	87 342	92 732	-0,2%	6,2%
Opérations de pension	-	-	2 879	-	-
Opérations de location-financement	10 885	11 267	12 495	3,5%	10,9%
(-) Provisions clientèle	12 009	11 982	11 822	-0,2%	-1,3%
Créances sur la clientèle (C2) - net	94 308	93 973	102 146	-0,4%	8,7%
Total crédit net (C1+C2)	101 578	100 482	106 321	-1,1%	5,8%

Source : Saham Bank – comptes consolidés IFRS

Revue analytique 2024 – 2025 :

Au titre de l'exercice 2025, l'encours net total des crédits s'est établi à 106 321 mMAD, en progression de 5,8% (+5 839 mMAD) par rapport à décembre 2024. Cette tendance s'explique par les éléments suivants :

- La hausse des prêts consentis à la clientèle de 6,2% (+5 390 mMAD) atteignant 92 732 mMAD, expliquée par la hausse des prêts et des créances sur la clientèle, reflétant une accélération commerciale soutenant les clients corporate et retail ;
- La hausse de 35,4% des prêts des établissements de crédit et assimilés (+159 mMAD) pour atteindre 607 mMAD, liée aux nouveaux déblocages de prêts ;
- La hausse des opérations de location-financement de 10,9% (+1 228 mMAD) pour atteindre 12 495 mMAD, traduisant la bonne performance des filiales de financement.

Revue analytique 2023 – 2024 :

Au titre de l'exercice 2024, l'encours net total des crédits s'est établi à 100 482 mMAD, en diminution de 1,1% (-1 096 mMAD) par rapport à décembre 2023. Cette tendance s'explique par les éléments suivants :

- La hausse des comptes à vue de +100,0% (+1 543 mMAD) atteignant 1 935 mMAD, liée à l'augmentation des comptes ordinaires des établissements de crédit ;
- La hausse des opérations de pension de 85,3% (+1 900 mMAD) pour atteindre 4 129 mMAD, traduisant une hausse des placements interbancaires ;
- La hausse des opérations de location-financement de 3,5% (+382 mMAD) pour atteindre 11 267 mMAD, reflétant la bonne performance des filiales de financement.

Contribution par secteur opérationnel aux prêts et créances envers la clientèle et les établissements de crédit par pôle d'activité entre 2023-2025 :

En mMAD	2023	2024	2025	Var 23/24	Var 24/25
Banque de détail	85 370	83 204	87 862	-2,5%	5,6%
% du total	84,0%	82,8%	82,6%	-1,2%	-0,2%
Société de financement spécialisées	15 247	15 570	17 093	2,1%	9,8%
% du total	15,0%	15,5%	16,1%	0,5%	0,6%
Banque offshore	961	1 708	1 366	77,7%	-20,0%
% du total	0,9%	1,7%	1,3%	0,8%	-0,4%
Total crédit (clientèle + établissements de crédit)	101 578	100 482	106 321	-1,1%	5,8%

Source : Saham Bank

Le total crédit net de la clientèle et les établissements de crédit pour la banque de détail représente 82,6% du total des prêts et créances du groupe à décembre 2025 contre 82,8% en 2024.

Dépôts

En mMAD	2023	2024	2025	Var 23/24	Var 24/25
Dettes envers les établissements de crédit (C1)	8 656	6 749	9 655	-22,0%	43,1%
Comptes à vue	582	1 028	1 019	76,7%	-0,9%
Emprunts	6 988	4 158	2 974	-40,5%	-28,5%
Opérations de pension	1 087	1 563	5 661	43,8%	>100,0%
Dettes envers la clientèle (C2)	73 554	80 133	86 032	8,9%	7,4%
Comptes ordinaires créditeurs	57 012	64 228	65 144	12,7%	1,4%
Comptes à terme	5 761	5 333	9 074	-7,4%	70,2%
Comptes d'épargne à taux administré	10 196	10 058	9 985	-1,4%	-0,7%
Bons de caisse	585	515	1 829	-12,1%	>100,0%
Opérations de pension	-	-	-	-	-
Total dépôts (C1+C2)	82 210	86 882	95 687	5,7%	10,1%

Source : Saham Bank – comptes consolidés IFRS

Revue analytique 2024 – 2025 :

Au titre de l'exercice 2025, l'encours total des dépôts consolidés a atteint 95 687 mMAD, affichant ainsi une progression de 10,1% (+8 805 mMAD) par rapport à 2024. Cette tendance résulte essentiellement des éléments suivants :

- La hausse des opérations de pension de +100,0% (+4 098 mMAD), atteignant 5 661 mMAD ;
- La hausse des comptes à terme de 70,2% (+3 742 mMAD) pour atteindre 9 074 mMAD ;
- La progression des comptes ordinaires créditeurs de 1,4% (+917 mMAD) pour s'établir à 65 144 mMAD ;
- La hausse des bons de caisse de +100,0% (+1 314 mMAD) pour s'établir à 1 829 mMAD.

Revue analytique 2023 – 2024 :

Au titre de l'exercice 2024, l'encours total des dépôts consolidés a atteint 86 882 mMAD, affichant ainsi une progression de 5,7% (+4 671 mMAD) par rapport à 2023. Cette tendance résulte essentiellement des éléments suivants :

- La hausse des comptes à vue de 76,7% (+446 mMAD), atteignant 1 028 mMAD ;
- La hausse des opérations de pension de +43,8% (+476 mMAD), atteignant 1 563 mMAD ;
- La progression des comptes ordinaires créditeurs de 12,7% (+7 216 mMAD) pour s'établir à 64 228 mMAD.

Ressources du groupe Saham Bank

En mMAD	2023	2024	2025	Var 23/24	Var 24/25
Fonds propres et assimilés	16 855	17 176	17 740	1,9%	3,3%
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	1 635	1 634	816	0,01%	-50,0%
Capitaux propres	15 221	15 541	16 924	2,1%	8,9%
Capital et réserves liées	12 061	12 743	12 977	5,7%	1,8%
Réserves consolidées	1 088	1 267	1 530	16,5%	20,8%
Gains ou pertes latents ou différés	41	91	83	>100,0%	-8,8%
Résultat net - Part du groupe	1 317	783	1 705	-40,5%	>100,0%
Intérêts minoritaires	714	657	629	-8,0%	-4,3%
Ressources externes	95 939	101 233	109 384	5,5%	8,1%
Dettes envers les établissements de crédit	8 656	6 749	9 655	-22,0%	43,1%
Dépôt de la clientèle	73 554	80 133	86 032	8,9%	7,4%
Titres des créances émis	13 729	14 352	13 697	4,5%	-4,6%
Subventions et fonds assimilés	-	-	-	n.a.	n.a.

Source : Saham Bank – comptes consolidés IFRS

Revue analytique 2024 – 2025 :

Au titre de l'exercice 2025, les fonds propres et assimilés de Saham Bank s'élèvent à 17 740 mMAD, en hausse de 3,3% comparé à 2024. Cette augmentation s'explique essentiellement par une hausse des capitaux propres de 8,9% tirée essentiellement par la hausse du résultat net part du groupe de l'exercice qui passe de 783 mMAD en 2024 à 1 705 mMAD en 2025.

Les ressources externes de Saham Bank ont affiché une croissance de 8,1% pour atteindre 109 384 mMAD à fin décembre 2025. Cette situation est due essentiellement à la croissance des dettes envers les établissements de crédit de 43,1% et des dépôts de la clientèle de 7,4%.

Revue analytique 2023 – 2024 :

Au titre de l'exercice 2024, les fonds propres et assimilés de Saham Bank s'élèvent à 17 176 mMAD, en hausse de 1,9% comparé à 2023. Cette augmentation est portée par une hausse des capitaux propres de 2,1%.

Les ressources externes de Saham Bank ont affiché une croissance de 5,5% pour atteindre 101 233 mMAD à fin décembre 2024. Cette hausse est portée essentiellement par l'augmentation des dépôts de la clientèle de 8,9%.

Capitaux propres

En mMAD	2023	2024	2025	Var 23/24	Var 24/25
Capital et réserves liées	12 061	12 743	12 977	5,7%	1,8%
Réserves consolidées - Part du groupe	1 088	1 267	1 530	16,5%	20,8%
Réserves consolidées - Part des minoritaires	670	649	575	-3,0%	-11,5%
Gains/pertes latents - Part du groupe	41	91	83	>100,0%	-9,1%
Gains/pertes latents - Part minoritaires	-	-4	13	n.a.	<-100,0%
Résultat de l'exercice - Part du groupe	1 317	783	1 705	-40,5%	>100,0%
Résultat de l'exercice - Part minoritaires	44	12	41	-73,6%	>100,0%
Capitaux propres	15 221	15 541	16 924	2,1%	8,9%

Source : Saham Bank – comptes consolidés IFRS

Revue analytique 2024 – 2025 :

Au titre de l'exercice 2025, les capitaux propres s'élevaient à 16 924 mMAD contre 15 541 mMAD en 2024, soit une hausse de 8,9%. Cette hausse est principalement tirée par (i) la hausse du résultat de l'exercice – Part du groupe (+100,0%) ainsi que par (ii) la hausse des réserves consolidées – Part du groupe (+20,8%).

En 2025, le montant des dividendes distribués était de 191 mMAD.

Revue analytique 2023 – 2024 :

Au titre de l'exercice 2024, les capitaux propres s'élevaient à 15 541 mMAD contre 15 221 mMAD en 2023, soit une hausse de 2,1%. Cette hausse est principalement tirée par (i) la hausse du capital et réserves liées (+5,7%), (ii) la hausse des réserves consolidées – Part du Groupe (+16,5%), contrebalancée par (iii) la baisse du résultat de l'exercice – Part du Groupe (-40,5%).

En 2024, le montant des dividendes distribués était de 457 mMAD.

Contribution par secteur opérationnel aux capitaux propres de Saham Bank

En mMAD	2023	2024	2025*	Var 23/24	Var24/25
Banque de détail	13 562	14 069	15 316	3,7%	8,9%
% du total	89,1%	90,5%	90,5%	1,4%	-
Société de financement spécialisées	1 203	969	1 086	-19,5%	12,1%
% du total	7,9%	6,2%	6,4%	-1,7%	0,2%
Banque offshore	92	100	83	8,7%	-17,0%
% du total	0,6%	0,6%	0,5%	-	-0,2%
Sociétés de gestion d'actifs	-66	-71	77	7,6%	<-100,0%
% du total	-0,4%	-0,5%	0,5%	-0,02%	0,9%
Autres	430	475	362	10,5%	-23,8%
% du total	2,8%	3,1%	2,1%	0,2%	-0,9%
Capitaux propres	15 221	15 541	16 924	2,1%	8,9%

Source : Saham Bank – comptes consolidés IFRS

* À compter de l'exercice 2025, la Banque a adopté un nouveau référentiel de correspondance des comptes. Ce changement a entraîné des variations significatives par rapport à l'exercice 2024

Au titre de l'exercice 2025, la Banque de détail demeure le principal contributeur aux capitaux propres du groupe avec une part de 90,5% suivi des sociétés de financement spécialisées avec 6,4%.

Actifs financiers

En mMAD	2023	2024	2025	Var 23/24	Var24/25
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2 736	3 295	8 770	20,4%	>100,0%
Actifs financiers détenus à des fins de transactions	2 216	2 827	7 229	27,6%	>100,0%
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	520	468	1 541	-10,1%	>100,0%
Titres au coût amorti	6 945	7 993	10 369	15,1%	29,7%
Actifs financiers	9 681	11 288	19 139	16,6%	69,6%

Source : Saham Bank – comptes consolidés IFRS

Revue analytique 2024 – 2025 :

Les actifs financiers s'élèvent à 19 139 mMAD en 2025, en hausse de 69,6% par rapport à 2024. Cette augmentation est portée par (i) la hausse des actifs financiers à la juste valeur par résultat (+5 475 mMAD) liée principalement à l'augmentation des placements BDT (+4 402 mMAD) ainsi que des placements en OPCVM (+1 073 mMAD) et (ii) la hausse des titres au coût amorti (+2 376 mMAD) portant sur le stock de bons de trésorerie.

Revue analytique 2023 – 2024 :

Les actifs financiers s'élèvent à 11 288 mMAD en 2024, en hausse de 16,6% par rapport à 2023. Cette augmentation est portée par (i) la hausse des actifs financiers à la juste valeur par résultat (+559 mMAD) liée principalement à l'augmentation des placements BDT ainsi que des placements en OPCVM pour +500 mMAD et (ii) la hausse des titres au coût amorti (+1 048 mMAD) portant sur le stock de bons de trésorerie.

Passifs financiers

En mMAD	2023	2024	2025	Var 23/24	Var24/25
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	31	28	78	-9,3%	>100,0%
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	31	28	78	-9,3%	>100,0%
Passifs financiers à la JV par résultat sur option	-	-	-	-	-
Passifs financiers	31	28	78	-9,3%	>100,0%

Source : Saham Bank – comptes consolidés IFRS

Revue analytique 2024 – 2025 :

Au titre de l'exercice 2025, les passifs financiers à la juste valeur par résultat s'élèvent à 78 mMAD, en hausse de plus de 100% (soit +49,8 mMAD) par rapport à l'exercice 2024. Cette hausse est essentiellement expliquée par la baisse des contrats de changes à terme.

Revue analytique 2023 – 2024 :

Au titre de l'exercice 2024, les passifs financiers à la juste valeur par résultat s'élèvent à 28 mMAD, en baisse de 9,3% (soit -3 mMAD) par rapport à l'exercice 2023. Cette diminution est essentiellement expliquée par la variation du Mark-to-Market des contrats de change à terme en retrait de -3 mMAD sur le périmètre de Saham Bank.

Provisions pour risques et charges

En mMAD	2023	2024	2025	Var 23/24	Var 24/25
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	436	389	340	-10,8%	-12,5%
Provision pour engagements sociaux	407	435	443	6,9%	1,8%
Autres provisions pour risques et charges	319	412	423	29,2%	2,7%
Total Provisions pour risques et charges	1 163	1 236	1 207	6,3%	-2,3%

Source : Saham Bank – comptes consolidés IFRS

Revue analytique 2024 – 2025 :

Au titre de l'exercice 2025, les provisions pour risques et charges s'élèvent à 1 207 mMAD, en baisse de 29 mMAD par rapport à fin 2024 (soit -2,3%). Cette diminution s'explique essentiellement par la baisse des provisions pour risques d'exécution des engagements par signature pour 49 mMAD.

Revue analytique 2023 – 2024 :

Au titre de l'exercice 2024, les provisions pour risques et charges s'élèvent à 1 236 mMAD, en hausse de 73 mMAD par rapport à l'exercice 2023 (soit +6,3%). Cette variation s'explique essentiellement par la baisse des engagements par signature (-47 mMAD) compensée par la hausse des autres provisions pour risques et charges (+93 mMAD) et la hausse des provisions sur avantages du personnel (IAS19R) de 28 mMAD.

L'évolution des immobilisations corporelles et incorporelles entre 2023 et 2025 :

En mMAD	2023	2024	2025	Var 23/24	Var 24/25
Terrains et constructions	1 198	1 148	1 090	-4,1%	-5,1%
Equipements mobiliers, installations	910	1 260	1 381	38,5%	9,7%
Autres immobilisations corporelles	154	150	155	3,0%	3,4%
Immobilisations corporelles (1)	2 261	2 557	2 626	13,1%	2,7%
Logiciels informatiques acquis	766	799	795	4,4%	-0,5%
Autres immobilisations incorporelles	514	336	457	-34,6%	35,9%
Immobilisations incorporelles (2)	1 280	1 135	1 252	-11,3%	10,3%
Total immobilisations (1) + (2)	3 541	3 693	3 878	4,3%	5,0%

Source : Saham Bank – comptes consolidés IFRS

Revue analytique 2024 – 2025 :

Au titre de l'exercice 2025, les immobilisations ont atteint 3 878 mMAD, affichant ainsi une progression de 5,0% (+185 mMAD) par rapport à 2024.

Cette évolution résulte principalement des éléments suivants :

L'accroissement des immobilisations corporelles de 2,7% (+69 mMAD) pour s'établir à 2 626 mMAD. Cette évolution est essentiellement liée à :

- La hausse des équipements mobiliers et installations de 9,7% (+122 mMAD) atteignant 1 381 mMAD ;
- La hausse des autres immobilisations de 3,4% (+ 5 mMAD), atteignant 155 mMAD.

La hausse des immobilisations incorporelles de 10,3% (+ 116 mMAD), en raison principalement de la hausse des autres immobilisations incorporelles de 35,9% (+121 mMAD) pour s'établir à 457 mMAD.

Revue analytique 2023 – 2024 :

Au titre de l'exercice 2024, les immobilisations ont atteint 3 693 mMAD, affichant ainsi une progression de 4,3% (+152 mMAD) par rapport à 2023. Cette évolution résulte principalement des éléments suivants :

L'accroissement des immobilisations corporelles de 13,1% (+296 mMAD) pour s'établir à 2 557 mMAD. Cette évolution est principalement liée à la hausse des équipements mobiliers et installations de 38,5% (+350 mMAD) atteignant 1 260 mMAD.

La diminution des immobilisations incorporelles de 11,3% (-144 mMAD). Cette baisse résulte principalement des éléments suivants :

- La hausse des logiciels informatiques acquis de 4,4% (+33 mMAD) pour s'établir à 799 mMAD ;
- La diminution des autres immobilisations incorporelles de 34,6% (- 178 mMAD), atteignant 336 mMAD.

Analyse des principaux postes du hors bilan entre 2023 et 2025 :

Engagement de financement (mMAD)	2023	2024	2025	Var 23/24	Var 24/25
Engagement de financements donnés	9 037	5 854	7 747	-35,2%	32,3%
Engagement de financement reçus	173 213	185 820	189 091	7,3%	1,8%
Engagements de garantie donnés	16 248	14 400	17 785	- 11,4%	23,5%
Engagements de garantie reçus	19 185	18 896	17 443	-1,5%	-7,7%

Source : Saham Bank – comptes consolidés IFRS

Revue analytique 2024 – 2025 :

Au terme de l'exercice 2025, les engagements de financement donnés ont enregistré une hausse de 32,3% par rapport à 2024 pour atteindre près de 7 747 mMAD. Les engagements de financement reçus ont enregistré une hausse de 1,8% (+3 271 mMAD) pour s'établir à 189 091 mMAD.

Les engagements de garantie donnés ont affiché quant à eux une hausse de 23,5% pour s'établir à 17 785 mMAD. Enfin les engagements de garanties reçus ont connu une baisse de 7,7% pour s'établir à 17 443 mMAD.

Revue analytique 2023 – 2024 :

Au terme de l'exercice 2024, les engagements de financement donnés ont enregistré une baisse de 35,2% par rapport à 2023 pour atteindre près de 5 854 mMAD. Les engagements de financement reçus ont enregistré une hausse de 7,3% (+12 607 mMAD) pour s'établir à 185 820 mMAD.

Les engagements de garantie donnés ont affiché quant à eux une baisse de 11,4% pour s'établir à 14 400 mMAD. Enfin les engagements de garanties reçus ont connu une baisse de 1,5% pour s'établir à 18 896 mMAD.

Analyse des ratios de la banque entre 2023 et 2025 :

Evolution du ratio de transformation :

En mMAD	2023	2024	2025	Var 23/24	Var 24/25
Encours crédits bruts	106 317	105 955	113 969	-0,3%	7,5%
Encours ressources	97 574	102 868	110 201	5,4%	7,4%
Encours crédits / Encours ressources	108,9%	103,0%	103,4%	-5,9%	0,4%

Source : Saham Bank – comptes consolidés IFRS

Revue analytique 2024 – 2025 :

Au terme de l'exercice 2025, le ratio des encours crédits bruts / encours ressources s'établit à 103,4% contre 103,0% en 2024 à la suite d'une légère hausse des encours de crédit bruts de 8 014 mMAD ainsi qu'une hausse des encours ressources totaux de 7 333 mMAD.

Revue analytique 2023 – 2024 :

Au terme de l'exercice 2024, le ratio des encours crédits bruts / encours ressources s'établit à 103,0% contre 108,9% en 2023 à la suite d'une baisse des encours de crédit bruts de 362 mMAD ainsi qu'une hausse des encours ressources totaux de 5 294 mMAD.

Évolution du ratio de solvabilité entre 2023 et 2025 :

- Sur base consolidée :

Coefficient minimum de solvabilité (en mMAD)	2023	2024	2025
Fonds propres de base ¹	13 295	14 178	15 051
Total des fonds propres admissibles ¹	14 403	14 947	15 573
Total des actifs pondérés	104 163	102 327	108 651
Ratio de fonds propres de base (TI)	12,76%	13,86%	13,85%
Ratio de solvabilité réglementaire	13,83%	14,61%	14,33%

Source : Saham Bank – comptes consolidés IFRS

(1) Les fonds propres consolidés et les actifs pondérés sont calculés selon la circulaire n°14/G/2013 de Bank Al-Maghrib.

Revue analytique 2024 – 2025 :

A fin 2025, le ratio de solvabilité consolidé de Saham Bank s'établit à 14,33% contre 14,61% en 2024 et le ratio de fonds propres de base Tier-One s'établit à 13,85% contre 13,86% à fin 2024.

Revue analytique 2023 – 2024 :

A fin 2024, le ratio de solvabilité consolidé de Saham Bank s'établit à 14,61% contre 13,83% en 2023 et le ratio de fonds propres de base Tier-One s'établit à 13,86% contre 12,76% à fin 2023.

- Sur base sociale :

Coefficient minimum de solvabilité (en mMAD)	2023	2024	2025
Fonds propres de base	11 195	11 675	12 412
Total des fonds propres admissibles	12 653	13 190	13 636
Total des actifs pondérés	89 366	90 160	95 462
Ratio de fonds propres de base (TI)	12,53%	12,95%	13,00%
Ratio de solvabilité réglementaire	14,16%	14,63%	14,28%

Source : Saham Bank – comptes consolidés sociaux

Revue analytique 2024 – 2025 :

Au 31 décembre 2025 le ratio de solvabilité de Saham Bank s'établit à 14,28% contre 14,63% en 2024 et le ratio de fonds propres de base s'établit à 13% contre 12,95% à fin 2024.

Revue analytique 2023 – 2024 :

Au 31 décembre 2024, le ratio de solvabilité de Saham Bank s'établit à 14,63% contre 14,16% en 2023 et le ratio de fonds propres de base s'établit à 12,95% contre 12,53% à fin 2023.

Évolution du ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio) entre 2023 et 2025 :

Depuis juillet 2015, les banques ont été tenues de respecter un ratio minimum de liquidité de 60%, devant augmenter progressivement de 10 points par an pour atteindre 100% en juillet 2019. Depuis son entrée en vigueur, Saham Bank a respecté ce ratio sur une base de calcul sociale et consolidée.

Le ratio de liquidité à court terme (LCR) de Saham Bank (en base consolidée et sociale) sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

	LCR base consolidée	LCR base sociale
2023	106%	114%
2024	184%	183%
2025	139%	150%

Source : Saham Bank – comptes consolidés IFRS

Revue analytique 2024 – 2025 :

Au 31 décembre 2025, le ratio LCR base consolidée s'établit à 139% contre 184% en 2024 et le ratio LCR base sociale s'établit à 150% contre 183% à fin 2024.

Revue analytique 2023 – 2024 :

Au 31 décembre 2024, le ratio LCR base consolidée s'établit à 184% contre 106% en 2023 et le ratio LCR base sociale s'établit à 183% contre 114% à fin 2023.

Ratio de levier

Sur base sociale et au 31 décembre 2025, le ratio de levier s'établit à 8,83% contre 9,93% au 31 décembre 2024.

Sur base consolidée et au 31 décembre 2025, le ratio de levier s'établit à 9,39% contre 8,87% au 31 décembre 2024.

Sur la base sociale et au 31 décembre 2024, le ratio de levier s'établit à 9,93% contre 9,75% au 31 décembre 2023.

Sur la base consolidée et au 31 décembre 2024, le ratio de levier s'établit à 8,87% contre 9,85% au 31 décembre 2023.

Le minimum réglementaire applicable au ratio de levier est fixé par Bank Al-Maghrib à 3%, tant sur base sociale que sur base consolidée.

Tableau de passage des capitaux propres :

Le tableau de passage des capitaux propres du 01/01/2024 au 31/12/2025 se présente comme suit :

Tableau de variation des capitaux propres	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultat consolidés	Résultat l'exercice	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2024	2 153	10 590	1 723	-	41	14 506	714	15 221
Opération sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-410	-	-	-410	-47	-457
Résultat de l'exercice	-	-	-	783	-	783	12	795
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	50	50	-4	46
Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies	-	-	-1	-	-	-1	-	-1
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat (F)	-	-	2	-	-	2	-	2
Divers opérations sur capitaux propres	-	-	-143	-	-	-143	-	-143
Variation de périmètre	-	-	-51	-	-	-51	-14	-65
Capitaux propres clôture : 2024 décembre	2 153	10 590	1 121	783	91	14 738	661	15 398
Affectation résultat 2024	-	233	550	-783	-	-	-	-
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2025	2 153	10 824	1 670	-	91	14 738	661	15 398
Opération sur capital	-	1	-	-	-	1	-	1
Dividendes	-	-	-156	-	-	-156	-35	-191
Résultat de l'exercice	-	-	-	1 705	-	1 705	41	1 746
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-8	-8	17	9
Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies	-	-	-2	-	-	-2	-	-3
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat (F)	-	-	-9	-	-	-9	-	-9
Divers opérations sur capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	26	-	-	26	-54	-28
Capitaux propres clôture : 2025 décembre	2 153	10 824	1 530	1 705	83	16 295	629	16 924

Source : Saham Bank – comptes consolidés IFRS

Analyse 2024 – 2025 :

A fin 2025, les capitaux propres du groupe s'élèvent à 16 924 mMAD, en hausse de 1 526 mMAD principalement expliquée par :

- L'enregistrement d'un résultat net de 1 705 mMAD ;
- La distribution des dividendes dont principalement Saham Bank pour 156 mMAD.

Analyse 2023 – 2024 :

A fin 2024, les capitaux propres du groupe s'élèvent à 15 398 mMAD, en hausse de 177 mMAD principalement expliquée par :

- L'enregistrement d'un résultat net de 783 mMAD ;
- La distribution des dividendes dont principalement Saham Bank pour 410 mMAD.

VI. Tableaux de flux de trésorerie consolidés IFRS

En mMAD	2023	2024	2025	Var 23/24	Var 24/25
Résultat avant impôts	2 259	1 953	2 877	-13,5%	47,3%
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	414	466	356	12,5%	-23,5%
Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	–	119	–	–	-100,0%
Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	5	-1	–	<-100,0%	>100,0%
Dotations nettes aux provisions	-64	-18	-163	72,6%	<-100,0%
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-56	-33	-44	40,9%	-35,1%
Perte nette / (gain net) des activités d'investissement	-11	-18	-6	-60,6%	68,1%
Autres mouvements	-16	-6	-20	60,1%	<-100,0%
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	272	509	124	87,1%	-75,7%
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	-7 178	-50	4 882	99,3%	>100,0%
Flux liés aux opérations avec la clientèle	2 084	6 947	-1 932	>100,0%	<-100,0%
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	84	-960	-8 496	<-100,0%	<-100,0%
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-167	780	-587	>100,0%	<-100,0%
Impôts versés	-924	-1 150	-1 167	-24,5%	-1,5%
Diminution / (augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-6 102	5 568	-7 300	>100,0%	<-100,0%
Flux net de trésorerie générés par l'activité opérationnelle	-3 571	8 031	-4 299	>100,0%	<-100,0%
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-85	20	-167	>100,0%	<-100,0%
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-784	-600	-586	23,5%	2,3%
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-869	-580	-753	33,3%	-29,9%
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-331	-456	48	-37,8%	>100,0%
Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-372	–	-818	99,9%	<100,0%
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	-703	-457	-770	35,0%	-68,6%
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-10	11	-52	>100,0%	<-100,0%
Augmentation/ (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-5 153	7 005	-5 874	>100,0%	<-100,0%
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	5 796	1 199	8 204	-79,3%	>100,0%
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	5 629	1 389	7 298	-75,3%	>100,0%
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	167	-189	907	<-100,0%	>100,0%
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	643	8 204	2 331	>100,0%	-71,6%
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	1 389	7 298	1 780	>100,0%	-75,6%
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-745	907	550	>100,0%	-39,3%
Variation de la trésorerie nette	-5 153	7 005	-5 874	>100,0%	<-100,0%

Source : Saham Bank – comptes consolidés IFRS

Analyse 2024 – 2025 :

Flux net de trésorerie générés par l'activité opérationnelle

En 2025, l'activité opérationnelle enregistre un déficit de trésorerie de 4 298 mMAD contre un excédent de 8 031 mMAD à fin 2024, soit une baisse importante de 12 330 mMAD. Cette baisse est principalement due à la baisse de 12 868 mMAD des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles en raison de :

- La baisse de 8 879 mMAD des flux liés aux opérations avec la clientèle ;
- La baisse de 7 536 mMAD des flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers ;
- La baisse de 1 367 mMAD des flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers.

Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement passent de 580 mMAD en 2024 à 753 mMAD en 2025. Cette variation s'explique essentiellement par :

- La baisse des flux liés aux actifs financiers et aux participations qui sont passés de 20 mMAD en 2024 à 167 mMAD en 2025 ;
- La hausse de 13 606 mMAD des flux liés aux immobilisations incorporelles et corporelles.

Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement

En 2025, les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement baissent de 313 mMAD passant de 457 mMAD en 2024 à 770 mMAD en 2025. Cette variation s'explique principalement par la hausse des flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires de 504 mMAD et par la baisse des flux de trésorerie provenant des activités de financement de 818 mMAD.

Analyse 2023 – 2024 :

Flux net de trésorerie générés par l'activité opérationnelle

En 2024, l'activité opérationnelle génère un excédent de trésorerie de 8 031 mMAD contre un déficit de -3 571 mMAD à fin 2023, soit une hausse importante de 11 602 mMAD. Cette hausse est principalement due à la hausse de 11 670 mMAD des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles en raison de :

- La hausse de 7 178 mMAD des flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés liée à l'activité de refinancement qui a entraîné moins d'entrée de cash par rapport à l'année dernière ;
- La hausse de 4 864 mMAD des flux liés aux opérations avec la clientèle ;
- La baisse de 1 043 mMAD des flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers.

Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement passent de 869 mMAD en 2023 à 580 mMAD en 2024. Cette variation s'explique essentiellement par :

- La hausse des flux liés aux actifs financiers et aux participations qui sont passés de 85 mMAD en 2023 à 20 mMAD en 2024 ;
- La hausse de 185 mMAD des flux liés aux immobilisations incorporelles et corporelles.

Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement

En 2023, les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement augmentent de 246 mMAD passant de 703 mMAD en 2023 à 457 mMAD en 2024. Cette variation s'explique principalement par une hausse des flux de trésorerie provenant des activités de financement de 372 mMAD.

VII. Etats financiers au 31/03/2026

Avertissement : ces comptes n'ont pas fait l'objet d'une revue par les Commissaires aux Comptes

Bilan consolidé IFRS

En mMAD	31/12/2025	31/03/2026	Var 2025-T1 2026
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 780	1 812	1,8%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	8 770	10 454	19,2%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-
Titres au coût amorti	10 369	11 700	12,8%
Prêts et créances sur les Établissements de crédit et assimilés	4 174	4 027	-3,5%
Prêts et créances sur la clientèle	102 146	103 436	1,3%
Écart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	-	-
Actifs d'impôt courants	1 219	854	-29,9%
Actifs d'impôt différé	1 915	1 883	-1,6%
Comptes de régularisation et autres actifs	1 209	2 150	77,9%
Participations dans des entreprises mises en équivalence	523	536	2,4%
Immobilisations corporelles	2 626	2 774	5,6%
Immobilisations incorporelles	1 252	1 255	0,2%
Écarts d'acquisition	172	172	0,0%
Total Actif	136 156	141 054	3,6%

En mMAD	31/12/2025	31/03/2026	Var 2025-T1 2026
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	78	71	-9,2%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	9 655	10 934	13,2%
Dettes envers la clientèle	86 032	87 322	1,5%
Titres de créance émis	13 697	14 811	8,1%
Passifs d'impôt exigible	1 880	2 333	24,1%
Passifs d'impôt différé	855	856	0,1%
Comptes de régularisation et autres passifs	5 011	5 304	5,8%
Provisions	1 207	1 218	1,0%
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	816	824	1,0%
Capitaux propres	16 924	17 381	2,7%
Capitaux propres – part du groupe	16 295	16 740	2,7%
Capital et réserves liées	12 977	12 977	0,0%
Réserves consolidées – part du groupe	1 530	3 236	>100%
Gains ou pertes latent ou différés	83	90	9,0%
Résultats de l'exercice – part du groupe	1 705	437	n.s.
Intérêts minoritaires	629	641	1,9%
Total passif	136 156	141 054	3,6%

Compte de résultat IFRS

En mMAD	31/03/2025	31/03/2026	Var T1 2025-T1 2026
Intérêt et produits assimilés	1 274	1 331	4,5%
Intérêts et charges assimilées	293	280	-4,5%
Marge d'intérêt	981	1 052	7,2%
Commissions perçues	468	592	26,4%
Commissions servies	70	124	77,6%
Marge sur commissions	398	467	17,4%
Gains/Pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	35	14	-60,0%
Actifs/passifs de transaction	21	32	52,7%
Autres JV par résultat	14	-18	n.s.
Gains / pertes décomptab. coût amorti	0,5	0,5	-6,7%
Produits des autres activités	53	63	19,0%
Charges des autres activités	0,1	0,0	n.s.
Produit net bancaire	1 467	1 596	8,8%
<i>PNB Saham Bank</i>	<i>1 314</i>	<i>1 315</i>	<i>0,1%</i>
<i>En % du PNB consolidé</i>	<i>89,6%</i>	<i>82,4%</i>	<i>-7,2 pts</i>
Charges générales d'exploitation	602	621	3,2%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	121	144	18,8%
Résultat brut d'exploitation	744	831	11,7%
Coût du risque de crédit	67	98	47,3%
Résultat d'exploitation	677	733	8,2%
Quote part du résultat net des entreprises mises en équivalence	15	10	-32,4%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0,0	-0,4	n.s.
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-
Résultat avant impôts	692	743	7,3%
Impôt sur les résultats	272	295	8,4%
Résultat net	420	448	6,6%
Intérêts minoritaires	11	10	-7,9%
Résultat net – part du groupe	409	437	7,0%

Au titre du premier trimestre 2026, le Groupe Saham Bank affiche un produit net bancaire consolidé de 1 596 mMAD, en hausse de 8,8% par rapport au premier trimestre 2025 confirmant la bonne dynamique commerciale de ses métiers et filiales spécialisées. Le résultat d'exploitation s'établit à 733 mMAD en progression de 8,2%, grâce à la bonne maîtrise des frais généraux et des risques. Au terme du 1er trimestre, Saham Bank présente une hausse de son résultat net de 6,6%. Les ratios prudentiels restent solides et au-delà des exigences réglementaires : la banque présente un ratio de solvabilité de 14,23% et un ratio Tier 1 supérieur à 13%.

Au 31 mars 2026, le total bilan consolidé s'élève à 141 054 mMAD, en hausse de 3,6% par rapport au 31 décembre 2025, et les capitaux propres consolidés s'établissent à 17 381 mMAD en hausse de 2,7%.



PARTIE V. PERSPECTIVES

Avertissement

Les perspectives ci-après sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente, par nature, un caractère incertain. Ces perspectives sont présentées à titre indicatif, et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de l'émetteur.

En 2025, Saham Bank a poursuivi avec détermination son programme d'autonomisation engagé après la cession historique de décembre 2024, marquant la fin de son adossement centenaire au Groupe Société Générale. Les équipes ont concentré leurs efforts sur la déconnexion progressive des systèmes digitaux et des processus opérationnels hérités, tout en mettant à profit ces travaux pour renforcer la digitalisation, fluidifier les parcours clients et accélérer le traitement des opérations. Le montant net des investissements s'élève à 660 mMAD, dont 492 mMAD consacrés à l'IT, confirmant la priorité donnée à la transformation digitale et à l'autonomisation. Parallèlement, le partenariat commercial de long terme signé avec Société Générale continue de produire ses effets, permettant aux clients corporate de bénéficier de solutions de financement et d'accompagnement spécialisées. Ainsi, 2025 a constitué une année charnière post-cession, où la banque a consolidé son autonomie opérationnelle tout en préparant les bases d'une structuration renforcée et d'un développement durable en perspective de 2026.

La fin du programme Autonomisation & TSA est intervenue au T1 2026. Parallèlement, la banque s'engage dans un programme ambitieux de transformation structurelle de ses modèles relationnels et opérationnels, s'appuyant sur la digitalisation et l'intelligence artificielle.

En mMAD	2025 ^r	2026 ^p
Montant des investissements	660	500

Source : Saham Bank

En 2026, Saham Bank poursuivra sa dynamique de transformation avec un programme d'investissement prévisionnel d'environ 500 mMAD. Cette enveloppe permettra d'accompagner les besoins d'investissements technologiques et IT, dans un contexte de poursuite du programme de transformation et de finalisation du programme d'autonomisation de la banque, en parallèle avec le financement des différents besoins mobiliers et immobiliers des différentes lignes métiers de la banque.

PARTIE VI. FAITS EXCEPTIONNELS

L'exercice 2025 a été marqué par des défis structurants pour Saham Bank. La cession, intervenue fin 2024, a en effet rendu nécessaire un vaste chantier d'autonomisation, impliquant la revue et la reconstruction de nombreux dispositifs opérationnels, technologiques et organisationnels, auparavant mutualisés avec l'ancien actionnaire de référence, le Groupe Société Générale.

Saham Bank a donc poursuivi son programme d'autonomisation en déployant, à un rythme cadencé, les nouveaux outils et plateformes devant lui permettre de fonctionner en totale indépendance. En parallèle, la banque a engagé des projets structurants de transformation de ses modèles relationnels, portés par une promesse exigeante d'une expérience client de premier plan.

Ces projets, menés dans des délais contraints, ont accru la complexité opérationnelle de l'année, nécessitant une mobilisation exceptionnelle des équipes internes. Les difficultés rencontrées sont liées au fait d'avoir dû mener de front des chantiers lourds, structurants et en rupture pour assurer les meilleures conditions de réussite aux projets d'autonomisation et de transformation de Saham Bank.

Par ailleurs, la banque a évolué dans un contexte de montée des risques cyber, imposant un renforcement continu des dispositifs de sécurité et de résilience afin de protéger les données, les systèmes et la confiance des clients.



PARTIE VII. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES



A la date d'enregistrement du présent document de référence, Saham Bank n'enregistre pas de litiges ou d'affaires contentieuses susceptibles d'affecter de façon significative ses résultats, sa situation financière ou son activité.



PARTIE VIII. FACTEURS DE RISQUE

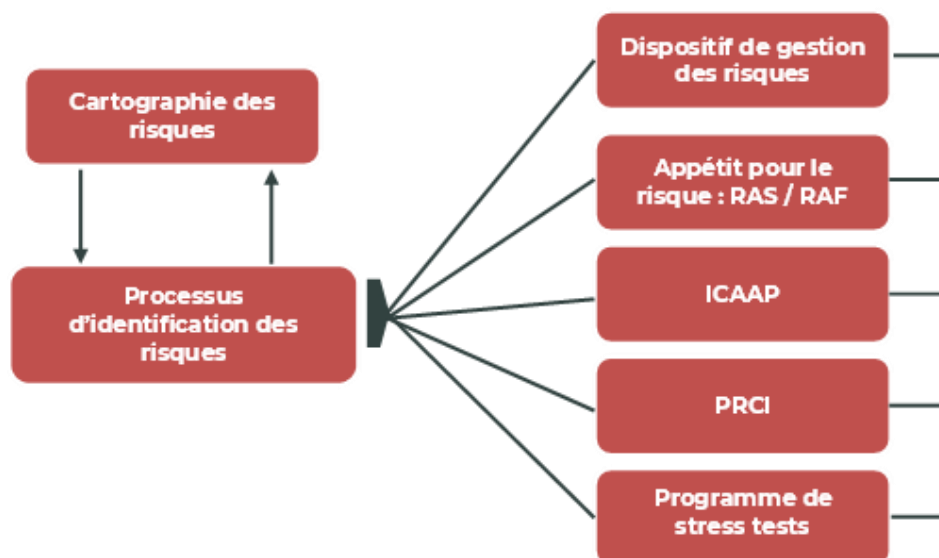
Gestion stratégique des risques :

La gestion stratégique des risques vise à aligner les objectifs des actionnaires en termes de rentabilité, d'allocation du capital et l'appétit au risque, garantissant ainsi une performance durable et maîtrisée.

Les objectifs stratégiques et opérationnels doivent à ce titre intégrer la dimension risque, au même niveau que les orientations stratégiques et les exigences en capital. Cela se traduit par la définition du niveau de risque que la banque est disposée à accepter par activité et par marché, afin d'accroître sa rentabilité dans un environnement macroéconomique normal et de tester sa résilience dans un environnement économique adverse.

C'est dans cette vision que l'architecture globale du pilotage des risques s'appuie sur les processus liés présentés ci-dessous, qui contribuent à la construction d'une vision holistique du pilotage stratégique des risques de la banque :

- les processus d'identification des risques ;
- le dispositif de gestion des risques ;
- le processus d'appétit au risque ;
- le processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne ICAAP ;
- le plan de redressement de crise interne PRCI ;
- le programme de stress tests.



Source : Saham Bank

L'identification des risques :

L'approche globale de l'identification des risques repose sur deux éléments fondamentaux :

- une cartographie des risques (structurels, de crédit, de marché, opérationnels...), revus spécifiquement dans des comités spécialisés. Le suivi de ces risques peut également inclure l'analyse de risques nouveaux ou émergents reposant sur des signaux de détection précoce, ou des alertes internes.
- des dispositifs complémentaires d'identification des risques, visant à capter les risques additionnels susceptibles d'émerger des évolutions macroéconomiques ou sectorielles, des contraintes réglementaires, ou du lancement de nouveaux produits ou activités (processus « nouveau produit »).

L'appétit aux risques :

Le pilotage stratégique des risques repose sur une évaluation structurée de la capacité maximale de prise de risque ainsi que des différents niveaux intermédiaires. Cette approche intègre le besoin en capital économique, évalué selon des scénarios central et adverse, afin d'assurer une cohérence entre le niveau de risque envisagé et la solidité financière de la banque.

L'Appétit pour le risque est défini comme le niveau de risque que la banque est prête à assumer dans le cadre de la réalisation de ses objectifs stratégiques. Il est formalisé dans un document (Risk Appetite Statement) qui décrit les principes, les politiques et les encadrements quantitatifs majeurs qui fixent l'Appétit pour le risque.

Saham Bank élabore son « Risk Appetite Statement » en s'appuyant sur les processus clés d'identification des risques, et en cohérence avec les principaux processus stratégiques de la banque tels que le budget, le plan stratégique et financier (PSF). La tolérance aux risques et la capacité maximale des risques sont appréhendées respectivement par les processus d'évaluation de l'adéquation du capital (ICAAP) et le plan de redressement de crise interne (PRCI).

L'Appétit pour le risque, ne devant jamais dépasser le niveau de tolérance des risques, est ainsi formalisé :

- de manière qualitative, au travers d'un ensemble de principes et politiques applicables aux différents types de risques ;
- de manière quantitative, au travers d'un dispositif d'encadrement des risques par des limites et des seuils d'alerte.

Cet appétit fait l'objet d'une fixation, par les instances de gouvernance, d'une déclinaison opérationnelle dans les métiers et d'un suivi régulier, dont les principes sont édictés dans le dispositif de gouvernance et de mise en œuvre de l'Appétit pour le Risque : « Risk Appetite Framework ».

L'ICAAP :

L'ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process) est un processus réglementaire de gestion des risques dans lequel sont revus, identifiés et évalués les risques, et leurs facteurs d'atténuation, dans l'objectif de s'assurer que le capital interne de la banque est en adéquation avec son profil de risque.

Dans le cadre de l'ICAAP, les exigences de fonds propres économiques destinées à couvrir des pertes inattendues, résultant de situations de risque exceptionnel, avec une faible probabilité d'occurrence, sont calculées pour chaque risque matériel. Ces calculs sont élaborés selon des approches et des méthodologies internes ou réglementaires.

L'exercice d'évaluation de l'adéquation des fonds propres est complété par l'exercice de capital planning, basé sur la simulation de scénarios adverses, au regard du scénario central ayant servi au capital planning réalisé dans le cadre de planification stratégique et budgétaire. Cette évaluation prospective de l'adéquation des fonds propres sur un horizon de 3 ans, permet de vérifier que les ratios de fonds propres restent supérieurs aux ratios cibles même dans le cadre des scénarios défavorables.

Le PRCI :

Les Plans de Redressement en Cas de Crise Interne (PRCI) constituent un dispositif essentiel pour anticiper d'éventuelles difficultés financières et assurer le rétablissement rapide de la viabilité de la banque en période de crise. À ce titre, ces plans doivent être rigoureusement alignés sur le cadre de gestion des risques afin de permettre une détection précoce des situations critiques et de garantir la continuité des activités dans des conditions optimales. Le plan de redressement de crise interne élaboré par la banque décrit un large éventail de mesures de redressement plausibles et réalisables permettant de rétablir la viabilité financière de la banque. Ce dispositif est testé chaque année par la simulation de scénarios adverses extrêmes, en cohérence avec les autres processus de gestion des risques (ICAAP, RAS/RAF) et de manière intégrée au dispositif de gestion des risques.

Le programme de stress tests :

Les stress tests ont pour objectif d'identifier et de quantifier les risques importants auxquels la banque est exposée lors des situations extrêmes. Ils contribuent à orienter les analyses concernant le processus interne d'évaluation de l'adéquation du capital (ICAAP) et du plan de redressement de crise interne (PRCI) et de servir à définir les limites et seuils de l'appétit au risque.

Le dispositif de stress tests de Saham Bank distingue trois types de stress tests qui diffèrent par leurs méthodologies et par leurs objectifs :

- les stress tests de scénarios sont élaborés annuellement au regard du scénario central, retenu dans le processus budgétaire (scénario de base), lors des exercices ICAAP / PRCI, où les mêmes scénarios adverses sont retenus avec une intensité dégradée ;

- les stress tests de sensibilité évaluent l'impact de la variation d'un facteur de risque isolé ou d'un ensemble réduit de facteurs de risque (forte variation des taux d'intérêt, forte correction des cours de changes...). Ces stress tests sont généralement appliqués sous la forme de chocs soudains, sans effet de volume, et sont généralement utilisés pour calibrer un seuil ou une limite d'encadrement d'un risque spécifique ;
- les stress tests inversés partent d'un résultat défavorable prédéfini (niveau limite d'un ratio réglementaire, par exemple) et identifient ensuite les scénarios qui pourraient conduire à ce résultat préjudiciable.

Principaux risques auxquels la banque est exposée

I. Risque structurel de taux

Le risque structurel de taux désigne le risque que présente, pour les fonds propres et les résultats du Groupe (donc pour la Valeur Actuelle Nette et la Marge Nette d'Intérêt), l'incidence de fluctuations défavorables des taux d'intérêt sur les éléments de son portefeuille bancaire. On distingue principalement quatre types de risque :

- le risque de niveau des taux ;
- le risque de courbe, lié à la structure par échéance des instruments du portefeuille bancaire ;
- le risque d'optionnalité, lié aux options automatiques et aux options comportementales (typiquement le droit pour un emprunteur de rembourser un emprunt à taux fixe sans pénalité) ;
- le risque de base correspondant à l'incidence des variations relatives des différents indices de taux présents au bilan et hors-bilan.

Ces quatre types de risque peuvent faire varier la valeur, ou le rendement (ou le coût) des actifs, passifs et postes d'hors-bilan sensibles aux taux d'intérêt.

Saham Bank pilote le risque de taux à travers deux types d'indicateurs dits de valeur et de revenu :

- indicateurs de la valeur : gap de taux et Sensibilité de la VAN/EVE ;
- indicateurs de revenu : sensibilité de la MNI (Marge Nette d'Intérêts).

A. Indicateurs de la valeur

- le gap de taux des éléments du bilan et hors bilan amortis, dans lequel les écoulements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements de la clientèle (notamment pour les dépôts à vue, l'épargne à régime spécial et les crédits remboursables par anticipation), complétés d'hypothèses à caractère conventionnel sur certains postes du bilan ;
- la sensibilité de la Valeur Actuelle Nette (« VAN ») des éléments de bilan sur le bloc bancaire à taux fixe (à l'actif ou au passif) aux mouvements de taux d'intérêt, selon différents scénarios.

B. Indicateurs de revenu, avec la mesure de la sensibilité de la marge nette d'intérêt (« MNI ») selon des hypothèses de stress test de variation de la courbe des taux à des horizons prédéfinis.

II. Risques structurels de change

Le risque de change est le risque de perte lié à la présence de positions de change au sein du bilan. Il y a position de change dès lors que le bilan enregistre un avoir ou une dette dans une devise différente de la devise d'exercice (devise de reporting), sans l'exacte contrepartie de l'autre côté du bilan.

L'exposition au risque structurel de change est mesurée par l'indicateur de position de change pour chaque devise et sur les opérations de bilan/ hors bilan structurelles.

Le risque structurel de change est encadré par une limite, avec un suivi dans le cadre d'un comité de gouvernance spécialisé.

III. Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité est généré par le décalage dans le temps des flux d'actifs et de passifs. Il correspond pour un établissement de crédit au risque de ne pas être en mesure d'honorer ses engagements ou à ses échéances y compris par la mobilisation de ses actifs.

Le risque de financement se définit comme le risque pour la banque de ne pas pouvoir obtenir les fonds nécessaires pour répondre à ses obligations financières, notamment ses besoins en ressources afin de développer ses activités pour un volume compatible avec ses objectifs commerciaux et à un coût compétitif par rapport à ses concurrents.

Deux sources majeures peuvent générer un risque de liquidité :

- l'incapacité d'un établissement à se procurer les fonds nécessaires pour faire face à des obligations inattendues survenues à court terme, notamment un retrait massif de dépôts et un tirage de lignes hors-bilan ;
- le financement d'actifs à moyen et long terme par des passifs à court terme.

A. Le respect des obligations réglementaires :

- Saham Bank a pour objectif de respecter le ratio réglementaire de Liquidity Coverage Ratio (LCR) avec une marge de sécurité suffisante.
- pour les stress tests réglementaires préconisés par BAM, la banque veille au respect du minimum exigé, pour chaque scénario.

B. Gestion de la liquidité en interne :

En plus de l'approche réglementaire, un pilotage du risque de liquidité est réalisé selon une approche interne, basée sur deux types de limites en fonction de la métrique calculée :

- un encadrement via des indicateurs d'impasse statique et dynamique est réalisé.
- sur le court terme, des limites de gestion de trésorerie sont instaurées afin de piloter la capacité de refinancement à court terme. Saham Bank a instauré un seuil et une limite inférieurs sur le Gap de trésorerie quotidien.

En plus des métriques calculées dans des scénarios de business as usual, l'ALM calcule des métriques stressées du gap de liquidité ou du LCR.

Pour chaque métrique calculée, tout franchissement des seuils déclenche automatiquement un plan d'action de couverture. Des plans de mitigation sont proposés par l'ALM lors des comités ALCO. L'ALM s'assure par la suite du suivi des plans d'actions validés.

IV. Risque de solvabilité

Saham Bank est soumise aux réglementations prudentielles de Bank Al-Maghrib qui concernent le calcul et le maintien du ratio de solvabilité minimum. Selon la circulaire de Bank Al-Maghrib relative au coefficient minimum de solvabilité des établissements de crédit, la banque doit respecter un ratio de solvabilité minimum de 12%, dont 9% en Tier 1 et 8% en fonds propres de base (CET1), tant au niveau individuel que consolidé.

La mission de la Direction Financière consiste à garantir en permanence l'adéquation entre les fonds propres disponibles et les RWA (actifs pondérés en fonction du risque) de la banque, en accord avec les objectifs de gestion établis.

Le calcul des besoins en fonds propres prend en compte plusieurs éléments, notamment :

- les RWA et les fonds propres actuels ;
- les prévisions concernant l'évolution des agrégats bilanciaux ;
- les projections sur l'utilisation future des fonds propres (dette subordonnée, résultat, etc.) ;
- la politique de distribution des dividendes ;
- les éventuelles modifications attendues dans les réglementations ou normes relatives au calcul.

Ce processus de Planification du Capital est exécuté simultanément avec l'exercice budgétaire, auquel il est étroitement lié. Une mise à jour du Planification du Capital est réalisée chaque fois que cela s'avère nécessaire.

La Direction Financière communique trimestriellement au Groupe Saham le niveau actuel du ratio de solvabilité et sa tendance. Si besoin, elle propose des mesures visant à atteindre les objectifs de gestion fixés, et met en œuvre ces mesures après approbation. Les instruments financiers émis (par exemple : dettes subordonnées) par Saham Bank dans le cadre de la gestion des fonds propres relèvent de la responsabilité de la Direction Financière.

Saham Bank présente des fondamentaux solides qui lui permettent de faire face à l'ensemble de ses engagements, comme en atteste le ratio de solvabilité dégagé sur la période 2023 – 2025 :

Social (mMAD)	juin 23	déc.-23	juin 24	déc.-24	juin 25	déc.-25
Fonds propres de catégorie 1 (T1)	10 930	11 356	11 623	11 675	12 143	12 400
Fonds propres de catégorie 2 (T2)	1 369	1 347	1 264	1 515	1 380	1 224
Fonds propres	12 300	12 536	12 888	13 190	13 523	13 636
Risques pondérés crédit, opérationnel, marché	87 839	89 366	88 990	90 160	91 088	95 462
Risques pondérés crédit	78 587	80 020	78 872	80 352	79 869	82 295
Risques pondérés opérationnel	8 341	8 501	9 191	8 961	9 676	9 972
Risques pondérés marché	911	845	927	847	1 543	3 195
Ratio de Fonds Propres de Base (Tier 1)	12,44%	12,53%	13,06%	12,95%	13,33%	13,00%
Ratio de solvabilité	14,00%	14,16%	14,48%	14,63%	14,85%	14,28%

Source : Saham Bank

Sur la période 2023-2025, Saham Bank répond aux exigences réglementaires en termes de solvabilité et de ratio tier one et ressort à 13,00% à fin 2025.

Le ratio de solvabilité au 31 décembre 2025, ressort à 14,28%. Ce ratio affiche un niveau de solvabilité traduisant une capacité importante de la banque à faire face aux engagements via les fonds propres.

Les risques pondérés sont calculés en approche standard pour les risques de crédit, de contrepartie et les risques du marché et en méthode d'indicateurs de base pour les risques opérationnels.

La fréquence de déclaration des ratios de solvabilité au régulateur est semestrielle, celle-ci est accompagnée par la publication du Pilier III destiné à garantir une transparence de l'information financière : détail des ratios prudentiels, composition des fonds propres réglementaires, répartition des risques pondérés.

Ratios de solvabilité prévisionnels :

Les fonds propres prudentiels sont calculés conformément à la circulaire 14/G/2013 et la notice technique 01/DSB/2018 intégrant les impacts IFRS9.

Les tableaux ci-après présentent l'évolution du ratio de solvabilité prévisionnel de Saham Bank à fin 2027 :

En social	juin 26	déc-26	juin 27	déc-27
Ratio de solvabilité	14,43%	14,35%	14,65%	14,15%
Ratio Tier 1	12,59%	12,29%	13,03%	12,43%

Source : Saham Bank

En Consolidé	juin 26	déc-26	juin 27	déc-27
Ratio de solvabilité	15,10%	14,61%	15,55%	14,69%
Ratio Tier 1	13,76%	13,37%	14,40%	13,64%

Source : Saham Bank

Les projections de ratios de Saham Bank à fin 2025/2026, tant au niveau individuel que consolidé, dépassent largement les seuils réglementaires minimums en vigueur : le ratio de solvabilité sur fonds propres de catégorie 1 atteint 9,0%, tandis que le ratio de fonds propres global s'établit à 12,0%, grâce à la stratégie interne de gestion du capital.

V. Risque de concentration

Concentration individuelle

Saham Bank encadre le risque de concentration individuel selon une approche réglementaire basée sur un seuil défini en cohérence avec le coefficient minimal de division des risques (CMDR). Ce ratio limite le total des engagements par groupe client hors garanties bancaires à 20% des fonds propres de la banque. La Direction Financière et la Direction des Risques (notamment avant l'accord d'une autorisation) de Saham Bank suit scrupuleusement le respect de cette limite.

En outre, la gouvernance prévoit que les groupes avec un montant d'exposition élevé ou qui dépassent durablement la limite fixée, ou représentant un enjeu commercial ou stratégique majeur, font l'objet d'une présentation régulière à un « Comité des Grands Risques » en présence du Président du Conseil de Surveillance. Ce comité peut être amené à revoir l'appétit au risque sur ces clients.

Concentration sectorielle

Saham Bank évalue chaque trimestre en CORISQ les risques de concentrations sectorielles tenant compte du montant cumulé d'exposition de la banque sur le secteur concerné, des risques propres au secteur (volatilité/cyclicité, évolutions technologiques) et de la diversification à l'intérieur du secteur. La politique de risque sectorielle de Saham Bank est dynamique et évolue avec l'économie Marocaine. Le risque de concentration sectorielle est suivi via l'indicateur HHI.

VI. Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte résultant de l'incapacité des clients, d'émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers.

La prise de risque de crédit est au cœur de l'objectif stratégique de Saham Bank qui vise à accompagner le financement de l'économie et à construire des relations à moyen et long terme avec ses clients.

L'appétit pour le risque de crédit est piloté à travers un dispositif de politiques de crédit, limites de risque et de politiques de tarification, visant à sécuriser au niveau de la Banque :

- un niveau prévisionnel de Charge Nette du Risque (CNR) compatible avec les objectifs de rentabilité prédéfinis dans le cadre du budget annuel, du plan financier et de l'appétit au risque ;
- une couverture acceptable du risque de pertes de crédit par les revenus de marge d'intérêt (équilibre « rentabilité / risque »), à travers des politiques de tarification différenciées selon le degré de risque.

S'agissant de la gestion proactive de son risque de crédit, Saham Bank s'appuie sur les leviers ci-dessous :

A. Une filière risque de crédit experte et indépendante :

La filière risques de crédit est du ressort de la Direction des Risques qui couvre de manière indépendante, l'ensemble des aspects relatifs à l'octroi des crédits, à la surveillance des engagements et au pilotage des risques.

B. Un processus d'approbation de crédit robuste :

L'octroi de crédit est effectué dans le respect des principes de validation décrits ci-dessous :

Le niveau et le processus de validation de toute transaction générant un risque de crédit sont déterminés par la nature, le type, l'échéance et le montant de la transaction.

- toutes les décisions de crédit de la ligne commerciale (ci-après la LOD1) et de la Direction des Risques (ci-après la LOD2) doivent être prises conformément à leurs pouvoirs de signatures et de délégations de pouvoirs respectives.
- lors de la mise en place de nouvelles limites ou de la validation de nouvelles opérations, la LOD1 lance le processus d'approbation de crédit et, en fonction de la délégation de pouvoirs déléguée, soumet à l'examen de la LOD2, une demande complète, contenant l'ensemble des informations nécessaires pour comprendre et analyser les risques. Les informations recueillies sont conservées comme pièces justificatives et pour la piste d'audit.
- tous les débiteurs doivent faire l'objet d'une évaluation des risques basée sur des outils et méthodologies de notation ou une approche à dire d'expert le cas échéant.

- la mise en place d'opérations complexes ou présentant un profil de risque spécifique relève d'équipes spécialisées disposant du niveau de compétence et d'expertise requis.
- la banque recherche une diversification des risques en encadrant le risque de concentration et en maintenant une politique de division des risques à travers un partage avec d'autres partenaires financiers (banques ou organismes de cautionnement).

C. Des politiques d'octrois de crédit revues régulièrement :

Saham Bank s'appuie sur des politiques d'octroi dument formalisées et actualisées chaque année. Les principes généraux régissant ces politiques d'octroi sont rappelés ci-dessous :

- la banque privilégie une perspective de relation clientèle à moyen et long terme, en ciblant à la fois des clients avec lesquels la banque a une relation établie de confiance et des prospects présentant un potentiel de développement d'affaires rentable à moyen terme.
- toute prise d'engagement de crédit s'appuie sur une connaissance approfondie du client et une bonne compréhension de la finalité de l'opération. L'acceptabilité du risque repose en premier lieu sur la capacité de l'emprunteur à faire face à ses engagements, notamment au travers des flux de trésorerie qui assureront la bonne fin de l'opération. La prise de sûretés est recherchée pour réduire le risque de perte en cas de défaillance de la contrepartie mais ne peut, sauf exception, constituer la seule justification de la prise de risque.
- les sûretés sont évaluées en appliquant des décotes de prudence et en portant une attention particulière à la faculté effective de leur mise en œuvre.
- la mise en place d'opérations complexes ou présentant un profil de risque spécifique relève d'équipes spécialisées disposant du niveau de compétence et d'expertise requis.
- la banque recherche une diversification des risques en encadrant le risque de concentration et en maintenant une politique de division des risques à travers un partage avec d'autres partenaires financiers (banques ou organismes de cautionnement).

D. Dispositif de surveillance des risques :

Le monitoring du portefeuille et le dispositif de recouvrement constituent des axes majeurs pour la gestion opérationnelle du risque de crédit :

- la gestion proactive des risques dégradés est la clé pour contenir le risque de perte finale en cas de défaillance d'une contrepartie. À ce titre, Saham Bank met en place des procédures rigoureuses et des outils de détection précoce et de mise sous surveillance et/ou de suivi renforcé des contreparties dont le profil de risque est en dégradation.
- les contreparties saines dont le profil de risque est en dégradation significative doivent être classées avec diligence en « sous surveillance » (« Watch List ») à l'initiative de la Direction des Risques ou de la filière commerciale afin de faire l'objet d'une surveillance rapprochée. En cas de défaut de la contrepartie et afin de minimiser le risque de perte finale, la gestion individuelle des dossiers les plus importants est confiée à des équipes spécialisées de recouvrement, séparées des unités responsables de l'origination du prêt.
- le dispositif de recouvrement aussi bien en phase amiable que contentieuse, est soutenu par l'amélioration de l'expertise des acteurs du recouvrement, la mise en place d'outils et d'indicateurs pour le suivi du taux d'efficacité et du taux d'encaissement par phase de recouvrement.

VII. Risque de contrepartie lié aux opérations de marchés

Il s'agit du crédit sur les opérations de marché (change à terme, swap de change, swap de taux et repo/reverse repo, etc.). Ce risque est mesuré par les pertes potentielles liées à l'incapacité des contreparties à honorer leurs engagements. Il est composé du risque de remplacement, du risque de livraison et du risque émetteur.

Les risques de contrepartie liés aux opérations de marchés sont encadrés par des limites que le Front Office est tenu de respecter lors de la conclusion des deals. Ces lignes sont définies en fonction du besoin du client ou de la contrepartie et validées par la Direction des Risques.

VIII. Risque pays

L'activité de Saham Bank peut conduire à prendre du risque sur des contreparties en dehors du territoire marocain (ex : garantie reçue par une banque étrangère dans le cadre de financements

locaux ou confirmation de crédits documentaires export). Le risque pays est encadré par des limites maximales d'exposition par pays selon son niveau de risque.

IX. Risques de marché de taux et de change

Les risques de marché désignent le risque de perte résultant d'une évolution défavorable des paramètres de marché. Ils concernent l'ensemble des opérations du portefeuille de négociation et certains portefeuilles bancaires.

A. Risque de change

Les opérations de change au comptant, à terme ou swap de devises pour le compte de la clientèle ou pour compte propre, génèrent pour la banque des risques propres résultant d'une position de change, gérée par la Salle des Marchés.

B. Risque de taux

Les opérations de taux telles que les couvertures de change à terme, les Repo/Reverse repo, les swaps, placements et market making sur titres, génèrent des risques propres résultant d'une position de taux gérée par la Salle des Marchés.

L'encadrement des risques de marché repose ainsi, sur la combinaison de plusieurs types d'indicateurs

- stress-Tests permettant de prendre en compte des scénarios de perturbations de marché exceptionnelles. Ces indicateurs estiment la perte résultant d'une évolution sévère des paramètres de marché (taux et change) sur une durée correspondant au temps permettant de déboucler ou de couvrir les positions concernées.
- les indicateurs en « sensibilité » et en « NPV » permettent d'encadrer la taille des positions : les sensibilités sont calculées sur les principaux facteurs de risques de valorisation ; les encadrements en NPV (les limites émetteurs) sont utilisés pour les positions significatives en termes de risque. Les sensibilités sont encadrées par facteur de risque, par tenor et par devise.
- d'autres indicateurs sont aussi utilisés : durée de détention maximale d'une position, le spread de crédit ainsi que le stress test de crédit.
- un encadrement du risque de change à travers une limite de position de change Globale ainsi que des limites par devise. Ces limites sont exprimées en NPV « Net Present Value ».
- ces indicateurs sont encadrés par un ensemble de limites, définies et calibrées par la Direction des Risques en liaison avec le Front Office, en cohérence avec l'appétit au risque. Ils sont suivis et remontés quotidiennement par les analystes en Risques Marché.
- la revue du dispositif de limites est réalisée régulièrement et fait l'objet de validation par les instances de gouvernance internes.

X. Risques non financiers

Les risques non financiers se définissent comme les risques de non-conformité, le risque de conduite inappropriée, le risque IT, le risque de cybersécurité, les autres risques opérationnels, incluant le risque opérationnel associé au risque de crédit, risque de marché, risque de modèle, risque de liquidité et financement, structurel et de taux. Ces risques sont susceptibles d'entraîner des pertes financières.

Une gouvernance et une méthodologie ont été mises en place pour le périmètre des risques non financiers.

De façon générale, Saham Bank n'a pas d'appétit pour le risque opérationnel et le risque de non-conformité. Par ailleurs, elle n'a aucune tolérance pour les incidents dont la gravité est susceptible de nuire gravement à son image, de menacer ses résultats ou la confiance de ses clients et de ses collaborateurs, d'empêcher la continuité de son activité sur ses activités critiques ou de remettre en cause ses orientations stratégiques.

Saham Bank inscrit la stricte maîtrise des risques opérationnels et de non-conformité comme une condition nécessaire pour assurer la pérennité de son modèle et poursuivre son développement.

A. Risque de non-conformité

La fonction de conformité est chargée du suivi du risque de non-conformité, définie comme étant le risque d'exposition d'un établissement à un risque de réputation, de pertes financières ou de sanctions en raison de l'inobservation des dispositions législatives et réglementaires, des normes et pratiques applicables à ses activités ou des codes de déontologie.

À cet effet, Saham Bank s'attache à respecter strictement les réglementations nationales et internationales auxquelles elle doit se soumettre compte tenu de ses activités.

Afin de respecter ces règles, Saham Bank veille notamment à :

- connaître ses clients en mettant en œuvre les vigilances nécessaires de KYC (Know Your Customer) ;
- travailler avec des clients et des partenaires dont les pratiques sont conformes aux règles et standards internationaux de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- travailler avec des clients, ou réaliser des transactions dans le respect des règles d'embargos et de sanctions financières internationales ;
- offrir des produits et des services de conseil et travailler avec des partenaires dans le respect des réglementations en matière de protection de la clientèle ;
- mettre en œuvre les diligences nécessaires et réaliser ses transactions dans le respect de l'intégrité des marchés ;
- mettre en œuvre une politique et déployer un dispositif de lutte contre la corruption, prévenir et gérer les conflits d'intérêts, veiller au comportement responsable de ses collaborateurs dans le respect du Code de Conduite ;
- appliquer ses engagements en matière de transparence fiscale ;
- respecter la protection des données de ses clients et de ses collaborateurs.

B. Risques opérationnels

Saham Bank encourt des risques opérationnels inhérents à ses activités : erreurs d'exécution, fraude interne et externe, défaillance des systèmes d'information, actes de malveillance contre les systèmes informatiques, perte de moyens d'exploitation, litiges commerciaux, non-respect d'obligations fiscales, etc.

La Banque se donne pour objectif d'assurer la maîtrise de ces risques à travers :

- une analyse de l'environnement en termes de risque opérationnel et un système de détection des signaux faibles ;
- le déploiement de processus de traitement sécurisés, de dispositifs de prévention spécifique et un dispositif de contrôle interne, ainsi que la définition d'un dispositif permettant la continuité d'activité en situation de crise ;
- la mise en place d'indicateurs clés de suivi et de contrôle des risques (KRI) ;
- la promotion, à travers la Banque, d'une « culture risques » solide en matière de risques opérationnels ;
- une attente vis-à-vis de ses prestataires de services critiques d'un niveau de résilience et de sécurité de l'information équivalent au sien.

C. Risque de réputation

La maîtrise du risque de réputation est fondée avant tout sur une approche préventive. Pour ce faire, Saham Bank :

- s'attache à maîtriser strictement le risque de non-conformité et de conduite non appropriée ;
- s'est engagée, en tant qu'acteur responsable, à agir conformément à un code de conduite formalisé. Au-delà de ce cadre, les transactions et relations commerciales susceptibles de créer une atteinte à sa réputation, en lien avec ces sujets, font l'objet d'une identification et d'une analyse spécifique ;
- soumet tout projet de nouveau produit, service ou activité à un processus d'approbation préalable visant à assurer que les risques induits, de toutes natures, sont identifiés, évalués, atténués dans la mesure du possible et acceptés dans leur part résiduelle. Dans ce cadre, le risque d'atteinte à la réputation de la banque fait l'objet d'une analyse spécifique ;

- approfondit la connaissance de ses clients afin de leur proposer des produits et services adaptés à leur situation, à leurs besoins et à leur degré d'expertise, et s'attache constamment à fournir des services de qualité. Une attention particulière est portée aux signes d'insatisfaction de la clientèle transmis notamment par les réclamations écrites et orales.

D. Risque de conduite inappropriée (misconduct)

Le risque de conduite inappropriée résulte d'actions (ou inactions), ou de comportements de la banque ou de ses employés, qui seraient incompatibles avec les valeurs, le code d'éthique et de conduite de la banque. Ce type de risque peut générer des impacts négatifs sur les parties prenantes : clients, employés, investisseurs, actionnaires, fournisseurs, société civile et environnement et compromettre la réputation, la pérennité et la crédibilité de l'institution.

Saham Bank affirme une tolérance zéro vis-à-vis de la conduite inappropriée et s'engage à maintenir les standards les plus élevés en matière d'intégrité, de qualité de service et de responsabilité professionnelle. Cette exigence se traduit par :

- **Engagement envers la clientèle** : la banque s'assure que ses collaborateurs adoptent un comportement responsable et transparent dans l'ensemble de leurs échanges, garantissant la crédibilité et l'intégrité des pratiques commerciales et financières, afin d'offrir une expérience client exemplaire.
- **Culture éthique partagée** : elle développe une culture organisationnelle forte, fondée sur des valeurs communes et un code d'éthique et de conduite, qui guide les comportements et décisions de l'ensemble des collaborateurs.
- **Alignement des processus RH** : la mise en œuvre et le respect de ces principes sont assurés par l'intégration systématique des valeurs de la banque dans tous les processus RH, notamment le recrutement, la formation et le développement des compétences, l'évaluation de la performance et la gestion de carrière.

Ainsi, Saham Bank inscrit la prévention du risque de conduite inappropriée au cœur de sa gouvernance et de son dispositif de contrôle interne, afin de protéger durablement ses parties prenantes et de renforcer la confiance du marché.

XI. Risque climatique

Le risque climatique correspond au risque d'exposition de la banque à des pertes financières, à une dégradation de son profil de risque ou à un risque de réputation résultant des effets du changement climatique et de la dégradation de l'environnement. Il comprend principalement deux catégories de risques :

- les risques physiques, résultant de la survenance d'événements climatiques et environnementaux extrêmes (inondations, tempêtes, sécheresses) ou chroniques (hausse des températures moyennes, modification des régimes de précipitations, raréfaction des ressources naturelles). Ces risques sont susceptibles de se matérialiser notamment à travers les risques de crédit, de marché, de liquidité et les risques opérationnels ;
- les risques de transition, résultant de l'évolution vers une économie plus respectueuse de l'environnement. Ces risques sont liés à la mise en place de nouvelles politiques publiques ou réglementations, à des avancées technologiques ou à l'évolution des comportements des acteurs économiques. Ils peuvent entraîner une réévaluation de certains actifs financés ou détenus par la banque et se matérialiser notamment en risques de crédit, de marché et de liquidité.

Afin de maîtriser ces risques, Saham Bank a mis en place une gouvernance dédiée et développe progressivement les procédures et méthodologies nécessaires à l'identification, à l'évaluation et au pilotage du risque climatique, en cohérence avec son dispositif global de gestion des risques.

XII. Risque lié à l'environnement et aux changements climatiques

Saham Bank, considère que les facteurs de risques environnementaux, sociaux ou relatifs aux droits humains sont majoritairement des facteurs déclenchant ou aggravant de certains types de risques, notamment de crédit, de non-conformité et de réputation. Saham Bank oriente progressivement son offre en faveur d'une transition juste, écologique et inclusive.

La gestion des risques E&S, liés aux clients Entreprises ou aux sous-jacents des transactions et services dédiés, se décline en deux processus suivant deux approches non exclusives :

- un processus de gestion des risques E&S sur les Clients, synchronisé avec le processus KYC (Know Your Customer) ;
- un processus de gestion des risques E&S sur les Transactions / Services dédiés aux sous-jacents connus, aligné avec le processus d'octroi de crédits.

Saham Bank a entamé le déploiement du dispositif de gestion des risques E&S dans le cadre de sa volonté d'alignement à la directive D 5 W 2021 de Bank Al Maghrib.

Ce dispositif s'est appuyé notamment sur :

- la formation des front officers des clients Entreprises, et des équipes en charge des risques et de la conformité ;
- la revue E&S des clients prioritaires, principalement concernés par des politiques E&S, ainsi que des contreparties ayant formulé d'importantes demandes de financement ;
- la sensibilisation des collaborateurs aux enjeux climatiques (Fresque climat).

L'objectif de ce dispositif est d'identifier les contreparties les plus vulnérables aux enjeux de transition énergétique et d'amorcer les discussions avec ces contreparties pour les accompagner dans leurs démarches de transition.

En 2025, Saham Bank a identifié certains clients et projets sur des secteurs comme l'agriculture, l'agroalimentaire, l'industrie, ... portant des risques E&S. Des due diligences ont été menées afin d'évaluer les risques relatifs auxdits clients et projets et définir les actions à mener pour mitiger les risques détectés et soutenir la durabilité de ces projets. Pour certaines contreparties, la mise en place de plans d'actions E&S et le respect d'engagements E&S ont même été intégrés dans les contrats de crédit.

En 2023, la banque a poursuivi la remontée des indicateurs pour le suivi et le pilotage du dispositif de gestion des risques E&S tels que le nombre de client ayant fait l'objet d'une revue E&S approfondie, le nombre des transactions ayant fait l'objet d'une analyse E&S et le nombre de personnes formées à la gestion des risques d'origine E&S. Ce dispositif s'est poursuivi en 2024 et 2025.

Il est à noter également que, consciente de l'émergence du risque climatique et de l'impact que ce dernier peut induire pour les activités de la banque, Saham Bank évalue, lors de ses stress tests ICAAP, les conséquences de scénarii climatiques adverses. Cette analyse prend en considération à la fois le risque physique* et le risque de transition**, en évaluant les effets potentiels sur le portefeuille crédits ainsi que sur les infrastructures de la banque. Ce point est par ailleurs systématiquement intégré lors de la revue annuelle des dossiers et lors de l'octroi de crédit.

**Risque physique = risque lié à des événements climatiques majeurs tels que sécheresse, stress hydrique ou inondation localisée.*

***Risque de transition = risque lié à des évolutions réglementaires, fiscales ou économiques en réponse au climat (ex : taxe carbone, hausse rapide des prix de l'énergie, etc.).*

En 2025, Saham Bank a renforcé sa gouvernance et son dispositif de gestion des risques liés à l'environnement et au changement climatique :

- la stratégie ESG a été formellement approuvée par le Conseil de Surveillance, garantissant son alignement avec les orientations stratégiques de long terme du Groupe Saham Bank et assurant un niveau d'exigence élevé en matière de responsabilité et de performance durable ;
- elle est portée au plus haut niveau exécutif par le Directoire qui veille à son intégration dans les décisions stratégiques et opérationnelles. Parmi les membres du Directoire, le Directeur Général Adjoint en charge des Risques a été nommé Responsable de la Gestion et du suivi des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement ;
- une équipe centrale, dirigée par le Sustainability Chief Officer, assure le pilotage global, l'animation et la coordination de l'ensemble du dispositif selon la feuille de route définie en collaboration avec l'ensemble des métiers impliqués dans la gestion opérationnelle des axes prioritaires et stratégiques ;
- des correspondants Développement Durable sont désignés au sein de chaque métier (Business Units et Services Units) pour décliner la stratégie, la traduire en actions sur le terrain afin d'intégrer concrètement les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans les pratiques opérationnelles ;
- enfin, une comitologie dédiée est mise en place pour structurer le suivi, favoriser la transversalité, garantir la remontée d'informations ainsi que la parfaite conformité avec les réglementations et assurer un contrôle régulier de l'avancement des engagements ESG.

Saham Bank a également procédé à la réalisation de son premier rapport TCFD.

Un dispositif de contrôle interne structuré et pérenne

Le dispositif du contrôle interne s'inscrit dans le cadre d'une approche globale, visant à sécuriser les activités et par là, à assurer un socle pour un développement sain et pérenne du groupe.

C'est pourquoi Saham Bank s'est dotée d'un dispositif de contrôle interne structuré et pérenne, en charge d'assurer et d'animer les contrôles essentiels et nécessaires au bon fonctionnement de ses différentes activités.

Les 3 lignes de défense :

Le dispositif de contrôle interne est articulé autour d'un dispositif de contrôle permanent et d'un dispositif de contrôle périodique, distincts et indépendants tout en étant complémentaires et coordonnés. Il s'appuie aussi sur des référentiels, des méthodologies et des outils adaptés, permettant de couvrir, de suivre et de superviser les zones de risques identifiées.

Le dispositif de contrôle interne est organisé selon le modèle des « trois lignes de défense », en accord avec les textes du Comité de Bâle.

CONTRÔLE PERMANENT		CONTRÔLE PÉRIODIQUE
1 ^{ère} LIGNE DE DÉFENSE	2 ^{ème} LIGNE DE DÉFENSE	3 ^{ème} LIGNE DE DÉFENSE Fonction de contrôle périodique Indépendant
La 1^{ère} ligne de défense est en charge de la gestion quotidienne des risques. ▶ Les métiers, en tant que première ligne de défense, prennent des risques et sont directement responsables de leur gestion opérationnelle. À cette fin, les métiers doivent disposer de processus et de contrôles appropriés visant à s'assurer que les risques sont identifiés, analysés, mesurés, surveillés, et gérés dans les limites de l'appétit pour le risque de la banque, et que les activités liées aux métiers sont conformes aux exigences externes et internes. ▶ La Direction du Contrôle Permanent et des Risques Opérationnels a pour fonction de coordonner le contrôle permanent de niveau 1. Elle est à ce titre en charge de la mise en œuvre, de la coordination, du challenge et de l'animation du dispositif de contrôle de niveau 1.	La deuxième ligne de défense, composée des trois fonctions Risque, Conformité et Finance, veille à ce que tous les risques soient identifiés, évalués, analysés, mesurés, surveillés, gérés et correctement remontés par les lignes métiers concernées, en formant une vue d'ensemble sur tous les risques. À ce titre, ces 3 fonctions : ▶ Définissent les normes, standards et procédures liés au dispositif de maîtrise du risque, et fournissent des indicateurs clés et une analyse pour le suivi global des risques. ▶ Évaluent le profil de risque de la banque, ainsi que l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques des BU/SU. ▶ Challenge et accompagnent la mise en œuvre des mesures de gestion des risques par les métiers afin de s'assurer que les processus et les contrôles mis en place par la première ligne de défense sont bien conçus et efficaces. La Direction de Contrôle Permanent niveau 2 réalise les contrôles permanents de second niveau, afin de vérifier l'adéquation, la performance et l'efficacité des contrôles permanents de premier niveau.	■ Le contrôle périodique (inspection/ audit) constitue la troisième ligne de défense. Il est strictement indépendant des métiers et du contrôle permanent. ■ En tant que troisième ligne de défense, le contrôle périodique aide la banque à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôles et de gouvernance d'entreprise. Il évalue la qualité de la gestion des risques au sein du périmètre audité, la pertinence et l'efficacité du dispositif de contrôle permanent. ■ La fonction de contrôle périodique est également en charge de la revue indépendante des deux premières lignes de défense.

Source : Saham Bank

La Direction du Contrôle Permanent & Risques Opérationnels (CPRO)

La Direction CPRO, à travers ses coordinateurs de Contrôle Permanent Niveau 1, a pour missions essentielles de :

Veiller à la mise en place d'un dispositif de contrôle couvrant l'intégralité des activités de la banque et de ses filiales directes, ainsi qu'au maintien d'un niveau de contrôle pertinent et exhaustif dans le cadre des activités opérationnelles de la banque, à travers :

- l'accompagnement des métiers dans l'identification et l'évaluation de leurs risques ainsi que la définition et la mise en place des contrôles liés à chaque activité opérationnelle (contrôles standards définis au niveau de la bibliothèque des contrôles normatifs, contrôles complémentaires jugés pertinents par les entités opérationnelles) ;
- la vérification de la pertinence des contrôles existants lors de la survenance de pertes opérationnelles et la modification éventuellement des points de contrôle inadéquats ;
- la mise en place des contrôles nécessaires à la couverture des nouvelles activités ou produits approuvés en Comité Nouveaux Produits ;
- la sensibilisation des métiers aux risques opérationnels à travers des formations, la Mise en place des flash report partagés trimestriellement avec les responsables des BU/SU (taux SM, anomalies, plans d'actions, KRI, pertes opérationnelles, PSE) et la mise en place des réunions mensuelles avec les responsables des BU/SU et délégations régionales afin d'échange sur les sujets à vocation risques et dispositif en place pour mitigation.

Encadrer et animer le dispositif de contrôle permanent de niveau 1. À ce titre, la Direction CPRO est amenée à :

- intervenir en soutien des entités opérationnelles pour la bonne appropriation et la bonne exécution de leurs contrôles et Supervision Managériale ;
- veiller au renforcement et la mise en qualité continue du dispositif de contrôle à travers la mise en place des Mitigants et leurs pilotages, tout en assurant une couverture adéquate des zones de risque.
- préparer, à partir des contrôles et des constats relevés, des états de synthèse trimestriels à destination du management de la banque, du Groupe et des Comités de gouvernance ;
- alerter ces instances sur les anomalies graves recensées ou les déficiences constatées dans l'organisation des contrôles.
- veiller à la réalisation de la Supervision Managériale, en procédant à :
- la vérification de la réalisation effective de la Supervision Managériale par l'ensemble des acteurs ;
- suivi, en collaboration avec les entités opérationnelles, de la régularisation des anomalies détectées par les travaux de Supervision Managériale ;
- suivi de la réalisation des plans d'actions initiés pour corriger les dysfonctionnements relevés par les travaux de Supervision Managériale.

La Direction du Contrôle Permanent de Niveau 2

La Direction du Contrôle Permanent de Niveau 2 fait partie de la 2e ligne de défense. Elle vise à sécuriser les activités de la banque et prévenir les risques correspondants à travers la vérification de l'adéquation, de la performance et de l'efficacité des contrôles permanents de premier niveau. Ses principales missions se déclinent :

- Procéder à la vérification des résultats des contrôles de niveau 1 couvrant l'ensemble des activités et s'exerçant sur des contrôles sélectionnés en fonction des risques sous-jacents.
- Revoir le design des contrôles mis en place et leur exécution, les anomalies identifiées et les actions correctives mises en place ;
- Challenger les résultats des contrôles pour garantir une couverture efficace des risques encourus.
- À l'issue de chaque mission, identifier les axes d'améliorations éventuels, les communiquer aux managers des métiers concernés et/ou aux propriétaires des processus le cas échéant.

La Direction de l'Inspection Générale

Constituant la troisième ligne de défense, le contrôle périodique de Saham Bank, assuré par la

Direction de l'Inspection Générale & Audit (IGAD), effectue des audits indépendants des entités opérationnelles, réalisés de manière objective, approfondie et impartiale conformément aux normes et procédures de la profession et du Régulateur.

Dans le cadre de ses missions, IGAD vérifie notamment la conformité des opérations, le niveau de risque effectivement encouru, l'application adéquate des procédures ainsi que l'efficacité et la pertinence du dispositif de contrôle permanent. IGAD évalue également la sensibilité aux risques du management de l'entité audité.

Le rôle principal de IGAD consiste à vérifier, dans le cadre d'une approche objective, rigoureuse et impartiale, la conformité des opérations, le niveau de risque effectivement encouru, le respect des procédures ainsi que l'efficacité et le caractère approprié du dispositif de contrôle permanent. Les missions d'audit menées par la IGAD permettent d'évaluer le niveau de maîtrise des risques des entités auditées tout en vérifiant la qualité du dispositif de contrôle interne. Toute zone de risque non maîtrisée fait l'objet de recommandations.

Aujourd'hui, Saham Bank s'appuie sur :

- Un dispositif de contrôle moderne et efficace, qui élargit la définition de contrôles de 1er niveau au-delà de la Supervision Managériale pour capturer tous les contrôles exécutés, comme les contrôles automatisés, les outils & workflows, mais aussi les politiques et procédures, les comités et les formations ;
- Une organisation flexible et adaptée : le modèle d'organisation en lignes de défense, tel que recommandé par le régulateur, est appliqué et décliné ;
- Des référentiels adaptés et cohérents, s'appuyant sur un corpus des activités et processus, ainsi qu'une taxonomie de risques et une bibliothèque de contrôles. La logique qui organise ces référentiels repose sur une approche APCR (Activité x Processus x Risque x Contrôle) et permet à la Banque de savoir « quels contrôles doivent être déployés et où » ;
- Une gouvernance dédiée, au travers notamment d'un Comité de Contrôle Interne Groupe (CCIG) qui a pour principal objectifs d'assurer la cohérence et l'efficacité du contrôle interne au sein des BU/SU et filiales du Groupe dans le respect des exigences du régulateur local (Directive BAM N°4/W/2014 relative au contrôle interne des établissements de crédit).



PARTIE IX. ANNEXES

I. Statut

<https://www.sahambank.com/pdf/statuts.pdf>

II. Notation

Fitch :

<https://www.fitchratings.com/research/banks/fitch-downgrades-societe-generale-marocaine-de-banques-to-aa-mar-outlook-stable-21-01-2025>

Moody's :

<https://www.sahambank.com/pdf/cp/2025/cp-Notation-Moodys.pdf>

III. Rapport financier annuel

2025 : https://www.ammc.ma/sites/default/files/Saham_Bank_2025.pdf

2024 : https://www.sahambank.com/rapport-annuel-2024/rapport_annuel_2024.pdf

2023 : <https://www.sahambank.com/rapport-annuel-2023/>

IV. Indicateurs trimestriels

T1 2025 : https://www.sahambank.com/comfinanciere/2025/ResultatsSG_1T2025.pdf

T1 2026 : <https://www.sahambank.com/comfinanciere/2026/Resultats-SahamBank-1T2026.pdf>